

En pour eux rendant compte chaque année
 Et plutôt si la Compagnie le juge à propos
 les droits qui sont par eux perçus, sur la
 qualité, lesquels demeurent également autorisés
 à faire tous actes requis et nécessaires, l'exécution
 des précédentes délibérations, particulièrement
 de rendre le compte de son Trésorier
 et ont les délibérations signées.

I.S.S.N. 1141 - 165 X

**BULLETIN DE LA
 SOCIÉTÉ
 HISTORIQUE ET
 ARCHÉOLOGIQUE DU
 PÉRIGORD**

Sessance Dubouché
Laurens Joly
 Dauriac

M. Dauriac (Monsieur) ont déclaré accepter
 avec plaisir de remplir qui vient de leur être
 confié par la Compagnie. Et Requierons qu'il
 soit procédé à la nomination d'un Jurié des
 Pairs. Coue signe *Dauriac* *Laurens*

La Compagnie, procédant à la nomination d'un Jurié
 des Pairs a nommé M. Dauriac. Et prie de
 faire les fonctions

Sessance Joly
Laurens

Dauriac
 TOME CXXVIII - ANNÉE 2001

3^e LIVRAISON



Laurens
aprouvé par la Compagnie le 25 juillet 1914
M. Dauriac pour Dauriac

Et au surplus la Compagnie a décidé d'insérer
 que les M. Dauriac et Joly ont
 leur mission de passer ces actes dans cette ville. Et
 de leur en remettre un acte de vente

TARIFS

Cotisation (<i>sans envoi du bulletin</i>)	15,24 € (100 F)
Cotisations pour un couple (<i>sans envoi du bulletin</i>)	30,49 € (200 F)
Cotisation et abonnement au bulletin.....	39,64 € (260 F)
Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple....	54,88 € (360 F)
Abonnement au bulletin seul (<i>si vous ne souhaitez pas être membre</i>)	42,69 € (280 F)
Abonnement au bulletin pour les collectivités.....	42,69 € (280 F)
 Droit de diplôme	
(<i>uniquement pour les nouveaux adhérents</i>)	7,62 € (50 F)

Il est possible de régler sa cotisation, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

Commission paritaire n°63667

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD

Le gérant se rendra compte chaque année
et rendra compte à la Compagnie le jour à propos
des devoirs qui pèsent sur ses pères, l'état
qualité, les qu'ils démontrent également autorisés
à faire tous actes exigés et nécessaires, l'exécution
des précédentes délibérations, particulièrement
à rendre le compte du pu Laverque
Et ont les délibérés signé!

Sasmanne Dubouché
Magnan *Lavergne* *Fils*
Dauriac

M. Magnan (Lavergne) ont déclaré accepter
avec plaisir de fonctions qui leur ont été
confiées par la Compagnie. Et Requierens qu'il
soit procédé à la nomination d'un successeur.
C'est signé *Magnan* *Lavergne*

La Compagnie procédant à la nomination d'un successeur
de M. Magnan a nommé M. Dauriac Et prie de
faire les fonctions

Sasmanne Fils
Magnan *Lavergne*
Dauriac



TOME CXXVIII - ANNÉE 2001
3^e LIVRAISON

Et au surplus la Compagnie a instruit
que les m. gérant des granges nos Royals a la
ten minime expaver des actes dans cette ville. Et

Magnan
Lavergne
Fils
Dauriac

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2001

● Compte rendu de la séance	
du 2 mai 2001.....	387
du 6 juin 2001.....	391
du 4 juillet 2001.....	396

Thème : Scripta manent

● Editorial.....	401
● L'inscription grecque de Vésone (Paola Grandinetti).....	403
● <i>Versus epigraphicus medii aevi</i> . L'épithaphe de Grimoard à Léguilhac-de-l'Auché (François Michel).....	411
● Essai de typologie des graffiti anciens, signes et autres marques gravées du Périgord (Serge Avrilleau).....	429
● La compagnie des notaires royaux à Périgueux de 1778 à 1791 (+ Émile Brethé).....	461
● De l'affaire de l'abbé de Barmond et du chevalier de Bonne Savardin et de la personnalité de Louis de Foucauld, marquis de Lardimalie, député de la noblesse du Périgord aux Etats généraux de 1789 (Régis de Foucauld).....	489
● Le gisement préhistorique des Jean-Blancs (communes de Bourniquel et Bayac). Récit d'un pillage en 1882 (Brigitte Delluc, Gilles Delluc, Alain Roussot).....	497
● Avec les auteurs de la Société : de l'écriture au livre (Marie-Pierre Mazeau-Janot).....	517
● La grotte ornée de Cussac (Norbert Aujoulat, Jean-Michel Geneste, Christian Archambeau, Marc Delluc).....	543
● Dans notre iconothèque : Un double centenaire : Les Combarelles et Font de Gaume (1901-2001) (Brigitte et Gilles Delluc).....	553
● Notes de lecture : Michel Carcenac : <i>Le roman du suaire</i> ; Michel Figeac : <i>La douceur des Lumières</i>	557
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc).....	559

Le présent bulletin a été tiré à 1 400 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission
de lecture et de Sophie Bridoux.

Photo de couverture : Extrait du registre des notaires royaux de Périgueux, 1778-1791 (coll. S.H.A.P.).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

Comptes rendus des réunions mensuelles

SEANCE DU MERCREDI 2 MAI 2001

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 97. Excusés : 7.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- M. Louis Le Cam, nommé chevalier de la Légion d'honneur.
- Mme Pain, promue officier des Palmes académiques.

NECROLOGIE

- Pierre-Jacques Laroussarie
- Jean-Pierre Soleil

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Livres

- Aubarbier (Jean-Luc), Binet (Michel), Champollion (Hervé), *Le pays cathare*, Ouest-France, 2001
- Cocula (Anne-Marie), L'intégration du comté de Périgord dans le royaume (XVI^e-XVII^e siècles), *in : Les enclaves territoriales aux temps modernes (XVI^e-XVIII^e siècles)*, actes du colloque de Besançon, 4-5 octobre 1999, Presses universitaires franc-comtoises, tiré à part (don de l'auteur)

- Marcouly (Jeanne-Luce), *Le Monastère de la Visitation à Périgueux 1641-1983*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2001 (don de l'auteur et de l'éditeur).

- Ronot (Henry), *Dictionnaire des fondateurs de cloches du Bassigny, un rayonnement sur l'Europe*, Dijon, éd. Faton, 2001.

Documents, brochures, revues

- *Bulletin de la société préhistorique française*, 1943, 1945, 1946, 1947, 1948, 1952, 1953, 1956, années incomplètes (don J.-L. Leclair)

- *El Mercurio*, 11 février 2001, journal publié au Chili sur Antoine d'Araucanie (don Philippe Boiry)

- Boussuges (Jean), *Pénalva*, Société protectrice des humains, chez l'auteur, 2001 (don Jacques Lagrange).

REVUE DE PRESSE

- *Sud Ouest*, avril 2001 : articles sur le musée gallo-romain, le nouveau pont à Périgueux, le château de Commarque, la maison des Consuls, le patrimoine du canton de Tocane Saint-Apre, la fondation du patrimoine, extraits (don A. Bélingard)

- *Courrier français*, 6 avril 2001 : acquisitions patrimoniales de la bibliothèque municipale de Périgueux

- *Lemouzi*, n° 158, avril 2001 : tables des matières 1961-1986, réunies par Michel Assens

- *Pont-sur-l'Isle*, n° 130, 2001 : statue de Marie à Faye

- *Bulletin du G.R.Hi.N.*, 1^{er} mars 2001 : article sur les assiettes en porcelaine de Limoges dans les cimetières du Limousin

- *Bulletin du Groupe de recherches archéologiques et historiques de Coutras*, n° 21 : mentions de Caumont, Biron, des Cars

- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, avril 2001 : juge-mage (426-427) et pénitents bleus (430) à Périgueux

- *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 122, 2000 : contient un article sur les souterrains limousins et un autre sur les routes du Bas-Limousin à la veille de la Révolution

- *Périgueux magazine*, spécial félibrée, printemps 2001 : historique de Périgueux, les troubadours

- *La voix de la Résistance en Dordogne*, n° 60, mars 2001 : article sur l'assassinat de Marcel Legendre et de ses camarades

- *Périgord hebdo*, n° 1430, 20 avril 2001 : le patrimoine rural du canton de Montagnier.

COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance en saluant M. Ibanez, président du Groupe de Recherche de Coutras, venu nous rendre visite en compagnie de plusieurs membres de cette association. Il l'invite à prendre place au bureau de la présidence.

Mme de Molenes-Demangeot offre pour nos archives un dossier précieux qui nous sera présenté au cours d'une prochaine réunion : il s'agit d'un ensemble de documents écrits en langue d'oc sarladaise.

D'autre part, nous avons reçu de M. Boddart les dernières photographies de la restauration des peintures murales de Saint-Martial-d'Albarède : ces peintures, qui datent de la fin du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e siècle, sont très surprenantes.

M. Jacques Lagrange se réjouit du sauvetage en cours de la maison des consuls et attire notre attention sur la restauration des lucarnes. Il annonce la sortie d'une monographie de Gérard Durand de Ramefort sur le château de Ramefort et souligne le souci de l'auteur de faire un historique précis des divers travaux de restauration et de dé-restauration de ce monument.

Enfin, il évoque "le récent décès du préfet Jean Popineau. Fonctionnaire nommé par le gouvernement de Vichy à la tête du département de la Dordogne, son action se singularise, comme le relatent les ouvrages sur la période, par son zèle à combattre les Forces françaises de l'Intérieur. J. Popineau abandonna son poste le 7 juin 1944 à l'annonce du débarquement allié en Normandie. Vivant dans la clandestinité durant plusieurs années après la Libération, il obtint des "indulgences" qui le placèrent en position de haut fonctionnaire retraité de la République. Il résidait dans son château de l'Oise où il est mort à l'âge de 99 ans" (résumé de l'intervenant).

Gilles Delluc se souvient très bien de ce 7 juin 1944. Dans sa classe de 7^e au lycée, dont l'instituteur était M. Sartre, ce matin-là, il manquait un élève : François Popineau, le fils du préfet, et on ne l'a jamais revu.

Le président et plusieurs de nos collègues ont participé aux journées des Forges de la Boissière-d'Ans les 31 mars et 1^{er} avril : ce colloque a eu beaucoup de succès.

Nous avons appris avec inquiétude la vente probable de la chapelle du prieuré de Badeix, que notre compagnie avait visité : le président se renseigne auprès de l'architecte des Bâtiments de France.

La presse s'est fait l'écho de la sauvegarde de la chapelle du Centre hospitalier de Périgueux (nous nous en réjouissons) et de la mise en vente du petit château de Trélassac (celui de Stéphanie de Beauharnais).

Plusieurs dates sont à noter sur nos agendas :

- Le 9 mai notre soirée bimestrielle sera animée par le père Pommarède qui fera une conférence sur des Périgourdins guéris et miraculés à Lourdes entre 1860 et 1940 ; il présentera leurs dossiers étudiés du point de vue historique avec l'aide de deux collègues médecins.

- Les 19 et 20 mai se tiendra à Brantôme le congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, organisé par notre Société. Le programme définitif compte une trentaine de communications. Ce congrès tiendra lieu d'excursion de printemps. Une exposition de menus et d'objets anciens sera présentée par M. Cruège.

- Le 8 septembre, toute la journée, aura lieu l'excursion d'automne de notre compagnie en pays beaumontois.

M. Ibanez présente ensuite les activités du Groupe de Recherche historique et archéologique de Coutras (G.R.A.H.C.) (texte déposé à la bibliothèque). Le canton de Coutras compte douze communes, au confluent de la Double périgourdine, de la Saintonge et du Bordelais. Quelques aspects méritent d'être soulignés, comme la collecte d'archives vocales et les efforts pour aider les jeunes à découvrir leur histoire et leur patrimoine.

Mme Anne-Marie Palué, du château de l'Herm à Rouffignac, nous entretient ensuite des sondages projetés cette année sur ce site remarquable (durant le mois de juin, à partir du 28 mai) : un sondage devant le châtelet en avant du pont, pour tenter de dater le châtelet par rapport au château ; un deuxième sondage pour dater le fossé et tenter de retrouver l'enceinte. Elle invite les personnes intéressées à se joindre à son équipe.

M. Guy Penaud nous apporte ensuite des réponses à une énigme posée il y a un an par le père Pommarède (*B.S.H.A.P.*, 2000, p. 33), qui avait découvert deux cartes postales étonnantes éditées à Leipzig en Allemagne et montrant des femmes et des enfants allemands internés à Périgueux pendant la guerre 14-18 (collection de M. Jean Dupuy). Les documents conservés dans les dossiers 4 M 155 à 158 des Archives départementales de la Dordogne (circulaires, notes, télégrammes, rapports...) permettent de comprendre comment les bâtiments d'une usine de perles de Périgueux, en faillite, furent réquisitionnés et comment un certain nombre de "ressortissants des puissances ennemies se trouvant en France au moment de la mobilisation" y ont été logés. Selon un état du 10 août 1914, la capacité d'accueil de la Perlerie était initialement fixée à 125 personnes. Le 15 août 1914, le commissaire de police signalait au préfet qu'elle accueillait 584 personnes, dont 192 célibataires masculins, 132 célibataires féminins et 266 "ménages et enfants". Il semble qu'elle fut abandonnée dès 1915 sur ordre du préfet, en raison de son caractère insalubre, au profit d'un rapatriement en Suisse pour un certain nombre de personnes ou d'un transfert dans d'autres camps (courrier du 27 janvier 1916). Pour Guy Penaud, ces cartes postales ont dû être éditées dans le cadre de la propagande allemande, qu'on appelle aujourd'hui "guerre psychologique". Pour les autorités allemandes, il convenait de montrer comment l'ennemi français traitait à Périgueux les femmes et les enfants allemands, internés dans ce que l'on appelait alors en France "un camp de concentration" (résumé rédigé d'après les notes de l'intervenant et revu par lui).

M. Guy Penaud a fait une autre trouvaille dans la collection de M. Dupuy : celle d'une quarantaine de cartes postales dues à un illustrateur originaire de Périgueux, Mich.

M. Pierre Ortega nous emmène ensuite dans un de ses jardins secrets : celui des forges et des maîtres de forges. Il s'intéresse tout particulièrement à la forge de Jumilhac (la tombe de la famille Prévost est dans le cimetière de ce village) et à la forge de Savignac-Lédrier, à titre de modèle. Les études sur la sidérurgie ancienne, la vie des paysans-ouvriers, le tissu commercial très dense autour de la forge lui fournissent beaucoup d'informations nouvelles relatives à l'histoire de Jumilhac.

Le président sollicite l'avis des spécialistes ici présents pour expliquer une photographie qui vient d'être offerte à notre bibliothèque. Elle semble figurer un canon sur rail en gare de Périgueux aux environs de 1914.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

Admission d'octobre 2000 (complément)

- M. Renié Alain, 27, rue Antoine-Gadaud, 24000 Périgueux, présenté par M. D. Audrerie et M. J. Lagrange.

Admissions de mai 2001

- Mme Ramel Geneviève, Le Bouscandier, 24370 Peyrillac et Millac, présentée par Mlle S. Bridoux et M. M. Bernard ;

- M. Naboulet Robert, 18, av. André-Maurois, 24310 Brantôme, présenté par M. A. Petit et le P. Pommarède ;

- Mme Jirou-Najou Colette, 537, route de Promery, 74370 Pringy, présentée par Mme A. Bélingard et Mme P. Corneille ;

- M. Large Francis, Le Sud, Monbos, 24240 Thénac, présenté par le P. Costisella et le P. Pommarède ;

- Mlle Francout Lydie, 49, av. d'Aquitaine, 24490 La Roche-Chalais, présenté par M. D. Redon et M. S. Pommier ;

- M. et Mme Lacueille Philippe, 86, rue Victor-Hugo, 24000 Périgueux, présentés par M. X. Darcos et le P. Pommarède ;

- Mlle Rigoulet Nelly, 22, avenue de la Résistance, 24150 Lalinde, présenté par le P. Pommarède et le P. Zanette.

SEANCE DU MERCREDI 6 JUIN 2001

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 80. Excusés : 11.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- Le colonel Robert Bresse, nommé général de brigade.
- M. Philippe Boiry, pour le prix Victor Hugo de la Société des poètes français.

NECROLOGIE

- Michelle-Marie Valade

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Livres

- Toussaint-Samat (Maguelonne), *Contes du Périgord*, Sud Ouest, 2001
- Marty (Christian), *Les campagnes du Périgord*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1993
- Lartigaut (Jean), *Le Quercy après la guerre de Cent Ans (vers 1440-vers 1500), Aux origines du Quercy actuel*, éd. Quercy-Recherche, 2000 (réédition augmentée de l'ouvrage *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*, Toulouse, 1978)
- Durand de Ramefort (Gérard), *Le château de Ramefort*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2001 (don de l'auteur et de l'éditeur)

Documents, extraits de revues, tirés-à-part et CD-Roms

- *Cahiers de la Chapelle-Saint-Robert*, n° 14, n° 15, n° 16, n° 17, n° 18 (don M. Belly)
- La Clergerie (François de), *Recherches radiesthésiques effectuées sur Bourdeilles et Brantôme*, tapuscrit (don de l'auteur)
- Bout (Jean-Christophe), *Descriptif des obstacles [barrages] à la migration implantés sur la Dronne*, tapuscrit (don de M. et Mme Pain, grands-parents de l'auteur, ingénieur hydrologue à la Fédération départementale de pêche)
- *Kartenwerk zu oberstleutnant Dr. Hesse über Schlachtfelder vorwärts !* [L'avancée des troupes allemandes en France du 10 mai 1940 au 24 juin 1940], Berlin, Wilhelm Limpert-Verlag, photocopies (don M. Santenard)
- Cercle Condorcet Périgord, *27 décembre 1999, Vent de tempête en Périgord, de la tourmente à la réflexion*, Périgueux, La Lauze, 2001 (don G. et J. Rousset)
- Brugière (Hippolyte), *Le canton de Hautefort au XIX^e siècle et avant d'après le manuscrit de 1892 "L'Ancien et le nouveau Périgord"*, éd. Hautefort notre patrimoine, 2001 (don de l'éditeur)
- Berlioz (E.), *La situation des départements et l'installation des premiers préfets en l'an VIII (23 septembre 1799-22 septembre 1800), Recueil d'analyses et d'extraits de documents de la série F1cIII des Archives nationales*, Paris, La Documentation française, 2000, extrait concernant la Dordogne et Rivet (don J.-C. Savignac)
- Loret (Eric), "L'étoile Eymery", article sur Rachilde extrait de *Libération* du 23 janvier 1995 (don S. Baunac)
- Grellety (Jean), *1943-1944 La Résistance en pays vermois*, tapuscrit (don de l'auteur)
- Grellety (J. et M.), *La terre et seigneurie de Vergt*, tapuscrit (don de l'auteur)
- Grellety (Jean), *Observations sur deux siècles de démographie vernoise 1800-1990*, tapuscrit (don de l'auteur)
- Grellety (Jean), *1945-1993 Cinquante ans de fraisculture en Périgord central*, tapuscrit (don de l'auteur)

- Abzac (Arnaud d'), 5 CD-Rom sur l'héraldique : provinces du Sud-Est (n° 2) ; divers armoriaux (n° 3) ; armoriaux du Sud-Est (n° 4) ; Normandie et Bassin Parisien (n° 5) ; dessins (don de l'auteur) (voir, *B.S.H.A.P.*, t. CXXV, 1998, p. 376, 379).

REVUE DE PRESSE

- *Bulletin du G.R.A.H.C.*, 2000, n° 22 : croyance au loup-garou dans la Double

- *Bulletin annuel de la société des amis de Montcaret et de sa région*, 2001 : articles sur la villa gallo-romaine de Montcaret, l'état civil protestant de Montravel 1767-1788, la famille de Guerre à Montcaret (XVII^e-XIX^e siècles)

- *Hautefort, notre patrimoine*, n° 7, janvier 2001 : extraits d'un sermon de l'abbé Defreix dans les années 1920 à la cathédrale Saint-Front sur le patois

- *Bulletin de liaison des sociétés savantes, Comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 1 : articles sur la Fédération historique du Sud-Ouest et sur le congrès de Brantôme

- *Sites et monuments*, n° 173, avril-mai-juin 2001 : inscriptions à l'inventaire supplémentaire de l'église Notre-Dame de Ribérac et le presbytère, l'église de Saint-Méard-de-Drône, le château du Claux à Salignac-Eyvignes, les jardins du Chaufourg à Sourzac

- *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1^{er} fascicule 2001, janvier mars : article sur les Luquet du Chaylar

- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, mai 2001 : informations sur Charles de Foucauld

- *Bulletin de la Société de Borda*, année 2001, 126^e année, 1^{er} tr., n° 460 : article sur saint Vincent de Paul et les galériens

- *Eglise en Périgord*, n° 10, 16 mai 2001 : rénovation de l'orgue de La Roche-Chalais

- *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 57^e année, 1^{er} tr. 2001, n° 1 : compte rendu de l'ouvrage de P. Esclafer de La Rode sur le château des Eyzies et les seigneurs de Tayac, notice nécrologique de Pierre-Jacques Laroussarie

- *Périgord hebdo*, 4 mai 2001, 11 mai 2001, 18 mai 2001 : musée gallo-romain, peintures du XV^e siècle à l'église de Saint-Méard-de-Drône, articles sur l'usage du châtaignier dans l'architecture paysanne, sur les feuillardiers.

COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance en se réjouissant du succès du congrès organisé les 19 et 20 mai derniers à Brantôme par notre compagnie pour la Fédération historique du Sud-Ouest. Il souligne l'harmonie et la cordialité des équipes organisatrices, l'accueil efficace et chaleureux, dans le cadre ensoleillé de Brantôme, pour la séance inaugurale dans l'ancienne église paroissiale (grâce à la municipalité) et pour la quarantaine d'interventions de qualité au collège (grâce à Mme A. Krempf, principale), avec environ deux

cents congressistes. En point d'orgue, une réception amicale dans notre hôtel de la rue du Plantier et une visite du secteur sauvegardé de Périgueux.

Mgr Briquet s'interroge, dans un message reçu par le président, sur la nouvelle de Gérard de Nerval appelée *Le Marquis de Fayolle*, parue dans le journal *Le Temps* en 1849 et figurant dans la collection de la Pléiade : il s'agit d'une nouvelle inachevée qui fut terminée par un autre auteur. Le marquis de Fayolle va tenter de préciser les relations entre le personnage de Nerval et sa famille.

Dans le courrier, le président relève que les sondages du château de l'Herm sont repoussés à la période estivale (Mme Palué), que des ossements humains ont été trouvés dans la zone des travaux de l'abbaye de Brantôme par M. Jean Rouchaud d'Excideuil, sans doute à l'emplacement de l'ancien cimetière des moines.

Le président annonce la découverte de peintures dans l'église de Lempzours et raconte les mésaventures d'un tableau de l'église de Saint-Germain-des-Prés : il venait d'être restauré et il est tombé lors de sa remise en place ; il est donc reparti pour une nouvelle restauration.

Quelques manifestations sont à noter autour de la Félibrée qui se déroulera cette année à Périgueux, le 1^{er} juillet : les 29 et 30 juin, au théâtre, un colloque sur la langue d'oc ; des animations dans les quartiers de la ville ; enfin, au cours de notre réunion mensuelle du 4 juillet, la lecture avec traduction de documents en langue d'oc du Sarladais, offerts à notre compagnie par Mme de Molènes-Demangeot. Notre excursion d'automne aura lieu le 8 septembre en pays beaumontois.

Guy Penaud fournit des renseignements sur le canon sur rail dont la photographie a été présentée à notre réunion de mai dernier : il s'agit d'un canon français de type 320 T 17, modèle 1870, sans doute transformé en modèle 1917 (documentation : éditions Atlas). Gilles Delluc rappelle que le P.O. a construit des wagons blindés en 1870 et il se souvient d'un dessin paru dans la presse du début du siècle qu'il va rechercher.

Guy Penaud présente ensuite l'ouvrage qu'il vient de publier sur le château de Chabans et son histoire. Il s'est intéressé tout particulièrement au personnage de Clément Dulac, qui joua un rôle non négligeable en Périgord et à Paris pendant les événements de 1848-1851, et à la période de la Résistance pendant laquelle le château servit de cache d'armes, hébergea en août 1944 l'unique état-major FFI, donna son nom de guerre au jeune Jacques Delmas, qui devint pour la postérité "Chaban-Delmas", à la suite d'une faute d'orthographe sur un panneau indicateur qui a été conservé.

La légende veut que ce château dispose de souterrains. Brigitte Delluc raconte comment, vers 1970, à la demande du propriétaire de l'époque, Bernard Benson, elle a accompagné Gilles Delluc dans l'exploration du puits qui s'ouvre dans la cour : au fond, le puits s'élargit seulement en formant un niche, mais sans aucun prolongement.

Au cours de la semaine du 26 mai au 2 juin, sur *Canal Jimmy*, écoutant l'émission "La Route", Guy Penaud a entendu le romancier Gérard de Villiers évoquer une conversation qu'il eut à Alger avec Henri Girard, connu comme homme de lettres sous le nom de Georges Arnaud, et concernant le crime

d'Escoire : il aurait été acquitté pour avoir facilité l'évasion d'un responsable d'un réseau communiste en 1943 ; il aurait affirmé qu'il avait bien tué son père, sa tante et sa bonne, cette dernière tout simplement parce qu'il était énervé.

Mme Kellerson se souvient très bien de l'amitié de son père avec la famille Girard. Au procès, il témoigna en faveur d'Henri Girard et il a toujours été persuadé de son innocence : la tante aurait retiré beaucoup d'argent quelques jours avant le crime, argent que l'on n'aurait pas retrouvé ; un homme inquiétant rodait aux alentours.

Jacques Lagrange rappelle qu'il a écrit deux ouvrages sur cette affaire. Il se garde bien de se prononcer sur la culpabilité du personnage et, à propos de la conversation rapportée par Gérard de Villiers, dit simplement que Georges Arnaud était coutumier de ce genre d'allégations.

Jacques Lagrange offre à la bibliothèque son dernier livre sur *Les Rues Neuves de Périgueux*. Dans cet ouvrage, illustré de belles photographies rappelant celles de Doisneau, il s'interroge sur les raisons qui ont conduit à la rénovation drastique de ce quartier et évoque avec regret le premier projet d'ensemble que l'architecte Froidevaux avait conçu en 1970, mais qui n'a pas été retenu.

Le Dr Alain Blondin présente ensuite, avec des diapositives, le beau travail d'archéologie classique effectué par la commission des sites et monuments de la Société d'art et d'histoire de Sarlat, dont font partie plusieurs membres de notre compagnie. Il s'agit des fiches historiques et archéologiques, concernant les treize églises qui dépendaient de l'abbaye de Sarlat au Moyen Âge dans les cantons de Montignac, Terrasson, Sarlat et Belvès. Ces fiches forment un dossier particulièrement complet, avec localisation, plans, bibliographie et photographies, et sont réunies en deux volumes multigraphiés déposés ce jour à la bibliothèque de la S.H.A.P.

Gilles Delluc évoque le remploi d'un entrelacs, considéré comme carolingien, au chevet de l'église de Tayac, ainsi que les deux colonnes romaines à chapiteau préroman en façade. P. Pommarède indique qu'il est en fait difficile de dater précisément les entrelacs : on peut seulement affirmer qu'ils sont préromans.

La décoration de chevalier des Arts et Lettres est remise à Gilles Delluc par le père Pommarède et par Jacques Lagrange, au nom de Mme la ministre de la Culture. Un rafraîchissement est offert à l'issue.

Brigitte Delluc présente à la presse *Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851*, que vient d'éditer notre compagnie, sous sa signature et celle de Gilles Delluc. Ils ont reconstitué, jour après jour, la biographie de cet artiste en Dordogne et celle de ses amis, Alexis de Gourgues et Charles Desmoulin. Tous les documents originaux, les plans et les gravures dérivées ont été classés et commentés. Des légendes documentées et une copieuse bibliographie sont présentées avec les documents figurés. B. Delluc dit son émotion de voir paraître ce grand livre de l'archéologie en Dordogne, à l'issue d'une dizaine d'années de travail presque sans relâche. Elle rappelle combien notre société est redevable à Léo Drouyn de lui avoir offert ce remarquable état des lieux de notre département au milieu du XIX^e siècle, véritable trésor de notre

bibliothèque. On doit à Christian Carcauzon d'avoir trouvé le moyen de reproduire ces dessins originaux, tracés au crayon pâli sur un papier jauni, souvent à la limite de la lisibilité et jusqu'ici considérés comme "non reproductibles". Jacques Lagrange a mis tout son talent d'éditeur dans la mise en forme de cette masse de documents. Sophie et Thomas Rossy-Delluc ont beaucoup travaillé, entre autres tâches sur le terrain, au déchiffrement des notes griffonnées aux quatre coins des dessins. Tout ce travail a été réalisé par les auteurs d'une manière bénévole pour notre Compagnie. Cela permet de mettre ce volume exceptionnel à la disposition de tous sans trop de frais. Mais le tirage est limité et il est prudent de ne pas tarder à l'acquiescer.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

Admissions de juin 2001

- Mlle Bildstein Laure, 6, rue Emile-Rayssé, 65000 Tarbes, présentée par M. G. Bildstein et M. J.-M. Védrenne ;
- M. Deham Pierre, 21, rue de Varsovie, 24000 Périgueux, présenté par M. F. de La Clergerie et M. A. Ledu ;
- M. Gabrielsen Glenn, Bleikerasen 166, 1387 Asker, Norvège, présenté par le G.R.Hi.N. ;
- Mme Lespagne-Thounems Nadine, 24640 Chourgnac-d'Ans (réinscription) ;
- Mme Vidal Bernadette, Combe de Leygues, 24260 Le Bugue, présentée par M. G. Bildstein et M. J.-M. Védrenne ;
- M. Bitard Michel, Aux Béchades, 24330 Sainte-Marie-de-Chignac, présenté par M. J. Lagrange et le P. Pommarède ;
- M. Durignieux Jean-Paul, Ecole hôtelière, 24750 Boulazac, présenté par Mme J. Rousset et le P. Pommarède.

SEANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 2001

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 70. Excusés : 9.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- Le père Pierre Pommarède et le père Chinouilh, nommés chanoines titulaires de la cathédrale Saint-Front.
- Hommage au commandant Barrier, ancien président du Bournat, le 1^{er} juillet, jour de la Félibrée.

NECROLOGIE

- Jacques Boutitie
- Roger Petitjean

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Livres

- *Collectif, Quatrième centenaire de la bataille de Coutras, actes du colloque de Coutras, 16-18 octobre 1987, organisé par le G.R.A.H.C. et "Henri IV 1989", 1988 (don G. Ibanez, président du G.R.A.H.C.)*
- Penaud (Guy), Correa (José), *Château de Chabans*, Périgueux, La Lauze, 2001 (don G. Penaud)
- Lagrange (Jacques), *Les Rues-Neuves de Périgueux*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2001 (don J. Lagrange)
- Marty (Pierre), *8 000 km avec Georges Morin*, Périgueux, impr. J. Paris, 2001 (don P. Marty) (récit d'un voyage humanitaire en Afrique nord occidentale)
- Sem, *La Ronde de nuit*, 120 dessins de Sem, gravure de L. André, Paris, éd. A Fayard et cie (coll. Le livre de demain), 1923
- Fénéié (Bénédicte et Jean-Jacques), *Toponymie occitane*, éd. Sud Ouest (coll. Sud Ouest Université), 1997
- Bluche (François), *Les honneurs de la Cour*, Paris, L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, 2000.

Documents, tirés à part, photographies

- Blondin (Alain), *Les églises qui dépendaient de l'abbaye de Sarlat au Moyen Age (cantons de Montignac, Terrasson, Sarlat et Belvès)*, 2 volumes (texte et illustrations), Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord noir, sans date, tapuscrit (don de l'auteur)
- Peintures murales de l'église de Saint-Martial-d'Albarède, 4 photographies (don F. Boddart)
- Boy (Michel et Hélène), *Les clefs de voûte armoriées de l'église de Sourzac*, tapuscrit (don G. Naulin)
- Berthier (Marcel), *Testaments de Guillaume et de Charles-Guillaume d'Alesmes (1647 et 1736)*, avec transcription et documents annexes, tapuscrit (don M. Berthier)
- Farnier (J.-E.), *Une main de deux mille ans, la relique et le pèlerinage de saint Siméon à Ligueux (Dordogne)*, Périgueux, impr. Cassard, 1925, photocopies (don M. de Chauliac)
- Grellety (M. et J.), *1285-1299, la charte de la bastide de Vernh*, tapuscrit (don de l'auteur)
- Grellety (J.), *Vergt, 25 juillet 1993, notre église a eu 150 ans*, tapuscrit (don de l'auteur)
- Grellety (Jean), *Vergt, mon village au passé*, tapuscrit (don de l'auteur)
- Delacroix (Eugène), *Journal 1822-1863*, extraits concernant les séjours de l'auteur en Périgord et notamment à Périgueux et Ribérac, photocopies (don R. Larivière)

- Chanut (Frédéric), *Une contribution à l'étude de la radiation des saints dans les ordos diocésains*, photocopie, sans date.

REVUE DE PRESSE

- *Sud Ouest*, mai et juin 2001, extraits : ouvrage sur les Rues-Neuves à Périgueux, pôle de préhistoire, congrès de la FHSO à Brantôme, ouvrage Léo Drouyn en Dordogne, château des Milandes, musée gallo-romain, exposition Jean Nouvel, église de Montrem, autoroute (don A. Bélingard)

- *Bulletin du G.R.Hi.N.*, séance du 5 avril 2001 : les prieurés de l'ordre de Grandmont

- *Bulletin du G.R.Hi.N.*, séance du 3 mai 2001 : Saint-Michel-Lécluse-et-Léparon

- *Périgord hebdo*, 8 juin 2001 : maison de vignes vers Saint-Aulaye ; 15 juin 2001 : château de Commarque

- *L'Echo du Ribéracois et de la vallée de l'Isle*, n° 2711, 8 juin 2001 : article sur l'ouvrage Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851

- *Archives en Limousin*, n° 17 mai 2001 : seigneurs de Carbonnières

- *Courrier français*, 18 mai 2001 : annonce d'un ouvrage de M. Rateau sur les crues et inondations en Dordogne

- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 63, juin 2001 : château de Puyferrat à Saint-Astier, paysans du XVIII^e et du XIX^e siècles, armes de Saint-Cyprien

- *Informations Amitiés généalogiques bordelaises*, n° 70, juin 2001 : la Poste aux chevaux en Aquitaine, note sur les relations entre la famille Laurent, Montaigne et La Boétie

- *Bulletin de l'association Wlgrin de Taillefer*, n° 9, juin 2001 : Taillefer, château de Barrière, superstitions relatives à l'équinoxe de printemps et à la fête de la Saint-Jean par Wlgrin de Taillefer, témoignage de Maxime Sarlat sur son arrestation pendant la Seconde Guerre mondiale par la Gestapo, apparitions à Saint-Georges-de-Montclar, le curé de Bourrou au XVIII^e siècle, la chapelle Sainte-Thérèse de Montclar

- *Lo Bornat*, avril-mai-juin 2001 : le catharisme en Périgord, la disparition du buste de Chastanet en 1909

- *Revue archéologique de Bordeaux*, t. XC, 1999, bilan et orientation de la recherche archéologique en Aquitaine en 1999, sur le tracé de l'autoroute A89 (Saint-Martial-d'Artenset, Les Lèches, Sourzac) ; grotte XVI (Cénac-et-Saint-Julien) ; Cantelouette (Creysse) ; grottes de Jovelle et de Lascaux ; Festalemps ; domus des Bouquets à Périgueux ; Chamiers ; Saint-Médard-de-Mussidan.

COMMUNICATIONS

Après avoir salué les personnalités présentes, le président nous informe que le colonel de Castellane a entrepris une étude sur les zouaves pontificaux du Périgord, qui se sont illustrés en particulier lors de la bataille de Loigny (2 décembre 1870). Certains sont célèbres comme de Verthamon,

Vaux et le fils du peintre Lafon. Tout renseignement serait le bienvenu, par le biais des petites nouvelles de notre *Bulletin*.

Le P. Pommarède a déniché dans une brocante le cahier de délibération du comité de libération de Tocane Saint-Apre (1944). Guy Penaud confirme que c'est un document rarissime et précieux. Comme il s'agit d'une période encore sensible, ce document sera conservé en archives et protégé par des règles de consultation.

Le président ouvre l'agenda et signale diverses manifestations, en particulier : ce soir, en la salle capitulaire de la cathédrale Saint-Front, présentation du chemin de croix, œuvre du peintre Jacques-Emile Lafon, restauré successivement par Bertoletti puis par Mme Ferret ; le 11 juillet, dans le cadre de nos soirées bimestrielles, Mlle Pénisson parlera des travaux du musée gallo-romain de la domus des Bouquets et du programme muséographique ; le 1^{er} septembre aura lieu le colloque du Cercle d'Aubeterre sur l'histoire des ordres religieux dans le Sud-Ouest ; l'excursion de septembre de notre compagnie aura lieu le 8 septembre en pays beaumontois (Bannes, Beaumont, le dolmen de Blanc à Nojals-et-Clotte (notre propriété), Saint-Avit-Sénieur, Montferrand).

Brigitte Delluc fournit quelques informations concernant Cadouin : le 25 août aura lieu le prochain colloque des Amis de Cadouin sur le thème "Autour de Cadouin et de Pontigny". Mme Kinder, spécialiste de Pontigny, parlera de l'abbaye mère de Cadouin. L'auberge de jeunesse qui est installée dans les bâtiments conventuels a beaucoup de succès, si on en juge par le taux de remplissage (+ 20% chaque année). Une vingtaine de chambres vont encore être créées. Elle fonctionne en liens étroits avec l'association "Au fil du temps" qui s'est spécialisée dans l'accueil des classes de découverte du patrimoine.

Michel Carcenac vient de publier un nouveau roman sur cette période qu'il connaît si bien, la fin de la guerre de Cent Ans : dans son *Roman du Suaire*, il fait vivre avec sa verve habituelle les paysans de la Bessède et les moines de Cadouin, l'exil à Toulouse et le retour à Cadouin après le vol du suaire.

Le 23 juin, Mgr Briquet a participé à Cadouin à une conférence-débat sur le thème du pèlerinage dans les différentes religions catholique, protestante, bouddhiste.

Le 17 juillet Brigitte et Gilles Delluc feront une conférence à Vallon-Pont-d'Arc sur l'art pariétal paléolithique.

M. Carrier, un des meilleurs occitanistes du Bournat, nous fait lecture ensuite de quelques textes choisis dans le riche dossier offert à notre bibliothèque par Mme de Molènes-Demangeot : un remarquable ensemble de poésies, contes et chansons en langue d'oc sarladaise. Il fait suivre chaque lecture en langue d'oc de sa traduction en français, permettant aux ignorants de comprendre les nuances imposées par le passage à la langue vernaculaire et les fantaisies de chaque poète. Ainsi en est-il du loup et de l'agneau de La Fontaine, traduit ou plutôt interprété en langue d'oc par M. Bergeret, ou d'un conte de Lambert. Certains auteurs ou destinataires sont connus.

M. Martial (des Périgourdins de Paris) a relevé le nom des rues de Paris qui honorent des Périgourdins et il en a compté 41 en ne tenant compte que de Paris *intra-muros*. Depuis Brantôme, Talleyrand, Montaigne, Fénelon, jusqu'à Jules Claretie, Fernand de La Tombelle, Villebois-Mareuil ou Mounet-Sully, entre autres, sans oublier le cimetière du Père-Lachaise où reposent le Montignacois Lachambeaudie et l'aéronaute bergeracois Crocé-Spinelli (précisément de Monbazillac). Mais pas de rue Lagrange-Chancel, au grand regret d'un de nos collègues.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

Admissions de juillet 2001

- Mlle Chevalier Nathalie, 4, rés. Léo-Peyrat, 24290 Montignac, présentée par M. A. Blondin et Mme F. de Molènes-Demangeot ;
- M. Marchais Jacques, Les Andrivaux, 24750 Chancelade, présenté par Mme M. Frapin et le P. Pommarède ;
- Mlle Cueillens Graziella, Monsec, 24340 Mareuil-sur-Belle, présentée par M. S. Baunac et M. F. Michel ;
- M. Martinez Georges, rés. le Mas de la Pierre levée, n° 6, Les Alpilles, 16000 Angoulême, présenté par M. H. Lapouge et M. A. Ribadeau Dumas ;
- Mme Martinet Jacqueline, 12, place André-Maurois, 2400 Périgueux, présentée par Mme S. Pain et Mme Zimmermann.

EDITORIAL

Scripta manent

Jamais en un siècle et quart, notre Compagnie n'a compté autant de collaborateurs, de membres désireux de voir publier leurs travaux. Qu'ils soient professeurs d'université, ouvriers retraités de l'industrie, chercheurs avérés ou mordus de préhistoire, les adhérents de la SHAP travaillent. Nombreux sont ceux qui ont compris que les simples évocations d'anecdotes, prononcées lors de nos rencontres mensuelles, pouvaient avoir un prolongement heureux. Pour cela, il faut fréquenter les archives, s'initier à la paléographie, consulter la riche bibliographie mise à disposition à notre siège, prêter une oreille attentive aux communications de nos collègues, et enfin, oser soumettre le fruit de ses recherches à des fins d'insertion dans notre *Bulletin*.

Durant les trente dernières années, plus de soixante membres se sont réparti le riche privilège de donner à notre publication la haute tenue que chacun lui accorde. A ce jour, nos collections offrent plus de 50 000 pages de thèmes originaux les plus divers portant sur l'archéologie et l'histoire du Périgord. Cette somme constitue un réservoir qu'il est indispensable de consulter avant d'entreprendre quelque travail, que ce soit par souci d'écrire honnêtement, pour une thèse universitaire ou un article de journal. Désormais, pas un texte sérieux n'est publié sans porter la mention "extrait du *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*". Les travaux de nos pairs deviennent la référence exigée.

Les quatre livraisons annuelles ne suffisent plus à satisfaire nos lecteurs pressés. Hier encore, l'un d'eux s'étonnait de ne pas avoir encore lu telle information, en l'occurrence la critique d'un livre récemment paru. Dans

son impatience, notre distingué collègue avait sans doute confondu notre *Bulletin* avec quelque quotidien local.

Plus que jamais, les écrits demeurent et c'est heureux. Au siècle de l'informatique et de l'éphémère, il est satisfaisant de constater que la direction des publications de la SHAP dispose d'une avance pouvant constituer deux années de notre *Bulletin* !

Heureux abonnés, réjouissez-vous ! Nous avons encore de quoi satisfaire les plus exigeants d'entre vous.

La rédaction

L'inscription grecque de Vésone

par Paola GRANDINETTI

À la faveur d'une visite effectuée à Périgueux durant l'été 1997, Mme Paola Grandinetti, doctorante en Histoire ancienne à l'Université de Rome "La Sapienza", avait remarqué une pierre présentée sous le cloître du Musée du Périgord et porteuse d'un texte écrit en langue grecque. Spécialiste de ce type d'inscription, elle s'est interrogée sur la présence d'un tel texte à Périgueux et avait alors formulé quelques réflexions qui l'ont tout naturellement conduite à enquêter plus systématiquement sur cette pierre. Traduits de l'italien par notre collègue François Michel, ce sont les résultats de ses recherches que nous présentons.

Dans la collection épigraphique du Musée du Périgord figure une pierre unique en son genre, puisqu'elle présente le seul texte en langue grecque trouvé à ce jour dans l'antique Vésone¹. À la lecture des différents recensements des inscriptions de Périgueux, nous pouvons constater que cette pierre est entrée dans la mémoire périgourdine en 1858, car elle apparaît alors dans le corpus d'inscriptions établi par l'abbé Audierne, qui signale sa

1. Certaines sources du XVI^e siècle mentionnent des découvertes de textes grecs, sans que l'existence de ceux-ci ait pu être prouvée de manière déterminante ; il est toutefois bon de rappeler que des lettres latines mal gravées peuvent avoir trompé leurs lecteurs. Ce fragment serait donc le seul à être parvenu jusqu'à nous.

présence au Musée². Elle figure également dans le catalogue établi par le docteur Galy en 1862³, ainsi que dans l'ouvrage d'Émile Espérandieu, qui précise que l'origine de ce vestige est inconnue⁴. La plus récente édition de cette inscription remonte à 1899, lorsque O. Hirschfeld la met au nombre des textes compris dans le *CIL XIII*⁵ sous le numéro 1026.

Pour ces différents auteurs, l'origine de ce vestige est en effet demeurée énigmatique. Déjà en 1889, cette question avait été abordée lors d'une réunion de la Société historique et archéologique du Périgord, et le président d'alors, M. Hardy, n'avait pas pu y fournir de réponse satisfaisante⁶. Ce n'est que quarante ans plus tard que P. Barrière a pu lever les doutes sur l'origine de cette pierre en citant un article de la revue *Le Montaigne*⁷ : "M. Jouannet, qui vient ordinairement passer ici une partie de ses courtes vacances, a découvert, dans un mur de jardin, non loin du moulin du Rousseau, un fragment d'inscription tumulaire en caractères grecs. Sous une de ces petites feuilles en cœur que l'on voit souvent employées comme points dans les inscriptions du troisième siècle, on lit ce mot : ΘΝΗΤΟΣ. Ce qui précède manque, seulement on distingue encore un Σ et le pied d'une autre lettre. La langue dans laquelle est écrit ce débris d'inscription, et peut-être aussi le voisinage d'un cimetière, dont les restes existent sous le sol du jardin voisin, donnent quelques prix à ce fragment. M. Jouannet l'a fait déposer au Muséum de la ville"⁸. Le découvreur de cette pierre est bien connu du monde de l'archéologie périgourdine, puisque François Vatar de Jouannet a régulièrement publié dans le *Calendrier du Département de la Dordogne* des articles traitant des antiquités du Périgord avant d'offrir ses collections au musée de Périgueux⁹. La mention faite d'un jardin nous apporte une intéressante précision puisque, à la lecture de l'*Atlas Historique des Villes de France*¹⁰, établi selon le cadastre de 1828, nous n'en découvrons qu'un seul à

2. *Épigraphie de l'antique Vésone, ou L'importance et la splendeur de cette cité, établies d'après ses inscriptions*, Périgueux, mars 1858, chez Dupont, p. 80, n° 16.

3. *Catalogue du Musée archéologique du département de la Dordogne*, Périgueux, 1862, p. 64, n° 300.

4. *Inscriptions antiques du Musée de Périgueux*, Périgueux-Paris, 1893, p. 79, n° 78. Les mesures de la pierre sont erronées.

5. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, recension des inscriptions latines effectuée au XIX^e siècle par l'Académie de Berlin. Le volume XIII est consacré aux provinces gauloises, à l'exception de la Narbonnaise (vol. XII).

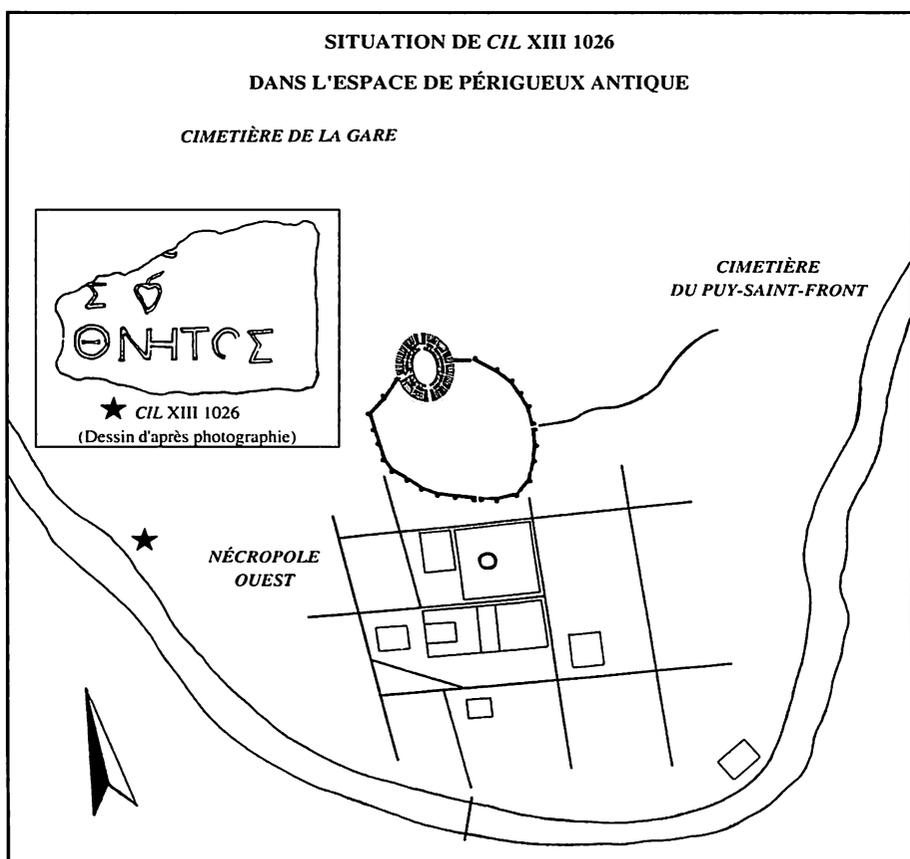
6. Compte rendu de la séance du 5 décembre 1889, dans *B SHAP XVII* (1890), p. 34-35.

7. P. Barrière, *Vesunna Petrucoriorum, histoire d'une petite ville à l'époque gallo-romaine*, Périgueux, 1930, p. 161-162.

8. *Le Montaigne, Revue du Périgord, édité par A. de Calvimont et une société d'hommes de lettres de Paris*, 4^e livraison, Périgueux, 1836, p. 67.

9. Une courte biographie de F. Vatar de Jouannet figure dans l'article de J. Saint-Martin, "Les premières découvertes préhistoriques", dans *Centenaire de la préhistoire en Périgord*, Supplément au *B SHAP XCI* (1964), p. 129-130.

10. *Atlas Historique des Villes de France*, Périgueux, plan et notice élaborés par A. Higounet-Nadal, Paris, 1984.



proximité du moulin du Rousseau : l'origine de cette pierre peut donc être dorénavant connue avec quelque certitude. Cependant, l'ensemble des publications ne donne ni description du support, ni commentaire du texte, et nous nous sommes donc attaché à réaliser ceux-ci.

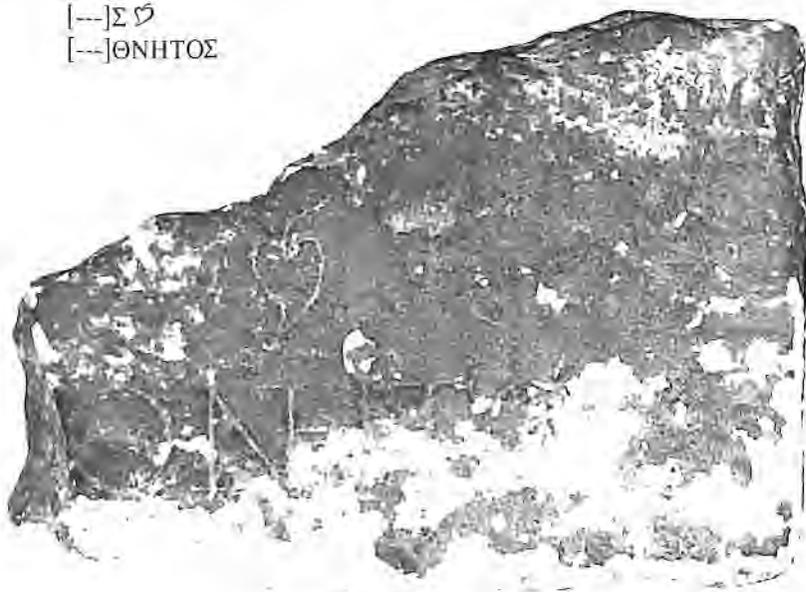
Il s'agit d'un fragment de petites dimensions sur lequel est gravée, d'une manière très élaborée, la partie finale d'une inscription dont le reste est perdu. La pierre elle-même, enregistrée sous le numéro d'inventaire 300 G, mesure 24 cm de hauteur sur 33,5 cm de largeur et 14 à 17,5 cm d'épaisseur. Sa partie postérieure est mal dégrossie, caractéristique que l'on peut autant attribuer à sa retaille qu'à un état originel où il n'y avait pas nécessité de présenter un revers élaboré. Le côté droit du bloc est soigneusement taillé et poli, et la partie inférieure est de même presque plane.

Le texte ne comporte plus que ses trois dernières lignes : en effet, apparaît au-dessus de la feuille de lierre (*hedera*) une lettre dont il ne subsiste que la base très fragmentaire d'une courbe. En prolongeant d'une

ligne horizontale la base de cette lettre ouverte à droite, nous pouvons constater qu'aucun autre caractère n'a été gravé à ce niveau et que, par conséquent, le champ épigraphique était vide. À la deuxième ligne se voient très distinctement un Sigma et l'*hedera*, qui a valeur de ponctuation dans les textes de bonne gravure. Avant le Sigma se trouve un espace très important où pouvait se trouver une lettre dont nous sommes incapable de préciser la nature. La troisième ligne, la plus complète, nous permet de donner quelques considérations paléographiques : sa lecture nous permet de constater que le Thêta et l'Omicron ont été tracés au compas, puisque l'on distingue au centre de l'Omicron la trace de la pointe de cet instrument. Les Sigma sont de forme classique, alors que l'on attendrait des Sigma lunaires (en forme de C), plus typiques de l'épigraphie impériale. La régularité des lettres entre elles (chacune fait 4,2 cm de hauteur), la précision des tracés, la réalisation de pleins et de déliés prouvent que nous avons affaire à un excellent atelier épigraphique. La lecture de l'inscription en est grandement facilitée, sans que les différents auteurs se soient réellement accordés sur une unique version :

L'abbé Audierne et le docteur Galy se sont limités à transcrire le mot ΘNHΤΟΣ, faisant toutefois apparaître la ligature unissant le Nu et le Êta. Notre lecture se rapproche en revanche de celle d'É. Espérandieu et nous permet d'envisager la transcription suivante :

[---]+
 [---]Σ ♡
 [---]ΘNHΤΟΣ



CIL XIII 1026 (Photographie F. Lachaud 1988)

E. Espérandieu propose de restituer la dernière ligne ainsi : [--- οὐδεις ἀ]θνήτος. Cette proposition est légèrement modifiée par le *CIL* qui propose de voir dans le Sigma final du mot οὐδεις la lettre subsistant à la ligne précédente et restitue le texte ainsi : [--- οὐδεις] / [--- ἀ]θνήτος. La restitution imaginée par É. Espérandieu nous semble toutefois plus vraisemblable que celle qui est proposée par le *CIL* : en effet, la mise en page des lettres restant sur la pierre montre à l'évidence que le texte était gravé autour d'un axe de symétrie ; le calibrage des caractères démontre alors que si l'on adopte la version du *CIL*, il faut imaginer un décentrage de la dernière ligne de texte vers la droite et de l'avant-dernière vers la gauche, laissant ainsi de vastes espaces libres, qui auraient alors rendu inutile l'usage d'une ligature : ces liens entre des lettres sont en effet habituellement réalisés pour gagner de la place. Comme c'est la taille limitée du champ épigraphique qui a obligé l'*ordinator* à en effectuer une, nous sommes naturellement amené à conclure que la dernière ligne du texte était au moins composée de deux mots.

Nous pouvons donc, en accord avec É. Espérandieu, proposer sur une seule ligne, la dernière, la restitution [--- οὐδεις ἀ]θνήτος, *personne n'est immortel*, au lieu du plus fréquent οὐδεις ἀθάνατος, de même signification¹¹. Cette formule, utilisée tant par les païens que par les chrétiens, donnait aux uns le confort de la constatation du sort commun, aux autres l'assurance que si la vie terrestre connaît une fin, la vie céleste n'en connaît pas¹². Cette expression fait partie des formules de consolation plutôt communes dans l'épigraphie funéraire grecque, parmi lesquelles les plus diffusées sont θάρσι (aie du courage), εὐψύχει (sois serein), et accompagnent fréquemment οὐδεις ἀθάνατος. L'épithaphe de C. Licinius Midon¹³ est à cet égard d'un intérêt tout particulier, puisque la phrase grecque est ajoutée à la suite d'un texte latin : εὐψύχι, Μίδων, οὐδεις ἀθάνατος, καὶ ὁ Ἡρακλῆς ἀπέθανε (Sois serein, Midon, personne n'est immortel, même Hercule est mort). D'autres formules ont la même signification, comme εὐμοίρει (sois heureux) et plusieurs peuvent avoir un sens beaucoup plus fataliste : ὁ βίος ταυτα (ainsi va la vie), ταυτα τὸ τέλος (ainsi est la fin)...

L'hypothèse suivant laquelle cette inscription ait pu honorer un Grec décédé à Périgueux dans des circonstances indéfinies, peut-être lors d'un voyage ou parce qu'il s'était installé dans la capitale des Pétrucos, mérite

11. Une expression identique se trouve dans l'ouvrage d'E. Bernard, *Inscriptions métriques de l'Égypte gréco-romaine*, n° 96 : ... τοῦτο φυγεῖν δ' οὐδεις θνητὸς ἔων δύναται.

12. Il n'est pas exclu que cette inscription puisse être chrétienne. Toutefois, nous ne l'affirmerons pas, car les textes chrétiens sont d'habitude gravés en caractères beaucoup plus irréguliers.

13. *IG XIV 1806* ; L. Moretti, *Inscriptiones Graecae Urbis Romae*, II, 2, 743. Pour avoir plus de détails sur cette formule, consulter également M. Simon, dans *Rev. Hist. Rel.* 113 (1936), p. 188-206.

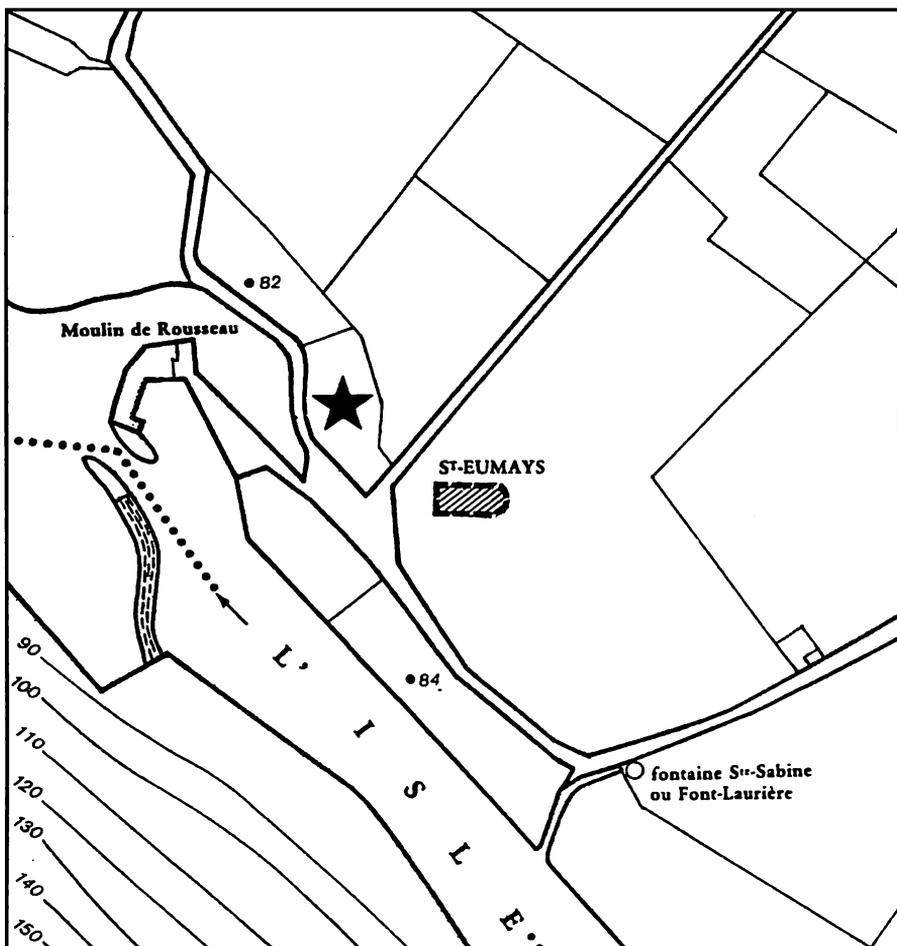
d'être mentionnée, mais n'en semble pas moins très fragile. En effet, nous trouvons à Périgueux dans un milieu exclusivement latin, et il semble plus opportun de penser que nous sommes en présence d'une manifestation de raffinement destinée à démontrer le niveau culturel de l'occupant de la tombe, sans que la culture grecque, pourtant présente à travers les écoles, puisse réellement se trouver à la source de l'utilisation de cette langue. Cette attitude se constate fréquemment, notamment dans les inscriptions funéraires des affranchis, dont le désir d'élévation sociale est très aigu, par l'emploi de formules métriques grecques ou latines souvent tirées de textes classiques.

De telles formules n'apparaissent en Gaule dans l'épigraphie funéraire que tardivement¹⁴, et peut-être faudrait-il plutôt privilégier le début du III^e siècle si l'on tient compte du fait que ce bloc a été réemployé : les réutilisations massives de stèles funéraires ont en effet eu lieu lors de la construction du rempart gallo-romain, à la fin du III^e siècle et au début du IV^e siècle, et Ch. Durand en découvrit un bon nombre lors du démontage de certaines parties du mur dans les années 1906-1912. La nôtre aurait donc probablement été gravée avant cette construction. Cependant, la pierre peut aussi ne pas être déplacée et avoir été réutilisée sur place, ce qui ne semble pas absurde eu égard aux autres découvertes de tombes faites dans ce secteur périphérique de la nécropole ouest¹⁵ : dans cette optique, il convient alors de privilégier une datation élargie au III^e siècle en son entier, car l'épigraphie de Périgueux se fait ensuite très rare et ne présente plus du tout les mêmes caractéristiques.

Ce texte de caractère évidemment funéraire nous permet logiquement de déterminer que le bloc complet venait d'une nécropole. La nature exacte du monument nous reste inconnue, même si la régularité des parois droite et inférieure du bloc incite à proposer que celui-ci a pu être inclus dans un monument funéraire de plus grande importance, tombeau privé ou colombar de petites dimensions. Il est tout aussi difficile de proposer une localisation dans le périmètre de Périgueux antique, même s'il semble plus crédible de supposer que la pierre vienne probablement de la nécropole ouest, proche du moulin du Rousseau, plutôt que du cimetière de la gare, situé plus au nord, où les tombes décrites par les sources du XIX^e siècle mentionnent avant tout une présence tardo-antique.

14. J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1951, p. 19 : les formules consacrées à la mémoire ou au repos éternel se datent à partir du III^e siècle.

15. Selon W. de Taillefer, *Antiquités de Vésone*, t. II, Périgueux, 1826, p. 655-656, il existait un colombar dans le secteur compris entre la rue Claude-Bernard et la rue Font-Laurière. De même, P. Barrière, *op. cit.*, p. 161, n° 60, rapporte que "dans l'angle formé par la rue Paul Bert et la rue dite des Mal-Lotis, ont été trouvés une sépulture comportant une urne cinéraire en terre grise et des coupes en terre rouge disposées entre deux pierres fichées de champ et une troisième formée à plat pour former toiture..." et ne cite pas sa source.



Emplacement présumé de la découverte de F. Jouannet
 Croquis établi d'après l'*Atlas historique des villes de France* (1984)

Comme nous avons pu le déterminer, si ce texte en langue grecque est facilement identifiable, il n'en est pas de même de son support et de sa localisation. Ces derniers peuvent cependant paraître d'un intérêt tout relatif eu égard à la signification de l'emploi de la langue hellénique dans une cité de la Gaule profonde dont on peut penser qu'elle se trouvait dans l'Antiquité à l'écart des voies de la culture. Ce texte démontre en effet que le grec était connu, dans une forme classique, à travers des formules typiques de l'épigraphie grecque, et qu'à Périgueux, un individu a eu le souci de prouver à la postérité sa sensibilité à la culture hellénique et sa pratique de l'*utraque lingua*.

P.G.

Versus epigraphicus medii aevi

L'épitaphe de Grimoard à Léguilhac-de-l'Auche *

par François MICHEL

À la mémoire de Gérard Mouillac

En 1993, alors que Gérard Mouillac présidait aux destinées de la bibliothèque de la Société, il avait attiré mon attention sur la présence, dans l'un des albums de photographies du marquis de Fayolle, d'un cliché figurant une inscription médiévale. La pierre qui la portait avait été trouvée à Léguilhac-de-l'Auche au XIX^e siècle et a depuis disparu sans jamais avoir fait l'objet d'une étude approfondie. Ce petit article permet donc de combler cette lacune tout en rendant un hommage appuyé et ému à l'homme chez lequel les jeunes chercheurs, dont je faisais à l'époque partie, ont longtemps trouvé tout ensemble aide, compréhension, amitié et... complicité.

C'est à la fin de l'été 1886 que des ouvriers, en élargissant la route passant 15 m à l'est du chevet de l'église de Léguilhac-de-l'Auche font, à une faible profondeur, la découverte d'une tombe. Ils soulèvent les pierres

* Le nom de cette commune est orthographié, sur la carte de Belleyme, Léguilhac-de-Lauche. NDLR.

formant couvercle, y découvrent une inscription et, sans accorder davantage d'importance à la sépulture, s'apprêtent à faire disparaître cet obstacle, lorsque surviennent M. Letrait, le proviseur du Lycée de Périgueux, et son fils. Ceux-ci sauvent l'inscription de la destruction et ramènent des informations suffisamment détaillées pour permettre à Michel Hardy de réaliser une description sommaire du tombeau à ses collègues de la Société lors de la séance du 6 janvier 1887¹. Selon les témoins de la découverte, la tombe avait forme d'un sarcophage trapézoïdal directement construit sur la terre et était orientée est-ouest. Elle était formée de chaque côté long de trois pierres posées verticalement alors qu'une pierre posée au chevet et une pierre aux pieds la fermaient. Le coffre funéraire était recouvert d'autres dalles plates, et celle qui nous concerne recouvrait la tête du mort, l'inscription tournée vers l'intérieur. Le mort semblait être "un jeune homme de 20 à 25 ans" couché les pieds en direction de l'ouest. Il portait sur sa poitrine une coquille Saint-Jacques percée de deux trous destinés à sa suspension, ce qui porta les découvreurs à affirmer qu'il s'agissait d'un pèlerin.

La pierre, qui recouvrait le visage du mort et portait l'inscription, fut partiellement endommagée par les ouvriers, sauvée *in extremis*, puis emmenée à Périgueux par M. Letrait et son fils qui en firent une restauration sommaire aisément identifiable sur la photographie. Ils l'apportèrent alors à Michel Hardy et celui-ci en réalisa un moulage encore conservé au Musée du Périgord. D'après les notes du conservateur, nous savons que la pierre aujourd'hui perdue mesurait 36 cm à la base pour 45 cm de hauteur. Ses dimensions ne sont toutefois pas des dimensions complètes, puisque, comme le montre la photographie alors prise par le marquis de Fayolle², la pierre a été retaillée lors de son réemploi. Sa partie inférieure gauche, intacte, présente en effet un angle droit bien marqué, un bord gauche et une base rectilignes malgré une petite brisure au milieu de cette dernière. De surcroît, le champ épigraphique présente une marge bien marquée sur sa gauche, car toutes les premières lettres des lignes sont alignées sur un axe parallèle au bord gauche de la pierre : il est tentant d'imaginer qu'une mise en page organisée autour d'un axe de symétrie a laissé une marge équivalente sur le côté droit du champ épigraphique. Nous pouvons donc d'après ces éléments conclure que cette pierre a été retaillée sur sa partie droite, comme en témoigne du reste le fait

1. Selon les propos de M. Hardy à la Société, la découverte aurait eu lieu en septembre ; ses notes manuscrites mentionnent en revanche le mois d'août.

2. Cette photographie est classée avec celles qui ont été prises durant la destruction de l'ancienne église paroissiale de Léguilhac-de-l'Auche. Il semble d'après le traitement du cliché qu'elle ait été développée à la même époque, mais il n'est pas fait mention dans la publication du chanoine Roux d'une quelconque photographie de l'inscription. Ce cliché, actuellement conservé à la bibliothèque de la Société (Album de photographies du marquis de Fayolle n° 12, planche 73), a plus probablement été réalisé peu après la découverte.

que le bord ainsi créé part en biais vers le haut, sans, par miracle, que le texte soit gravement endommagé. Il ne subsiste de la partie supérieure originelle que le fragment central, que nous observons également bien rectiligne. Retraillé à droite pour être adapté à son nouvel usage, il a également perdu son angle gauche sans que la photographie puisse nous permettre de déterminer s'il s'agit d'une cassure ancienne ou récente. La perte de cet angle nous a du reste contraint à partiellement restituer le texte. La pierre devait donc à l'origine être sous forme d'un bloc quadrangulaire que l'on a adapté à sa nouvelle destination. Une déduction s'impose d'elle-même : le fait que la pierre ait été réutilisée sans que l'inscription ait fait l'objet d'une protection particulière nous amène naturellement à conclure que le texte n'a aucun rapport avec l'occupant de la tombe³.



*Fig. 1. Photographie de l'inscription de Léguillac-de-l'Auche.
Cliché du marquis de Fayolle, coll. SHAP, album 12 n° 73.
(reproduction due à Th. Boisvert)*

3. Cette opinion était déjà celle de J. Roux (*Église de Léguilhac*, p. 148) ; *contra*, M. Hardy, dans *B SHAP* XIV (1887), p. 44, et *CIFM* 5, p. 20.

En relatant la découverte, Michel Hardy ne communique aux membres de la Société que le nom figurant sur la pierre, Grimoard, et envisage de consacrer à l'inscription une notice spéciale, qui ne paraîtra jamais malgré un début d'étude conservé sous forme de notes manuscrites au Musée du Périgord⁴.

Trente ans plus tard, Joseph Roux, à l'occasion d'une étude globale sur l'église de Léguilhac-de-l'Auche, mentionne l'inscription en en donnant une version augmentée de trois mots, mais tout aussi lacunaire : *hunc titulum Grimoardum noverit*⁵.

C'est cette version qui sera reprise dans le *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, non sans noter que "le texte conservé est beaucoup trop fragmentaire pour que l'on puisse en tirer quelque chose"⁶.

La redécouverte d'une photographie de l'inscription nous a incité à en reprendre la lecture, car ce document, d'une excellente qualité, est suffisamment clair pour constater que le texte est d'un intérêt d'un tout autre ordre que celui qu'avaient envisagé les auteurs précédents et nous a permis d'entreprendre une étude détaillée aux résultats inattendus.

Les lettres composant le texte méritent une description à part entière, car leurs formes parfois fantaisistes mélangent l'alphabet latin classique et l'alphabet médiéval dit oncial, inspiré de l'écriture des chartes⁷. Les S sont toujours de forme traditionnelle (l. 1-2) ainsi que les U, confondus sous forme de V (l. 2-5-6). Certaines lettres, le D (l. 6), le L (l. 5), le N (l. 6), le R (l. 6), sont certes de forme classique, mais il faut préciser qu'elles n'apparaissent qu'une seule fois dans ce texte. Le Q, quoique d'inspiration classique, est gravé en navette⁸ (l. 3). Certaines lettres sont en permanence sous leur forme onciale, comme le H (l. 4) et l'ensemble des T (l. 2-3-4-6). Dans le cas d'autres lettres, le graveur a alterné les deux styles : les E peuvent ainsi être sur la même ligne de forme onciale (l. 3) ou classique (l. 3). Le G peut être oncial (l. 3) ou classique, mais, dans ce dernier cas, sa barrette ondule diagonalement en direction du bas (l. 5)⁹. Le O peut se présenter en navette (l. 1-6) ou à peu près rond (l. 5). D'autres lettres ont des formes particulières. Les A se présentent ainsi sans barre horizontale (l. 1), mais aussi avec une barre diagonale et un appendice au sommet (l. 5). Le C, dans

4. Mes remerciements vont à M. M. Soubeyran, à l'époque conservateur du Musée du Périgord, qui m'avait communiqué ces notes et montré le moulage réalisé par Michel Hardy.

5. J. Roux, *Église de Léguilhac*, p. 149.

6. *CIFM* 5, p. 20, n° 12.

7. "Onciale : écriture où les lettres capitales ont des contours arrondis en place de formes droites", cité d'après R. Favreau, *Épigraphe médiévale*, p. 325.

8. Les lettres étroites formées de deux traits rapprochés sont dites en "navette", du nom de l'instrument du tisserand.

9. P. Deschamps, *Étude sur la paléographie*, p. 70 recense une forme semblable de G à Vienne.

tous les cas très ouvert, peut être court (l. 1) ou long (l. 4). Les I peuvent être droits (l. 6), longs et légèrement courbes (l. 2-4), ou petits lorsqu'ils suggèrent que le mot est abrégé (l. 3-5). Typiques de l'époque médiévale, les signes d'abréviations apparaissent également dans ce texte. Ainsi les terminaisons en *-m*, tout comme le N du mot *hunc* (l. 4), sont-elles toujours notées sous forme d'un simple tilde horizontal surmontant le U ; il ne s'agit là que d'un héritage des abréviations utilisées dans les manuscrits de l'époque médiévale. Également inspiré de l'écriture des chartes, un autre signe à signification variable surmonte deux lettres : il s'agit d'un *apex* situé au-dessus d'un C (l. 1) et d'un V (l. 6) recensé de longue date dans la littérature épigraphique comme l'abréviation *-r* (l. 1) ou *-er* (l. 6)¹⁰. À la ligne 5, ce signe est directement confondu avec le I placé dans la partie supérieure de la ligne et nous permet donc de l'interpréter comme le son *-ri*. Enfin, un I miniature est inscrit dans le Q (l. 3) pour abrégé un pronom relatif. La ponctuation semble absente de ce texte, bien qu'au début de la l. 2 apparaissent deux points peut-être inscrits de manière volontaire.

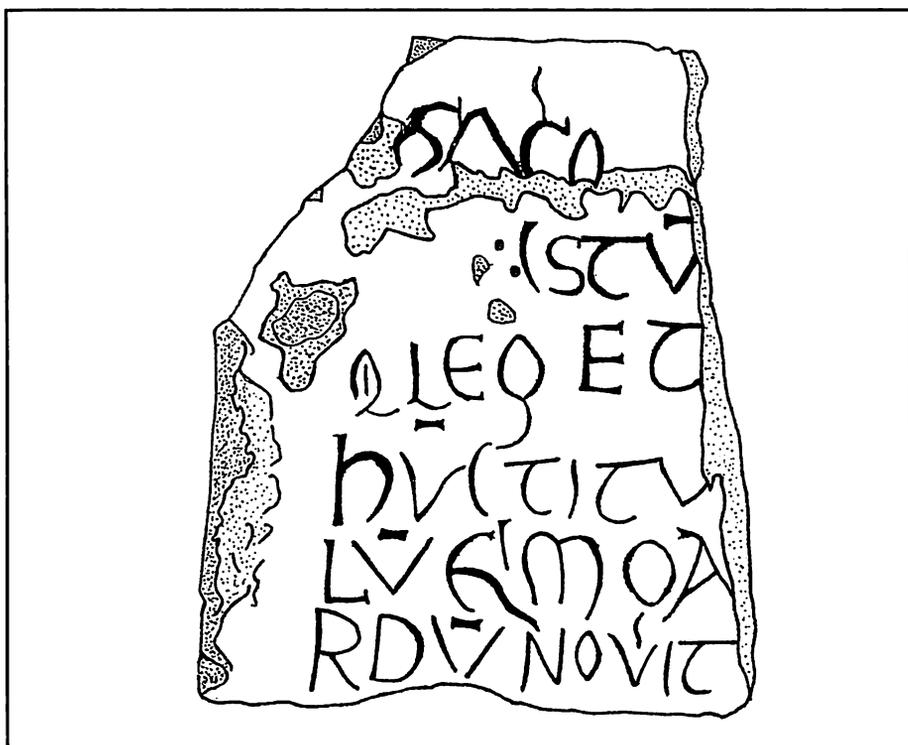


Fig 2. Fac-similé de l'épithaphe de Grimoard (dessin de l'auteur)

10. P. Deschamps, *Étude sur la paléographie*, p. 81.

La lecture du texte pourrait donc s'effectuer de la façon suivante :

[---]sac(r)o ist(u)m / q(u)i leget / hu(n)c titulu(m) G(ri)moa/rdu(m)
nov(er)it.

et nous le traduirions donc, par hypothèse, ainsi :

[---] cela. Celui qui lira ce texte, il aura connu Grimoard.

À l'issue de la première lecture, plusieurs difficultés subsistent et doivent être résolues pour restituer le texte et avoir l'exacte idée de ce que le graveur voulait signifier.

Un mot s'achevant par [---]sacro est incomplet à la première ligne. Quelle est sa nature ? Plusieurs possibilités sont à envisager : la première serait celle d'une formule introduite par un substantif au datif ou à l'ablatif, comme le mot *sac(rament)o* très abrégé, ou par un verbe similaire à *consec(r)o*¹¹, ce qui nous porterait à identifier le texte à une dédicace de consécration. En l'occurrence, comme le terme *istum* appartient à la catégorie des pronoms-adjectifs, le mot qui le précède est forcément un verbe transitif. Il pourrait donc s'agir de *consacro* (je consacre). Cependant, le fait que le monument consacré ne soit pas plus clairement défini que par le terme *istum*¹², pronom-adjectif qualifiant plutôt des personnages, et que la suite du texte démontre qu'il s'agit de faire connaître un individu nommé Grimoard nous pousse à reconsidérer l'hypothèse de la formule de consécration. Il s'agirait donc plus banalement d'une épitaphe qui commence par une formule particulière qu'il convient à présent de déterminer. Le seul verbe mentionné par l'épigraphie et qui pourrait faire partie d'une telle formule funéraire est *obsecro*¹³. Son sens correspond bien à celui du texte, puisqu'il s'agit d'un verbe à sens religieux dont la signification varie de "conjuré" à "supplier". L'intégration de ce verbe présente toutefois des difficultés de mise en page, mais les deux lettres O et B, pour peu qu'elles soient gravées de façon assez fine, peuvent tenir dans l'espace laissé libre au début du texte. La signification de celui-ci pose ensuite des problèmes liés à l'analyse grammaticale : en effet, la forme verbale *noverit* peut être soit un futur antérieur de l'indicatif (il aura connu), soit un présent du subjonctif (qu'il connaisse). Même en tenant compte des fantaisies du latin médiéval, nous pouvons d'une part nous souvenir que la subordonnée latine est presque toujours au subjonctif et d'autre part appliquer ici la règle classique de la

11. Le glissement du e vers a, déjà manifeste dans l'Antiquité (*consacro* équivaut à *consecro*), s'est accentué à l'époque médiévale pour aboutir de nos jours à des formes différentes pourtant dérivées d'une même racine latine (les mots consacrer et consécration viennent par exemple respectivement des formes latines *consecro* et *consecratio*).

12. La formule ne serait du reste pas assez longue (deux lignes) pour définir le monument, église ou autel, que l'on qualifie toujours d'une manière plus précise qu'avec un pronom-adjectif.

13. Robert Favreau, *Études d'épigraphie médiévale*, p. 161 (pour le glissement du e vers a, voir n. 11).

concordance des temps, selon laquelle le temps d'une subordonnée est déterminé par le temps du verbe principal. Ainsi, lorsque le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur, le verbe de la proposition subordonnée peut être au présent du subjonctif, ce qui est exactement le cas ici. Par ailleurs, si nous constatons l'absence de la conjonction *ut*, il nous faut rappeler qu'*obsacro* entre dans la catégorie des verbes de volonté, qui n'ont pas besoin d'une telle conjonction pour introduire une subordonnée au subjonctif¹⁴. Ceci revient donc à faire de ce texte une phrase complète dans laquelle le terme *istum* est à la fois l'antécédent de *qui*, le sujet de *leget* et de *noverit*. L'ancienne version du texte se corrigerait donc en :

[Ob]sac(r)o ist(u)m / q(u)i leget / hu(n)c titu/lu(m) G(ri)moa/rdu(m) nov(er)it.

et la traduction définitive serait donc celle-ci :

Je supplie celui qui lira cette épitaphe, qu'il connaisse Grimoard.

Ce texte est donc effectivement l'épitaphe de Grimoard, qui ne voulait pas être oublié, comme le rappelle le texte que lui-même ou ses proches ont fait graver sur sa tombe.

L'inscription débute par une prière, une demande, faite au passant. Cette façon d'interpeller le lecteur est à mettre en parallèle avec d'autres injonctions du même type, fréquentes dans l'Antiquité, et que l'on rencontre également dans l'épigraphie médiévale¹⁵ : *Rogo te ut dicas* (je te demande de dire), *Rogo vos omnes qui hic venitis* (je demande à vous tous qui venez ici), *Precor* (je prie), *Quaeso* (je demande instamment), *Aspice, lector* (sois attentif, lecteur), *Obsecro te frater titulum qui conspicias istum* (je te supplie, frère, toi qui regarde cette épitaphe), *Obtestor vos omnes qui haec lecturi estis* (je vous prend à témoins, vous tous qui êtes en train de lire ceci), autant de formules qui visent à apostropher le passant.

De même, on rencontre à compter de la l. 3 une formule inspirée d'un verset de la Bible¹⁶ qui trouve également de nombreux parallèles dans d'autres textes : *Qui conspicias* (toi qui portes ton regard), *Qui legerit* (celui qui aura lu), *Qui legis hunc titulum* (toi qui lis cette épitaphe), *Qui presentes litteras legerit* (celui qui aura lu les présentes lettres), *Qui presentes litteras legis et consideras* (toi qui lis et médites les présentes lettres), autant d'exemples dont nous pourrions encore allonger la liste. Le rédacteur du texte

14. Noter que dans le sens de "supplier", *obsacro* peut se construire sans conjonction (Cf. F. Gaffiot, *Dictionnaire illustré Latin-Français*, art. *obsecro*, ¶ 1).

15. Un répertoire détaillé des formules considérées se trouve dans R. Favreau, *Études d'épigraphie médiévale*, t. 2 (Index et planches), p. 60-61, art. *apostrophe*.

16. Daniel, V, 7 : "Quicumque legerit scripturam hanc".

était donc un érudit, au fait des règles grammaticales du latin classique et suffisamment renseigné sur les formules en usage dans le répertoire funéraire de l'époque pour en utiliser certaines en les adaptant.

Cet homme était en outre un lettré, car ce texte présente un autre intérêt qui n'est pas évident à déterminer : une lecture à haute voix tenant compte de l'accentuation latine et un report des syllabes longues et courtes sur le texte permet en effet de mettre en évidence que la deuxième partie de celui-ci est construite selon les exigences de la versification latine, et qu'il s'agit d'un pentamètre¹⁷. Ici, notre vers est formé de deux séquences, chacune étant formée de deux dactyles suivis d'une syllabe longue :

— QUI ˘ LE ˘ GET | — HUNC ˘ TI ˘ TU | — LUM || — GRI ˘ MO ˘ AR | — DUM ˘ NO ˘ VE | — RIT

Dans la poésie latine, le pentamètre est le vers qui accompagne un hexamètre pour former un distique élégiaque : il n'est donc jamais employé seul. En revanche, dans la poésie médiévale, les vers peuvent apparaître isolés, et l'hexamètre est employé de préférence au pentamètre. Ceci confère à ce texte une valeur particulière, car un seul autre pentamètre ainsi isolé apparaît dans les recueils épigraphiques régionaux que nous avons pu consulter : il s'agit de l'épithaphe de saint Léger, abbé de Saint-Maixent, datée des environs de 1059¹⁸. Il faut donc considérer ce texte sous un jour nouveau, puisque après une formule d'apostrophe, le corps de l'inscription, inspiré d'un verset biblique, a été rythmé, et que la conception de l'épithaphe apparaît beaucoup plus élaborée qu'il ne semblait de prime abord.

Il convient à présent que le texte est rendu lisible et que son interprétation ne présente plus de difficultés de franchir une nouvelle étape en cherchant des parallèles susceptibles de le situer dans un contexte culturel et une époque plus précisément définis. C'est évidemment dans l'épigraphie périgourdine que s'inscriront principalement ces investigations.

L'étude systématique du *CIFM* et de ses planches peut nous permettre d'inscrire notre texte dans une série, car ce n'est que progressivement que certaines lettres apparaissent, permettant de "calibrer" ainsi notre inscription dans un frange chronologique définie. L'étude paléographique démontre également une parenté évidente avec certains textes, notamment des inscriptions que chacun peut contempler à Périgueux.

17. "Le pentamètre comprend cinq pieds. Les 1^{er} et 2^e peuvent être des dactyles (une longue et deux brèves) ou des spondées (deux longues). Ils sont suivis d'une seule syllabe longue, avec césure du vers à l'hémistiche. Les 4^e et 5^e pieds sont obligatoirement des dactyles, et sont suivis d'une seule syllabe longue ou brève", cité d'après R. Favreau, *Épigraphie médiévale*, p. 98-99.

18. *CIFM* I, 3, p. 163-165, n° 30 (pl. LXI, LXIII, fig. 124, 130 à 134).

La plus ancienne inscription médiévale connue en Périgord est l'épithaphe de saint Avit¹⁹, datée par les rédacteurs du *CIFM* du XI^e siècle, dans laquelle ne se distingue aucune lettre de forme onciale. Ce texte semble donc antérieur à l'utilisation de ces lettres dans l'épigraphie²⁰, tout au moins pour ce qui concerne le département de la Dordogne.

Les lettres onciales apparaissent dans l'épithaphe de l'abbé Foucaud, fondateur de l'abbaye de Chancelade, datée du début du XII^e siècle²¹. Les lettres en sont toutes classiques, à l'exception d'un seul D. Le 27 décembre 1117, l'évêque de Périgueux Guillaume d'Auberoche procède à la consécration de l'autel majeur de Saint-Avit-Sénieur²². L'inscription qui rappelle cet événement ne contient que peu de lettres onciales, trois E sur treize et les deux M. Aucun H, aucun T n'appartiennent en revanche à ce style d'écriture. En 1130 est gravée l'épithaphe de l'abbé Guillaume à Saint-Amand-de-Coly²³. Dans un cadre aux lignes bien tracées, le graveur a incisé des lettres très soignées : le terme *QUI* est toujours transcrit par un I incliné dans le Q, les A sont systématiquement couverts d'une barre horizontale, les ligatures sont nombreuses, les tildes d'abréviation sont à renflement médiant arrondi. Peu de lettres sont de forme onciale : les H, un M final ainsi qu'un seul T (les autres sont de forme classique). Le 9 août 1142, l'archevêque de Bordeaux Geoffroy de Loroux consacre l'autel Saint-Jacques de Saint-Avit-Sénieur²⁴, et l'inscription qui commémore ce fait ne présente également que peu de lettres de forme onciale. En revanche, les caractères ont tendance à s'étirer en hauteur et les O apparaissent en navette. Enfin, le claveau du portail ouest du prieuré de Merlande, à la Chapelle-Gonaguet, daté de la deuxième moitié du XII^e siècle²⁵, présente un H oncial, plusieurs inclusions de lettres et un A à la barrette horizontale brisée. Aucune de ces inscriptions ne provient cependant de Périgueux, et seuls les textes originaires de Chancelade et de Merlande pourraient être comparés au nôtre. Ils sont cependant trop courts pour pouvoir apporter des certitudes. Mais, dès 1163, l'épigraphie de Périgueux se voit représentée par des textes longs et complexes qui permettent d'édifiantes comparaisons.

C'est, en effet, en 1163 qu'est gravée la table pascale de la Cité, encore conservée dans l'église Saint-Étienne²⁶. Ce texte est gravé en caractères assez semblables à ceux du nôtre : le H initial est identique, les E peuvent indistinctement être de forme onciale ou capitale, les O sont en

19. *CIFM* 5, p. 70-71, n° 55 (pl. XX, fig. 40).

20. La dédicace de l'église du Fleix par l'évêque Saffarius (*CIL* XIII 1028) présente des onciales, mais est plutôt à rattacher aux manifestations de l'épigraphie tardive qu'à celles du moyen âge.

21. *CIFM* 5, p. 14-15, n° 8 (pl. IV, fig. 7).

22. *CIFM* 5, p. 71-72, n° 56 (pl. XXI, fig. 41).

23. *CIFM* 5, p. 67-69, n° 54 (pl. XX, fig. 39).

24. *CIFM* 5, p. 73-75, n° 58 (pl. XXII, fig. 43-44).

25. *CIFM* 5, p. 17-18, n° 10 (pl. IV, fig. 8).

26. *CIFM* 5, p. 28-31, n° 18 (pl. VII, fig. 13).

navette et les tildes abrégiateurs sont horizontaux. Ces caractères ne sont cependant pas en nombre suffisant pour permettre des comparaisons décisives, même s'ils donnent des indices intéressants. Les lettres composant l'épithaphe de l'évêque Jean d'Asside, mort le 2 mai 1169, et dont le monument funéraire se trouve également dans l'église Saint-Étienne de la Cité²⁷, sont beaucoup plus révélatrices : ce texte unit les styles d'écriture, car les lettres classiques et onciales sont également utilisées : l'illustration présentée ci-contre (fig. 4)²⁸ permet de constater le mélange des genres : les lettres C, D, E, H, M, N, T apparaissent sous deux formes, parfois dans le même mot ; par exemple, dès la première ligne, le mot *Constantinus* est écrit avec deux T différents et le terme *anno*, à la ligne 6, présente successivement un N classique et un N oncial. Les tildes abrégiateurs sont, comme dans l'épithaphe de Grimoard, horizontaux.

L'analyse d'une autre épithaphe, celle de l'évêque Pierre Mimet²⁹, réalisée en 1189, qui se trouve de même dans l'église Saint-Étienne de la Cité, permet de constater qu'elle aussi utilise des lettres issues des deux alphabets, comme le montre notre illustration (fig. 3) ; ainsi les lettres C, D, T apparaissent-elles sous des formes différentes. Il faut toutefois remarquer que dans chacune de ces inscriptions, les lignes sont tracées avec soin et que les lettres sont beaucoup plus régulières que celles de notre texte. Cela n'a rien d'étonnant, car ces monuments ont fait l'objet d'une commande officielle de la part des autorités ecclésiastiques et ont donc été réalisés avec grand soin. Il est donc facile, hormis ce détail, d'entrevoir l'existence d'un lien de parenté paléographique entre ces textes, comme en témoigne la similitude des habitudes épigraphiques que nous constatons à travers les lettres et les signes abrégiateurs, vraisemblablement issus d'un même atelier de gravure.

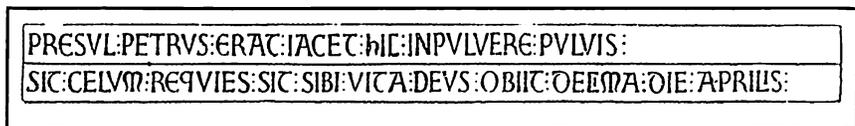


Fig. 3. Épithaphe de l'évêque Pierre Mimet. Église Saint-Étienne de la Cité à Périgueux (relevé de P. Deschamps paru dans *B SHAP LVI* (1929), p. 143)

27. *CIFM* 5, p. 31-34, n° 19 (pl. VIII, fig. 15).

28. Cette illustration tirée de l'ouvrage de N.-X. Willemin, *Monuments français*, tome I, Paris, 1825, est conservée à la bibliothèque de la SHAP. Réalisée avant le déplacement du monument et la disparition d'une partie du texte, elle permet de suggérer que la restitution du début de la l. 24 proposée par *CIFM* 5 n° 19, p. 31 est erronée, ce que la révision du texte effectuée par nos soins le 3 juin 2000 a confirmé.

29. *CIFM* 5, p. 35-36, n° 21 (pl. VII, fig. 14).

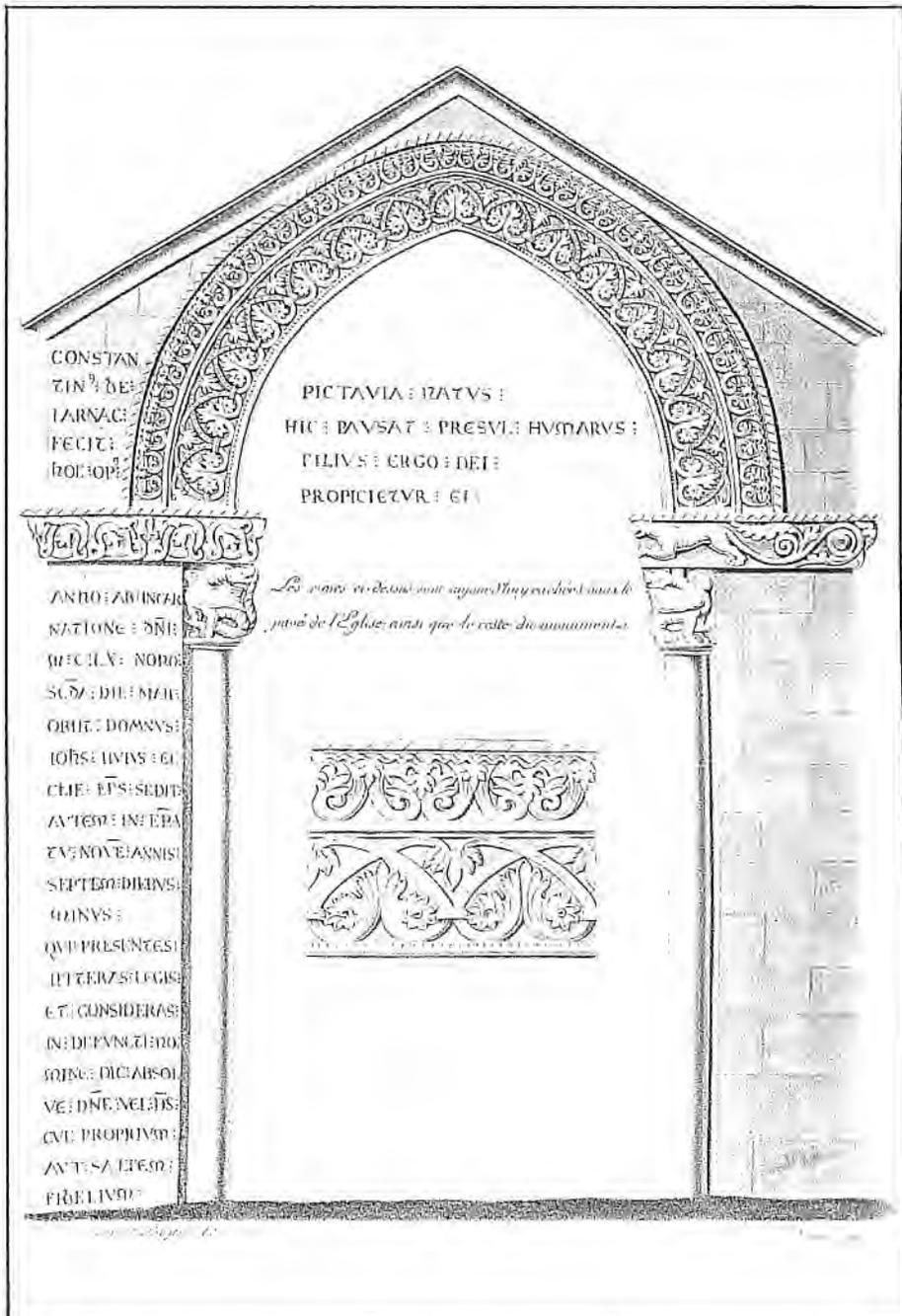


Fig. 4. Tombeau de l'évêque Jean d'Asside. Église Saint-Étienne de la Cité à Périgueux (d'après l'ouvrage de N.-X. Willemin, Monuments français).

Nous constatons l'existence d'habitudes épigraphiques similaires lorsque, quelques années plus tard, le 30 janvier 1194, l'évêque de Périgueux Adémar de Lastour consacre l'église Saint-Martin de Limeuil³⁰. Les lettres onciales deviennent cependant plus courantes dans un texte qui mélange les styles d'écriture et où les ligatures sont nombreuses ; l'épithaphe d'Ébrard de Vilars, diacre de cette église, datée du 18 février 1230³¹, présente les mêmes caractéristiques. Ces habitudes épigraphiques sont similaires à Périgueux où l'épithaphe de Bernard de Clérans, datée de la première moitié du XIII^e siècle par les concepteurs du *CIFM*³², comprend peu de lettres onciales, de même que l'épithaphe de son parent probable Foulques de Clérans³³ datée de 1235, aux onciales peu nombreuses et peu variées. Ces inscriptions semblent cependant être la dernière manifestation d'une école, car à compter de cette date, les textes venant de Périgueux présentent des lettres plus fantaisistes, très différentes des nôtres et qui ne peuvent absolument pas leur être assimilées. L'épithaphe de Guillaume Mimet, gravée en 1247³⁴, et l'épithaphe d'Adémar de Melet³⁵, gravée en 1263, qui proviennent toutes deux de l'ancien cloître de Saint-Étienne, en sont de parfaits exemples : les lettres prennent une forme fermée³⁶, certaines deviennent perlées³⁷. Les habitudes des écoles de gravure ont donc changé et les textes sont désormais inscrits d'une manière différente qui ne peut plus correspondre au style de notre texte.

Ce dernier présente toutefois des originalités par rapport aux réalisations de cette école épigraphique : les lignes de guidage n'ont pas été matérialisées, pas plus que la ponctuation, et les lettres sont moins régulières. Ces petits détails inspirent plusieurs réflexions : eu égard à la complexité du texte, il ne semble pas que la responsabilité des lacunes paléographiques puisse être totalement attribuée à l'atelier qui l'a gravé ; le commanditaire avait peut-être des moyens financiers moins importants que l'évêché, et le texte a été gravé avec moins de soin que les autres. Hormis ces détails, notre texte présente une parenté évidente avec les inscriptions provenant du groupe de la Cité et ce constat induit donc à proposer pour sa réalisation une datation comprise entre la deuxième moitié du XII^e siècle et la première moitié du XIII^e siècle.

30. *CIFM* 5, p. 21-23, n° 13 (pl. V, fig. 9).

31. *CIFM* 5, p. 23-24, n° 14 (pl. V, fig. 10).

32. *CIFM* 5, p. 43-44, n° 28 (pl. X, fig. 19).

33. *CIFM* 5, p. 44-45, n° 29 (pl. XI, fig. 21-22).

34. *CIFM* 5, p. 57-58, n° 45 (pl. XVI, fig. 31).

35. *CIFM* 5, p. 58-59, n° 46 (pl. XVI, fig. 32).

36. Une fine barre verticale ferme par exemple les E.

37. "Lettre perlée : lettre présentant des traits aux milieux desquels des boules ont été tracées, à l'instar de perles qui y auraient été enfilées", cité d'après R. Favreau, *Épigraphie médiévale*, p. 325.

Plusieurs éléments corroborent cette proposition : en effet, les formules qui forment l'armature du texte connaissent des parallèles parmi les inscriptions recensées en Périgord. La formule d'interpellation au passant figure sous diverses formes qui toutes ont pour but de demander à quiconque passe à proximité de la tombe une prière pour le mort. Dans l'épithaphe de Jean d'Asside figure ainsi la formule *In defuncti nomine dic absolve Domine vel Deus cui proprium aut saltem Fidelium* (au nom du défunt, dis l'*Absolve Domine*, ou le *Deus cui proprium*, ou au moins le *Fidelium*³⁸). L'épithaphe d'Ébrard de Vilars, à Saint-Martin de Limeuil, porte également une formule destinée au passant, *Pro eius anima dicite Pater noster* (dites pour son âme un Notre Père). L'épithaphe de l'abbé Guillaume, à Saint-Amand-de-Coly, interpelle le passant de la manière suivante : *Psalmos cantate fratres, Christumque rogate salvet ut abatem Willelmum* (chantez des psaumes, frères, et demandez au Christ qu'il sauve l'abbé Guillaume). Enfin, à Bergerac, l'épithaphe de Marguerite de Rudel, datée de la fin du XIII^e siècle³⁹, présente la formule *Quaeso flecte Deum cum prece multiplici* (je vous prie, fléchissez Dieu par votre prière répétée). Sur cette inscription figure également une formule inspirée du livre de Daniel, *Qui legis haec* (toi qui lis ceci), qui trouve une autre occurrence dans l'épithaphe de Jean d'Asside, à Périgueux : *Qui presentes litteras legis et consideras* (toi qui lis et médites les présentes lettres). Il est étonnant de constater combien ont pu être diffusées en Périgord, à une époque donnée, des formules d'inspiration similaire à celle que nous retrouvons sur l'épithaphe de Grimoard. Si nous considérons que les textes envisagés s'échelonnent, pour ceux qui sont strictement datés, de 1130 à 1250, nous obtenons la certitude que la frange chronologique envisagée d'après la paléographie peut se voir confirmée. Enfin, un autre parallèle peut être trouvé à travers l'un des éléments les moins évidents du texte.

En effet, d'autres inscriptions de Périgueux sont également versifiées. Une partie disparue de l'épithaphe de Jean d'Asside présentait également un distique élégiaque comprenant un pentamètre, tout comme l'épithaphe de Pierre Mimet. La mode de l'usage des vers semble donc s'être diffusée en Périgord, particulièrement en ce qui concerne les épithaphes des ecclésiastiques. Qui plus est, le deuxième vers de l'épithaphe de Pierre Mimet est réalisé sur le même rythme que celui de l'épithaphe de Grimoard, ce qui accentue encore la similitude de la conception des textes.

Un dernier détail est à ajouter quant à l'usage des inscriptions métriques. Celles-ci apparaissent dans l'épigraphie périgourdine vers 1118, à l'occasion de la mention de la translation des reliques de saint Avit⁴⁰, et

38. Ces termes latins constituent le début de trois prières de la liturgie des défunts, comme le mentionne *CIFM* 5, p. 32.

39. *CIFM* 5, p. 1-3, n° 1.

40. *CIFM* 5, p. 72-73, n° 57.

connaissent leur dernière mention strictement datée en 1230 à Limeuil, dans l'épithaphe d'Ébrard de Vilars. Entretemps, le style métrique s'est diffusé en Périgord de manière sporadique, à Bergerac, à Saint-Amand-de-Coly, mais le plus grand nombre d'attestations d'un usage des vers latins concerne Périgueux, où l'on trouve quatre textes versifiés. Le fait que trois d'entre eux figurent sur les épithaphe de Jean d'Asside et Pierre Mimet concourt à apporter un élément de plus, d'une part pour déterminer l'existence d'une école d'érudits travaillant spécifiquement pour l'évêché de Périgueux, d'autre part pour suggérer que l'épithaphe de Grimoard se situe dans l'orbite de cette école.

À l'issue de cette étude, une constatation s'impose : plusieurs éléments concourent pour mettre en lumière de manière évidente plusieurs points communs entre notre inscription et le groupe de textes provenant de l'église Saint-Étienne de la Cité. Les paléographies, à quelques détails près, sont comparables, l'utilisation des formules funéraires est similaire, et l'emploi de la métrique latine s'avère identique. L'épithaphe de Grimoard présente de plus particulières similitudes avec les épithaphe de Jean d'Asside et de Pierre Mimet, et c'est pourquoi nous serions volontiers tentés de rapporter de manière stricte la conception et la gravure de ce groupe de textes à la deuxième moitié du XII^e siècle. Il convient cependant d'être plus prudent, car d'autres inscriptions périgourdines prouvent que les critères sur lesquels nous nous appuyons peuvent fluctuer dans le temps. C'est pourquoi nous proposerons en chronologie large de dater l'épithaphe de Grimoard entre les deux derniers tiers du XII^e siècle et le premier tiers du XIII^e siècle (1130 à 1230). L'apport de textes provenant d'autres régions pourrait apporter des éléments supplémentaires, mais nous n'avons pas retenu devoir faire une recherche à ce sujet dans la mesure où les inscriptions périgourdines présentent des caractéristiques particulières, entre autres par le fait qu'elles sont paléographiquement en retard par rapport au reste du pays⁴¹.

La présence de cette inscription funéraire à Léguilhac-de-l'Auche, hors de tout contexte épigraphique, ne peut que nous laisser perplexe. Si elle témoignait seulement dans sa gravure d'un soin plus affirmé, il serait concevable qu'elle soit du nombre des inscriptions de Périgueux et se soit trouvée transportée à Léguilhac-de-l'Auche au hasard d'un charroi de pierres. Mais ce n'est pas le cas, car l'originalité de son style semble bien démontrer que son origine est à chercher précisément à Léguilhac-de-l'Auche, où un artisan peu expert a reporté sur une pierre un texte rédigé sur parchemin à Périgueux avant de le graver. Le réemploi de l'inscription est plus difficile à expliquer, mais certaines vicissitudes ayant affecté l'église de Léguilhac-de-

41. *CIFM* 5, p. 81.

l'Auche au cours des siècles peuvent nous suggérer une réponse au moins partielle. Nous savons en effet d'après les travaux de J. Roux que l'église de cette localité a subi de profonds remaniements au cours du XIII^e siècle, notamment par la démolition de toute sa partie est, composée d'une abside et de deux absidioles entourant une coupole, qui supportait elle-même un clocher⁴². Si nous nous souvenons que plusieurs des épitaphes que nous avons évoquées précédemment se trouvent à l'intérieur des églises, nous pourrions suggérer que l'épitaphe de Grimoard aurait fort bien pu faire partie d'un mur intérieur de la partie disparue de l'église de Léguilhac-de-l'Auche. Ses faibles dimensions et sa forme quadrangulaire qui l'assimilent à un élément de construction plaident également en faveur de cette hypothèse, même si les comptes rendus des fouilles effectuées en 1902, lors de la destruction de l'ancienne église, ne mentionnent aucune découverte d'un tombeau. Cette pierre n'aurait alors pas été réutilisée dans la construction nouvelle, mais isolée de manière à couvrir une autre tombe, celle du pèlerin de Saint-Jacques découvert au XIX^e siècle, sans que l'on puisse toutefois présumer avec certitude du laps de temps séparant la destruction de la partie est de l'église et l'isolement de la pierre de sa réutilisation.

Nous avons vu précédemment que l'inscription funéraire n'avait aucun lien avec l'occupant de la tombe découverte au XIX^e siècle, ce qu'admettait à juste titre J. Roux dès 1906. Il envisageait en revanche une identification de notre Grimoard avec le fondateur homonyme de l'église de Saint-Astier en 1013⁴³, et liait alors l'inscription à la consécration de l'église. Mais les analyses auxquelles nous nous sommes livrés contredisent tout ensemble la datation et l'interprétation du texte, comme l'ont du reste suggéré avant nous les auteurs du *CIFM*⁴⁴. Une autre hypothèse reste à étudier, celle de l'identification possible avec un autre individu du nom de Grimoard, mentionné lors de la fondation du prieuré de La Faye, en 1219. À cette date, cinq frères donnent leurs possessions comprises dans les paroisses de Léguilhac-de-l'Auche et de Mensignac à la congrégation de La Couronne pour assurer leur salut et pour qu'y soient fondés un prieuré et un hôpital destiné aux pauvres⁴⁵. Ce Grimoard, évêque de Comminges de 1212 à 1240, était vraisemblablement issu "d'une famille de petits chevaliers, seigneurs ruraux, comme il en a tant poussé au tournant des XI^e et XII^e siècles"⁴⁶.

Il semble toutefois douteux d'identifier cet évêque avec l'homme auquel était

42. J. Roux, *Église de Léguilhac*, p. 139-141.

43. J. Roux, *Église de Léguilhac*, p. 149 ; l'auteur ne cite pas sa source, qui se trouve, selon toute probabilité, dans le fonds Lespine de la Coll. Périgord.

44. *CIFM* 5, p. 20.

45. Bibl. Nat., Coll. Périgord, t. 33, fol. 427 et P. Huet et A. de Saint Saud, *Généalogie de la maison de la Faye*, p. 50 et 142-143.

46. Ch. Higounet, *Note sur l'origine familiale de Grimoard*, p. 108.

consacrée la tombe, cette fois du fait de l'importance de ce personnage, dont la pierre tombale serait alors bien peu représentative, puisqu'elle ne mentionnerait même pas son titre ecclésiastique. Par ailleurs, il semble plus vraisemblable qu'un évêque mort en fonction soit inhumé sur le lieu où il a exercé son ministère ; en l'occurrence, la tombe de Grimoard de la Faye devrait se trouver à Saint-Bertrand-de-Comminges plutôt qu'à Léguilhac-de-l'Auche.

Qui est alors le Grimoard mentionné par le texte, qui conjure le passant de se souvenir de lui ? Si nous admettons que la pierre provient de l'église de Léguilhac-de-l'Auche, ce qui est fort vraisemblable, la question peut évoluer pour devenir : quel rapport pouvait-il y avoir entre l'église et l'occupant de la tombe ? C'est sur la base de cette hypothèse de travail que nous avons recensé dans l'épigraphie périgourdine les inscriptions trouvées dans un contexte de monuments religieux. Les résultats de notre enquête, qui a considéré vingt personnages, sont éloquent : seuls deux laïcs, et non des moindres, sont inhumés dans des édifices religieux ou leurs dépendances. Marguerite de Rudel, grande dame de la noblesse bergeracoise évoquée *supra*, fonda deux monastères dans sa ville d'origine et reçut sépulture dans l'église des Jacobins. G. Chatuel, que l'on pourrait identifier, sinon à l'un des maires de Périgueux, du moins à l'un de ses parents, reçut également sépulture dans ce qui était à l'époque l'église Saint-Front et a fait réaliser son épitaphe en occitan⁴⁷. Sont donc quasi majoritairement inhumés dans ou à proximité d'établissements ecclésiastiques des personnages occupant des dignités ou des responsabilités dans l'Église⁴⁸. De même, une enquête portant sur la qualité des personnages qui voient graver sur leur tombe une inscription versifiée s'avère éloquente : en Périgord, seuls quatre dignitaires ecclésiastiques⁴⁹ et Marguerite de Rudel méritent cette distinction. Il s'agit dans tous les cas de personnages de premier plan, mais, si l'usage de réaliser des inscriptions funéraires métriques semble être diffusé en Périgord, il l'est donc particulièrement en ce qui concerne les épitaphes des ecclésiastiques.

La qualité relative de la gravure du texte ne permet pas d'attribuer à Grimoard une aisance suffisante pour faire de lui un dignitaire laïc ou ecclésiastique d'une grande importance. Tout au plus pourrait-on admettre qu'il s'agissait d'un membre de la noblesse ou du clergé local : les points

47. *CIFM* 5, p. 62-63, n° 49 (pl. XVIII, fig. 35).

48. En Périgord, trois évêques et sept membres du clergé séculier ont trouvé place dans des églises. On y dénombre également deux abbés, trois clercs et un frère mineur. Le cas de trois individus désignés du simple nom de "frère" est plus discutable.

49. Il s'agit des évêques de Périgueux Jean d'Asside et Pierre Mimet, de Guillaume, abbé de Saint-Amand-de-Coly, et d'Ébrard de Vilars, diacre de Saint-Martin de Limeuil : ce dernier est mentionné sur l'inscription de dédicace de l'église avant toutes les autorités laïques et ecclésiastiques, ce qui témoigne d'une influence à l'échelon local outrepassant largement son statut de diacre (Cf. *CIFM* 5, p. 24).

communs que nous avons mis en relief avec les inscriptions épiscopales de Périgueux inclinent certes plus volontiers à faire de lui un ecclésiastique, mais, au contraire de toutes les inscriptions qui proviennent de Périgueux, aucune qualité n'est mentionnée sur le texte : donc, même si les présomptions sont fortes, il est difficile d'attribuer formellement à Grimoard la qualité d'ecclésiastique⁵⁰.

Il est en revanche plus facile d'intégrer ce texte à un groupe d'inscriptions de Périgueux dont les plus illustres représentantes sont les épitaphes des évêques Jean d'Asside et Pierre Mimet. Ainsi pouvons-nous déterminer, à l'aide d'une inscription aujourd'hui perdue, trouvée dans un lieu parfaitement inattendu, qu'à partir du milieu du XII^e siècle a commencé à travailler, à Périgueux, un atelier susceptible non seulement de produire des gravures de très bonne qualité, mais aussi très au fait des modes épigraphiques, au point de reproduire et d'adapter des formules funéraires aux exigences de la versification latine. L'inscription de Grimoard nous prouve en outre que l'épigraphie n'était pas réservée à une élite et que les modes avaient plus d'influence que nous le pensons généralement, au point qu'un homme a pu s'inspirer d'inscriptions qu'il voyait à Périgueux pour concevoir et faire inscrire un texte en vers dans un lieu où fort peu de monde se trouvait alors en mesure de le lire.

Grimoard désirait ardemment que l'on se souvienne de lui, mais, si son désir a été exaucé, il n'a sûrement pas pensé que son épitaphe nous laisserait des indications dépassant largement le cadre du souvenir personnel. Le rédacteur du texte, non content d'accomplir son devoir de mémoire, nous a offert quelques clés touchant les mentalités de son époque.

F.M.

Recueils d'inscriptions

- *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, tome I (Poitou-Charente), 3 (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres), par R. Favreau et J. Michaud, sous la direction de E.-R. Labande, Poitiers, 1977 [abrégi en *CIFM I*, 3].

50. Un individu nommé Grimoard Veger, prévôt de l'évêque de Périgueux, apparaît à trois reprises entre 1198 et 1210 dans le cartulaire de Notre-Dame de Chancelade, notamment à l'occasion de donations à l'abbaye de terrains situés à Lansinade, non loin de Léguilhac-de-l'Auche (actes 37, 41 et 374). Sa qualité de laïc très proche des milieux ecclésiastiques pourrait en faire l'homme idoine, mais l'insuffisance de données plus précises concernant ses origines rend cette suggestion hypothétique.

- *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, tome 5 (Dordogne, Gironde), par R. Favreau, B. Lepland et J. Michaud, sous la direction de E.-R. Labande, Poitiers, 1979 [abrégé en *CIFM* 5].

Ouvrages

- R. Favreau, *Épigraphie médiévale*, Turnhout, 1997 [abrégé en R. Favreau, *Épigraphie médiévale*].

- R. Favreau, *Études d'épigraphie médiévale*, t. 1 (Texte) [abrégé en R. Favreau, *Études d'épigraphie médiévale*] et t. 2 (Index et planches), Limoges, 1995.

- P. Huet et A. de Saint-Saud, *Généalogie de la maison de la Faye en Périgord*, Bergerac, 1900 [abrégé en P. Huet et A. de Saint-Saud, *Généalogie de la maison de la Faye*].

- B. Reviriego, L. Grillon, *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Périgueux, 2000.

- N.-X. Willemin, *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts depuis le VI^e siècle jusqu'au commencement du XVII^e, choix de costumes civils et militaires, d'armes, armures, instruments de musique, meubles de toute espèce et de décorations intérieures et extérieures des maisons dessinées, gravées et coloriées d'après les originaux par N.-X. Willemin*, tome I, Paris, 1825, tome II, Paris, 1839 [abrégé en N.-X. Willemin, *Monuments Français*].

Articles

- P. Deschamps, "Étude sur la paléographie des inscriptions lapidaires de la fin de l'époque mérovingienne aux dernières années du XII^e siècle", dans *Bulletin Monumental* 88 (1929), p. 5-86 (avec 35 planches) [abrégé en P. Deschamps, *Étude sur la paléographie*].

- M. Hardy, Compte rendu de la séance du 6 janvier 1887, dans *B SHAP*, t. XIV (1887), p. 44.

- Ch. Higounet, "Note sur l'origine familiale de Grimoard, évêque de Comminges", dans *Revue de Comminges* LXXXIII (1970), p. 107-109 [abrégé en Ch. Higounet, *Note sur l'origine familiale de Grimoard*].

- J. Roux, "L'ancienne église de Léguilhac de Lauche", dans *B SHAP* XXXIII (1906), p. 136-152 [abrégé en J. Roux, *Église de Léguilhac*].

Essai de typologie des graffiti anciens, signes et autres marques gravées du Périgord

par Serge AVRILLEAU

Introduction

Les plus anciennes gravures exécutées par l'homme sur support rupestre sont aurignaciennes et elles sont périgourdines [28]. Depuis trente mille ans rien n'a donc changé, ou presque, jusqu'à nos jours, dans le principe fondamental qui consiste à s'exprimer en gravant sur la roche ou la pierre des messages indélébiles, ou difficilement destructibles. Rien n'a donc changé jusqu'au XX^e siècle, si ce n'est l'outil utilisé et le choix du sujet exprimé.

Sans tenir compte des motivations mal connues des artistes préhistoriques, un fait demeure permanent : la plupart des graffiti sont discrets, en des lieux cachés, souvent dans la pénombre et, à ce titre, les grottes, cavernes et souterrains ont particulièrement bénéficié des confidences humaines, plus souvent par dévouement spontané et personnel que dans l'intention de pérenniser un message destiné aux générations futures.

D'autres dessins, plus techniques, sont, au contraire, faits pour être vus ; ils décorent des monuments, sur leurs façades ensoleillées et ne sont pas toujours inspirés par des dogmes métaphysiques.

On obtient donc, en définitive, une masse considérable de documents, pour la plupart très esthétiques, le plus souvent d'un intérêt historique, archéologique ou anecdotique évident dont on n'est pas prêt d'avoir épuisé l'inventaire et dont il devient urgent d'établir une typologie, car il n'y a qu'un lointain rapport entre un signe barbelé préhistorique (planche I, 13) et une rosace de maçon (pl. XIV), entre une marque de tâcheron (pl. IX, 1) et une girandole templierne (pl. VII, 1).

Après quelques années de recherche, il nous est apparu indispensable de distinguer les gravures rupestres et pétroglyphes divers par catégories, moins suivant la diversité de leur support, que selon leur morphologie propre et la nature présumée de la motivation du graveur.

Nous allons tenter d'établir une typologie qui tienne compte, non pas de la classification des lieux où se situent les gravures - puisqu'un graffiti politique peut aussi bien se trouver sur un mur d'église que dans une carrière souterraine - mais plutôt de l'intention de son auteur. Et pourtant il n'est possible de trouver les marques d'assemblage des charpentiers que dans les combles des immeubles (à moins qu'il ne s'agisse de poutres déposées) et les marques de tâcherons que sur les constructions architecturales.

Une cupule à poudre calcaire thérapeutique ou une rainure d'affûtage ne peuvent avoir été exécutées dans une poutre en bois et on voit mal un tableau maçonnique dessiné dans une église romane, pas plus qu'une gravure magdalénienne dans un cluzeau médiéval.

En ce qui concerne les outils et moyens d'exécution, ils peuvent aller du burin de silex au pochoir, en passant par le couteau, le clou, le compas, le ciseau, le charbon de bois, le fusain, la sanguine, la craie ou la mine de plomb ou de graphite. On fera soi-même la distinction entre gravure profonde, dessin à plat ou peinture, de même que la profondeur d'un trait gravé déterminera ou justifiera l'appellation de bas-relief, haut-relief, champlévé ou sculpture.

Nous avons délibérément éliminé de cette étude, on s'en doutera, le monde des "tags" qui peut exprimer un art moderne souvent de qualité, mais parfois malsain, dégradant et quelque peu envahissant. Cet art libre, apparu récemment, marque un tournant dans l'histoire de l'art qui servira de borne à notre étude, à l'exception des gravures récentes inspirées des techniques anciennes.

La question s'est posée à nous d'inclure les gravures préhistoriques figuratives dans notre étude car il nous semble qu'elles peuvent être assimilées aux gravures historiques dont elles ne diffèrent, apparemment, que par la motivation mentale. Mais, pour ne pas encombrer notre typologie et par souci de laisser aux spécialistes de l'art préhistorique la maîtrise totale de leurs travaux, nous ne retiendrons, dans l'art des cavernes périgourdines, que les signes non figuratifs dont certains, comme à Lascaux, souffrent facilement la comparaison avec certains graffiti du Moyen Age (pl. I et II).

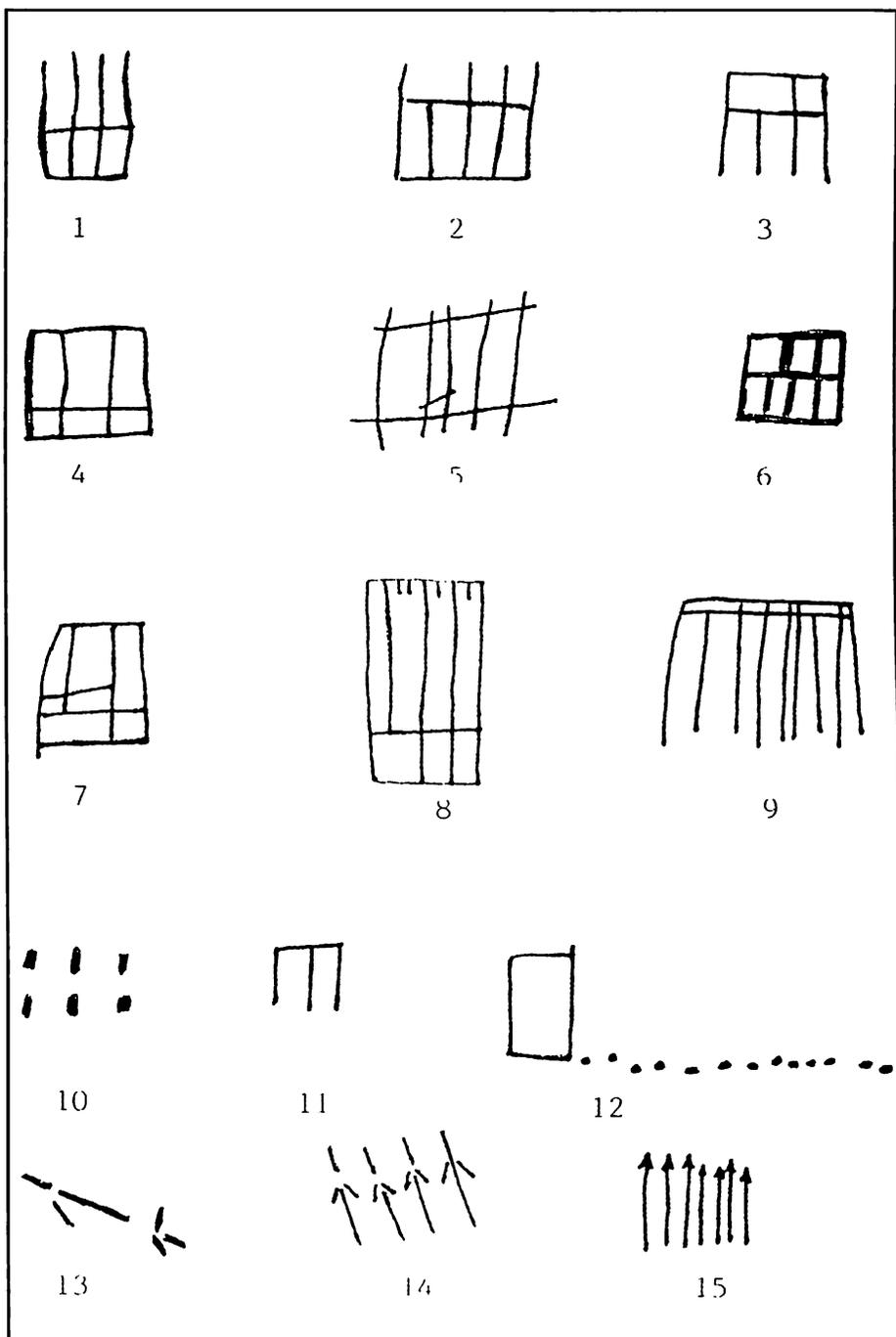


Planche I : n° 1 à 15, signes préhistoriques de la grotte de Lascaux (Montignac).

Typologie des graffiti, signes et autres marques		
série	type	Nature
I	Graffiti	A- phrases B- patronymes C- millésimes D- dessins d'art E- caricatures F- idéogrammes
II	Marques utilitaires ou techniques	A- cadrans solaires B- niveaux de crues C- barres de comptage et grilles de points D- dessins techniques E- tableaux de travail F- opérations G- rainures d'affûtage H- cupules à poudre I- divers
III	Décors lapidaires et de charpente	A- décors gravés / pierre B- décors peints / pierre C- décors peints / poutres
IV	Marques de tâcherons	Marques de tâcherons
V	Traits de charpente et marques d'assemblage	Traits de charpente et marques d'assemblage

I- Les graffiti

Définition

On entend par "graffiti" un texte ou un dessin exécuté par une personne seule, sur un support quelconque (paroi rocheuse, rocher ou pierre isolée, mur d'un édifice, céramique isolée, ou boiserie d'une porte). Pour attribuer le qualificatif de "graffiti" à ce moyen d'expression spontané, il doit avoir été exécuté à main levée, sans l'aide d'un instrument d'écriture spécifique ou d'un appareil de dessin tel qu'un compas, une règle, un normographe, un pochoir ou un gabarit.

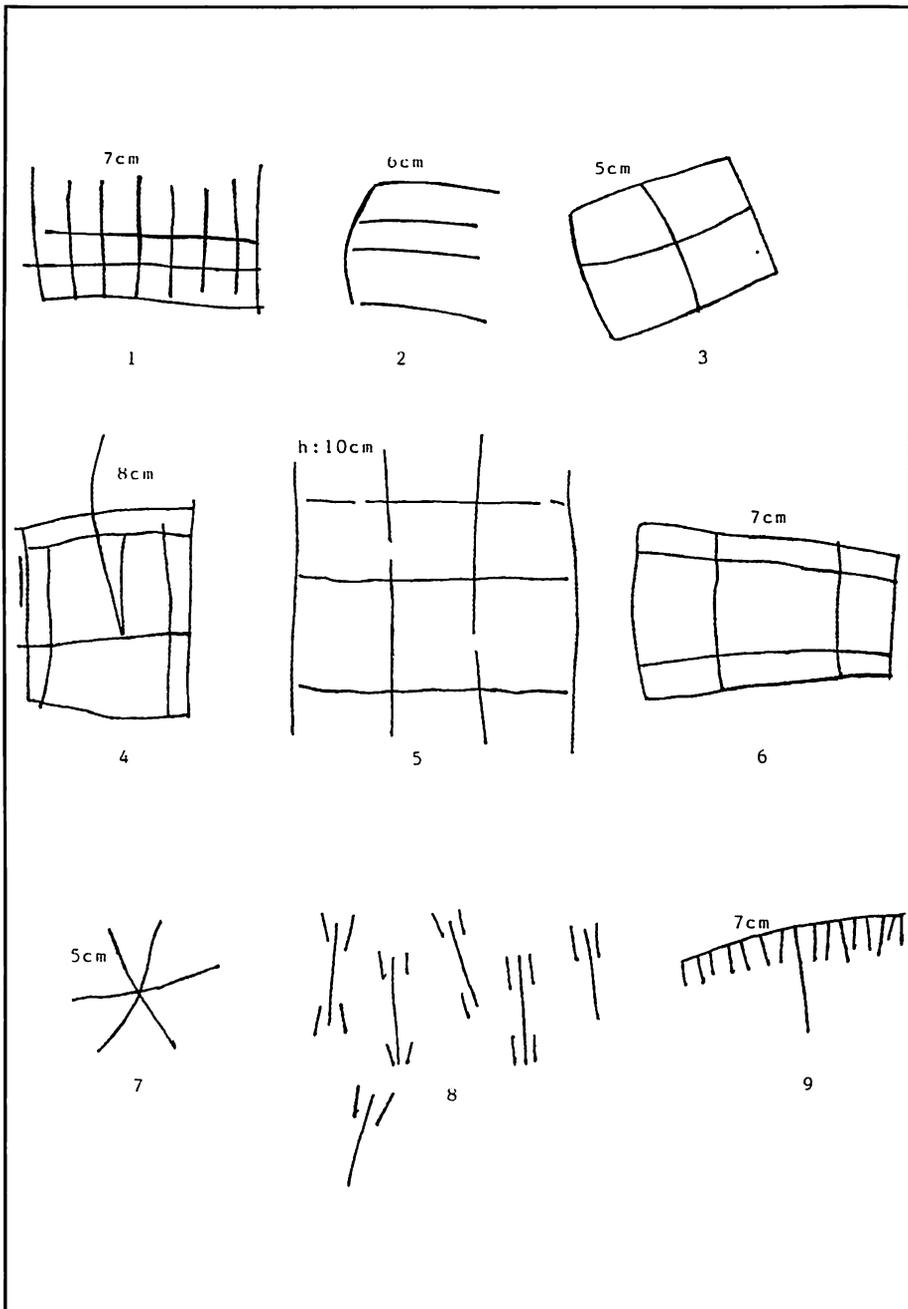


Planche II : n° 1 à 9, signes préhistoriques de la grotte de Gabillou.
 Le n° 7 est une étoile gravée au plafond de la grotte. Le n° 8 est un regroupement
 artificiel de pseudo-flèches (Dr Gaussen).

Disposition

Les graffiti se trouvent toujours "à hauteur d'homme" par rapport au niveau du sol d'origine ou du plancher d'un étage. Il peut arriver que la situation très élevée ou très basse d'un registre de graffiti dénonce et prouve un changement de niveau du sol.

La disposition du graffiti sur la surface de son support procède généralement de la fantaisie, de la qualité de la pierre ou du bois et de la place disponible. Un dessin de ce type est quelquefois l'imitation d'un autre dessin ou l'imitation d'une marque lapidaire plus élaborée et se trouve alors à proximité de son modèle (exemple : Saint-Jean de Chancelade). On observe souvent des superpositions. Certains signes magdaléniens sur parois sont couplés. Les graffiti peuvent recouvrir plusieurs pierres d'un édifice, déborder sur le support voisin et prouvent là qu'ils ont bien été exécutés après la construction de l'ouvrage. Dans ce même ordre d'idée probatoire, certains graffiti se révèlent lors de l'enlèvement accidentel ou volontaire d'un crépi ou d'un enduit.

Support

On trouve des graffiti sur toutes sortes d'édifices : maisons, châteaux (des caves au donjon), édifices religieux (des cryptes aux clochers), campaniles, créneaux, remparts, ponts, édicules publics commémoratifs ou utilitaires, moulins, pigeonniers, fontaines, puits, parois de grottes, de souterrains, de mines ou de carrières, rochers, mégalithes et falaises. Il existe des signes gravés sur le mobilier préhistorique et sur les tombes.

Le matériau choisi peut être la pierre, le crépi, le bois, la fonte avant moulage [3], la céramique cuite [53], la brique ou la tuile dans la pâte fraîche avant cuisson [34] (pl. XII).

Outillage

Les graffiti peuvent être réalisés avec toutes sortes d'objets et plus généralement une pointe, un clou, un couteau, un ciseau, un poinçon, un crayon à mine, craie, sanguine, fusain, charbon, peinture.

Motivation

Quelles sont les impulsions morales qui incitent les hommes à dessiner ou écrire sur les murs et parois depuis les temps les plus reculés de l'aurignacien, durant tout le Moyen Âge et jusqu'à nos jours ?

Les hommes préhistoriques ont pu avoir des raisons fonctionnelles ou pédagogiques se rapportant à la chasse ou encore des raisons spirituelles en liaison avec l'envoûtement, le totémisme ou les prémices de sentiments religieux. A. Leroi-Gourhan a pu démontrer que certaines expressions graphiques se trouvent en des lieux qui leur sont attribués dans un ordre cohérent, en des arrangements et des compositions parfaitement maîtrisés, que les signes géométriques sont le plus souvent associés aux représentations figuratives et que les signes jusque-là énigmatiques peuvent être classés en deux catégories essentielles : les signes linéaires allongés masculins et les signes fermés ou pleins féminins [9, 20]. Il s'agit d'une avancée considérable dans la recherche scientifique ; encore reste-t-il à démontrer les motivations de ces signes : chamanisme, superstition, initiation, notation de sexe, envoûtement ou école de chasse ?

Par la suite, les graffiti exprimeront des notions ou invocations moins difficiles à interpréter : religieuses, politiques (dates historiques, caricatures, opinions et professions de foi), des raisons commerciales, anecdotiques, ou encore d'ordre émotionnel ou ésotérique. Des aveux criminels [34], des sentences maléfiques pouvant aller jusqu'à la sorcellerie. On trouve également des commémorations militaires ou funéraires, des démonstrations pédagogiques, des maximes, des proverbes, des adages, des préceptes, des dictons, des poèmes, des jeux. Des témoignages de passage, de visite ou d'événements (patronymes, millésimes, signatures), des marques de propriété ou d'interdiction. Des rappels de danger ou de situations de cachettes.

Enfin certains graffiti sont des signes de reconnaissance ou des messages de compagnons ou de pèlerins.

Contenu

Les graffiti se composent d'œuvres originales ou imaginatives, mais aussi de représentations conventionnelles ou symboliques.

On trouve des dessins représentant des personnages, des paysages, des édifices, des animaux, des scènes réellement vécues (pl. XI, 1).

Le graffiti fait appel à l'écriture, au dessin et au calcul : écrit, le plus souvent, dans la langue de l'auteur, il peut s'agir de simples lettres, des initiales, des noms (patronymes), des signatures, des mots, des phrases entières ; des chiffres, des dates (millésimes), des opérations arithmétiques.

Une catégorie de graffiti particulièrement intéressante est celle qui montre des signes symboliques en rapport avec le compagnonnage, les pèlerinages, l'ésotérisme, les religions. Réalisés à main levée, à hauteur d'homme ou à portée d'échelle, ils ne doivent pas être confondus avec les marques de tâcherons qui sont exécutées à l'aide d'outils professionnels et se trouvent à tous les niveaux d'une élévation de maçonnerie, du sol à la toiture.

Les graffiti sont dessinés et se lisent toujours à l'endroit alors que certains signes lapidaires, d'une autre nature, peuvent se retrouver à l'envers, notamment lorsqu'une pierre a fait l'objet d'un réemploi.

Classification

En quoi consistent les messages gravés entrant dans la catégorie des "graffiti" :

A- Phrases (planche IV)

On trouve d'abord les phrases, entières ou partielles, exécutées à main levée, au moyen de l'écriture personnelle de l'auteur, dans son style et suivant la syntaxe de son époque. L'écriture peut être cursive, minuscule ou majuscule, onciale, gothique ; grecque, latine, occitane, mais le plus souvent en français en ce qui concerne notre région. Les fautes d'orthographe dénoncent l'éducation et la culture de l'auteur et sont le plus souvent attendrissantes. Il peut s'agir de sentences, maximes, devises, proverbes, sigles, acrostiches, palindromes, anagrammes, poèmes (odes, versets, alexandrins, pamphlets) ou encore citations littéraires (extrait de *l'Enéide* dans le cluzeau de falaise de Turnac).

Les graffiti peuvent être d'ordre politique, religieux, militaire ou civil, funéraire, ésotérique, commémoratif ou anecdotique. Certains témoignages sont dramatiquement historiques quand il s'agit par exemple de phrases écrites par des prisonniers dans leur geôle (Bourdeilles, Domme, Lanquais, Grignols) [58].

B- Les patronymes

Les patronymes sont très courants : ils ont l'avantage d'identifier leur auteur quand ils ne sont pas apocryphes. Ils témoignent du passage d'une personne en un lieu précis (Bernard, prêtre à La Boissière-d'Ans, pl. III. 2).

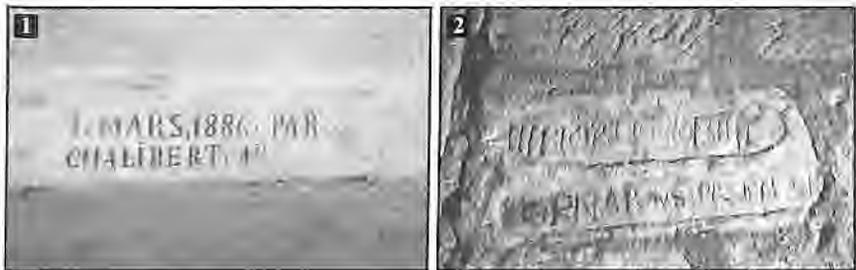


Planche III : n° 1, inscription plus que centenaire, carrière des Palanques, Sorges ; n° 2, cartouche du curé de La Boissière-d'Ans, sur un mur de l'église.

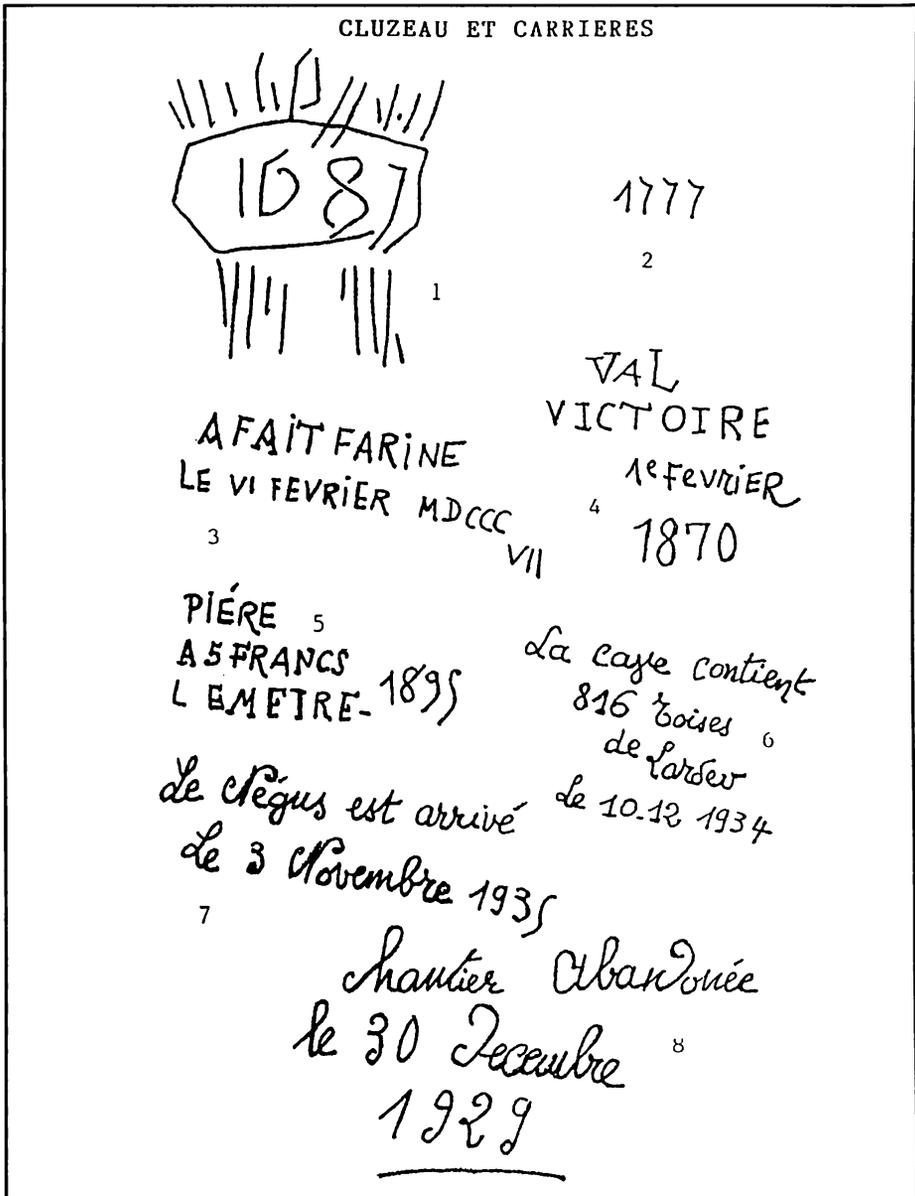


Planche IV : n° 1, date relevée dans la grotte du Cluzeau (Coutures) (relevé Ch. Carcauzon) ; n° 2, date relevée dans les combles du château de Neuvic-sur-l'Isle ; n° 3, première mouture au moulin de Taillepetit (Léguillac-de-l'Auche) ; n° 4, date historique gravée au château de Bélair (Léguillac-de-l'Auche) ; n° 5, tarif noté dans la carrière d'Argentine (La Rochebeaucourt) ; n° 6, précieux renseignement technique, carrière de La Tour-Blanche ; n° 7, témoignage historique, carrière souterraine de La Tour-Blanche ; n° 8, renseignement précis, carrière souterraine de La Tour-Blanche.

Ils constituent la liste, souvent encombrante, des visiteurs de sites très fréquentés. Plus ils sont anciens plus ils ont d'intérêt (Norbert Casteret dans la grotte de Caillaud). Ils devraient beaucoup apprendre aux historiens et aux généalogistes, surtout quand ils sont accompagnés de dates. Ils peuvent prendre la forme de simples initiales, du nom complet de l'auteur ou de sa signature réelle ou de son paraphe. Plus rarement on trouvera des monogrammes ou des blasons.

Ces témoignages constituent souvent de réelles prises de date et montrent alors tout leur intérêt historique (date d'abandon d'une carrière, première mouture d'un moulin, victoires militaires inscrites sur une maison et dans le clocher de Saint-Astier (pl. IV), chute de M. Pasqual dans le fossé du château de Villamblard).

Que penser de l'aveu d'assassinat lisible sur une tuile [34] ? Ouvrirait-on un nouveau procès (posthume) pour survenance de fait nouveau, s'il n'y avait prescription et si l'auteur pouvait être sûrement identifié par un détail graphique ou par relevé de ses empreintes sur l'argile molle avant la cuisson d'une tuile, par exemple ?

C- Les millésimes

Pour être qualifiées de "graffiti" les dates doivent être gravées, écrites ou dessinées à main levée, sinon elles relèveraient du témoignage architectural ou de l'inscription tumulaire qui sont exécutées par des sculpteurs professionnels avec des instruments adaptés à cet art, sur des éléments monumentaux construits spécialement pour les recevoir (linteaux de portes) [Taillefer, *Antiquités de Vésone*]. Nous avons relevé à Léguillac-de-l'Auche des signes en forme de marelles assimilables aux graffiti sur une pierre tombale portant par ailleurs le nom du défunt et la date de son décès selon le procédé classique des inscriptions tumulaires.

Les dates qui nous intéressent, dans le cadre de cette étude, sont réalisées par des non-professionnels de l'écriture, qui ont voulu simplement témoigner du moment de leur passage ; c'est le cas des dates que l'on peut voir dans les grottes où les visiteurs ont tenu à authentifier leur exploit (cluzeau de Coutures 1687 (pl. IV, 1), grotte du Serpent à Saint-Avit-Sénieur 1846 et 1854, grotte-cluzeau de Grange Neuve 1847, grotte-cluzeau des Courivauds 1915 (pl. XVIII)). Leur intérêt est évident même si, souvent, l'effet en est désastreux et maladroit (noms et dates de la grotte de Rouffignac, maintenant heureusement effacés).

Dans la mesure où la susdite date peut être considérée comme authentique - car il n'est rien de plus facile que d'inventer une date apocryphe - le témoignage est capital (commémoration des événements militaires de 1870 (pl. IV) et 1918). Par ailleurs peut-on prendre au sérieux les dates latines gravées dans les souterrains de Mas Buisson (*Ano MDX*, pl. V, 1) et de Leyfourcerie (*Anno MDCIII*) ? Nous tenons à dire ici, à ce

sujet, que, dans le cas d'une supercherie, les motivations du faussaire peuvent être étudiées avec autant d'intérêt que celles d'un auteur sincère, dans le cadre des circonvolutions complexes de la mentalité humaine.



Planche V : n°1, date inscrite en latin, cluzeau de Mas-Buisson (Saint-Jean-d'Estissac) ; n°2, croix à deux traverses, grotte-cluzeau de la Caboussie (Maurens).

D- Les représentations figuratives non paléolithiques

Il s'agit de dessins qui reproduisent des éléments réels, plus ou moins bien, selon l'adresse du dessinateur. Il peut s'agir de constructions (maisons d'habitation dessinées sur un mur d'enceinte à Sagelat), d'édifices civils ou religieux (plan du château de La Jarthe à Coursac), d'armes de guerre ou de chasse (fusil de l'église de Saint-Hilaire-d'Estissac), d'avions (cluzeau des Gironies à Beleymas), d'instruments de musique (violon du château de Bourdeilles), de bateaux (château de Mareuil). Certaines silhouettes de navires sont tout à fait remarquables et sont souvent l'œuvre de vrais marins. On notera la présence fréquente de dessins de voiliers sur les pierres angulaires des moulins à vent ; le fait s'explique parce que les charpentes des moulins ont souvent été exécutées par des charpentiers de marine. Il s'agit alors de témoignages techniques d'un grand intérêt.

E- Les caricatures (planche VI)

Il s'agit de la représentation de personnages connus ou inconnus pour le lecteur, en principe connus de l'auteur qui les a représentés, soit en pied soit par le buste ou le visage, de face ou de profil. Ces dessins, souvent très adroits (carrière de Léguillac-de-Cercles), sont généralement caricaturaux, c'est-à-dire qu'ils accusent les traits particuliers et caractéristiques de la personne représentée et souvent ses défauts anatomiques. Quand leur nom est indiqué, l'identification est simplifiée (carrière de La Tour-Blanche).

Les personnes sont représentées quelquefois en groupes ou dans des situations particulières qui les situent dans leur environnement civil ou

professionnel, accompagnés de leurs outils de travail. Outre l'intérêt de l'identification des personnes caricaturées, quand elle est possible, leur habillement est d'un intérêt capital. C'est souvent le costume qui permet la datation (château de Bourdeilles [26]) avec le luxe de détails vestimentaires ou l'identification des armes et des couvre-chefs que présentent ces graffiti ; on peut y voir aussi les habitudes tabagiques, alimentaires, cynégétiques, les montures (mules ou chevaux) et les animaux domestiques ou de compagnie. L'histoire peut apprendre beaucoup dans cette matière, dans la mesure où le témoignage peut être pris au sérieux (*le Négus est arrivé le 3 Novembre 1935*) (pl. IV, 7). On devra faire preuve de prudence devant certaines assertions graphiques (nous pensons notamment à la situation ridicule dans laquelle un dessinateur anonyme a positionné un député périgourdin connu, dans une fresque impubliable).

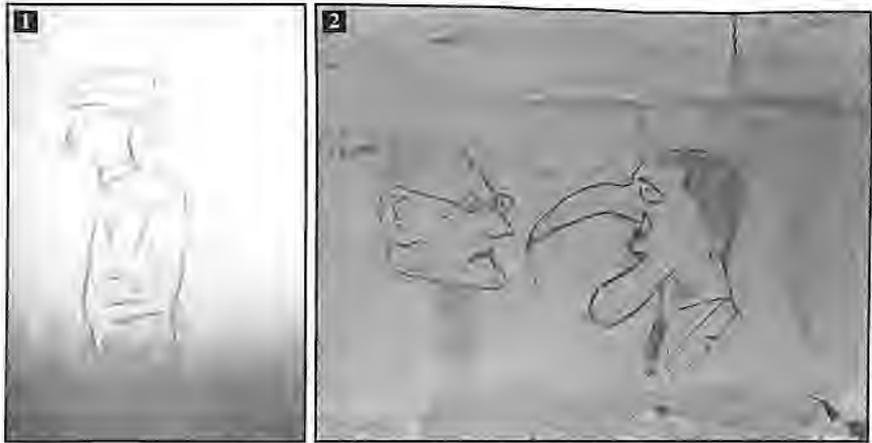


Planche VI : n° 1, profil d'un personnage dans une carrière ;
n° 2, Maurice Schuman et Charles de Gaulle, carrière, Léguillac-de-Cercles.

F- Les idéogrammes et signes ésotériques

Le cas des signes idéographiques est assez particulier en ce sens que ces dessins sont précisément destinés à exprimer des idées cachées, secrètes, codées, chiffrées, à caractère ésotérique et reconnus des seuls initiés.

Si la représentation d'une croix latine symbolise le christianisme, une croix gammée le nazisme ou le fascisme, une faucille et un marteau le marxisme ou le communisme, si une équerre et un compas matérialisent la franc-maçonnerie, si les attributs sexuels nous parlent d'érotisme, d'autres signes sont beaucoup plus énigmatiques et d'une interprétation malaisée, en tous cas hors de portée du premier profane venu.

Citons l'exemple de la "marelle" (pl. XVII, 18 à 23) et de la "triple enceinte" qui peuvent aussi bien être interprétées comme des jeux d'enfants que comme des signes de reconnaissance à l'usage d'une secte d'obédience celtique.

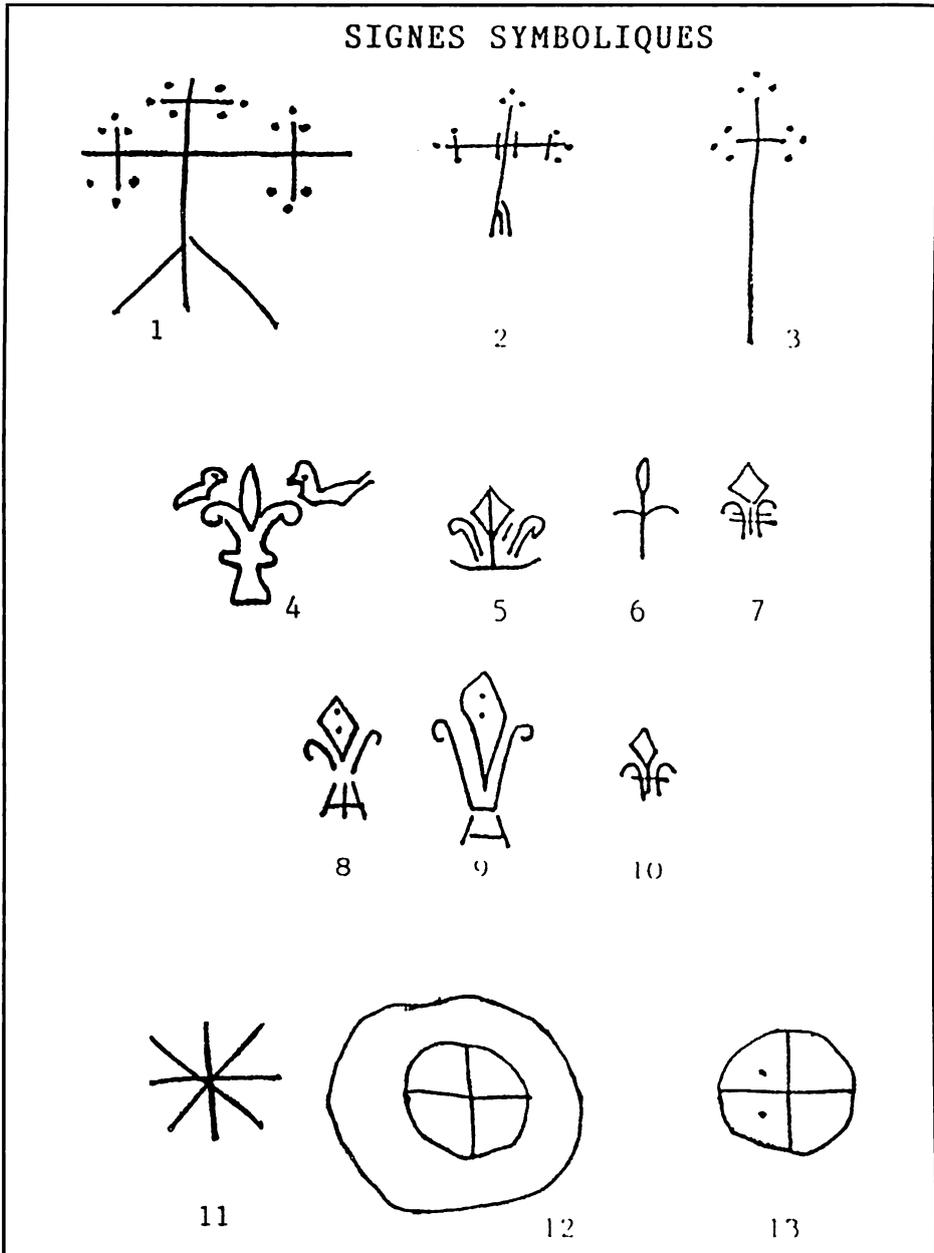


Planche VII : n° 1, 11, 12, signes gravés de la Porte des Tours à Domme ; n° 2 et 3, croix bouletées du donjon du château de Bourdeilles ; n° 4 et 5, signes à la fleur de lys, chapelle Saint-Jean de Chancelade ; n° 6, 7, 10, fleurs de lys relevées dans le donjon du château de Bourdeilles ; n° 8 et 9, fleurs de lys relevées sur l'église de Manzac-sur-Vern (inédit) ; n° 13, signe relevé sur l'église d'Eglise-Neuve-d'Issac.

Les signes symboliques apparus dès le magdalénien (pl. I) restent encore énigmatiques, malgré les travaux remarquables du professeur Leroi-Gourhan [9, 20]. Les galets aziliens, comme il en a été découvert un à Rochereil (Grand-Brassac), présentent des signes peints ou gravés qu'on hésite à considérer davantage comme les rudiments d'une écriture qu'à un simple effet décoratif. Les signes qui furent exécutés au Moyen Âge, notamment sur les édifices religieux où ils fleurissent abondamment, constituent un corpus considérable, d'une richesse insoupçonnée dont l'étude en est à ses balbutiements. Des interprétations ont été proposées par des spécialistes, en d'autres régions ; il nous semble prématuré d'élaborer des explications hasardeuses et incertaines dans le cadre de cette étude liminaire et locale. En revanche, il faut bien admettre, dès maintenant, que certaines séries de signes semblent bien avoir été réalisées par des compagnons du Tour de France, d'autres par des colporteurs ou trimards et enfin par des pèlerins itinérants, notamment sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, quand ces signes se retrouvent tout le long d'un même parcours. Les graffiti de la Porte des Tours à Domme semblent pouvoir être attribués, pour la plupart, aux Templiers (pl. XIII et VII, 1). En revanche, on hésite encore à attribuer à des cathares le pentagramme du souterrain situé sous le château de Jaure (pl. XVII, 16), bien qu'il ait ses équivalents à Ussat-Ornolac (Ariège).

Nous attribuerons une mention toute particulière à ce magnifique "nœud de Salomon" ou "nœud tressé" auquel nous consacrons une étude spécifique, avec M. Jean Vives, dessin technique très élaboré et chargé de symbolisme qui nous conduit sur divers chemins et ports d'Europe et qui nous guide depuis plusieurs années de l'époque romaine à la fin du Moyen Âge, en passant par les civilisations mégalithique, orientale, celtique et mérovingienne.

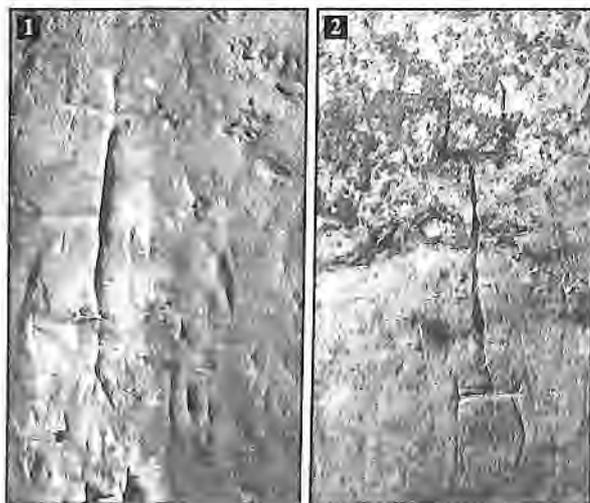


Planche VIII : n° 1, croix gravée dans le souterrain de l'Enclos (Saint-Médard-de-Mussidan) ; n° 2, signes gravés dans la grotte des Bernoux (Savignac-de-Miremont).

II- Les marques utilitaires ou techniques

Ces gravures ne sont pas des graffiti en ce sens qu'elles n'émanent pas d'un particulier cherchant inopinément à passer un message dans un lieu caché. Elles ont plutôt comme auteurs des artisans ou des personnes se rendant utiles en élaborant un dessin ou une marque d'intérêt collectif, artisanal et technique.

Ces dessins ou marques sont moins confidentiels que ceux de la catégorie précédente et sont souvent, au contraire, exposés à la vue de tous. Ils sont généralement très élaborés et font souvent appel à un instrument (règle ou compas) contrairement aux graffiti (pl. XIV, 1).

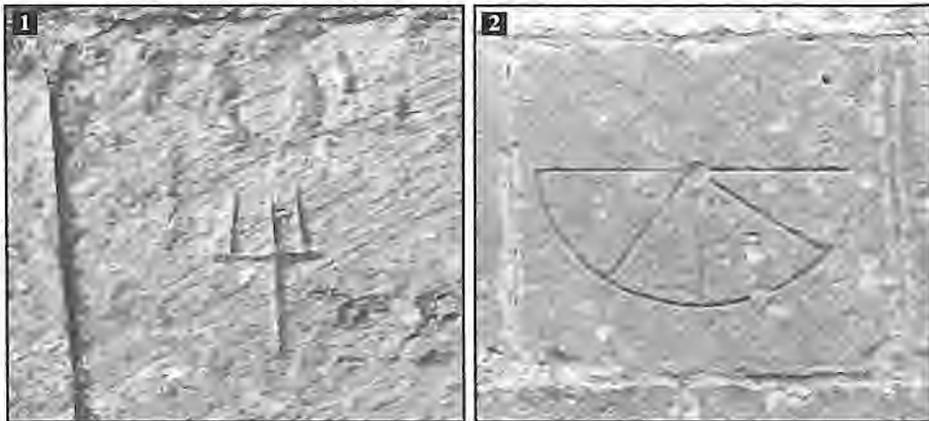


Planche IX : n° 1, marque de tâcheron de la chapelle Saint-Jean (Chancelade) ;
n° 2, cadran solaire gravé sur la chapelle Saint-Jean (Chancelade)

A- Les cadrans solaires

Visibles sur les monuments et les habitations particulières et principalement sur les murs des églises (pl. IX, 2), ces dessins caractéristiques, destinés à donner l'heure suivant la course du soleil, sont très fréquents et sont constitués par un demi-cercle dont le diamètre horizontal est pointé en son milieu d'une cupule destinée à recevoir le gnomon d'où partent quelques rayons (de 3 à 11) divisant le demi-cercle en quartiers sub-horizontaux (de 4 à 12). On en trouve de nombreux au prieuré de Belaygue. Certains cadrans servaient de boussole pendant la construction des édifices religieux puis étaient incorporés dans un mur et donnaient l'heure aux ouvriers jusqu'à la fin du chantier. Les plus nombreux sont gravés dans la pierre après l'achèvement de la construction. Dans les monastères, le cadran canonial indiquait, au moyen de 5 rayons, les heures des services religieux : laudes, tierce, sexte, none, complies. Celui du presbytère de Sorges est inscrit dans

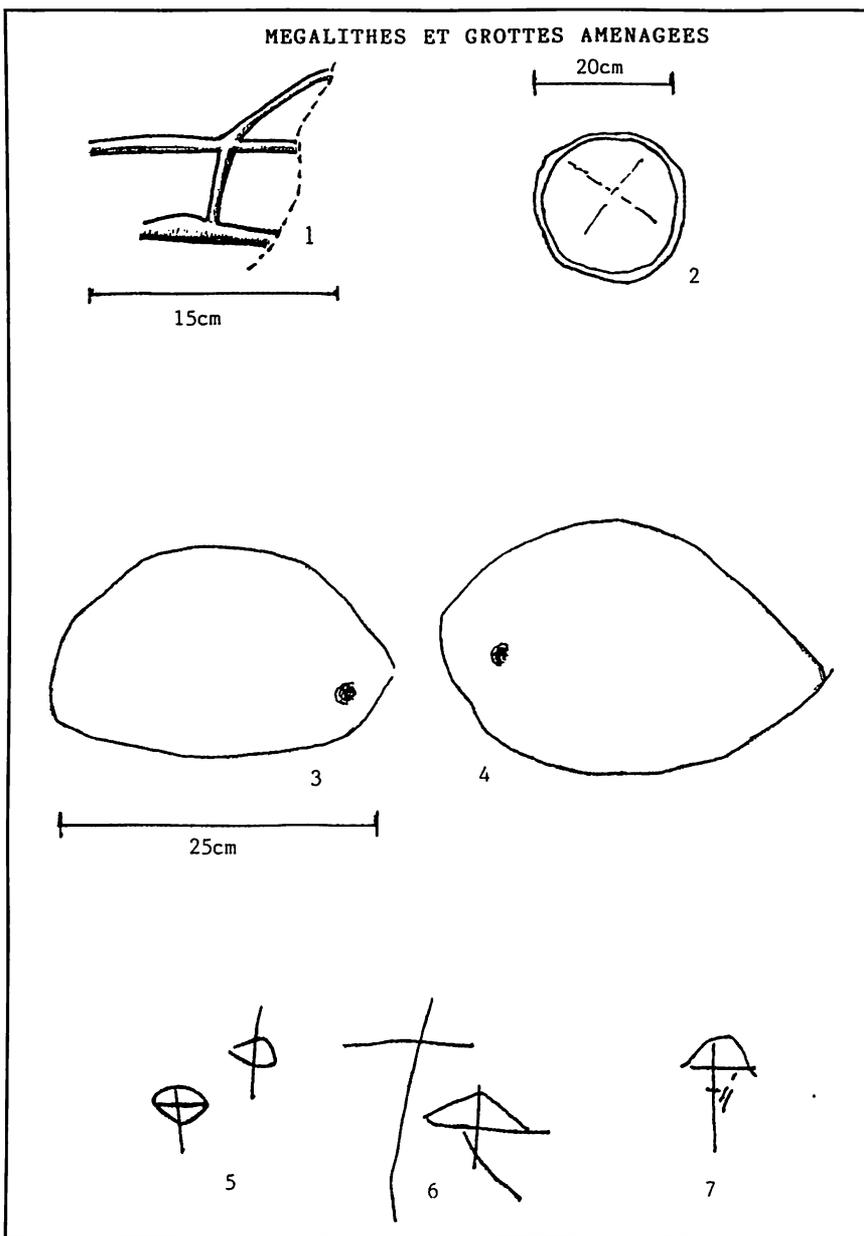


Planche X : n° 1, signe gravé sur le mégalithe de La Case (Bourgnac) inédit (S.A.) ; n° 2, l'un des trois signes gravés de la grotte de Saint-Martin-des-Combes (S.A.) ; n° 3 et 4, poissons gravés dans un cluzeau de Saint-Pardoux-de-Mareuil ; n° 5, signes gravés (arbalètes ?) dans la grotte de Veyssou (Rouffignac) ; n° 6, signes gravés dans la grotte de Miremont (Rouffignac) ; n° 7, l'une des arbalètes de la grotte de Gausсен (Beynac-et-Cazenac).

un cadre rectangulaire, ce qui est rare (les heures et les demi-heures y sont repérées et pointées).

Quelques caractéristiques permettent de ne pas confondre les cadrans solaires gravés avec d'autres dessins comme les rouelles ou les rosaces : le demi-cercle ne peut être utile qu'en dessous de la ligne horizontale, sinon le complément du cercle vers le haut ne serait destiné qu'à un effet esthétique.

Le cadran solaire ne peut être situé que sur la façade orientée vers le soleil (de l'est au sud-ouest, à l'exclusion du nord). Le repérage topographique en est facile pour les églises orientées. En outre, on doit toujours trouver, fut-il rebouché, le trou de fixation du gnomon qui constitue, en quelque sorte, l'aiguille fixe de ces horloges rupestres.

B- Les niveaux de crues et les toises

Il s'agit de marques de niveaux d'inondations qui peuvent être exécutées soit à main levée soit à l'aide d'outils professionnels, sur les ponts, les quais et tous autres bâtiments ayant été atteints par un niveau de cours d'eau excessif, pour le plus grand bénéfice des statistiques.

Le besoin d'indiquer les différents niveaux d'un cours d'eau dans le temps peut relever aussi bien de la commémoration d'un événement "marquant" que de la nécessité technique souvent préventive.

Le trait horizontal correspondant au niveau observé doit être accompagné de la date de la crue (au minimum l'année) (pont de la Beauronne à Saint-Front-de-Pradoux). On consultera avec intérêt l'ouvrage de Michel Rateau qu'il a consacré exclusivement à ce sujet spécifique [57].

Les toises, traits horizontaux marquant la croissance des enfants, peuvent entrer dans cette catégorie.

C- Les barres de comptage et grilles de points

Les barres de comptage :

Il s'agit de séries de traits verticaux, exécutés dans la plupart des cas à main levée et destinés à compter des quantités quand les gens ne disposaient pas d'un carnet et d'un crayon ou d'un chapelet pour le faire. On les trouve dans les lieux les plus divers mais le plus souvent sur les pierres angulaires des embrasures où passaient, par exemple, certaines quantités de sacs de céréales à comptabiliser (grenier des Plantes, à Léguillac-de-l'Auche, pl. XI, 2). On en trouve aussi au-dessus des silos, dans les souterrains, où le nombre de récipients contenant des provisions ensilées était ainsi noté (souterrain du Penot à Sorges). Sur les murs d'une cave, on comptera de cette façon le nombre de barriques entrées et, dans une carrière souterraine, le nombre de blocs de pierre à facturer au client ou contenues dans un charroi. Ces barres de comptage peuvent être gravées dans la pierre, dessinées ou peintes sur une paroi.

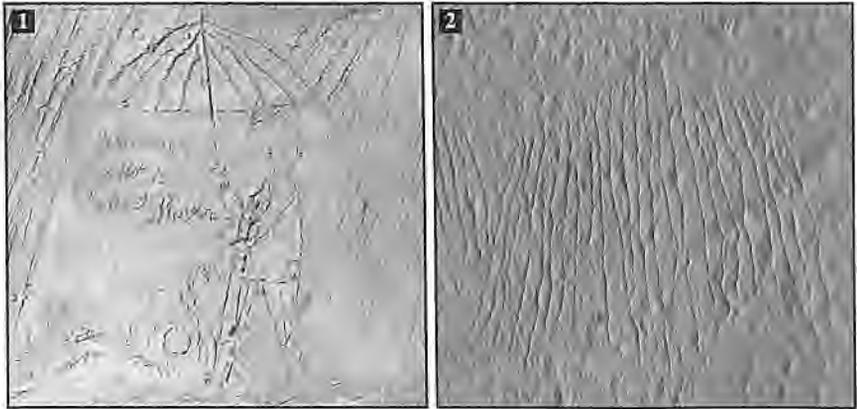


Planche XI : n° 1, dessin gravé avant cuisson sur une tuile (région d'Excideuil) inédit ; n° 2, barres de comptage au village des Plantes (Léguillac-de-l'Auche).

Les grilles de points :

Elles procèdent aussi d'un système de comptabilité rupestre, avec l'avantage d'être disposées en lignes et en colonnes pour en faciliter l'addition. On ne devra pas les confondre avec les lignes de points qui définissent le contour d'un dessin (pl. XV, 4) ni avec les lignes de points préhistoriques dont la signification reste énigmatique. Dans les cellules de prisons, le prisonnier comptera de cette manière chaque jour ou chaque semaine ou chaque mois d'isolement par un point, élaborant ainsi un véritable calendrier, pour le plus grand bénéfice des historiens (prisons du château de Lanquais, [24]). Malheureusement les dates correspondantes accompagnent rarement ces grilles de points de même que l'identité du prisonnier.

D- Les dessins techniques

Ces dessins, gravés sur la pierre ou le bois à l'aide de compas, de règles ou d'équerres, sont réalisés par des techniciens au cours de travaux, pour les nécessités de l'ouvrage ou pour donner des indications aux apprentis (pl. XVII, 7 à 14). Ils peuvent être dessinés au crayon, au fusain ou à la sanguine. Il peut s'agir d'épures (chapelle de La Madeleine à Tursac), d'esquisses de charpente, de calculs architecturaux ou d'indications de mesures. Certains dessins représentant des outils entrent dans cette catégorie (carrière de Léguillac-de-Cercles).

E- Les tableaux de travail

Ces tableaux, exécutés souvent au crayon ou à la sanguine, couvrent les parois des carrières souterraines. Outre les noms des ouvriers concernés et les dates des travaux, ces tableaux comportent de précieuses indications de

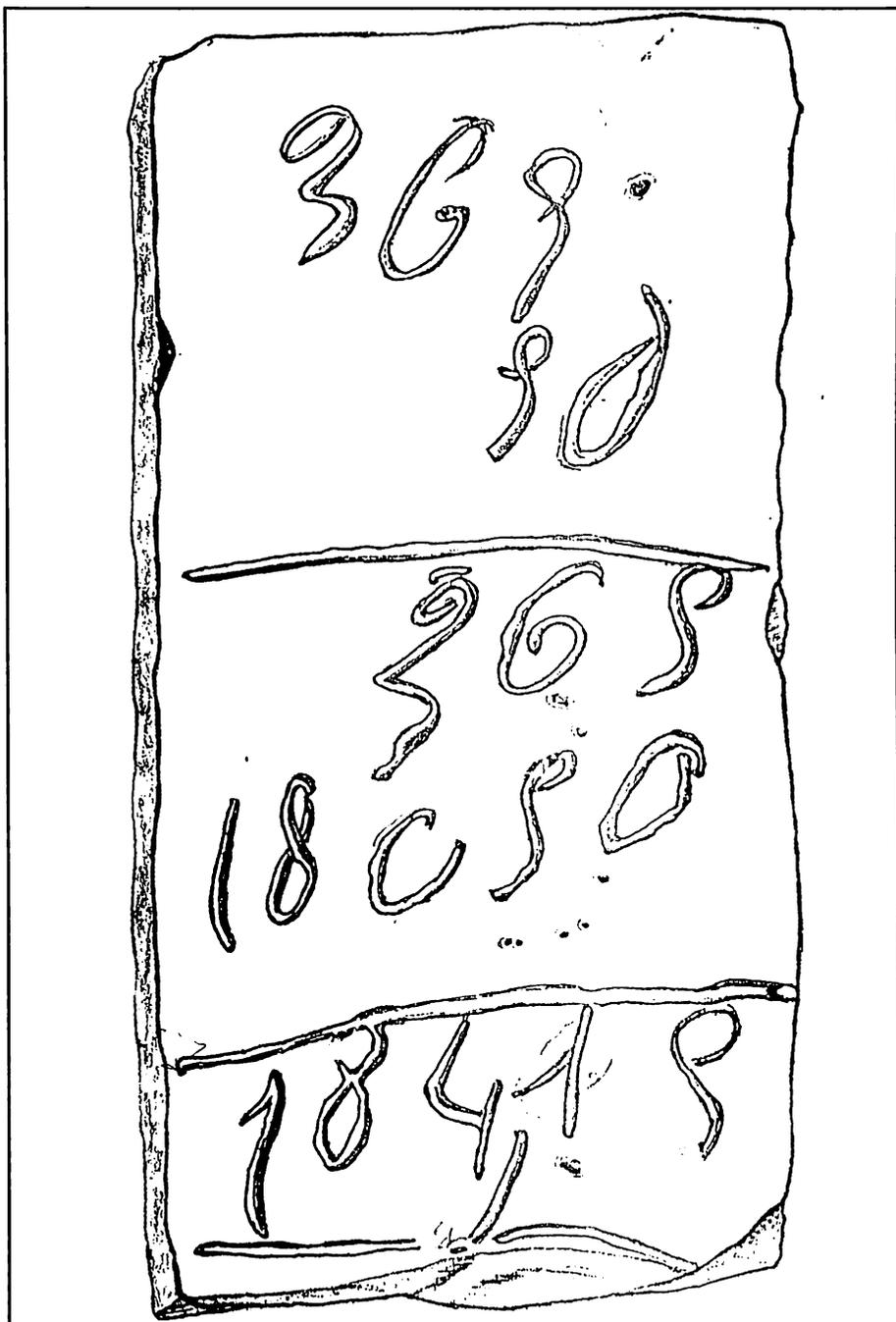


Planche XII : Opérations gravées avant cuisson sur une brique trouvée près de Cercles

quantité et de qualité des travaux exécutés ; c'est particulièrement le cas pour les pierres de taille extraites des carrières. S'ils sont accompagnés de prix et de tarifs, ils constituent de véritables bons de commande ou factures dont les détails doivent impérativement être relevés pour leur intérêt historique (carrière de Jovelle à La Tour-Blanche ou Beaumont).

F- Les opérations arithmétiques

Elles couvrent également les parois des carrières souterraines dont les surfaces immaculées se prêtaient particulièrement bien à l'écriture et présentaient l'avantage de la pérennité manquant au papier. On en trouve aussi sur les murs des bâtiments et sur les supports les plus divers. Les opérations sur pâte fraîche avant cuisson des briques ou des tuiles ne sont pas rares ; elles équivalent à des factures indélébiles, quand elles ne sont pas erronées (brique trouvée près de Cercles, pl. XII).

G- Les rainures d'affûtage

On en trouve sur certaines pierres gréseuses des églises, en particulier, comme à Chalagnac. Rainures verticales et profondes, elles sont exécutées sur des pierres de nature géologique particulière et sont destinées à l'affûtage des lames de couteaux, à l'usage des habitants du lieu ou des gens de passage. Juxtaposées par nécessité, elles ressemblent aux rainures de polissage néolithique. On peut en observer par centaines sur les murs des édifices les plus divers dans la ville de Santillana-del-Mar en Espagne, près d'Altamira, sur le "camino frances", chemin français du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Notons que Chalagnac est sur la voie de Vézelay.

H- Les cupules à poudre

Le plus souvent visibles sur les murs extérieurs des églises, ces cupules souvent profondes qui véhiculaient une certaine connotation rituelle sont exécutées dans les pierres calcaires. La poudre fine, riche en calcium, recueillie en faisant pivoter la pointe d'un couteau, était sensée guérir la diarrhée des enfants, délayée dans les boissons ou dans le bouillon. Souvent isolées, les cupules à poudre ne doivent être confondues ni avec les lignes de points ni avec les calendriers, qui ont un tout autre usage.

I- Divers

Cette catégorie est ouverte à des gravures à caractère utilitaire ou technique dont la liste est sans limite. Exemples : flèches directionnelles (carrières), marques de fabrique au pochoir (village de Saint-Vivien), logotypes, repaires de zones d'exploitation (champignonnières de Chancelade).



Planche XIII : Graffiti présumés templiers de la Porte des Tours (Domme).

III- Décors lapidaires et de charpentes

A- Décors lapidaires gravés

La raison d'être de ces dessins est purement la décoration et l'esthétique. Ils ont pour but de décorer et embellir l'ouvrage terminé et, en particulier, les constructions de pierre. Ils servent aussi à démontrer l'habileté de l'artisan maçon dont ils constituent une sorte de signature ou de chef-d'œuvre. Ces beaux dessins, finement gravés au moyen de règles et de compas (pl. XIV, 1), servent aussi à témoigner de la science professionnelle de l'ouvrier qui a appris la géométrie à l'école de la maçonnerie et du compagnonnage. Ils honorent le constructeur de l'édifice et son propriétaire. Ils ont une équivalence rituelle avec le bouquet de faîtage placé à la pointe de la toiture terminée par le couvreur.

Souvent difficiles à discerner en raison de leur finesse et de la patine, ces dessins effleurent à peine la surface de la pierre et c'est souvent au lever du jour ou avant la tombée de la nuit qu'on les apercevra, sinon en lumière rasante, au moyen d'un éclairage artificiel.

Ces motifs décoratifs, d'une géométrie très élaborée, apparaissent à la surface des pierres nobles d'encadrement, des baies et ouvertures, des embrasures, linteaux, chambranles, jambages, appuis, claveaux et clés de voûtes et autres pierres angulaires ou les plus larges pierres des murs de l'édifice. Ces dessins sont réalisés après la pose des pierres dans les

élévations, alors que les échafaudages sont encore en place, puisqu'ils chevauchent souvent plusieurs pierres attenantes et qu'on les trouve du haut en bas des murs, à l'intérieur mais surtout à l'extérieur des maisons bourgeoises, particulièrement celles qui ont été édifiées à la Renaissance.

Ces dessins ne sont jamais exécutés à main levée. Ils sont réalisés à l'aide de la pointe sèche et figurent plus souvent sur les édifices civils que sur les édifices religieux. Ils ne doivent pas être confondus avec les décors sculptés qui apparaissent en relief ni avec les croix de consécration, souvent inscrites dans un cercle, visibles à l'extérieur comme à l'intérieur des églises et des chapelles (Tresseroux aux Lèches).

Les dessins géométriques de cette catégorie le plus souvent représentés sont les rosaces, les rouelles et les "cibles" (nom donné aux compositions de cercles concentriques imbriqués). On en trouve de belles séries sur une maison particulière des Plantes à Légouillac-de-l'Auche, au château des Bories à Antonne, au château de Puyferrat et à l'église de Saint-Astier, à l'église de Saint-Pardoux-de-Mareuil et à la Maison de Chilhaud, aux Andrivaux).

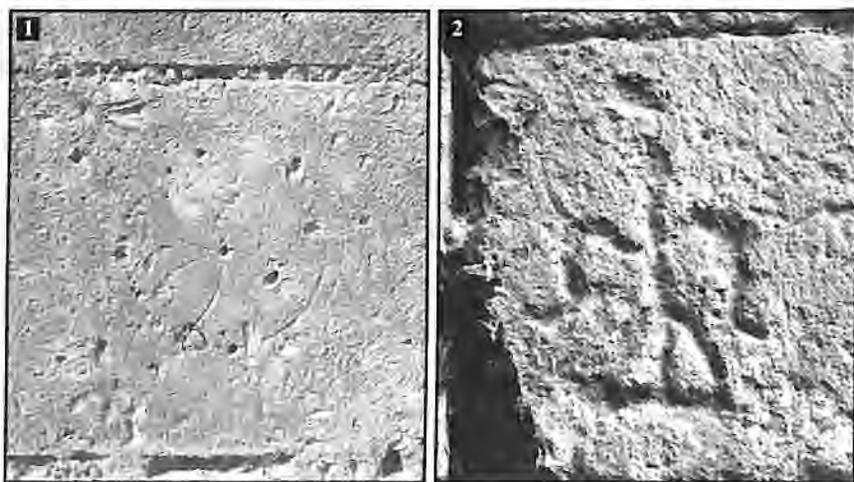


Planche XIV : 1, dessin lapidaire sur l'église de Saint-Pardoux-de-Mareuil (inédit) ;
n° 2, signe isolé gravé sur un mur au château de Jumilhac-le-Grand.

B- Décors peints sur la pierre

Ces fresques et peintures non religieuses sont destinées à la décoration pure et simple, sur les murs des habitations particulières (très rares en Périgord, comme la maison de Puyastier à Neuvic-sur-l'Isle, la maison du Châtelard à Saint-Germain-du-Salembre), les murs des châteaux (le violon du château de Bourdeilles, ou la fresque du château du Roc à Saint-Aquilin), les murs des églises (prieuré de Belaygues), ou les parois des carrières souterraines.

EGLISES ET PRISONS

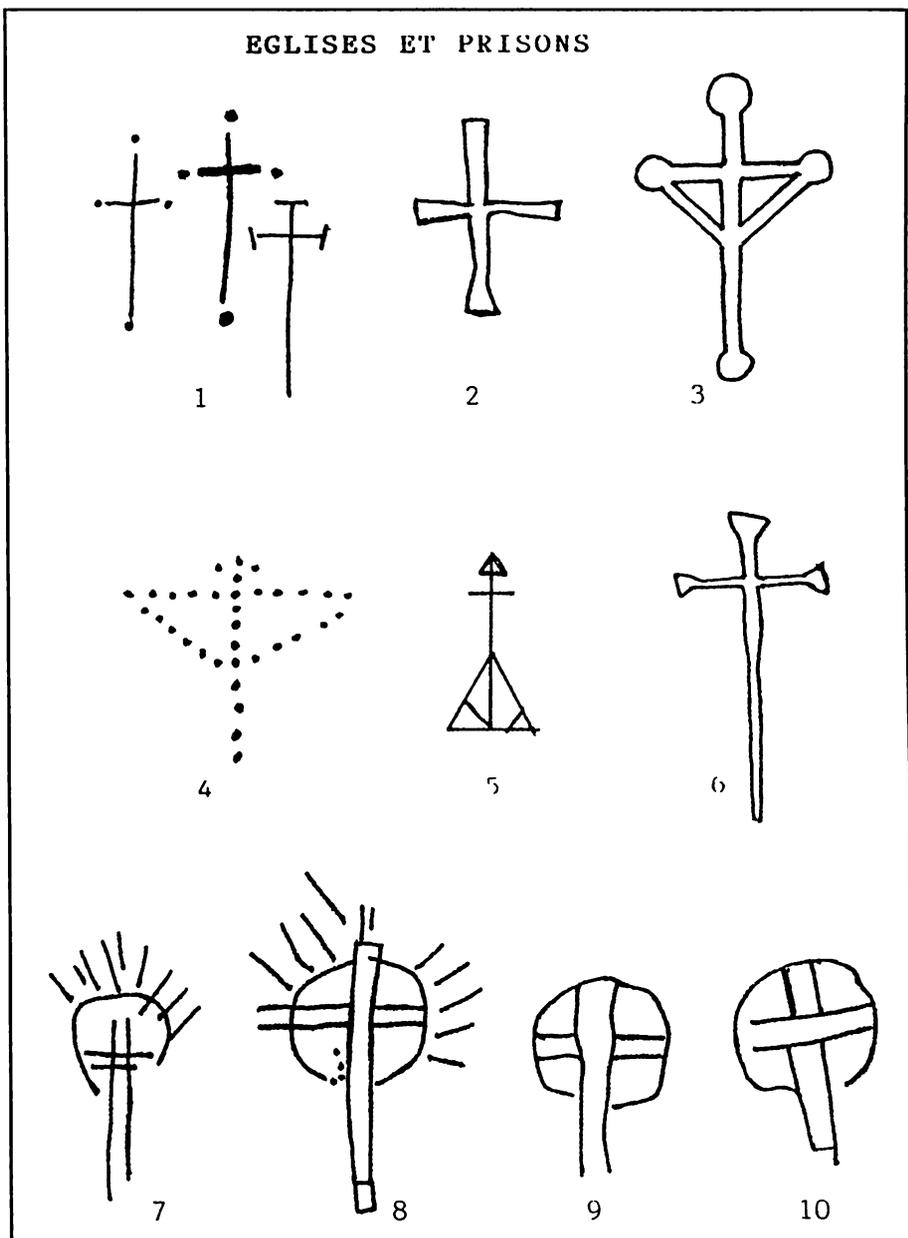


Planche XV : n° 1, croix relevées sur la chapelle de Belaygue (La Gonterie-Boulouneix) ;
 n° 2, croix gravée sur la chapelle Saint-Jean (Chancelade) ; n° 3, croix gravée sur
 l'église de Saint-Amand-de-Verget ; n° 4, signe gravé en lignes de points sur l'église de
 Bruc (Grignols) ; n° 5, signe gravé sur la maison de Chilhaud aux Andrivaux
 (Chancelade) ; n° 6, croix gravée (templière ?), Porte des Tours à Domme ; n° 7 à 10,
 croix cerclées dans la prison du château de Grignols (inédit).

Certaines de ces fresques ont le caractère de la marque seigneuriale. Cependant nous excluons les blasons et compositions héraldiques accompagnant les litres des églises (Sorges) qui procèdent d'un art particulier. Les fresques religieuses (notamment romanes) seront également exclues de cette étude car elles ne sauraient être assimilées à des graffiti (Saint-Méard-de-Drôme, Montagnier, Saint-Paul-Lizonne, Antonne, Boulouneix, *etc.*).

C- Décors peints sur les poutres

Ces peintures décorent les poutres et solives de certains édifices. Très rares en Périgord sauf les plafonds à la française qui procèdent d'un art différent, nous citerons deux exemples d'écritures décoratives : Les sentences latines et grecques peintes sur les solives de la "Librairie" de Montaigne [37] et les prières grecques peintes sur les solives de la maison de La Daurade à Saint-Jean-d'Estissac, qui sont accompagnées d'un alpha et d'un omega peints sur la hotte de la cheminée.

IV- Les marques de tâcherons ou d'établissement

Ces marques très particulières figurent essentiellement sur les murs des églises et autres édifices religieux (à l'intérieur et à l'extérieur) et datent principalement de l'époque romane. Des édifices civils plus récents en portent aussi. Très élaborées, souvent à partir d'une figure quadrangulaire et de ses diagonales à l'aide d'outils professionnels (entre autres le ciseau), ces marques sont profondément gravées sur quelques pierres des parements. On en trouve aussi sur les piliers et colonnes des églises et des cathédrales.

Chaque tailleur de pierre avait sa marque personnelle qui constituait, en quelque sorte, sa signature. Ces marques servaient à rendre responsable de son ouvrage chaque tâcheron (ouvrier employé "à la tâche") et à le payer en conséquence.

Réalisées sur le chantier, avant la pose de la pierre et - contrairement aux graffiti qui ne concernent que les zones situées à hauteur d'homme, et dans le sens logique de l'écriture et de la lecture - ces marques se retrouvent du haut en bas de l'édifice, à l'endroit, à l'envers ou penchées à gauche ou à droite, le maçon constructeur ne tenant pas compte du sens de lecture, pourvu que le signe apparaisse sur la façade de l'édifice.

Les signes sont variés et leur signification symbolique très complexe. Leur morphologie peut aller des chiffres romains aux lettres d'alphabet, en passant par les signes du zodiaque, les symboles planétaires ou alchimiques, et toutes sortes de runes ésotériques ou dessins figuratifs comparables aux hiéroglyphes (pl. XVI).



Planche XVI : n° 1 à 17, Saint-Jean de Chancelade (relevés Mercier) ; n° 18 à 25, église de Chancelade et chapelle Saint-Jean (relevés Durand) ; n° 26, abbaye de Ligueux (relevé G. Ponceau) ; n° 27 à 32, abbaye de Cadouin (relevé G. Ponceau) ; n° 33 à 40, cathédrale Saint-Front (relevé G. Ponceau) ; n° 41 à 69, église de La Cité (relevé G. Ponceau).

Les marques de tâcherons couvrent les murs des églises romanes de tous les pays où cet art fut diffusé (notamment le Moyen Orient et la péninsule ibérique). Très fréquentes en France, nous en avons relevé à Orcival. Elles suivent notamment le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle fréquenté par les compagnons constructeurs d'églises et de chapelles jalonnant le tracé du pèlerinage (nous en avons relevé, entre autres, à Estella, Najera, Portomarin, Eunate, Burgos, Los Arcos, Irache, Fromista, San-Juan-de-Ortega et Santiago, en Espagne).

Le premier chercheur à avoir étudié les marques de tâcherons en Périgord semble être Charles Durand qui releva minutieusement celles de l'abbaye de Chancelade et de la chapelle Saint-Jean, sa voisine [2]. L. Mercier lui emboîta le pas en 1948 [5] et G. Ponceau, de 1956 à 1958, releva quelques marques de tâcherons à l'église de Ligueux, à l'abbaye de Cadouin [7] à l'église de la Cité à Périgueux et à l'abbaye de Vauclaire.

Nous en avons relevé, quant à nous, entre autres, dans le clocher de Saint-Astier, dans l'église de Commarque [4], sur les murs extérieurs de la Porte des Tours à Domme, sur l'église de Saint-Louis-en-l'Isle. B. et G. Delluc en ont signalé dans l'obliette de Bourdeilles [15] [16].

V- Traits de charpente et marques d'assemblage

Ces marques, visibles sur les charpentes, sont utilisées par les charpentiers depuis plusieurs siècles dans la plus pure tradition compagnonnique. Réalisées au sol lors de la coupe des éléments de la charpente, elles sont destinées à reconnaître les pièces afin de les mettre en levage et retrouver, lors du montage définitif, le bon ordonnancement de leur assemblage (pl. XVII, 1 à 6).

Ces signes conventionnels techniques sont réservés aux charpentiers professionnels et exécutés d'ordinaire à l'aide d'un outil appelé "rainette" (qui trace des rainures). Cet outil ne permettant de réaliser rapidement que des traits droits, les marques de charpente ont été codifiées suivant un alphabet spécifique dont les glyphes sont dérivés principalement des chiffres romains. En l'absence d'une rainette, certains charpentiers ont réalisé leurs marques à l'aide d'un ciseau à bois qui ne peut tracer que des lignes droites ou d'une sanguine guidée par une règle (Grignols, Jambertie).

On reconnaîtra dans cet alphabet des marques de charpentiers : le franc, la contremarque, le crochet, le monté, la patte d'oie, la langue de vipère, la croix et les diverses combinaisons de ces signes entre eux. Divers autres tracés sont voués à disparaître après la coupe de la pièce et ne subsisteront que d'une manière exceptionnelle (pl. XVII, 7 à 14) : côté d'épaisseur, trait biffé, tracé de tenon et de mortaise, plumée de dévers, tracé d'une entaille ou d'une gargouille, trait de milieu, trait raméneret et "trait de Jupiter".

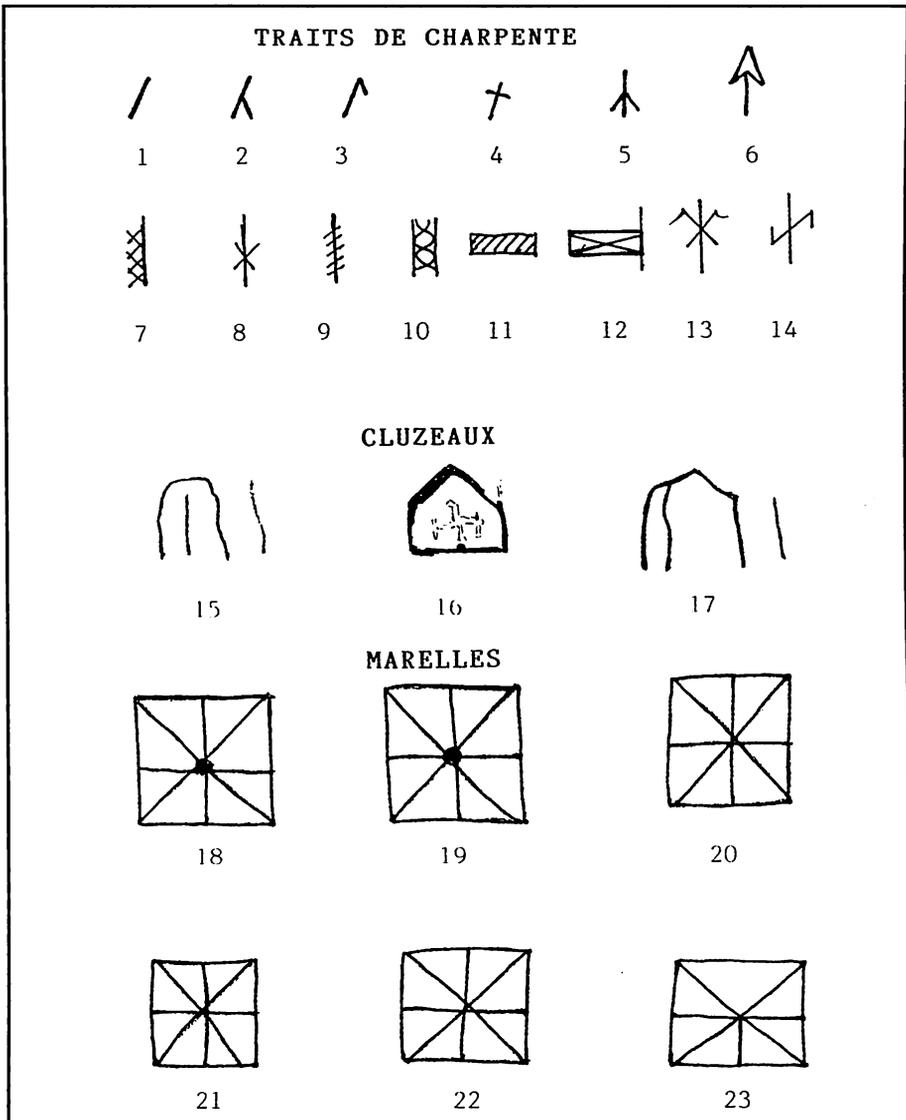


Planche XVII :

Marques de charpentiers : n° 1, franc ; n° 2, contremarque ; n° 3, crochet ; n° 4, monté ; n° 5, une patte d'oie ; n° 6, langue de vipère ; n° 7, rainure ; n° 8, trait à couper ; n° 9, trait biffé ; n° 10, plumée de devers ; n° 11, tracé d'une mortaise ; n° 12, tracé d'un tenon ; n° 13, trait de milieu ; n° 14, trait raméneret.

Cluzeaux : n° 15 et 17, gravures de l'aven de Codon (Domme) ; n° 16, pentagramme gravé dans le souterrain du château de Jaure.

Marelles : n° 18, église de Saint-Jean-d'Eyraud ; n° 19, église de Cherval ; n° 20, sur une maison du village de Guibaudie à Saint-Léon-sur-l'Isle ; n° 21, église de Jaure ; n° 22, château de Grignols ; n° 23, gravure relevée à l'église de La Cité par G. Ponceau.

Les marques de charpente sont très courantes mais n'apparaissent qu'à l'œil exercé. Elles furent particulièrement élaborées dans l'architecture de la Renaissance. Nous en avons relevé de belles séries, entre autres, au château de Neuvic-sur-l'Isle, au château de Puyferrat (Saint-Astier) et dans une maison particulière à La Jambertie (Grignols).

Les charpentes de toitures ne sont pas seules concernées par les marques d'assemblage : nous en avons relevé sur les jambages et entretoises de renforts de cloisonnement dans une maison particulière aux Plantes (Léguillac-de-l'Auche) et le même dispositif dans une maison voisine de la chapelle de Puyferrat (Saint-Astier).

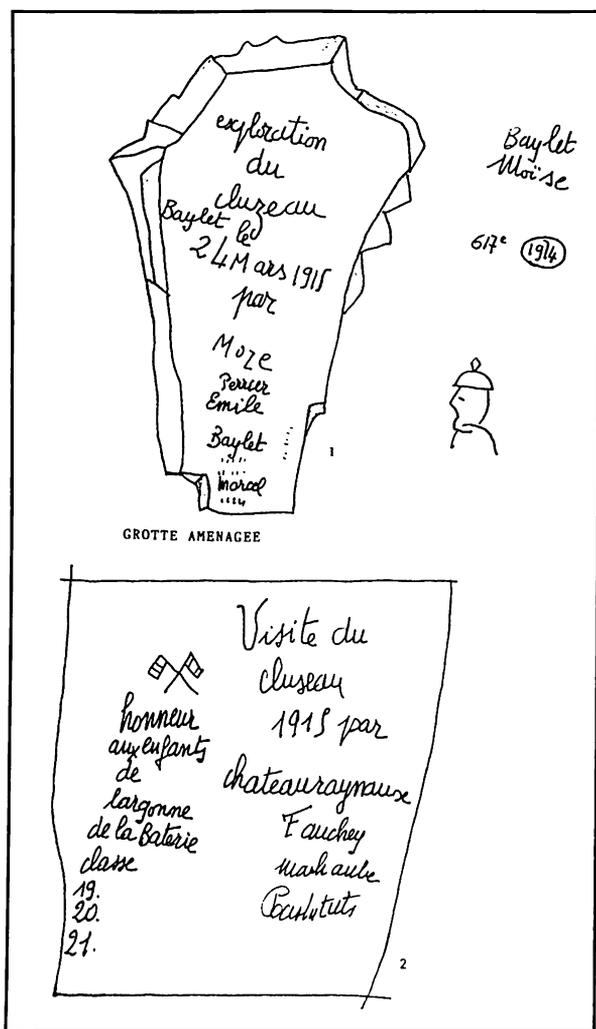


Planche XVIII : témoignage d'explorateurs militaires, cluseau de Négrondes.

En résumé

Classification

Classi- fication	nature	identification	localisation	motivation	Outil
I	Graffiti	Symboles religieux, signes ésotériques, mythologiques, politiques, signes de reconnaissance, témoignages historiques, messages, proverbes, sentences, maximes, poèmes, signatures	Édifices religieux, civils, publics, maisons, pigeonniers, moulins, remparts, ponts, murs prisons, rochers, tours, grottes, souterrains, tuiles et briques, céramiques	Pèlerinage, message, témoignage, conviction religieuse ou ésotérique, politique ou compagnonnique, sorcellerie, magie, jeu, superstition, humour, caricature, art, initiation, poésie	Clou couteau pointe sanguine charbon fusain crayon peinture fumée
II	Gravures utilitaires, Marques techniques	Cadran solaire, calendrier, dates, niveaux de crues, rainures d'affûtage, cupules prophylactiques, barres de comptage, tableaux de travail, épures artisanales	Eglises, murs édifices publics, pigeonniers, moulins, remparts, carrières, prisons	Calculs, comptage, aiguisage, médication, organisation de travail, pensées testamentaires, plans	Clou couteau pointe compas sanguine charbon fusain crayon pochoir
III	Décors lapidaires et de charpente Fresques non religieuses	Rosaces, rouelles, marelles, girandoles, calvaires, croix, cercles, cibles	Maisons individuelles, châteaux, édifices publics, portes, fenêtres, cheminées	Exercices géométriques, décoration d'architecture, tradition folklorique, porte-bonheur Chef-d'œuvre, glyptique	Compas règle ciseau pointe sèche peinture
IV	Marques de tâcherons	Signes personnels d'identification et d'appartenance à corporation. Chiffres romains, lettres	Pierres des édifices religieux romains, fortifications	Identification des tâcherons et tailleurs de pierre, pose, appareillage	Ciseau règle pointe sèche
V	Traits de charpente et marques d'assemblage	Alphabet, chiffres romains, repères de montage	Charpentes de maisons, églises et châteaux	Technique des compagnons charpentiers	Rainette ciseau sanguine

Notes bibliographiques par ordre chronologique

- [1] Mandin J, 1897 : "Bouley, un sanctuaire dans les bois sarladais", *B SHAP*, t. XXIV, p. 221.
- [2] Durand Ch., 1904 : "Marques de tâcherons", *B SHAP*, t. XXXI, p. 172, 178-182.
- [3] Fayolle (de), 1907 : "Une marmite en bronze décorée de signes indéchiffrables", *B SHAP*, t. XXXIV, p. 115.
- [4] Cheynier Dr, 1943 : (raies de polissoir), *B SHAP*, t. LXX, p. 197, 198 et *B SHAP*, t. LXXI, p. 2 (observations de Louis Balsan, Rodez)
- [5] Mercier L., 1948 : "A propos de marques de tâcherons", *B SHAP*, t. LXXV, p. 187-188.
- [6] Breuil H., 1952 : *Quatre cent siècles d'art pariétal*, Centre d'études et de documentation préhistorique, Montignac.
- [7] Ponceau G., 1956 : *B SHAP*, t. LXXXIII, p. 53, 57, 99 (travaux sur les marques de tâcherons de Cadouin et Ligeux).
- [8] Ponceau G., 1958 : *B SHAP*, t. LXXXV, p. 13.
- [9] Leroi-Gourhan A., 1964 : *Les religions de la préhistoire*, P.U.F.
- [10] Gaussen J., 1964 : *La grotte ornée de Gabillou*, Bordeaux, Delmas.
- [11] Secret J., 1965 : *B SHAP*, t. LXXXII, p. 107.
- [12] Sonnevile-Bordes L. de, 1973 : "Le Paléolithique supérieur", in : *La France de la préhistoire*, Taillandier, p. 47 etc.
- [13] Barrière C. et Nougier L.-R., 1965 : "Gravures schématiques en Dordogne", *Préhistoire VII, Annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse*, 1, fasc. 5, p. 19-20.
- [14] Lachastre J., 1965 : "La falaise de Codon (Domme)", *Spéléo-Dordogne*, n° 16, p. 11-18.
- [15] Delluc B. et G., Lantonnat M., Vidal P., 1968 : "Découvertes de bas-reliefs au château de Bourdeilles", *B SHAP*, XCV, p. 210-212. Voir aussi Delluc B. et G., 1989 : "Deux ensembles sculptés de la vallée de la Dronne : Brantôme et Bourdeilles en Dordogne", in : *La sculpture rupestre en France (de la préhistoire à nos jours)*, actes du colloque de Brantôme, 1988, SHAP, Périgueux, p. 171-176.
- [16] Delluc B. et G., Lantonnat M., Vidal P., 1968 : "Découvertes de bas-reliefs au château de Bourdeilles", *Spéléo-Dordogne*, n° 29, p. 245-248.
- [17] Tonnellier P.-M., 1970 : "A Domme en Périgord, le message des prisonniers. Les Templiers", *Archéologia*, n° 32, p. 24-37.
- [18] Tonnellier P.-M., 1970 : "Les graffiti de Domme ou la foi des Templiers", *Archéologia*, n° 33, p. 22-33.
- [19] Tonnellier P.-M., 1971 : "La foi des Templiers", *Archéologia*, n° 43, p. 78-80.

- [20] Leroi-Gourhan A., 1971 : *Préhistoire de l'art occidental*, Mazenod.
- [21] Delluc B. et G., 1972 : "Les gravures pariétales de l'abri du Trou Noir à Saint-Cyprien", *B SHAP*, t. XCIX, p. 152-159.
- [22] Barrière C., 1974 : "Rouffignac, l'archéologie", *Mémoire de l'Institut d'art préhistorique de Toulouse*, fasc. 2.
- [23] Delluc B., 1975 : *Les manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies, Dordogne*, thèse de doctorat de préhistoire, Paris I.
- [24] Delluc B. et G., 1975 : "Graphismes rupestres non paléolithiques du Périgord", in : Avrilleau S. : *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, tome I, Archéologie-24 (et toute la bibliographie relative à cette publication à laquelle on voudra bien se reporter). Planche de dessins.
- [25] Secret J., 1976 : *L'art en Périgord*, Périgueux, Office de tourisme de la Dordogne, Fanlac.
- [26] Delluc B. et G., 1977 : "Les gravures du donjon de Bourdeilles", *B SHAP*, t. CIV, p. 276-291.
- [27] Lacombe Cl., 1978 : "Les gravures pariétales anthropomorphes de l'abri du Fayard, commune de Campagne", *B SHAP*, t. CV, p. 175-184.
- [28] Delluc B. et G., 1981 : "Les plus anciens dessins de l'homme", in : *La Recherche*, n° 118, p. 14-22.
- [29] Ramond S., 1981 : "Un patrimoine culturel oublié : les graffiti", in : *Revue archéologique de l'Oise*, n° 23, p. 9-28.
- [30] Delluc B. et G., Galinat B., 1982 : "Les gravures de la grotte de Gausсен (Beynac-Cazenac)", *B SHAP*, t. CIX, p. 169-181.
- [31] Bucherie L., 1982 : "Graffiti, mise en scène des pouvoirs et histoire des mentalités", in : *Actes du colloque international de glyptographie de Saragosse*, juillet 1982. (cite Domme)
- [32] Deladerrière G., 1982 : (La Rosière, Les Eyzies), *B SHAP*, t. CIX, p. 108-118.
- [33] Carrère J.-C., 1983 : "Des croix dans les souterrains", in : *Périgord Panorama*, n° 31, p. 27-29.
- [34] Lacombe C., 1984 : "Carreaux et tuiles à estampages ou à inscription du Périgord", in : *Bulletin du CERAV*, n° 4, p. 1-31.
- [35] Carcauzon Ch., 1984 : "Gravures pariétales de la grotte du Cluzeau à Coutures", in : *Spéléo-Dordogne*, n° 90, p. 40-42.
- [36] Collectif, 1984 : *L'art des cavernes*, ministère de la Culture, imprimerie nationale.
- [37] Feytaud J. de, Gardeau L., 1984 : *Une visite à Montaigne*, Société des Amis de Montaigne.
- [38] Carcauzon Ch., 1984 : "Gravures pariétales de la grotte du Cluzeau à Coutures", *Spéléo-Dordogne*, n° 90, p. 40-42.
- [39] Gratte L., 1985 : *Survivance de l'art pariétal (au carrefour de l'histoire et de la préhistoire)*, Millau, imprimerie Maury.

- [40] Avrilleau S., Lassure Ch., Veber F., 1987 : "Eléments pour servir à l'inventaire des édifices en pierres sèches de la commune de Sorges (Dordogne)", *Etudes et recherches d'architecture vernaculaire*, CERAV, n° 7, 43 p.
- [41] Lemasson E., 1987 : *Le château de Commarque en Périgord*, Périgueux, Fanlac, coll. Les cahiers de Commarque.
- [42] Aujoulat N., Chevillot Ch., 1989 : "La grotte des Fraux, à Saint-Martin-de-Fressengeas, (Dordogne)", *ADRAHP*, n° 4, p. 39-44.
- [43] Jean G., 1989 : *Langage de signes, l'écriture et son double*, Gallimard, coll. Découvertes, n° 67.
- [44] Leroi-Gourhan A., 1990 : "A propos de Lascaux", *B SHAP*, t. CXVII, p. 81-89.
- [45] Barrière Cl., 1990 : "Vesunna civitas Petrucoriorum, nouvelles recherches", *ADRAHP*, n° 5, p. 83-106.
- [46] "Le message des Templiers", *Périgord magazine*, 1990, n° 286, p. 10-11.
- [47] Gaussen J., 1991 : "Le dynamisme à Gabillou", *ADRAHP*, n° 6, p. 5-16.
- [48] Carcauzon Ch., 1991 : *Découvertes souterraines en Périgord, vingt ans d'explorations*, Roc de Bourzac.
- [49] Philibert M., 1991 : *La naissance du symbole (Les racines du sacré et les origines du symbolisme à partir de la préhistoire)*, Saint-Jean-de-Braye, éd. Dangles, coll. Horizons ésotériques dirigée par J.-P. Bayard.
- [50] Abadie d'Arrast G. d', 1991 : *Au pays des fougères, histoire et histoires de Razac-sur-l'Isle*, Périgueux, Fanlac.
- [51] Barrière Cl., 1991 : "Vesunna civitas Petrucoriorum, nouvelles recherches", *ADRAHP*, n° 6, p. 83-118.
- [52] Beamon S., 1992 : *The Royston Cave*, Cortney Publications, Baldock (Angleterre). Cite Domme et Bourdeilles.
- [53] Chevillot Ch., Delsol J., Piot C., 1994 : "Graffite grec et timbres latins inédits sur amphores italiques Dressel 1b au camp gaulois de la Curade (Coulounieix-Chamiers)", *ADRAHP*, n° 9, p. 61-74.
- [54] Revirigo B., 1994 : *Chancelade, les chemins de la mémoire*, éd. Mairie de Chancelade.
- [55] Aubarbier J.-L., Binet M., 1995 : *Les sites templiers de France*, éd. Ouest-France.
- [56] Galy Arnaud, 1996 : "Entre douleur et foi, les graffiti templiers de Domme", *Le Journal du Périgord*, n° 29, p. 38-41.
- [57] Rateau M., *Des crues et des hommes, histoire et témoignages des inondations des rivières du Périgord*, 2 volumes (à paraître).
- [58] Avrilleau S., *Les graffiti de la prison de Grignols*, à paraître.
- [59] Avrilleau S. : *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, tome I, 2^e partie, réédition Libro-Liber, à paraître.
- [60] Avrilleau S., Dordognin R. : *Les graffiti d'une carrière de La Tour Blanche*, à paraître.

La compagnie des notaires royaux de Périgueux de 1778 à 1791

par Emile BRETHÉ (+)

L'auteur de cette étude a été longtemps professeur au lycée Bertran-de-Born à Périgueux. Notre compagnie a profité de son érudition, jusqu'à son décès survenu en 1996.

Mme Brethé nous a transmis cette communication retrouvée dans les archives de son mari. Nous lui en savons gré et nous sommes heureux d'en faire profiter les lecteurs de notre Bulletin.

La présente étude ne s'assigne pas arbitrairement pour limites les dates de 1778 et de 1791. Elles lui sont imposées par le document dont l'analyse est son unique objet, un petit *in-folio* relié de parchemin, dont voici le titre de départ : *Registre destiné à inscrire les délibérations qui seront prises par la compagnie des notaires royaux réservés pour la présente ville contenant cinquante feuillets, côtés et paraphés par nous soussigné. Fournier de Lacharmie, juge mage*¹.

Ce registre qui permet de retracer la vie d'une communauté professionnelle à Périgueux, à la veille de la Révolution, apparaît comme une épave : ni les Archives départementales, ni celles, assez récentes, de la

1. La couverture porte seulement : *Registre des notaires de la ville de Périgueux*. Les derniers feuillets (45 à 50) sont restés blancs. Constitué de feuilles doubles de papier timbré à 3 sols (5 cahiers de 4, un de 3, un de 2), le volume est actuellement en ma possession. [Ce registre fait maintenant partie des collections de notre Société. NDLR].

Chambre des notaires, ne possèdent rien, semble-t-il, qui le puisse compléter. On n'en déplorera que davantage sa rédaction négligée, et les obscurités qui s'ensuivent.

I- L'organisation de la compagnie

1- Les membres de la communauté

En 1778, le corps des notaires périgourdiens se compose de M^e Pierre Fournier, doyen, Etienne Lavergne, sous-doyen², Antoine Sarlande, premier syndic, Léonard Dubois, second syndic, Jean-Baptiste Chinours, Léonard Bourcin Dubouché³, Jean Jaly, Raymond Lavavé⁴, Cournilh et Dupuy.

Trois décès, dans les années qui suivent, entraînent une seule substitution de nom au tableau de la compagnie. En 1779, Jean-Baptiste Lavavé succède à son père⁵. Le 4 janvier 1782, décès d'Etienne Lavergne ; son fils Etienne-Front est reçu et prête serment le 11 mars, est installé le 13. M^e Dubois, n'ayant laissé à sa mort (22 février 1787) que des enfants mineurs, a pour successeur Joseph Dauriac.

Autre changement : le 16 décembre 1781, la compagnie prend connaissance des provisions "du sr Lajarte pourvu de l'office de M^e Cournilh". Tout ici est obscur. Depuis deux ans, M^e Cournilh, qui "ne réside point", a rompu avec ses confrères. A-t-il cédé son office entre-temps ? Est-il mort ? On ne le sait. Quant à Jean Lajarte, c'est là l'unique mention que fasse de lui le registre.

Les six autres offices conservent les mêmes titulaires durant les années qui nous occupent. Enfin un onzième office est créé en 1780 en faveur de Jean-Joseph Raynaud auquel il fallut des années de procédure pour se faire admettre au sein de la compagnie récalcitrante.

2- Les syndics

Le titre de doyen n'est pas qu'honorifique, et l'on voit M^e Fournier traiter personnellement maintes affaires intéressant la communauté. Aux premier et second syndics incombe pourtant le gros de la besogne.

2. A sa mort, nul ne paraît avoir repris ce titre.

3. Il signe d'ordinaire "Dubouché". Sa réception a eu lieu au début de l'année.

4. Son prénom ne figure pas au registre ; on le trouve dans les actes passés par lui. (Cf. *B SHAP*, t. LXIX, 1942, p. 136)

5. Celui-ci signe pour la dernière fois au registre le 18 février ; son fils, pour la première fois, le 24 novembre suivant : le père est vraisemblablement mort entre-temps.

Ensemble ou séparément, ils convoquent les assemblées, en rédigent le "requis" et le procès-verbal, correspondent au nom de la compagnie, suivent ses procès, gèrent ses finances. Tâches multiples dont les syndics désignés en novembre 1777, M^{es} Sarlande et Dubois, demandent, le 10 juin 1784, à être "déchargés". Pourtant ils "continueront leurs fonctions jusqu'à la fin du jugement" de deux importants procès en cours. L'an d'après⁶, M^e Dubois, qui "vient d'essuyer" une "longue et dangereuse maladie", déclare qu'il ne lui est "absolument plus possible de vaquer aux fonctions de syndic". M^e Dupuy et Dubouché sont alors nommés pour trois ans, au terme desquels M^e Dubouché, en l'absence de M^e Dupuy, résigne ses fonctions "que ses occupations particulières ne lui permettent plus d'exercer". M^{es} Raynaud et Lavergne deviennent alors respectivement premier et second syndic⁷.

3- Les assemblées

Le 22 février 1778, les syndics proposent de fixer un jour pour la tenue des assemblées mensuelles ordinaires prévues aux statuts ; "chacun des notaires instruit pour toujours du moment de ces assemblées, prendroit des mesures pour ne pas y manquer, ce qu'il n'est gueres possible qu'il fasse lorsqu'il n'est averti que de la veille". On choisit à l'unanimité le premier jeudi du mois, mais la décision eut peu d'effet puisque dès le 2 avril, on ne compte que trois membres (dont les deux syndics) présents à l'assemblée et la discussion doit être remise au surlendemain "attendu l'importance des matières à traiter". Ce jour-là même on ne dénombre pas plus de cinq présents. Le 5 mars, M^e Lavergne, absent et qui n'a pas "envoyé d'excuses", est condamné à trois livres d'amende. Pareille sanction est prise encore, "conformément aux statuts", les 2 et 4 avril, puis le 7 mai. Mais à cette date son inefficacité n'est déjà plus à démontrer.

Les assemblées mensuelles ont été régulièrement tenues, on le voit, les jeudis 5 mars, 2 avril et 7 mai ; puis elles s'espacent : 6 août, 5 novembre, 3 décembre⁸. Aucune n'a encore eu lieu l'année suivante quand, le 24 novembre, sur "propositions verbalement faites", on précise à nouveau que "les assemblées se feront à l'avenir le premier jeudi de chaque mois" ; mais la réunion du jeudi 2 décembre n'est suivie d'aucune autre.

6. 12 mai 1785.

7. 17 mai 1788.

8. Ce 3 décembre d'ailleurs, la compagnie s'est "assemblée en la maniere ordinaire sur les billets de convocation des syndics", alors que, aux termes de la délibération du 22 février, il ne devait plus être envoyé de bulletins de convocation pour les assemblées ordinaires. La réunion du 25 août s'est faite "sur convocation verbale" du second syndic. Même flottement en ce qui concerne l'heure des assemblées ordinaires pourtant fixée aussi une fois pour toutes le 22 février (un lapsus en a fait omettre l'indication au registre). Des réunions ont lieu "à une heure de relevée", - à deux heures (5 mars 1778), - "environ les quatre heures de relevée" (4 mai 1787).

Troisième tentative le 6 mars 1782. Estimant que "le grand nombre d'affaires qui intéressent la compagnie demande plus que jamais des assemblées fréquentes pour traiter des intérêts du corps", les syndics proposent de remettre en vigueur la décision de 1778 et même de rétablir l'amende de trois livres aux absents. Suggestions adoptées, rendez-vous pris pour le premier jeudi d'avril ; mais aucun procès-verbal ne figure au registre sous cette date".

Aussi voit-on, malgré les efforts des syndics, s'espacer les assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires d'ailleurs, celles du moins qui ont laissé trace au registre. Du chiffre de 14 en 1778, on tombe à 7 en 1779, à 5 en 1780, à 4 en 1781 et 1782. Aucun procès-verbal pour 1783. Puis à nouveau des chiffres très bas : 3 assemblées en 1784 et en 1785, une en 1786, 4 en 1787 et 1788¹⁰. Mais il convient de noter que bien des réunions ont eu lieu, dont on a omis de rédiger le procès-verbal, soit par négligence, soit, dans les cas difficiles, de propos délibéré¹¹.

Qu'il s'agisse donc de la périodicité de ses assemblées, de l'assiduité de ses membres aux réunions, de la tenue du registre de ses délibérations, la compagnie apparaît assez dépourvue de ces qualités éminemment notariales, régularité, ponctualité, souci scrupuleux de la forme.

4- Le bureau général

La communauté possède un bureau général pour la location duquel, à la date de 1778, il est dû 160 livres au sieur Lafon. Mais le bail, à ce moment, a été résilié par M^e Fournier "attendu l'inutilité du bureau, le peu de minutes qu'il y a n'exigeant pas que la compagnie se constitue en dépense d'une somme de soixante livres annuellement, et en conséquence lesd. minutes seront remises à M^e Dubois qui a promis de les serrer dans deux coffres surs, et M^e Fournier s'est chargé de faire mettre en sureté les tables, et autres ustensiles"¹².

9. Le fait n'est pas unique : le 5 novembre 1778, une réunion est prévue pour le surlendemain, à laquelle "tous les membres présents demeurent intimés sans autre convocation". Or le procès-verbal qui suit est du 3 décembre.

10. Ne sont pas compris dans ces chiffres les séances d'examen passés devant la compagnie.

11. Le 26 juin 1779, il est question d'un "arrêt de la cour du 8 du courant" dont les syndics "ont déjà donné communication à la compagnie". Au cours d'une assemblée ? C'est vraisemblable, bien que le précédent procès-verbal remonte au 13 mai. Le procès-verbal du 14 mars 1780 mentionne une assemblée du 8 février précédent, celui du 4 septembre de la même année, une assemblée du 7 juin : toutes deux n'ont pas laissé d'autres traces. On lit de même : "Du 11 mars 1781. La compagnie assemblée...", puis la date a été surchargée en "9 may" et la phrase restée en suspens terminée alors seulement, la différence des encres en témoigne. De deux choses l'une : ou bien le syndic avait préparé son registre en vue d'une réunion qui ne s'est pas tenue à la date prévue ; ou bien, et c'est plus probable, il a renoncé à rédiger le procès-verbal d'une réunion effectivement tenue. En 1782 enfin, on voit les syndics déclarer "nécessaire de réparer l'omission qui fut faite de rédiger par écrit les délibérations de la compagnie" dans une affaire d'importance (6 mars) et un peu plus tard (28 juillet) rendre compte d'une démarche par eux faite à la suite d'une "délibération verbale".

12. 23 décembre 1778.

Pourtant la compagnie est dite, en juin 1784, se réunir au bureau général, qu'on désigne même, le 4 mai 1787, comme "lieu ordinaire des assemblées". Sans doute avait-on continué à donner le nom de bureau général au local où avaient été déposées les minutes. On s'expliquerait mal autrement les termes du "requis" des syndics moins de quinze jours plus tard : "par le décès de M^c Dubois [...] ils doivent être chargés de plusieurs papiers et minutes appartenant au corps, et comme ils n'ont point d'emplacement chez eux pour placer lesd. papiers, que d'ailleurs il est de règle et de l'avantage de la compagnie qu'il y ait un bureau général établi pour réunir les assemblées ordinaires et y placer par ordre tous les papiers et autre objet appartenants à la compagnie, ils requierent qu'il soit délibéré sur le choix et recherche d'un bureau"¹³.

Le bureau général devint effectivement dès lors le "lieu ordinaire des assemblées". Jusque là nombre d'entre elles s'étaient tenues chez l'un ou l'autre des membres, chez M^{cs} Lavergne, Sarlande, Dubouché, assez souvent "en la maison de M^c Fournier", plus souvent encore chez M^c Dubois qui avait donné près de dix ans l'hospitalité à ses confrères.

II- Les attributions de la compagnie

1- Les traditions de confraternité

Il n'est vie corporative sans traditions ; aux jours de deuil ou de fête, la communauté reste fidèle aux coutumes établies.

"Averti du décès de M^c Lavergne, [le syndic] a donné les ordres nécessaires pour la fourniture de tout ce que la compagnie est dans l'usage, et en exécution des statuts, de fournir pour l'enterrement des confrères, et la compagnie convoquée à quatre heures du soir en la maison de M^c Lavavé comme le plus à portée, a accompagné le convoi et assisté au service, et suivi le corps jusqu'à la sépulture, apres quoi elle a été faire visite aux enfans et heritiers dud. feu M^c Lavergne."

La Saint-Yves est célébrée chaque année. Quelques jours avant le 19 mai est désigné (c'est d'ordinaire le dernier venu au sein de la compagnie) le syndic de saint Yves, lequel a charge "de pourvoir à la celebration de la messe à l'heure ordinaire", - "où tous les membres assisteront",¹⁴ - et aussi de veiller aux apprêts du banquet.

13. 17 mai 1787.

14. En 1778 "dans l'église des RR.PP. Cordeliers". En 1779, "le service ordinaire pour [les] confrères morts" se célèbre "le premier jour libre" après la Saint-Yves. En 1791, "il sera donné une somme de six livres au sr Bouchier curé de Saint-Sillain pour dire des messes de requiem pour les confreres decedes".

Mais c'est peu, en vérité, pour des Périgourdins bien nés, qu'un repas de corps annuel. Aussi bien plusieurs banquets marquent-ils l'année 1777 ; il faut malheureusement constater l'an d'après "qu'il ne restera presque aucun fonds aux syndics [...] pour acquitter un mandat de quarante sept livres douze sols que M^e Lavergne sous doyen a tiré sur eux en faveur de la veuve Faure, pour trois repas qu'elle prétend avoir donnés au corps en 1777". Le mémoire "sera discuté lorsqu'il sera présenté de nouveau et néanmoins est arrêté et statué qu'à l'avenir il n'y aura d'autres repas aux dépens de la bourse commune, que celui du jour de la st Hyves". Décision qui incline à penser que les prétentions de la veuve Faure n'étaient pas sans fondements.

2- La discipline des clercs

Le 4 janvier 1778, pour des motifs qui nous échappent en partie, la compagnie avait condamné à faire des excuses à M^e Chinours un clerc de l'étude Lavavé, Boussenot. Celui-ci, déclare l'offensé le 22 février, ne s'est point encore "présenté chez lui pour lui faire l'excuse ordonnée". Non qu'il soit resté inactif entre-temps. Il "a tourné en ridicule devant les autres clercs, le sr Eyriaud clerc à M^e Chinours parce que dès le sept janvier, il se fit inscrire en exécution" de la délibération du 4 ; il a "dit à plusieurs clercs que les statuts des notaires avaient été annulés par arrêt, qu'ils n'avoient qu'à refuser de se faire inscrire, et qu'il leur repondoit de tout". Tant et si bien qu' "aucun clerc que led. sr Eyriaud ne s'est présenté pour se faire inscrire, ce qui, concluent les syndics, non sans quelque apparence de raison, ne peut provenir que des propos dud. sr Boussenot". L'absence à la réunion de M^e Lavavé fait remettre au 5 mars la décision qui s'impose. Elle est prise ce jour-là à l'unanimité : Boussenot ira le lendemain "à neuf heures du matin chez M^e Chinours lui faire l'excuse ordonnée [et] dans l'après-midi du même jour de faire inscrire le premier chez [...] M^e Dubois, faute de quoi il sera plus amplement statué sur ce qu'il y aura à faire à son égard."

La menace suffit, semble-t-il, à ramener le meneur au sentiment de la discipline. Dans cette affaire, la seule de cette sorte qui soit consignée au registre, l'autorité de la compagnie apparaît débonnaire.

3- Les examens

Il appartient à la communauté de procéder à l'examen des aspirants pour la réception tant des notaires de la ville que de "ceux du plat païs". Pourtant il n'ait fait mention d'examen ni pour la réception de J.-B. Lavavé, ni pour celle d'Etienne-Front Lavergne. Ce sont là, il est vrai, fils de maîtres¹⁵.

15. Chacun d'eux semble "reçu et installé" sans autre formalité que la promesse "d'exécuter les statuts" et le paiement des droits ordinaires.

Au contraire la compagnie est dite procéder à "l'examen du sr Lajarte pourvu de l'office de M^e Cournilh". Telle paraît être l'incertitude des usages quand s'ouvre la succession de M^e Dubois.

La veuve de celui-ci, comme l'expose M^e Fournier le 4 mai 1787, a demandé au garde des sceaux par acte du 21 avril que "le sr Joseph Dauriac qui a fait sa pratique en l'étude" du défunt soit "pourvu" de son office. Le postulant "a en consequence fait visite a chacun des confreres et les a supplié de luy donner leur agrement à l'effet de solliciter les provisions". L'assemblée reconnaît "d'une voye unanime que led. sr Dauriac est issu d'une famille honeste, qu'il a une fortune suffisante pour acquerir led. office, qu'il est de bonne vie et mœurs, qu'il n'est point pourvu d'aucun autre office, et qu'il a fait sa pratique à la satisfaction du notaire chez qui il a travaillé et qu'en consequence ils luy donnent avec plaisir leur agrément et consentement". Dauriac a donc obtenu ses provisions "et donné sa requeste à la cour senechale [...] aux fins de preter serment" quand son affaire revient devant l'assemblée le 19 août. Ce jour-là, lit-on au procès-verbal, "M^e Fournier doyen a dit que par deliberation du quatre du mois de may dernier d'apres l'examen qui fut subi par le sr Joseph Dauriac, la compagnie, ou quoyque soit la majeure assemblée, il fut reconû [...] qu'il etoit en etat d'exercer les fonctions de notaire." Ainsi il a fallut attendre le 19 août pour que soit incidemment consigné au registre l'examen du 4 mai. La délibération qui suit, tendant à faire délivrer un certificat de capacité au postulant "par le syndic de la compagnie", accuse encore l'étrangeté de l'épreuve subie par lui, contrairement à la règle, "avant l'obtention de ses provisions".

On aura noté plus haut cette restriction, d'une syntaxe hardie : "la compagnie, ou quoyque soit la majeure assemblée". C'est que, dans toute cette affaire, le doyen rencontre une opposition, ou pour mieux dire un opposant, le premier syndic, M^e Dupuy¹⁶. Dupuy s'est abstenu de paraître aux réunions des 4 mai et 9 août, mais le 26 décembre (aucun procès-verbal n'a été rédigé entre temps), il soumet à la compagnie "plusieurs articles sur lesquels il est important de delibérer". On y expose "qu'il peut se commettre plusieurs abus lors des interrogats des récipiendaires en ce qu'il est ordinairement nommé deux commissaires pour leur examen et que l'interet public exige la presence de toute la compagnie, [...] que le zele avec lequel la compagnie se porte pour les intérêts du public en sacrifiant son tems pour proceder auxd. examens doit être recompensé par une certaine retribution de la part des aspirants à l'exemple de la compagnie des notaires de Bordeaux."

Par une piquante rencontre, c'est à Dauriac qu'il échut de transcrire les décisions prises de sa grande écriture malhabile : les interrogatoires

16. Les deux procès-verbaux sont entièrement de la main du doyen qui, le 4 mai, emporté par son zèle pour son protégé, écrit d'abord : "M^e Dauriac", avant de rectifier : "le sr Dauriac".

“seront faits au bureau général et en présence de tous les membres [...] qui seront à ces fins tenus de s’y trouver apres les convocations faites en pareil cas ; [...] chacun des aspirants sera tenu avant d’être admis aud. examen de payer et remettre ez mains du syndic la somme de vingt quatre livres pour icelle être distribuée entre les membres assistants aud. interrogats ; et ne participeront les absents à lad. distribution pour quelque cause que ce soit si ce n’est pour cause de maladie ou pour affaire intéressant la compagnie”.

Les règles ainsi posées n’eurent jamais à être appliquées par la suite pour la réception des notaires de la ville. Par contre les interrogats des notaires “du plat pais” figurèrent dès lors au registre¹⁷. M^e Dupuy avait vu juste en liant à la régularité des épreuves l’intérêt des examinateurs.

4- La conservation des minutes

Le 6 mars 1782, les syndics communiquent “une lettre circulaire d’un sr Thouvrin (?) demeurant à Paris”, lequel “demande un catalogue de tous les papiers des anciens notaires pour perfectionner une collection de tous les détenteurs d’anciennes minutes, à laquelle il travaille”. Projet ambitieux mais d’un indéniable intérêt¹⁸ dont la compagnie va se désintéresser malgré sa décision d’en délibérer “plus amplement à la prochaine assemblée”.

L’occasion parut bonne à M^e Lavavé pour rappeler à ses confrères qu’il leur appartenait¹⁹ “de faire mettre en lieu de sureté les minutes de feu Ribette”, précédemment “chez M. Fournier de la Lauriere, bourgeois de

17. Obtiennent leur certificat de capacité :

- 1788, 5 janvier, Jean Desvaux, de Cubjac,
- 19 avril, Pierre Methon (?),
- 31 juillet, Elie Aubertie, de Villamblard,
- 1789, 28 février, Jean Cavaillon, de Verliac,
- 28 mars, Jean-Baptiste Eyssartie, de Sarrazac,
- 23 avril, Jean Bonnet, de la Chapelle-Chadeuil,
- 25 juillet, Pierre Bouillier, de “Nanteuil près Thivier”,
- 1790, 20 mars, Pierre Danat, de Dussac,
- 29 juillet, Mathieu Cherifel, de Coursac,
- 1^{er} août, Marc Antoine Milhac, de Saint-Martial-de-Viveyrol.

Ce dernier est interrogé le 1^{er} août “par suite des réponses du 9 janvier dernier”. Elie Aubertie avait aussi échoué le 7 mars avant de réussir en juillet. Quant au “sr Montastier pourvu d’un office de notaire royal sur la paroisse de Champeau”, après avoir été “renvoyé à quinzaine” le 1^{er} août 1789, il ne semble pas avoir reparu devant son jury.

18. Il semble pourtant irréalisable à cette date, étant donné la dispersion des minutes et le nombre infini de leurs détenteurs. Pareil travail serait à peine concevable aujourd’hui, après la destruction de beaucoup d’anciens fonds et le regroupement des minutes anciennes aux Archives nationales pour Paris, aux Archives départementales en province.

19. En exécution d’un arrêt du parlement de Bordeaux du 3 septembre 1751, rendant applicable à la communauté des notaires de Périgueux l’arrêt du 2 juillet 1749 relatif à la conservation des vieilles minutes des notaires de Bordeaux. Les archives de la Société conservent deux exemplaires imprimés de cet arrêt, Bordeaux, chez J.-B. Lacornée, rue Saint-James, 4 pp. cf. *B SHAP*, t. VII, 1880, p. 184 et t. LXXII, 1945, p. 11.

Périgueux, en sa maison de campagne au pont de Niversac”, lequel en a déjà fait remise au juge du lieu. Ce même juge, “lors du procès verbal qu’il fit à l’occasion de l’assassinat du sr d’Aubisse, trouva chez la veuve Negrier les minutes de Dubois, notaire royal, [et] depuis il les a fait transporter aussi à son greffe”. Les syndics sont chargés de “faire faire la remise [...] desd. minutes” au “dépôt” de la compagnie.

Ces détails font suffisamment apparaître le caractère utopique des projets de Thouvrin ; du moins sa circulaire avait-elle eu un heureux effet, à Périgueux, sur le plan local.

5- L’augmentation des droits

Il va sans dire que les différentes activités de la compagnie envisagées jusqu’ici ne sont pas les seules, ni même les principales. Association de défense professionnelle, c’est aux intérêts de ses membres qu’elle songe d’abord. Aussi la voit-on formuler avec insistance une “demande en augmentation des droits” perçus par ses membres sur les actes passés par eux.

En 1778, les syndics ont entamé des démarches en ce sens²⁰ qui sont approuvées le 4 avril. Le 7 mai, communication est donnée d’une lettre des notaires de Dax “à laquelle est joint le projet de nouveau tarif” dont ils sollicitent l’homologation. Mais la compagnie s’en tiendra “à ce qu’elle a statué à ce sujet”. L’année suivante²¹, les syndics déclarent n’avoir “cessé de s’occuper de la demande”. En 1782, M^c Lavergne profite d’un voyage à Bordeaux à l’occasion d’un procès intéressant la communauté pour à nouveau “solliciter de nos seigneurs du parlement” l’augmentation réclamée “depuis si lontems”, mais il ne peut “venir à bout” de sa mission. Le 15 septembre la compagnie se déclare satisfaite de ses “soins et diligences”, mais paraît renoncer à obtenir le relèvement souhaité.

Il est vrai que, si importante que fût la question, des tâches autrement pressantes s’offraient à elle, on va le voir.

III- La lutte autour des privilèges

“A Périgueux qui est une petite ville, dit un mémoire de 1780, il y a dix notaires royaux réservés, nombre déjà trop grand pour cette petite ville et sa banlieue.” On peut en croire le rédacteur, si intéressé que nous le supposions par ailleurs à noircir les couleurs du tableau. Dix notaires, bientôt onze, pour une population de moins de 6000 âmes, c’est beaucoup

20. En vertu d’une délibération antérieure au 22 février.

21. 26 juin 1779.

assurément²². Au reste on ne se trouve pas là en présence d'un fait exceptionnel ou de quelque particularité locale. La multiplication inconsidérée des offices, conséquence des embarras du trésor, est générale à l'époque. Ces inconvénients dès longtemps signalés, on les saisit sur le vif à suivre l'âpre lutte menée par les notaires périgourains pour le maintien et l'accroissement de leurs privilèges.

1- Le procès contre Raynaud

Jean-Joseph Raynaud, secrétaire greffier de l'hôtel de ville²³, avait acquis un office de "notaire garde-nottes" créé pour lui à Périgueux. Il en avait payé le prix, mille livres, le 22 septembre 1780, entre les mains du trésorier des revenus casuels ; le 23, il avait encore payé 40 livres 10 sols de droit "au contrôle général du marc d'or des ordres de Sa Majesté" ; le 26, les quittances avaient été enregistrées au contrôle général des finances ; le 27, les lettres de provision étaient expédiées et enregistrées le même jour au contrôle ; le 18 décembre, elles étaient enregistrées, à Périgueux cette fois, au greffe du présidial et sénéchal, où Raynaud, ayant prêté serment, les retire. Après quoi il pouvait espérer "jouir et user des honneurs, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges, droits, exemptions, fruits, profits et emolumens audit office appartenant, et tout ainsi qu'en jouissent ou doivent jouir les autres pourvus de pareils offices".

C'était compter sans "les autres" qui, estimant indésirable l'installation à Périgueux d'un nouveau confrère, entrent sans tarder en campagne. On alerte le "correspondant de la compagnie à Paris", M. Deville, et les syndics, "sur les avis réunis de plusieurs secrétaires du roy et avocats aux conseils du roy", obtiennent, le 2 mai 1781, "commission en la grande chancellerie [...] pour assigner le sr Raynaud au conseil en rapport des provisions dud. sr Raynaud comme obretrices et subreptices". Le 9, ils sont chargés "de faire signifier incessamment au sr Raynaud lad. commission et de l'assigner au conseil procéder en conséquence" ; ils enverront en outre à M. Deville "les fonds nécessaires", avec mission expresse de le remercier "de tous les soins qu'il veut bien se donner". M. Deville répondra par une demande de "vingt louis", aussitôt envoyés (29 août).

Pendant Raynaud instrumente comme si de rien n'était et, pour comble, avec l'assentiment du receveur et de son "principal" commis, verse pour chacun des actes qu'il fait contrôler les droits dits de boîte commune,

22. 5733 habitants en 1800, d'après G. Lavergne, *Histoire de Périgueux*, 1945. Proportionnellement, la ville actuelle avec ses 44 500 habitants (recensement de 1946) devrait compter plus de 70 études ; elle en possède 4. Autre terme de comparaison : à Paris, à la veille de la Révolution, on compte 114 notaires.

23. Né en 1744.

lesquels doivent revenir à la compagnie²⁴. Accepter les fonds, c'est reconnaître la qualité du payeur. La compagnie somme son receveur de restituer les fonds qu'elle estime indûment reçus et "d'avoir à ne plus faire pareille perception à l'avenir". Et comme Raynaud se défend en attaquant, elle recourt à M^e Debord, avocat (287 juillet 1782). Pour finir, un arrêt du conseil d'Etat en date du 7 avril 1783 déclare les "notaires de Périgueux non recevables et mal fondés en leur demande", leur enjoint de reconnaître Raynaud "pour leur confrere et d'instrumenter avec lui, les condamne en outre [...] en cent cinquante livres de dommages et interest et aux despends".

Le coup était rude ; on s'y résigna malaisément. Plus d'un an passa ; condamnation et pièces annexes furent alors, aux termes de l'arrêt, transcrites au registre dont la rédaction avait été suspendue, et le 10 juin 1784, M^e Raynaud put enfin y apposer sa signature. Après quoi le temps fit son œuvre, et le nouveau notaire fut même, on s'en souvient, nommé syndic en 1788.

2- La suppression des offices de banlieue

L'un des objets que se propose la compagnie est "d'établir de plus en plus le privilege des notaires composant les communautés des villes où il y a sénéchal d'instrumenter exclusivement dans leur ville et banlieue"²⁵.

A cette fin un mémoire a été adressé au directeur des Finances, lequel estime la requête du ressort du garde des Sceaux²⁶. L'affaire ne traîne pas. Le 18 mai 1779, un arrêt du conseil "supprime les offices des notaires sur la banlieue, et ordonne qu'il n'en sera plus crée à l'avenir, à la charge pour la compagnie de rembourser les offices des titulaires lorsqu'ils viendront à vaquer par mort ou démission"²⁷.

Des embarras financiers vont malheureusement empêcher la compagnie d'entrer aussitôt en possession de ce précieux arrêt. M^e Fournier qui a pris l'affaire en main, a écrit sans délai au sieur Rostaing de Barollières, son correspondant parisien, "pour lui demander combien coûtera cet arrêt".

24. On comprendra mieux l'attitude du receveur quand on aura vu plus loin ses rapports avec la compagnie.

25. Encore faut-il que la ville elle-même soit exactement délimitée. Aussi avec quelle minutie la compagnie s'attache-t-elle à faire rectifier une erreur qui s'est glissée dans les lettres de provision de M^e Dauriac, lesquelles portent comme celles de son prédécesseur, "la dénomination de notaire royal et resident à St Jean de la Cité pres Périgueux" ! Sans doute l'un des précédents titulaires de l'office "demeuroit dans l'enceinte de la cité psse St Jean, mais [...] la résidence n'est point astreinte à cette paroisse, [...] la Cité et la ville ne font qu'un, [...] meme cette enceinte est la matrice de la ville, [...] le tout ne fait qu'un seul corps de notaires à Périgueux, [...] le feu sr Dubois faisoit corps avec cette compagnie de laquelle il a été syndic, [...] il demeuroit dans la ville paroisse St Front où il est decédé, [...] il etoit compris au rôle de la capitation de ladite ville, [...] il est de la meme creation des autres (sic), [...] il n'y a aucune distinction."

26. Lettre aux syndics du 14 mars 1778. Assemblée du 4 avril.

27. Lettre du garde des Sceaux à M. Eydely, subdélégué, mai 1779. Assemblée du 26 juin.

Le 2 décembre il communique une lettre où celui-ci "lui témoigne d'une façon peu gracieuse son étonnement de ce que la compagnie ne paraît donner aucune suite aux démarches qu'elle l'a chargé de faire" : l'expédition de l'arrêt "est encore au greffe du Conseil". Ce n'est que le 7 juin suivant que l'arrêt peut être enfin "représenté et remis sur le bureau" avec "les lettres patentes prises sur icelui", mais les fonds manquent maintenant pour l'enregistrement à Bordeaux.

Les victimes désignées de l'arrêt utilisaient au mieux ces retardements. "Notaires de la banlieue et autres de l'arrondissement de contrôle" de Périgueux adressent au Conseil une "requête en opposition". A quoi la compagnie riposte par un mémoire rédigé par M^e Dubouché, signé des syndics et remis par eux au subdélégué (6 mars 1782). Le 27 septembre 1784, la victoire vient sous la forme d'une décision ministérielle déclarant les notaires forains déboutés de leur opposition²⁸. Le 1^{er} décembre, il n'y a plus qu'à la signifier "à un chacun [...] des opposants", et "le tout sera de nouveau affiché aux places ordinaires [...] pour le rendre public".

Il restait aux notaires forains un moyen sûr d'éterniser leur résistance. M^e Vergnas, de Trélissac, y renonça le premier : il se laissa mourir fin novembre 1787²⁹. Déjà la compagnie s'appêtait à "rembourser le montant de la finance de son office à sa veuve, la dlle Jarjavay". Il fallut déchanter, et appuyer l'offre de remboursement d'une sommation à s'exécuter "dans le delay d'un mois", sinon la "compagnie se pourvoira au Conseil pour l'y contraindre". La veuve n'en a cure, entendant "disposer dud. office comme s'il étoit libre en ses mains". Le 24 mars 1788, on décide de tenter une ultime démarche, "avec sommation de remettre ez mains de l'officier qui fera lesd. offres, les lettres de provision" de l'office et tous les papiers de l'étude. En même temps on formera "opposition aux bureaux de la chancellerie où s'expedient les lettres de provisions de notaires afin qu'il n'en soit scellée aucune sur led. office de Trelissac." Ici s'interrompt brusquement l'histoire des démêlés de la communauté et de la veuve Vergnas : ils ne laissaient pas entrevoir une prompte et facile exécution de l'arrêt du 18 mai 1779.

En 1781, il est vrai, on en avait fait application à un "sr Martin pourvu d'un office de notaire royal sur la paroisse de St Georges, sénéchaussée de Périgueux" ; mais il s'agissait d'empêcher l'établissement d'un office nouveau, non pas de supprimer un office existant. "Un acte de sommation, tendant à ce qu'il ait à déclarer sur quel St Georges dans ladite sénéchaussée,

28. Bulletin du premier commis du bureau des réunions à M. Deville ; lettres de M. Deville à M^e Dubois, 16 septembre et 20 octobre ; de l'intendant au subdélégué, 19 novembre ; du subdélégué aux syndics, 29 novembre 1784. Il est aussitôt envoyé à M. Deville 360 livres "pour gratifier le secrétaire de M. le rapporteur suivant l'usage" et 108 livres "tant pour les déboursés en carrosses par M. de Ville que pour ses honoraires".

29. Le 26 décembre il est dit "décédé depuis environ un mois".

il entend faire l'application de son office", suffit à engager Martin "dans des conférences avec des syndics". Effectivement "son placet porte sur St Georges près Périgueux", mais il se laisse convaincre, bonhomme, d'aller porter son écritoire ailleurs. On lui paiera "pour toute indemnité ce qu'il pourra lui en coûter pour lever un office nouvellement taxé aux parties casuelles pour la paroisse de Millac de Nontron sa demeure, ce qui pourra aller à environ quatre cent quarante livres"³⁰.

3- Les empiètements des notaires forains

L'arrêt du 18 mai 1779, qui maintient aux notaires de Périgueux le droit "d'instrumenter dans la ville et banlieue exclusivement à tous les autres de la campagne", ne les priva pas de celui qu'ils s'attribuaient d'instrumenter "par concurrence dans le reste de la sénéchaussée". Ces prétentions à un privilège sans contrepartie³¹ heurtaient les notaires "du plat pays", au premier rang desquels naturellement les notaires de la banlieue. D'où des incidents multiples et d'interminables démêlés³².

Un "notaire royal, se disant sur la paroisse de St Georges", François Vallette, instrumente "journallement dans l'enceinte" de la ville. Pour mettre un terme à ces agissements, chacun des membres de la compagnie "s'assurera de tous les actes qu'il pourra découvrir avoir été passés par led. Vallette en ville, et de la preuve des faits, il en remettra la note détaillée à l'un des syndics, lesquels en porteront plainte" (2 avril 1778). Cette enquête révèle que Vallette "ne se borne pas à venir furtivement, comme font quelques notaires forains, passer de tous les tems quelques actes dans la ville, mais qui (sic) y a fait sa résidence habituelle, y instrumente journallement, avec la précaution de dater ses actes du fauxbourg du pont, où il n'a pas plus le droit d'instrumenter que dans la ville aux termes des arrêts de la cour des 3 juillet 1737 et 7 août 1777 ; en sorte qu'on peut assurer, qu'à moins qu'il n'aille instrumenter au loin dans la campagne, tous les actes et contrats qu'il instrumente, quoique datés du fauxbourg du pont, sont passés dans la ville". Dix actes passés dans ces conditions sont relevés, tous postérieurs à 1775 ; son frère aîné, Guillaume, huissier, prête sa maison au notaire et sert au besoin de témoin. C'en est assez pour porter plainte "par devant le lieutenant general de la sénéchaussée". Mais "les fraix au parlement pour cette affaire"

30. 26 mai 1781.

31. Il survit encore : les études sont réparties en trois classes ; leurs titulaires peuvent instrumenter, suivant leur résidence, dans le ressort d'une cour d'appel, d'un tribunal de première instance, d'une justice de paix.

32. Il en va de même ailleurs : un arrêt du parlement de Bordeaux, du 7 mai 1789, ordonne "aux notaires forains non réservés pour la ville d'Excideuil et les paroisses de St Médard et St Martial de se borner, pour instrumenter, au lieu de la résidence fixé par leurs provisions." (*B SHAP*, t. VII, 1880, p.184.)

s'annoncent "considerables" ; impossible pourtant d'"abandonner honteusement des poursuites qui ont fait un grand eclat"³³.

Les fonds réunis, il se trouve qu'une pièce essentielle manque au dossier, "l'expédition des lettres de provisions" de Vallette. M^e Dubois, à Périgueux, son frère, à Paris, essaient vainement de se la procurer. Les syndics s'apprêtent à présenter aux mêmes fins un placet au chancelier (8 octobre 1778) quand une consultation écrite du "sr Tanchou, procureur de la compagnie", fait renoncer à la pièce inaccessible en proposant un nouveau plan de campagne. Pendant ce temps à l' "instigation" de Vallette, "quelques notaires forains ont obtenu au parlement un arret qui leur permet de se syndiquer et de faire bourse commune entr'eux [...] ; l'objet de ces notaires est d'empêcher les membres de la compagnie d'instrumenter hors l'enceinte de la ville". Manifestement les mécontents s'organisent³⁴.

Un rapporteur est nommé ; la procédure suit son cours³⁵. Le 28 juillet 1782, on charge l'avocat de la compagnie de répondre à un mémoire "des notaires de la campagne", mais on a des préoccupations plus immédiates : "le sr Vallette, sergent royal, est à Bordeaux depuis plusieurs jours à l'occasion d'un procès qui lui est personnel et [...] fait des démarches pour son frere [...] ; il serait intéressant de prendre les mesures nécessaires pour eviter les surprises". M^e Lavergne est dépêché à Bordeaux aux frais de la communauté pour "par sa présence y obvier" et aussi "tâcher de parvenir à faire juger le procez". Il n'aboutit pas³⁶. Mais le mémoire de la compagnie est maintenant imprimé et les syndics autorisés le 15 septembre à le signer. L'affaire continuait³⁷.

Moins entêté que Vallette, "le sr Labat, notaire royal établi sur la paroisse de Veyrines"³⁸, montra tout d'abord plus d'audace. Vallette, on l'a vu, prenait certaines précautions et jouait de son titre de notaire à Saint-Georges. Labat, lui, "est venu résider à la Cité [...] et passe journellement des actes dans ce lieu" et dans la ville. La compagnie entend le renvoyer dans sa paroisse, le "contraindre à la restitution des droits des actes qu'il a reçus depuis sa résidence à la Cité, de même qu'à l'amende et aux dommages interets" (18 février 1779). La commission en est renouvelée aux syndics le 13 mai. Le 23 juin, sur "avis du sr Tanchou", ils avertissent Labat "qu'ils

33. 27 avril, 7 et 26 mai 1778.

34. 5 novembre 1778. Bien qu'ayant consulté le *Parfait notaire*, la compagnie paraît moins sûre de son droit ; elle enverra "une circulaire à chaque communauté" dans les autres villes "pour demander des éclaircissements".

35. Lettre de Tanchou aux syndics (assemblée du 26 juin 1779).

36. Non plus qu'en ce qui concernait les droits d'enregistrement. Cf. *supra*.

37. Malheureusement la rédaction du registre se trouve momentanément interrompue en ce point en raison de l'affaire Raynaud (cf. *supra*). Les archives de Bordeaux livreraient peut-être l'épilogue de l'affaire.

38. Son nom est aussi orthographié *Laba*.

vont se pourvoir au parlement pour le forcer d'exécuter l'arrêt de la cour du 8 du courant" ; mais celui-ci déjà "leur a remboursé les frais portés en la commission exécutoire obtenue sur led. arrêt" et s'apprête à regagner sa résidence³⁹.

On pourrait inscrire encore au tableau de chasse de la compagnie les noms des notaires Rey, de Razac⁴⁰, Gontier, "de St Laurent du Baton"⁴¹, Rousselot de Beaulieu, de Gabillou⁴², Gintrat des Granges, aussi de Razac⁴³. Tous font figure de grappilleurs à côté de deux précédents et de ce troisième, Gilles de Lagrange.

Notaire royal à Saint-Saturnin-de-Beauronne⁴⁴, "hors banlieue", celui-ci commença par instrumenter "journallement dans lad. banlieue"⁴⁵. Le 12 janvier 1788, on lui fit signifier l'arrêt du conseil du 18 mai 1779, "au bas duquel acte il a fait une réponse peu propre dans la bouche d'une personne de son état (*sic*), où il a en outre assigné une opposition au susd. arret du conseil". Délaissant la banlieue, il instrumente bientôt dans la ville et même, "pour être mieux à portée de contrevenir à des loix si sages, affecte d'habiter dans la Cité où il a domicile fixe et ménage monté"⁴⁶. Le 17 mai on décide de porter plainte contre lui "pour faire cesser [son] entreprise". Peine perdue : Gilles de Lagrange n'abandonnera pas son quartier de la Cité.

4- Notaires châtelains et notaires apostoliques

Il était réservé aux notaires châtelains de réaliser un moment à leurs dépens l'accord entre notaires de la ville et notaires du "plat pais".

Le 7 février 1780, le subdélégué transmet aux syndics copie d'une lettre du garde des sceaux à l'intendant "portant que les notaires royaux de la sénéchaussée se plaignent de l'abus résultant de la multiplicité des notaires châtelains". Le doyen et le second syndic sont députés "pour remercier

39. Probablement Veyrines-de-Vergt, et non Veyrines-de-Domme, puisque c'est lui qui deux ans plus tard dresse contrat d'un emprunt fait par la compagnie à Guillaume Dubois, chanoine de Saint-Astier (Cf. *infra*).

40. A eu "la hardiesse de venir en cette ville y faire procez verbal dans la maison du sr Roche curé de Marsac" (26 juin 1779).

41. 22 mai 1785. Il a fait signer la veille dans un cabaret du faubourg Saint-Martin un acte préalablement rédigé dans la ville.

42. Même date : il "est venu faire sa résidence" à Périgueux.

43. "S'est immisé à passer des actes dans cette ville et notamment le 28 avril dernier un acte de vente concernant mr Foucauld de Lardimalie dans l'étude de me Cellerier procureur au sénéchal" (17 mai 1788).

44. Ou "Beauronne de Chancelade". Lagrange avait épousé Louise Miallion, fille unique de Léonard Miallion, notaire royal à Périgueux, mort sans doute à l'automne de 1778, et c'est l'étude de son beau-père qu'il avait, semble-t-il, transférée à Chancelade. (Suzanne Gendry, "Autour d'un livre de raison", *B SHAP*, t. LXXVII, 1950, p. 89-98). Mais il devait estimer n'avoir pas pour autant renoncé au droit qu'il tenait de son beau-père d'exercer à Périgueux.

45. 26 décembre 1787.

46. 24 mars 1788.

M. Eydely de son attention". Sur leur assurance que le mémoire "n'avait pas été remis par [leur] communauté", le subdélégué leur demanda "les observations" qu'elle "voudrait faire à ce sujet". Ces observations ne furent pas rédigées, "m^c Dubois qui en était chargé ayant été malade"⁴⁷. Mais une demande du procureur du roi "sur le même objet" entraîna la rédaction d'un court mémoire, véritable apologie des notaires royaux :

"S'il est assez difficile de réunir [probité et exactitude] à un point éminent dans la personne des notaires royaux [...], comment pourra-t-on les trouver dans la personne des notaires châtelains qui, pour la plupart, n'ont fait qu'une médiocre étude de la pratique, sont reçus sans aucun examen, et instrumentent sans connaître l'étendue de leur devoir et l'importance de leurs fonctions, avec lesquelles ils allient toujours celles de procureurs, greffiers, sergens et autres, ce qui est si vrai que, de quatre notaires châtelains à Périgueux, deux sont procureurs postulans, un greffier de la juridiction et postulant dans une autre, et le quatrième notaire apostolique.

... ils causent un grand préjudice au public, en ce que n'ayant que de simples commissions, et non des offices héréditaires, les minutes des actes qu'ils ont reçus pendant leur vie, n'étant point transmises avec l'office à un titulaire, sont ordinairement dispersées, enlevées et perdues après leur mort.

... d'ailleurs les notaires chatelains ne payent aucune espece d'imposition ni droits, et il est bien malheureux pour des notaires royaux, qui, après de longues et pénibles études, ont acheté des offices et pratiques très cher, qui en payent le centième denier et les vingtièmes, de voir partager leurs fonctions et leurs emolumens avec des personnes qui n'ont fait aucune étude, n'ont subi ni épreuves, ni examen, n'ont payé aucune finance, et ne sont assujettis à aucun droit.

Au reste les seigneurs ne peuvent pas prétendre qu'en supprimant les notaires châtelains on porte atteinte à leur droit de justice [...]. D'ailleurs le bien public devant toujours l'emporter sur toutes les autres considérations, les droits honorifiques de quelques seigneurs ne doivent pas balancer les avantages qui résulteraient pour le public de la suppression des notaires châtelains ; d'autant que les seigneurs ont eux-mêmes si peu en vue le bien public dans l'établissement de leurs notaires chatelains, qu'on ose assurer qu'il n'est presque aucun seigneur qui voulût s'adresser à eux pour rédiger et retenir les contrats et actes dans lesquels il serait intéressé."

Le texte nous a paru mériter les extraits qui précèdent. On y aura noté au passage la mention faite d'un notaire apostolique.⁴⁸ Ce n'était point le seul

47. 14 mars 1780.

48. Le notaire apostolique dressait les actes de chancellerie ecclésiastiques : nominations aux bénéfices, prises de possession, résignations de ces charges, etc.

qu'il y eût à Périgueux, où ils se trouvaient assez nombreux pour être, en 1789, "considérés comme formant une corporation" et comme tels, "admis à avoir un député au conseil" permanent des communes⁴⁹. Or il ne semble pas qu'ils aient jamais eu maille à partir avec les notaires royaux de la ville. Quand le syndic des notaires d'Angers, mal informé, "demande des éclaircissemens relativement aux offices des notaires royaux apostoliques dont la compagnie a obtenu la réunion", il lui est répondu "que telle réunion n'a jamais eu lieu ni n'a été tentée"⁵⁰.

D'où il faut bien conclure à une relative modération de la communauté qui n'avait pas porté sa lutte de défense professionnelle sur l'un des terrains au moins où il lui eût été loisible de l'engager.

5- Le titre de conseiller du roi

De même quand ses membres désirèrent "obtenir la qualité de conseillers du roy" que possédaient déjà leurs confrères d'autres villes, ce fut moins pour jouer aux gentilshommes (le titre anoblissait) qu'en considération des "privileges considerables" et des "exemtions qui en sont la suite"⁵¹.

"Un memoire tendant à suplier sa Majesté" est rédigé par les syndics, lu le 4 avril 1778, signé et adressé, "pour en solliciter l'admission", au correspondant de la compagnie à Paris, Basmarin. Celui-ci d'ailleurs, par lettre du 28 mars, se fait fort de mener l'affaire à bien "pourvu qu'il y soit specialement autorisé par une lettre signée" de ses mandants, "portant pouvoir suffisant de leur part, ensemble promesse de lui rembourser tous les fraix"⁵².

Autre lettre le 9 mai : la demande est "entre les mains du ministre", - arrêt du conseil et lettres patentes seront expédiés dans trois semaines, -le tout ensemble coûtera "douze cens livres"⁵³. Les trois semaines passent, et d'autres. Le 6 août, les syndics laissent percer du dépit, demandant "si on peut ou non obtenir le titre de conseiller", et même "si ceux qui ont déjà fourni doivent retirer ou non leur argent". Sur quoi M^e Fournier, qui détient les fonds, est chargé "de faire partir l'entiere somme et de solliciter" à nouveau les provisions. Puis ce sont des mois d'incertitude⁵⁴. Enfin le 18 février suivant, le doyen peut apporter des précisions ; les nouvelles de Basmarin ne sauraient

49. Fournier de Laurière, "Délibérations du conseil permanent des communes de Périgueux (30 juillet 1789-16 mars 1790)", *B SHAP*, t. LXIX, 1942, p. 254. L'un d'eux se nomme Giry (t. LXX, p. 74).

50. 7 mai 1778.

51. "Exemtion des tutelles, curatelles, logement des gens de guerre et autres".

52. 13 avril 1778. Un détail révèle tout l'intérêt qu'on attache à la demande : la délibération de ce jour est la seule au registre à porter les signatures de tous les membres de la compagnie.

53. 26 mai 1778.

54. Le reçu de 1200 livres en date du 26 août sera remis sur le bureau le 18 février 1779. Le 5 novembre, M^e Lavergne lit une lettre de Basmarin à M^e Fournier. Lettre de M^e Fournier à Basmarin le 8, restée encore sans réponse le 3 décembre.

être pires ; il “vient de faire faillite et de s’absenter de Paris”. Les 1200 livres sont bien perdues, malgré l’opposition qu’on, entend former “à la levée des scellés apposés sur les effets” de Basmarin “après son évasion”.

Pour remplacer Basmarin, le doyen s’est enquis d’ “un bon correspondant” et “entre ceux qui lui ont offert ses services (sic), il a cru devoir reprendre la correspondance qu’il avait cy devant entretenue avec le sr Rostaing de Barollières, banquier, expéditionnaire de cour de Rome à Paris”. Le 16 juin, les syndics lui envoient leur procuration, mais, précise le procès-verbal du 26, “M^e Fournier a eu l’attention de luy mander que nous ne voulions point faire de fraix à ce sujet”. Ce qui n’était pas fait, on l’avouera, pour échauffer le zèle de Barollières.

Deux ans passent. Entre temps un certain Deville a succédé à Barollières comme correspondant de la compagnie. Grâce à un biais imaginé par cet habile homme, les membres de la communauté vont pouvoir enfin se parer, sans bourse délier, du titre convoité. Deville fait en sorte que les bureaux rédigent les provisions du successeur de M^e Cournilh en lui attribuant les deux titres conjoints de “conseiller du roy notaire à Périgueux”. Ce texte dûment établi, tout en alléguant quelques “autorités” pour encourager ses mandants, il leur laisse entendre que le reste dépend d’eux seuls et qu’on n’est jamais mieux servi que par soi-même⁵⁵. La compagnie décide en conséquence que chacun de ses membres “prendra dans tous les actes qu’il recevra la qualité de conseiller du roy notaire à Périgueux, et qu’à l’avenir tous les actes, autant qu’il sera possible, seront reçus par deux [d’entre eux], sans témoins” (16 décembre 1781).

Le procès-verbal est clos et déjà signé quand le rédacteur reprend la plume : “Au surplus M^e Dubois syndic a été chargé de remercier M. Deville, et de luy envoyer au carnaval prochain un pâté de quatre perdrix de la part de la compagnie”. C’est la forme que prend ordinairement la reconnaissance des Périgourdins du temps envers ceux qui, dans la capitale, les protègent ou les appuient⁵⁶.

IV- La “bourse commune” de la compagnie

1- La gestion financière des syndics

Les syndics, on l’a vu, et plus précisément le premier syndic, administrent les fonds de la compagnie et rendent compte de leur gestion au terme de leur mandat. Les choses vont moins simplement dans la pratique.

55. Lettre de Deville à M^e Dubois. “Les autorités dont elle est accompagnée [...] établissent le droit qu’ont les notaires des villes où il y a siege presidial de prendre la qualité de conseillers du roy”.

56. Lavergne (Géraud), *Histoire de Périgueux*, 1945, p. 123.

M^{cs} Lavergne et Fournier ne sont plus en fonction depuis un an déjà quand, le 5 novembre 1778, on les invite à rendre leurs comptes “dans le mois”. Le 3 décembre, Lavergne étant absent à la réunion, il lui est “accordé un autre mois”. Le 13 mai 1779, on obtient des promesses : Lavergne “a mis ses comptes en règle et les rendra incessamment”. Le 6 août (Lavergne est une fois de plus absent), on passe aux menaces : s’il ne “satisfait pas incessamment” à la demande des syndics, ceux-ci “demeureront autorisés à l’y contraindre en justice”. Le 2 décembre, on n’a toujours rien d’autre que des “promesses réitérées” et l’on s’en prend aux syndics taxés de “déférence déplacée” ; ce sont eux qu’on tiendra pour “responsables de tout ce qui pourrait resulter d’un plus long retardement” si, dans la quinzaine, ils n’ont pas su “remplir le dû de leurs fonctions dans une affaire de cette consequence”. Après deux ans d’atermoiements, Lavergne s’exécute alors dans les huit jours et quitus lui est donné de sa gestion⁵⁷.

“En quittant le syndicat”, son successeur, M^c Dubois, remet “les cayers de son compte”, et c’est à sa requête que, le 9 juillet 1785, la compagnie nomme M^{cs} Fournier et Jaly pour en faire l’examen. Les retards vont venir cette fois des commissaires. Ceux-ci ne se sont pas encore acquittés de leur mission quand Dubois meurt au début de 1787 ; on la leur rappellera le 17 mai⁵⁸.

M^c Dubouché, comme Dubois, dépose ses comptes dans le mois où il abandonne ses fonctions. Ses confrères, il est vrai, éclairés par les deux expériences précédentes, lui avaient enjoint à son entrée en charge (12 mai 1785) de “rendre compte tous les ans, même plutôt si le cas le requiert”. Pourtant sur la période du 19 mai 1785 au 8 mai 1788, ces comptes accusent un excédent de recettes de 876 livres 8 sols 3 deniers (1587 l. 10 s. 3 d. de recettes contre 711 l. 2 s. de dépenses). Ces chiffres sont les seuls qui permettent de prendre une idée approximative du budget de la compagnie.

L’essentiel des ressources ordinaires de la communauté lui vient des recettes dites de la “boîte commune” auxquelles il convient d’ajouter quelques profits accessoires⁵⁹. S’il en est besoin, elle demande à l’emprunt ou aux contributions de ses membres des ressources extraordinaires.

2- Les ressources ordinaires de la compagnie

Les droits de boîte commune avaient été établis par délibération du 12 juin et homologués par arrêt de la cour du 28 août 1751. Fixés à 4 sols par

57. 10 décembre 1779. Ses comptes accusent 1718 livres de recettes contre 1652 de dépenses, mais la durée de ses fonctions n’est pas indiquée.

58. “Ils vérifieront les comptes produits par la dlle veuve Dubois sur les pièces justificatives qu’elle doit avoir en main, les arrêteront et se feront payer du reliquat dont il sera donné quittance par le syndic.” (La fin de la phrase est soulignée au registre.)

59. On s’en rendra compte en confrontant les chiffres qui précèdent et ceux donnés plus loin : ils concordent dans l’ensemble.

acte par délibération du 18 mars 1760, l'état des finances de la communauté l'exigeant, ils furent portés à 8 sols le 26 mai 1778 avec effet du 1^{er} juin suivant. Leur produit pour les cinq premiers mois de 1778, au tarif de 4 sols, est évalué à environ 150 livres, ce qui donne à peu près 360 livres par an. Pour les trois mois qui suivent, mais cette fois sur le pied de 8 sols par acte, l'estimation est de 180 livres, soit par an 640 livres environ.

C'est le contrôleur des actes au bureau de la ville, Chambon de Lavergne⁶⁰, qui remplit les fonctions de receveur de la boîte commune. Il tient le produit à la disposition des syndics auxquels il rend ses comptes en principe "chaque année". En fait, il est encore plus malaisé d'obtenir les comptes du receveur que ceux de son homonyme, M^e Lavergne.

Le 4 avril 1778, on attend toujours un compte de gestion à lui réclamé "depuis plus de quatre mois" et la compagnie avoue bonnement ignorer "en quoi consistent les fonds" dont elle peut disposer. Le 26 mai, on n'a encore qu'un aperçu de compte, et le 5 novembre (la formule est lourde de sous-entendus) "l'apurement n'a pu être encore fait pour des raisons connues". A la fin de l'année, les syndics ont bien "commencé à procéder à la vérification", mais déclarent se heurter à "des difficultés insurmontables"⁶¹.

Le registre reste muet des années durant sur la question ; enfin, le 12 mai 1785, il est donné ordre aux nouveaux syndics "de faire rendre compte au sr Lavergne" ; M^{es} Dubois et Jaly sont commis à la vérification. Le premier meurt à la tâche, et le 17 mai 1787 la compagnie estime qu'il ne faut pas moins de trois commissaires, M^{es} Dupuy, Jaly et Lavavé, "pour continuer de faire le relevé sur les registres du sr Lavergne [...] afin d'arrêter compte avec luy". Ils voudront bien "s'en occuper incessamment". Mais il est évident que les relations de la compagnie et de son receveur ne font qu'empirer. Le 24 mars 1788⁶², M^e Dubouché déclare s'être "souventes fois présenté aud. sr Lavergne en luy demandant compte des droits et en attendant des paiements acompte". Celui-ci s'y est refusé : "plusieurs membres de la compagnie" lui auraient dit "qu'ils n'avaient pas besoin d'argent et qu'ils lui défendaient de payer aucunes sommes aud. M^e Dubouché". C'est faux, proteste la compagnie qui déclare une fois de plus "avoir besoin de ses fonds". Mais la situation reste sans changement : le 16 mai 1791, on se propose toujours "de faire rendre le compte du sr receveur conformément aux précédentes délibérations".

60. Le registre orthographie aussi Delavergne et, le plus souvent, Lavergne.

61. "A raison de l'incertitude des époques auxquelles quelques uns des notaires ont discontinué de payer les droits, et d'autres ont commencé à les payer" (23 décembre 1778). Cf. *infra*.

62. En conséquence de la précédente délibération "duement contrôlée", et contrôlée (le détail a son intérêt) par Chambon de Lavergne lui-même qui a perçu les droits et signé en marge du registre le 27 mai 1785. Celui-ci est visé d'ordinaire par le sieur Croizet, son commis.

Il est juste de remarquer d'ailleurs que dans ses rapports avec les notaires, Chambon de Lavergne, de par ses doubles fonctions de contrôleur des actes et de receveur de la boîte commune, apparaît à la fois contrôleur et contrôlé⁶³. Mais si cette situation ambiguë ne pouvait produire d'heureux effets, le mauvais vouloir du receveur⁶⁴ n'en reste pas moins aussi évident que celui de certains membres de la communauté.

M^e Cournilh, absent à la réunion qui en a décidé, refuse de reconnaître le relèvement des droits de boîte commune. Le receveur en donne avis aux syndics ; on décide des poursuites (25 août 1778). Assigné le 29 au sénéchal, en septembre il rend visite aux syndics, leur promettant "qu'il viendrait en cette ville dans le courant de ce mois pour donner satisfaction à la communauté, ne désirant rien tant que de concourir au bien et avantage communs"⁶⁵. Il ne vient en réalité que le 26 juin suivant, et c'est pour demander "qu'à raison de ce qu'il ne réside point, et qu'il est mal payé des actes qu'il passe, il lui soit accordé une moderation tant sur ce qu'il doit pour le passé que pour l'avenir." Mais la compagnie se montre intransigeante : Cournilh "est libre de venir resider en cette ville, et en y venant la compagnie aura un plaisir infini de se voir à portée de communiquer plus souvent avec lui, et d'ailleurs il n'y a aucun de nous qui ne soit dans le cas d'être mal payé de plusieurs actes". Là-dessus, promesse de Cournilh de s'acquitter "incessamment", mais le 24 novembre, la "compagnie charge expressément les deux syndics de faire toutes poursuites" contre lui⁶⁶.

C'est également parce qu'il refuse de "payer les droits de la boîte commune du produit de laquelle il demande qu'il lui soit rendu compte" que, vers le même temps (1^{er} avril 1780), M^e Chinours informe ses confrères par ministère d'huissier qu'il "se retire du corps des notaires". Ceux-ci lui dépêchent M^{es} Jaly et Lavavé pour lui dire la "peine" que leur cause cette décision qu'ils sont "bien loin d'accepter", et "qu'au contraire la communauté le prie de réfléchir sérieusement sur sa démarche et sur les suites qu'elle peut avoir, et qu'elle espère que ses réflexions le ramèneront à vivre fraternellement comme par le passé". La tentative de conciliation

63. On voit par exemple Chambon de Lavergne prétendre contraindre Lavavé par "actes de commandement et d'exécution mobilière" au paiement des droits de contrôle d'un testament clos. La victime de ces "actes de rigueur" soutient que ces droits doivent être acquittés par les héritiers ou légataires des testateurs, somme le receveur "de lui exhiber" les règlements qui l'autorisent "à user de pareilles contraintes", et en appelle à ses confrères "qui verraient chaque jour leur fortune exposée si le sr Chambon persistait dans ses prétentions". La compagnie décide d'assumer sa défense et charge ses syndics de "présenter tous memoires nécessaires" au procureur et à l'intendant.

64. Cf. *supra*. Chambon de Lavergne reçoit les droits de boîte commune à lui versés par Raynaud contre la volonté de la communauté.

65. 5 novembre 1778.

66. De ces poursuites, dont M^e Dubois rend compte le 2 décembre, nous ignorons l'issue. M^e Cournilh ne reparait plus aux assemblées.

échoua et Chinours, comme Cournilh, cessa d'assister aux assemblées. Il y reparut en 1789 sous promesse de payer les droits à compter du 1^{er} janvier de cette année-là, mais il négligea de tenir ses engagements. D'où l'année suivante, une nouvelle rupture ("led. M^e Chinours ne seroit appelé ny convoqué à aucune assemblée") avec menaces de reprendre contre lui les poursuites antérieures (18 mai 1790).

A côté des refus formels opposés par Cournilh et Chinours, le différend qui oppose un instant M^e Lavavé à ses confrères apparaît sans gravité. Celui-ci cumule ses fonctions notariales avec le secrétariat du chapitre, et il ne paie pas "le droit de boîte pour les quittances qu'il reçoit des lods et ventes qui sont payés au chapitre, prétendant que ces quittances sont une partie de son secrétariat". La compagnie, elle, les tient pour "des actes de notaires". Lavavé paiera donc ces droits à compter du 1^{er} janvier prochain (23 décembre 1778). Il semble d'ailleurs que l'acceptation de cette décision ait été posée comme condition à la réception de son fils et successeur (24 novembre 1780).

Aux droits de boîte commune il conviendrait d'ajouter notamment les droits d'installation versés directement, à la différence des précédents, "ez mains du syndic receveur". Pour leur "agrégation" les fils de notaires succédant à leur père paient 12 livres⁶⁷, les autres 24 livres⁶⁸. En décembre 1787, tout en maintenant entre eux le rapport de deux à un, on porta respectivement ces chiffres à 50 et 100 livres. Et il est expressément spécifié que, faute de ce paiement préalable, nul "ne sera admis à l'avenir aux interrogatoires".

3- Les charges de la compagnie

Quelles sont, en face de ces ressources, les charges de la communauté ?

A côté des dépenses déjà relevées : loyer du bureau général, services religieux, banquets, rachat des offices dont on poursuit la suppression, ou de l'aide financière, signalée par ailleurs, donnée au corps de ville, la compagnie supporte aussi en principe la charge d'acquitter pour ses membres les impôts, vingtième et centième denier, dont ils sont redevables du fait de leurs offices⁶⁹. En fait, elle dut y renoncer, laissant à chacun de ses membres le soin de faire "le paiement de ce qui le concerne, s'il le juge à propos". Mais que de remises et de tergiversations pour en arriver là !⁷⁰

En mai 1778, "les vingtièmes [...] dus pour 1777" n'ont pas encore été payés, non plus "que ceux de l'année courante". Pas davantage le 5 novembre

67. J.-B. Lavavé, 24 novembre 1779 ; Lavergne fils, 13 mars 1782.

68. Dubouché, début de 1778.

69. En notifiant sa décision "de se séparer" de la compagnie, M^e Chinours demande que "les quittances du centième denier et vingtième de son office lui soient remises" (5 avril 1780).

70. 15 octobre 1780.

alors qu'il faut en outre payer dans les deux mois "le centieme denier des offices". Le 3 décembre on décide "de faire passer le montant du centieme denier à Bordeaux" et le même jour on affecte 134 l. 7 s. remboursés la veille par M^c Dupuy⁷¹ au paiement de cet impôt pour 1779, ce qui nous en permet une estimation approximative. Les difficultés reparaissent en 1780 : le 7 juin, le syndic communique des lettres patentes du roi, du mois de février, concernant la question ; avant de rien décider, on s'informerait "de la conduite que les autres corps auraient tenu à ce sujet". Sarlat, Dax, Bergerac, Tulle, Angoulême n'ont pas répondu ; à Bordeaux la "compagnie s'est déterminée à faire le paiement demandé"⁷² et les procureurs au parlement l'ont déjà fait ; le dernier arrêt du conseil, affiché le matin même, montre qu'il n'y a "pas de delay à esperer apres le tems fixé, qui expire avec le mois" : tels sont les faits qu'expose le syndic le 4 septembre sans pouvoir décider la compagnie à "statuer définitivement sur cet objet". Mais le 15 octobre, le doyen communique une lettre reçue de Paris⁷³ : "on annonce une déclaration du roy portant la peine de perte des offices de ceux qui n'auront pas payé" avant le 1^{er} novembre. Cette fois, impossible de reculer ; or le temps manque "pour emprunter sommes suffisantes" et "il n'y a pas de fonds à la boîte commune". D'où la décision qu'on a vue.

Toutes les dépenses de la compagnie n'étaient pas telles cependant qu'elles n'eussent pu être couvertes par ses recettes, si irrégulières et aléatoires qu'elles fussent. Il n'en allait pas de même des affaires dispendieuses qu'elle était amenée à poursuivre devant les diverses juridictions. Quand elle devait, comme c'était l'habitude, en mener plusieurs de front, elle n'avait d'autre ressource que l'emprunt ou les contributions volontaires de ses membres.

4- Les ressources extraordinaires

Vers 1780 précisément, les affaires en cours sont nombreuses et onéreuses. La caisse continue d'être vide. Il y a même deux ans que les syndics ont été autorisés, pour la remplir, "à faire un emprunt [...] à concurrence de la somme de 2000 l. si elle se trouve" (26 mai 1778), quand ils se disent "informés qu'une des communautés religieuses de cette ville est dans la disposition de prêter à la compagnie une somme de deux mille livres". Ils ajoutent "que comme il est rare de trouver de semblables occasions, [...] il y a lieu de délibérer". On entend bien "profiter de l'occasion qui se présente". Le marché se conclut, mais les 2000 livres escomptées se réduisirent en fait à 1000 livres empruntées à cinq du cent à M. Guillaume Dubois, chanoine de Saint-Astier (26 juin 1779).

71. Somme due "suivant l'arrêté porté à la délibération du onze may 1769".
 72. Lettre du syndic des notaires de Bordeaux, 19 août 1780.
 73. Lettre du sr Maurice à M^e Fournier, Paris, 8 octobre.

Les contributions volontaires restent, on s'en doute, exceptionnelles. Pourtant, dès le 6 août 1778, chacun des membres de la compagnie avait déjà déposé entre les mains du doyen "le dixième de la somme de douze cents livres" qu'il s'était, le 26 mai, "obligé de remettre [...] dans le délai d'un an". Et l'année suivante, M^{es} Fournier, Lavergne, Sarlande, Dupuy, Jaly, Dubois et Dubouché donnent encore sans rechigner 24 livres chacun "pour subvenir en partie" à différentes dépenses (26 juin 1779). Mais ces sacrifices ne sont allègrement consentis que pour obtenir au plus tôt le titre de conseiller du roi. L'an d'après, quand la compagnie renonce à payer le centième denier pour ses membres, les prêteurs (les 1200 livres se sont envolées entre-temps avec Basmarin) demandent que leur soit restituée "l'avance d'un louis" faite par eux (15 octobre 1780). Ils entendent évidemment ne pas être dupes.

V- La compagnie et les affaires publiques

1- Avant 1789

Il est fait appel à la communauté, au même titre qu'aux autres corps et métiers de la ville, dans certaines affaires d'intérêt général.

Ainsi la compagnie participa pour 300 livres à l'emprunt fait "pour le soutien du procès des privilèges" de la ville⁷⁴. Le 20 juin 1784, elle est consultée par la municipalité sur un projet de "bureau d'administration proposé dans les vues de détruire la mendicité" ; on lui demande "quels fonds de charité elle peut offrir", et de nommer deux députés pour rendre les suffrages de la compagnie⁷⁵. Le projet est approuvé, avec cette réserve toutefois "qu'il soit insisté sur l'expulsion absolue de tous les mendiants étrangers et que, pour ce qui concerne les mendiants de la ville, de ses fauxbourgs et enceinte, on employe les premiers moyens qui ont été pratiqués si efficacement dans la ville de Chateauroux". Mais cette approbation n'entraîne aucune participation financière : "il n'est pas à propos que les fonds nécessaires soient offerts en corps, chacun des membres se réservant de faire à ce sujet ce qu'il jugera bon être"⁷⁶.

74. En août 1778, MM. de la cour présidiale lui réclament 15 livres, "revenu d'une année" de cette somme.

75. Avec le "bulletin" des maire et consuls du 16 juin sont remis "deux exemplaires imprimés du compte rendu sur cet objet dans la Société littéraire de cette ville". Le détail a son prix puisque la perte des archives de la Société littéraire nous laisse dans l' "ignorance complète de ses opérations et de ses travaux", d'après E. Roux, "Une aïeule de notre Société", *B SHAP*, t. XLII, 1915, p. 352.

76. M^{es} Dubois et Lavavé porteront cet avis "à l'assemblée générale qui doit se tenir à l'évêché" le 22 juin.

Autre demande des maire et consuls “concernant des reverbaire pour illuminer la ville” ; cette fois la compagnie unanime décide de “fournir une portion des fonds nécessaires pour l’achat d’iceux” : cette contribution est fixée à 72 livres le 15 décembre 1788.

2- La période révolutionnaire

Mais déjà s’ouvre une période nouvelle : ce même jour de décembre 1788 où la compagnie se penche sur la question de l’éclairage public, elle désigne “M^{es} Lavavé et Lavergne pour assister à l’assemblée qui doit se tenir jeudy prochain à l’hôtel de ville et y porter le vœu de la compagnie qui est de demander le retablisement des Etats particuliers pour le Périgord ou autrement se concilier (sic) avec les députés des autres corps pour le plus grand avantage de la ville et de la province”.

Le 1^{er} mars 1789, il convient “de nommer deux députés [...] pour avec les autres députés rédiger les cayers de leurs plaintes et doléances”⁷⁷. Forte de l’expérience acquise dans le maniement de ses affaires, la communauté délègue sans hésiter à ses représentants “tous pouvoirs généraux et suffisans de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l’Etat, la réforme des abus, l’établissement d’un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l’administration, la prospérité du royaume, et le bien de tous et de chacun des sujets du roy”.

Les considérations politiques prenant le pas sur les préoccupations professionnelles, il n’est pas sans intérêt de noter les conditions et les premiers effets du vote. “Pour que les suffrages ne soient point gênés”, les syndics croient devoir demander des “scrutins dont l’ouverture sera faite par le doyen” ; jusqu’alors tous les votes s’étaient faits à main levée. L’un des élus n’est autre que M^e Chinours, particulièrement désigné, semble-t-il, pour représenter un corps avec lequel il a rompu depuis neuf ans⁷⁸. L’autre élu, M^e Dubouché, déclare d’ailleurs le surlendemain à la communauté réunie par ses soins “que pour des raisons à lui connues, il ne peut accepter de la députation (sic) dont la compagnie a voulu l’honorer”. Sur quoi il se retire, accompagné de son beau-frère Lavavé, “avec une humeur marquée”. Le doyen est prié de leur faire des “représentations” ; M^e Lavergne est élu aux lieu et place de Dubouché.

Le 6 août, c’est pourtant Dubouché que la compagnie désigne à nouveau, concurremment avec M^e Chinours, pour “se rendre [le lendemain] à

77. 24 février, lettre des officiers municipaux au premier syndic “en execution des lettres du roy” (Versailles, 24 janvier) et de “l’ordonnance de M. le senechal de Périgord rendue en consequence le 16 février”. L’assemblée à l’hôtel de ville se réunit le mercredi 4 mars.

78. Cf. *supra*.

l'hôtel de ville" où doit se constituer le conseil permanent des communes de la ville" : qu'ils fassent "tout ce qu'ils verront bon être dans l'intérêt de la nation et pour le maintien du bon ordre"⁷⁹.

Le 20, séance extraordinaire à l'hôtel de ville : le conseil des communes propose la suppression des droits d'octroi, et son dessein est visiblement de faire main basse sur les fonds que peut détenir le receveur de ces droits. Les instructions précises données par la compagnie à M^{es} Sarlande et Lavavé tendaient à faire prévaloir des vues différentes⁸⁰ : la communauté eût volontiers remboursé avec les fonds de l'octroi ses propres dettes et celles des autres ; sa position dans l'affaire n'en apparaît pas moins beaucoup plus modérée que celle du conseil. A cette même séance du 20 août est également décidée la réunion des trois ordres : les députés de la compagnie avaient reçu mandat d'y consentir.⁸¹

En novembre, ce sont M^{es} Dupuy et Raynaud qui représentent la communauté "à l'assemblée des communes pour procéder à la nomination d'un nouveau président du conseil et des deux tiers des membres qui le composent".⁸²

Le 29 septembre précédent avait paru le décret de l'Assemblée nationale qui portait suppression, moyennant indemnités, de toutes les charges qui seraient dorénavant au concours. A cette occasion les membres de la compagnie adressèrent à MM. de l'Assemblée nationale une pétition où ils demandaient que du moins "leurs offices fussent liquidés sur un pied d'égalité pour toutes les villes du royaume"⁸³. Ils jugeaient apparemment des réformes en cours suivant leurs intérêts. Car, s'ils s'estimaient lésés par les dispositions du décret du 29 septembre, la suppression projetée du contrôle des actes leur paraît, par contre, éminemment souhaitable : c'est là un impôt "malheureusement trop arbitrairement et onereux pour les parties contractantes".⁸⁴ M^{es} Fournier et Dubouché sont immédiatement dépêchés

79. Réunion provoquée par une lettre aux syndics de "M. Pipaud des Granges, président des communes de lad. ville".

80. Lettre de convocation de Pipaud des Granges du 17 ; assemblée tenue le 19. La compagnie demandait que, dans le cas où le receveur serait "nanti de fonds suffisants pour acquitter la somme de dix mille livres que les corporations de la ville ont empruntée au sr Etourneau de la Faye pour le soutien du procès de la ville [celui dont il été question plus haut], il en soit fait le remboursement, d'autant plus juste que cet emprunt n'a été fait que pour soutenir des droits dont jouissent tous les habitants indistinctement, que si apres ces remboursement il se trouve de l'excédent il soit employé pour subvenir aux dépenses qu'entraînent journallement les operations du conseil, que dans le cas contraire la perception de ces memes droits sera (*sic*) continuée jusqu'au tems limité par l'arrêt du conseil qui les a établis pour le produit d'iceux servir aux dépenses ; qu'il ne sera nullement touché aux revenus patrimoniaux de la ville, etant de toute justice qu'ils soient conservés pour les affaires qui lui sont particulières".

81. Fournier de Laurière, "Délibérations du conseil permanent des communes de Périgueux (3 juillet 1789-16 mars 1790)", *B SHAP*, t. LXVIII, 1931, p. 459.

82. En l'église des Augustins. Fournier de Laurière, *op. cit.*, t. LXIX, 1932, p. 251. La lettre de convocation de Pipaud des Granges est du 26 octobre.

83. *B SHAP*, t. LXXV, 1947, p. 86, communication de M. Corneille.

84. "Il est actuellement question au comité d'imposition de l'Assemblée nationale du contrôle des actes des notaires dont l'administration des domaines demande à continuer la perception et les corps des notaires la suppression dans les provinces, moyennant qu'il sera pris les précautions

“devers MM. les officiers municipaux [...] pour les prier d’écrire à MM. les députés de la province à l’Assemblée nationale, pour les inviter à se joindre incessamment à ceux du corps des notaires de Paris et de vouloir bien se concerter avec M. Bevierre, l’un des députés principalement occupé de cette affaire pour combattre les raisons absurdes et tyranniques des fermiers et solliciter avec instance la suppression demandée”.

Vienne la Saint-Yves de 1791, la question paraît s’être posée de savoir si l’on célèbrerait cette fête “que la compagnie est dans l’usage de solamnisier”. Pourtant M^e Dauriac nommé “syndic de St Yves” est “chargé de faire préparer un bon dîner chez le sr Courtoy”. Sur la perspective de ce “bon dîner” et d’un aléatoire règlement de compte avec le sieur receveur⁸⁵ s’achève le dernier procès-verbal (le seul pour cette année-là) porté au registre dont les événements sans doute ont suspendu en ce point la rédaction.

L’activité de la compagnie, au reste, était bien réduite depuis quelques temps. Après les manifestations de zèle civique de 1789 (sur les sept assemblées de l’année presque toutes sont de caractère politique), deux procès-verbaux seulement sont rédigés en 1790. Peut-être l’exclusion par la communauté, le 20 août de cette année-là, de M^e Chinours, son élu de 1789⁸⁶, marque-t-elle le désir chez certains de ses membres de s’en tenir à des préoccupations plus strictement professionnelles. Car si, le 10 juin 1789, une demande de l’administration avait été rejetée comme n’annonçant “qu’une affection marquée de [les] détourner à chaque moment de [leurs] occupations journalières”, les événements n’allaient pas tarder à élargir singulièrement le champ de ces occupations.

M^{es} Fournier et Lavavé sont successivement élus représentants de la communauté au sein du conseil des communes (7 août et 6 novembre 1789)⁸⁷. Entre temps, M^e Dauriac est désigné comme membre du comité de subsistance à l’assemblée générale des corps et métiers du 25 septembre⁸⁸. Dubouché est membre de la nouvelle municipalité installée le 16 mars 1790⁸⁹. Aux fonctions de notaire royal et de secrétaire greffier de l’hôtel de ville qu’il cumule déjà, Raynaud joint dès 1789 celles de secrétaire du conseil permanent des communes et de quartier-maître du régiment patriotique formé le 2 août⁹⁰. Mais c’est le nom d’Etienne-Front Lavergne qui revient le plus fréquemment dans la chronique

convenables pour éviter tous soupçons d’antidattes. A cet effet les notaires de Paris ont député deux de leurs confrères à l’Assemblée nationale pour conjointement avec sept notaires de province faire tous leurs efforts auprès de lad. Assemblée afin d’obtenir la suppression de cet impôt”. La lettre du syndic gérant des notaires de Paris à M^e Fournier est communiquée à la réunion du 20 août 1790.

85. Cf. *supra*.

86. Cf. *supra*.

87. Fournier de Laurière, *op. cit.*, t. LXVIII, 1931, p. 459 et t. LXIX, 1932, p. 251

88. *Op. cit.*, t. LXIX, p. 194.

89. *Op. cit.*, t. LXXI, pp. 59-60.

90. Pourtant, le 7 mars 1790, il est dit “ancien greffier”. Cf. *op. cit.*, t. LXX, pp. 77, 238, 241, 242 ; t. LXXI, p. 56 ; et Dr Lafon, “Un épisode de la Révolution à Périgueux : l’affaire Pipaud, Moulin, Sirey et Lambertie”, *B SHAP*, t. LXVI, 1939, p ; 201.

périgourdine du temps, où il voisine d'ailleurs souvent, il est plaisant de le noter quand on se rappelle les débuts de celui-ci à Périgueux, avec celui de J.-B. Gilles de Lagrange⁹¹. Tous les deux, le notaire royal secrétaire du chapitre et le notaire de Saint-Saturnin de Beauronne, "sont parmi les notables nommés comme adjoints pour l'instruction de la procédure criminelle, conformément à la loi du nouvel ordre judiciaire"⁹². Tous les deux sont des Amis de la Constitution dès la fondation de cette société affiliée des Jacobins de Paris (fin juin 1790). Après des épurations successives, tous les deux se retrouvent du comité de surveillance de six membres que la société établit le 16 mai 1793⁹³, de la commission des douze chargée le 6 septembre de dresser la liste des suspects, du même comité de surveillance, ou de salut public, après sa réorganisation au cours du même mois : la Terreur à Périgueux est pour une bonne part leur œuvre⁹⁴.

Après avoir retracé leur vie corporative, nous avons été entraîné à déborder quelque peu le cadre étroit que nous nous étions assigné, pour suivre nos personnages. C'est qu'ils sont éminemment représentatifs d'une classe sociale lors en pleine ascension. Pour retrouver, sinon partager, les sentiments qui furent les leurs, pour mieux juger la carrière de ceux d'entre eux qui devaient jouer un rôle public de premier plan, il n'est pas sans intérêt de connaître la lutte incessante qu'ils menèrent pour le maintien et l'accroissement de leurs privilèges, leurs embarras financiers moins réels que leur mauvais vouloir en matière de dettes ou de paiements (ils s'avouent eux-mêmes généralement "accomodés des biens de la fortune"), leurs rivalités furieuses de corps ou de personnes, leur comportement dans un système administratif à la fois trop complexe et trop débonnaire où se multiplient les cumuls les moins légitimes, où l'empiètement est la règle et la temporisation la suprême ressource. Ajoutons, pour certains, l'effet du laisser-aller endémique. De tout cela leur temps n'a pas le monopole. Ce qui lui appartient en propre, c'est peut-être une certaine verdeur encore intacte des caractères ; elle est sensible à travers le style professionnellement rocailleux de notre registre : les citations qu'on n'a pas craint de multiplier aurons permis, nous l'espérons, d'en juger.

E.B.

91. Cf. *supra*. Gilles de Lagrange, bientôt Gilles-Lagrange et plus simplement Gilles ou Lagrange, élu par le quartier de la Cité en 1789, trouva alors des circonstances à sa mesure, réquisitionne les farines, stocke la poudre, rétablit "l'union" dans les paroisses, est capitaine des grenadiers (Fournier de Laurière, *op. cit.*, t. LXVIII, pp. 456 et 459 ; t. LXIX, pp. 145, 196, 251, 254 ; t. LXX, p. 241 ; t. LXXI, pp., 51, 55, 58).

92. 17 novembre 1789. Fournier de Laurière, *op. cit.*, t. LXIX, p. 325.

93. Les autres membres sont Lanxade, Villefumade, Pontard et Debrégeas.

94. Dr Lafon, *op. cit.*, t. LXVI, 1939, pp. 92, 99, 201. Tous deux figurent le 29 septembre 1793 parmi les quatre commissaires qui arrêtent Lambertie à Ezyerac et paraissent comme témoins à charge au procès de Pipaud les 6 et 7 brumaire an III (27-28 octobre 1794) : auditions de "Jean-Baptiste Gilles, âgé de 43 ans, notaire public et secrétaire du district de Périgueux, y demeurant" et d'"Etienne Lavergne, âgé de 45 ans, notaire public, demeurant à Périgueux" (*ibid.*, pp. 212, 436, 437).

De l'affaire de l'abbé de Barmond et du chevalier de Bonne Savardin... et de la personnalité de Louis de Foucauld, marquis de Lardimalie, député de la noblesse du Périgord aux Etats généraux de 1789

par Régis de FOUCAULD

Cet épisode, des débats parlementaires de la Révolution, permet de cerner la position de député de la Dordogne sur le sujet de la levée de l'immunité parlementaire.

En ce début de l'été 1790, des folliculaires font état de mouvements de troupes autrichiennes qui auraient été autorisées par le roi à passer nos frontières pour se rendre dans les Pays-Bas.

Dans sa séance du 29 juillet, l'Assemblée nationale s'en émeut, elle s'indigne que des rassemblements de troupes étrangères aient été faits sur nos frontières sans qu'elle en ait été instruite, elle exige de prendre communication des traités passés entre la France et la Maison d'Autriche.

Pressé par l'Assemblée, le sieur Voidel, vice-président du comité des recherches, déclare que "notre état est critique, sans être alarmant. Le comité sait, par voies sûres, qu'on assemble une armée en Savoie. Les princes allemands s'agitent de toutes parts. Les ministres nous doivent sans délai un état de nos frontières et de la situation politique en Europe."

Les rumeurs sur cet état alarmiste vont bon train et s'amplifient dans les pays, les unes exagérées, les autres "absolument controuvées", qui conduisent l'Assemblée à nommer six commissaires chargés de lui faire rapport des mesures prises par le secrétariat de la Guerre et par celui des Affaires étrangères pour la défense et la sûreté de la nation et sur la situation politique des puissances voisines du royaume.

De tous côtés, de la tribune aux bancs de l'Assemblée, jaillissent des déclarations confuses et contradictoires qui sont saisies par M. de Mirabeau l'aîné et lui donnent la trop belle occasion, par sa voix tonitruante, de "faire une excursion sur M. le prince de Condé" : ce citoyen aurait adressé un manifeste, dénoncé au comité des recherches, il doit être déclaré traître à l'Etat !

Partout, on voit la France comme enveloppée d'une conspiration universelle contre sa liberté et les puissances étrangères ébranlant leurs armées pour opérer une contre-révolution. Les soupçons deviennent des faits positifs, les craintes des réalités. On accuse sans ménagement, on conjecture sans vraisemblance, on se pique d'imaginer des faits, l'inquiétude et la terreur s'emparent de l'opinion. Pour sa part, le comité des recherches participe activement à amplifier le trouble : il y a peu déjà, on avait fait état d'un rapport dudit comité où seraient impliqués, entre autres personnages connus ou anonymes, un certain Chevalier de Bonnes et M. de Maillebois, M. de Saint-Priest et un nommé Farcy, accusés sans preuves et exposés à la fureur publique, conspirateurs et contre-révolutionnaires liés aux hussards du roi de Prusse.

M. de Bonne Savardin a été vu à Turin et à Grenoble où on l'a arrêté comme criminel et on l'a, sans ménagement, jeté dans les prisons de l'Abbaye à Paris. Plus grave encore, il s'en est évadé, il y a quelques jours, le 12 juillet, grâce à la complicité de deux inconnus et a trouvé asile vieille rue du Temple, chez l'abbé de Barmond, ci-devant député de Paris à l'Assemblée nationale !

Et hier, 28 juillet, il s'est enfui de Paris dans une chaise de poste et en compagnie de cet abbé, emmenant avec lui un certain Eggs, fédéré, député de la garde nationale d'Obernheim.

Fort opportunément, Mestre, capitaine de la garde, et Julien, aide de camp de La Fayette, ont été avertis par un quidam qu'on croit être domestique de l'abbé de Barmond : ils ont suivi la voiture jusqu'à Châlons-sur-Marne, sur la route d'Allemagne, où ces trois personnages ont été arrêtés. Perquisition sévère a été aussitôt faite de leurs papiers : on n'a trouvé que deux paquets, l'un contenant trois volumes d'une *Histoire de Voyage*, le second, dont Eggs était porteur, de lettres au cardinal de Rohan !

Dans un grand mouvement de troupes, les trois fugitifs ont été transférés, aujourd'hui même, à Paris, sous la huée des foules amassées à leur passage.

Dans sa séance du soir de ce jeudi 29 juillet, l'Assemblée entend le procès-verbal d'arrestation, lecture précédée de celle d'une lettre de l'abbé de Barmond : "C'est à la seule sensibilité, y affirme-t-il, que M. de Bonne a dû cet asyle, qu'il m'avoit demandé jusqu'à Strasbourg seulement. Il n'étoit plus entre les mains du comité des recherches. Le procureur de la commune avoit fait sa dénonciation au Châtelet : il n'étoit pas encore au Châtelet, puisque le procureur n'avoit pas conclu à le décréter. J'ai été touché de son sort : qui ne l'eût pas été à ma place ?"...

Les explications de l'abbé, qui prie l'Assemblée de le mander, ne l'excusent guère ; en revanche, elles irritent fortement les députés de voir un des leurs soustraire un prisonnier à la justice des lois !

Comme le rapporte le *Mercure de France* dans cette affaire, le décret à prendre "a occasionné une foule de débats, de propositions violentes fort applaudies, de propositions modérées, rejetées avec emportement".

Finalement, le décret proposé par Barnave est adopté en ces termes :

"Le Sieur de Barmond, député à l'Assemblée nationale, et les Sieurs Eggs et Bonne-Savardin, seront conduits séparément, et par les gardes nationales, pour être, les Sieurs Eggs et Bonne Savardin, déposés séparément dans les prisons de Paris, et le Sieur de Barmond dans sa maison, jusqu'à ce qu'après l'avoir entendu, il ait été statué à son égard par l'Assemblée nationale."

Le lundi 23 août suivant, l'Assemblée consacre, en son entier, sa séance à l'affaire de l'abbé de Barmond et du Chevalier de Bonne Savardin.

Pendant les neuf heures que dure cette séance houleuse et extraordinaire, sont agités les plus graves sujets.

D'abord, en quoi consiste le délit qui prive l'abbé de Barmond de liberté ? Existe-t-il une loi qui ordonne l'arrestation d'un citoyen au motif qu'il ait donné asile à un prévenu dénoncé mais non décrété ? Et, si oui, le législateur a-t-il lui-même le droit de faire cette loi *ex tempore*, pour l'appliquer derechef *ex tempore* à un citoyen ? Ensuite, le corps législatif peut-il se constituer juge d'enquête, même en supposant que de simples indices légitiment une poursuite juridique, mais alors même qu'aucune forme légale ait déterminé son droit à cet égard ? Et peut-on, enfin, faire arrêter un membre de l'Assemblée nationale, alors même aussi qu'aucun tribunal l'ait précédé dans ce décret ?

Dénonciateur et accusateur, le sieur Voidel, dont le rôle est de recevoir des avis et de recueillir des informations, outrepassa sans embarras les limites de sa fonction et, brutalement, apporte ses conclusions comme pourrait le faire le ministère public !

Même s'il confesse qu'il n'existe entre le député Barmond et le citoyen Bonne Savardin aucune trace quelconque de complicité, Voidel soutient que le député Barmond est délinquant pour s'être prêté à la fuite d'un homme accusé de lèze-nation et conclue qu'il y a lieu de continuer provisoirement son arrestation !

Pour justifier cette invraisemblable position et après avoir rapporté les circonstances de l'évasion de Bonne Savardin des prisons de l'Abbaye, Voidel cite des extraits de l'interrogatoire du prisonnier :

“Je ne connoissois en aucune manière les deux particuliers qui m'ont libéré des prisons : ils me conduisirent immédiatement sur le quai des Morfondus, où ils me déposèrent, sans vouloir jamais se faire connoître. J'errai longtemps ne sachant où aller, je pris un fiacre, je descendis dans la rue Neuve des Petits-Champs, je demandai un gîte à une femme chez laquelle je passai la nuit, mais que je ne saurois plus reconnoître. Je passai la nuit suivante sous un hangar, la troisième sur mes pieds. Désespéré de ma situation, accablé d'inquiétudes, j'allai le 16 juillet, à 6 heures du matin, chez M. l'abbé de Barmond que je ne connoissois que par sa réputation d'homme sensible et bienfaisant. Je lui demandai un refuge ; il me fit des difficultés, me refusa ; je le priai au moins de m'en indiquer un ; il me conduisit lui-même dans une maison de campagne située à quelques lieues de Paris ; je n'y connoissois personne, et ne croyant pas y être en sûreté, je n'y restai qu'une demi-heure. M. l'abbé de Barmond voulut me déposer avant de rentrer dans Paris. Je le priai de nouveau de ne pas m'abandonner ; vaincu par mes sollicitations, ou plutôt par mes importunités, il me ramena chez lui. J'y restai plusieurs jours, j'en ressortis, je fus reçu par un homme vertueux et sensible, par M. de Foucault, membre de l'Assemblée nationale”...

Aussitôt, l'Assemblée, abasourdie, porte ses regards vers le député de la noblesse du Périgord soudainement accusé par la relation de Bonne Savardin ; Voidel a posé sa bombe dans les rangs de la droite, stupéfaite et sans voix. Dans un tumulte effrayant, Foucauld, blême et digne, se lève incontinent, déclare s'emparer de l'accusation et se propose d'y répondre le moment venu.

Imperturbable, Voidel poursuit sa lecture, Bonne Savardin étant logé chez notre député périgordin : “J'y reçus la visite de M. l'abbé de Barmond. Deux jours avant mon départ de Paris, une dame, que je crois la belle-soeur de ce dernier, vint me prendre en voiture et me ramena chez lui. Le 28 juillet, nous partîmes, en prenant en passant le Sieur Eggs, dans l'hôtel de M. l'abbé d'Eymar (N.D.R. député d'Alsace) Mon but étoit de me soustraire aux poursuites du comité des recherches et du Châtelet. Je voulois aller à Strasbourg et de là en Allemagne, afin de mieux couvrir ma marche, que je voulois diriger vers la Savoye, où habite ma famille.”

Ainsi, aucun doute n'est plus possible : Bonne Savardin est accusé et coupable d'avoir voulu armer la moitié de l'Europe contre la France et sa liberté. Quant à M. de Barmond, il a protégé la fuite hors des prisons de l'Abbaye "de tout son pouvoir. Il a soustrait à la vengeance des lois, le plus grand crime de l'ordre social. Ce n'est pas une imprudence, c'est un véritable délit. Même en admettant qu'il ait pu recevoir chez lui M. de Bonne, par sensibilité, rien ne peut l'excuser de l'avoir voulu conduire hors du royaume... Au moins est-il certain qu'il a été trouvé protégeant d'un faux passe-port et couvrant du manteau de son inviolabilité un homme poursuivi par la justice, et prévenu du crime de lèze-nation."

Sans faire aucune allusion au mémoire justificatif de l'abbé, Voidel entend que le député doit être maintenu en état d'arrestation, que le Châtelet doit poursuivre les auteurs, fauteurs et complices de l'évasion de Bonne, qu'une commission de l'Assemblée doit interroger séparément les deux députés Barmond et Foucauld, dont les valets, discrètement félicités, sont la source des informations parvenues au comité des recherches.

Quant au sieur Eggs, malheureux alsacien que la fatalité avait placé dans la voiture du député-abbé, le comité opine à lui rendre la liberté. Ce ne sera pas le cas : Eggs restera enfermé à l'abbaye Saint-Germain, tenu au secret comme un vil criminel. "Jamais, écrit le chroniqueur du *Mercur de France*, il n'existât sous l'Ancien Régime un plus sanglant abus d'autorité ; jamais les prisons ne s'ouvrirent et se fermèrent avec plus de légèreté... Il est impossible de maîtriser en cette occasion un sentiment légitime d'indignation et de terreur."

Le marquis de Lardimalie, on s'en souvient, avait comme à son habitude réagi avec vigueur dès que le rapporteur Voidel eût publiquement déclaré sa participation à l'affaire et l'eût mis au banc des accusés et soumis à la vindicte de l'Assemblée.

Avec calme et détermination, il prend la parole :

"Je ne me serois jamais attendu à devoir me justifier devant vous d'une bonne action ; ainsi, je ne m'accuse pas, mais je me vante d'avoir fait ce que d'une part l'amitié exigeoit de moi envers M. l'abbé de Barmond, et ce que de l'autre l'humanité et la religion me conseilloyent envers un homme malheureux, M. de Bonne Savardin. Je crois donc pouvoir dénommer bonne action, Messieurs, ce que l'amitié m'ordonnoit, ce que l'humanité et la religion conseilient."

"Je commence, Messieurs, par mettre sous vos yeux les faits scrupuleusement conformes à la vérité."

"J'apprends dans le public, j'entends dire qu'un homme malheureux, M. de Bonne Savardin, qui m'étoit entièrement inconnu, avec lequel je n'avois jamais eu de relation directe, ni indirecte, j'entends donc dire que cet homme a rendu visite un matin à un de mes amis, M. l'abbé de Barmond,

quelques jours après son évasion ; j'entends dire dans ce même public qu'il est aussi imprudent à M. l'abbé de Barmond de le recevoir, qu'indiscret à cet homme de s'être rendu chez lui."

"Je cours, je vole chez mon ami, je lui fais part de la nouvelle qui se répand sur son compte, je lui représente qu'il s'expose, et je l'engage à ne plus recevoir cet homme. Mon ami convient du fait, s'ouvre à moi, me dit qu'il est vrai que cet homme s'est en effet présenté chez lui un matin, qu'il l'a reçu, qu'il a fait plus, qu'il n'a pu s'empêcher de lui donner un asyle ; il m'ajoute que la marque d'intérêt que je viens de lui donner en lui faisant part du bruit répandu dans le public, ne fait qu'augmenter ses inquiétudes, mais qu'il ne peut se déterminer à repousser un infortuné qui est venu avec confiance lui demander refuge, et qu'il ne sait comment lui annoncer qu'il n'est plus en sûreté."

"Les mêmes sentimens qui avoient agi sur mon ami m'entraînaient au même instant. Je lui dis dans son embarras, que je ne ressemble pas à cet Espagnol, à qui on demandoit l'aumône, et qui ne savoit donner que des conseils ; que je veux coopérer, à une aussi bonne action, et que je suis décidé à donner à mon tour l'hospitalité à cet homme malheureux. En effet, je lui ai procuré une retraite pendant peu de jours avant celui où il a cherché à recouvrer entièrement sa liberté. Voilà exactement, Messieurs, toute la part que j'ai eue dans cette affaire."

"Je vous ai dit précédemment que l'amitié m'ordonnoit de tenir une pareille conduite ; en effet, élevé avec M. l'abbé de Barmond, mon collègue ici, intimement lié avec lui, je n'étois pas maître d'en agir plus froidement à son égard, et je crois avoir rempli les devoirs de l'amitié."

"L'humanité me le conseilloit ; eh ! Messieurs, est-il un seul de vous qui puisse faire serment de se défendre des impulsions de ce noble sentiment ? Quant à moi, je ne serai jamais ni le geôlier, ni l'espion, ni le persécuteur d'aucun infortuné. Bien loin de-là, j'ouvrirai toujours mes bras à l'homme qui s'avancera vers moi, sans examiner s'il est coupable ; mon ennemi même, vaincu, et malheureux, trouveroit grâce devant moi, je deviendrois son appui et son libérateur."

"La religion me le conseilloit. Elle offroit autrefois dans ce royaume un asyle sacré à tous les citoyens menacés de la rigueur des lois, et dans les empires où elle est encore le plus en vigueur, elle a conservé ce beau privilège".

A ce mot de "beau privilège", un grand murmure du côté gauche s'est fait entendre, on a crié au président de rappeler l'opinant à l'ordre. Alors, de Foucauld a interpellé ses interrupteurs :

"Messieurs, je vous engage à vous pénétrer des fonctions augustes que vous remplissez en cet instant à mon égard, celles d'être mes juges, vous

aurez assez le temps d'improver ma conduite, ou mes expressions, mais ce ne doit pas être en ce moment, et par des marques d'improbations de cette espèce. Je sais, comme vous, que ce privilège étoit trop beau, étoit immense, hors de mesure, dangereux à la société ; mais certes, c'étoit un beau privilège que celui qui n'appartenait qu'à la maison de Dieu. Au surplus, si vous aviez voulu m'entendre jusqu'à la fin, vous auriez vu que je ne désapprouvois pas la réforme de ce privilège en France."

"Si la Religion a sacrifié le droit d'asyle à la tranquillité publique, il n'en est pas moins vrai que pour un infortuné qui n'est pas même décrété par la justice, et qui parvient à se soustraire à ses oppresseurs, l'habitation de tout homme de bien doit devenir un Temple."

"J'ai cru que si les comités des recherches ne savoient pas bien fermer leurs prisons illégales, je n'en étois pas moins autorisé à ouvrir ma maison à l'une des victimes de ces ordres arbitraires, plus odieux, et plus iniques que les inventions les mieux combinées du despotisme, et qui font revivre les lettres de cachet les plus ignominieuses, les plus révoltantes sous le règne de la liberté. Ce que j'ai fait, je le ferois encore, et au tribunal de toutes les âmes honnêtes, cette loyale profession de foi doit être mon unique défense."

Cette déclaration de haute valeur morale, que Foucauld, présentant l'attaque, avait préparée avant la séance, ne donna pas lieu à débat, pas plus d'ailleurs que ne fut relevée et ne sera poursuivie la tentative d'accusation menée par le comité des recherches. La force de conviction l'avait emporté sur la faiblesse d'affirmations fallacieuses et d'inductions infondées, la noblesse du cœur avait triomphé de la bassesse de la manœuvre, l'accent de loyauté avait piétiné la harangue idéologique du citoyen Voidel !

La loi suprême de la nécessité et du salut public qui fonde l'argumentation de conspiration de Robespierre, qui a écroué Barmond, ne peut justifier son arrestation, comme le démontre l'abbé Maury : "Falloit-il que M. l'abbé de Barmond, malade, revêtu d'un passe-port de l'Assemblée, fût arrêté, conduit à Paris, comme un criminel, pour avoir pris dans sa voiture un homme suspect au comité des recherches, un homme que le tribunal légal avoit refusé de décréter ?"

Et peut-on aussi légèrement priver la nation d'un de ses représentants ? Du coup, l'abbé Maury prend la défense de Foucauld qui en cet instant reste en grand danger d'inculpation de conspiration. D'autant, argumente-t-il, qu'une arrestation provisoire, que ne pourrait justifier un manque de preuves légales, ne pourrait cesser qu'une fois entièrement terminée l'affaire de M. de Bonne, "et vous savez combien elle est obscure et compliquée !"

Finalement et en toute logique, l'abbé Maury demande que soit décrété l'élargissement provisoire de l'abbé Perrotin dit Barmond...

Ce discours fit une impression si forte sur la pluralité, que les deux tiers de l'Assemblée demandèrent les voix pour adopter la motion de l'abbé Maury : la majorité accorde la priorité à cette opinion, ce qui signifie implicitement que cette motion serait seule délibérée.

Mais le parti vaincu, celui qui entend que prévalent les arguments de Robespierre, veut que soit confirmée l'arrestation du sieur Perrotin ! Barnave compare l'Assemblée à un Grand Juré, et conclut à ce que l'abbé soit dépouillé de son inviolabilité et renvoyé comme jugeable aux tribunaux... On déploie les grandes armes de l'arsenal populaire, le peuple en danger, la liberté menacée, un conspirateur arraché de prison...

“Les galeries secondent cette diversion par des applaudissements d'ivresse, le peuple placé sur la terrasse et dans le jardin correspond à ces acclamations, le côté droit se refuse à prendre aucune part à cette folle délibération, les ecclésiastiques de la minorité quittent le champ de bataille.”

Il est six heures et demie du soir en cette journée du lundi 23 août 1790 et le décret de Barnave passe en ces termes : “L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des recherches, déclare qu'il y a lieu à accusation contre le sieur abbé Perrotin dit Barmond, relativement à l'évasion et à la fuite du sieur Bonne Savardin.”

Bonne Savardin était-il réel conspirateur au service du roi et des puissances étrangères, et nos deux députés étaient-ils les deux particuliers qui l'avaient extrait de sa geôle ? Nul ne le saura jamais...

Toujours est-il que Foucauld l'avait échappé belle, contrairement au trop généreux abbé, sur le champ remis au secret. Le 8 septembre, il écrit une lettre pathétique à l'Assemblée : “Depuis six semaines, je suis détenu, environné de troupes, surveillé le jour et la nuit ; depuis quinze jours, un décret a été rendu contre moi ; ce décret ne m'accuse pas, c'est plutôt une épreuve à laquelle l'Assemblée a voulu soumettre la conduite d'un de ses membres, en permettant à chacun de l'accuser.”

Comment Barmond peut-il recouvrer sa liberté, lui qui n'a ni adversaire ni accusateur ? Il attend le moment de sa délivrance et s'en remet à la sagesse de l'Assemblée : on décide qu'il n'y a pas lieu de délibérer, que c'est au procureur du roi à poursuivre de Barmond et qu'il appartient au comité des recherches d'adresser les pièces de l'affaire à ce magistrat.

Ainsi procédait-on, du temps de la Grande Révolution !

Le gisement préhistorique des Jean-Blancs (communes de Bourniquel et Bayac) Récit d'un pillage en 1882

par Brigitte DELLUC,
Gilles DELLUC
et Alain ROUSSOT

Le site des Jean-Blancs ou Champs-Blancs s'ouvre en rive droite de la vallée de la Couze, à la limite des communes de Bourniquel et de Bayac. Comme beaucoup de gisements paléolithiques du Bergeracois, il a été en grande partie vidé de son contenu à la fin du XIX^e siècle.

C'était un fait acquis. Mais on ignorait tout - jusqu'ici - des principaux travaux qui y furent jadis conduits (date, auteurs, modalités) et le devenir exact des nombreux et superbes objets retirés. Cela ne surprend pas. Habituellement, on n'a jamais d'informations sur de telles fouilles sauvages : leur exécution est vite bâclée et leur produit est dispersé par le négoce¹.

Mais, ici, le fouilleur lui-même a pris la peine, pour une fois, de rédiger une sorte de rapport de fouilles. Ce manuscrit inédit, tout à fait oublié, a été récemment découvert, dans le fonds Léo Testut de la Société historique et archéologique du Périgord, par Brigitte et Gilles Delluc.

1. Les notes de l'instituteur L. Tabanou, sur sa fouille de La Gravette en 1888-1889, font exception (Delluc, 1983).

Ces précieuses notes exposent les éléments importants de l'opération. Ces informations, jointes aux indications recueillies au musée du Périgord à Périgueux (grâce au catalogue de M. Féaux, 1905) et au musée d'Aquitaine de Bordeaux (grâce à Alain Roussot), permettent de savoir ce que sont devenues les pièces recueillies lors de cette ancienne et drastique excavation.

I. Avant 1900, le Bergeracois mis en coupe réglée

Entrée en scène des Girondins

Le contexte des fouilles archéologiques en Bergeracois est très particulier et mérite d'être rappelé pour bien situer gisements et intervenants.

Le vicomte Alexis de Gourgues et son beau-frère Charles Desmoulins sont venus prendre une paisible et précoce retraite au château de Lanquais. Ils procèdent, dès avant 1863, à des ramassages de "haches celtiques", au hasard de leurs promenades sur les coteaux du Bergeracois. C'est, d'ailleurs, en partie, pour examiner cette collection, amassée au château de Lanquais, qu'Edouard Lartet et Henry Christy viennent en Dordogne en août 1863 : ils vont découvrir les prodigieuses richesses de la Vézère aux environs des Eyzies (Delluc, 1989). Mais, dans la vallée de la Dordogne, on va bientôt entrer dans la triste ère de la coupe réglée, avec un archéologue girondin et quelques amateurs locaux de belles pièces.

Un préhistorien et collectionneur vient explorer le Bergeracois en 1876, puis en février 1882 et mai 1883 : c'est François Daleau (1845-1927). Il est particulièrement connu pour sa découverte et son exploration de la grotte ornée de Pair-non-Pair, près de sa demeure de Bourg-sur-Gironde (Delluc, 1991, p. 55-59). Il y a quelques années, André Coffyn, a étudié sa correspondance (Coffyn, 1992, p. 97-105). On peut compléter ce dossier grâce aux carnets de cet explorateur (Daleau, 1882 et 1883). On voit F. Daleau pratiquer en 1876 de rapides sondages sous les dolmens de Blanc et de Sainte-Sabine, extrayant des cartons de silex, d'ossements et de céramique (ce matériel semble avoir disparu). A Lalinde, il fouille, d'une façon minutieuse pour l'époque, deux sites paléolithiques (près du gisement de la Gare-de-Couze).

En 1882, au terme d'une excursion autour de Bergerac, Lalinde, Couze, Issigeac et Trémolat, il est ébloui : ses collections se sont enrichies de 25 kilogrammes de "nombreux et superbes silex taillés". Un peu plus tard, il rapporte plus de 100 kilogrammes de bagage, dont un fragment de polissoir (Daleau, 1882 ; Coffyn, 1992, p. 100). En mai 1883, il revient sur les coteaux bergeracois, à Couze, Lalinde et à Lanquais (mais il ne peut rencontrer Alexis

de Gourgues, alors absent). Au cours de nombreuses promenades pédestres, il prospecte la plaine à la recherche de sites néolithiques et le pied des coteaux à la recherche des abris. Il correspond et échange avec des propriétaires locaux et avec F. Delmas, prospecteur acharné et négociant en silex, qui sévira jusqu'au début du XX^e siècle². Le pays est si riche que F. Daleau écrit le 26 juillet 1884 au préhistorien Adrien de Mortillet : "Si vous avez le désir d'acheter, rendez-vous à Bergerac, vous n'y perdrez pas votre temps car je ne crois pas qu'il y ait au monde un arrondissement qui soit aussi riche en Préhistorique". Il paye les haches et autres outils de 0,25 à 0,50 F l'une et les belles pièces de 0,50 à 1 F. Parmi des milliers d'objets, il achète pour lui mais aussi quelque 500 pièces pour Adrien de Mortillet... Et, pratique, il conclut par un conseil : "N'allez pas gâcher les prix" (*ibid.*, p. 103).

Les régionaux de l'étape

En Bergeracois, le nombre des outils de silex, la qualité du silex de la région, joints à l'active cupidité des "farfouilleurs" locaux, va faire proliférer les excavations. Elles sont aussi énergiques que peu désintéressées. Trois de ces hommes ont laissé un nom et une fâcheuse réputation.

Ainsi le boulanger F. Delmas, de Cours-de-Pile (ou de Creysse, selon D. Peyrony), qui "partait avec sa voiture pleine de pain et la rentrait chargée de silex taillés". Il avait recueilli 10 000 à 20 000 silex, dont 3 000 intéressants aux yeux de F. Daleau (Mortillet, 1910, p. 575 ; Coffyn, 1999, p. 105)³. Albert Coste, horloger à Issigeac, travaille à La Gravette et surtout - comme on va le voir - c'est lui qui ravage les Jean-Blancs au début de 1882 (Coste, manuscrit, 22 mai 1882, archives S.H.A.P.)⁴. Le gisement moustérien de Combe-Capelle,

2. C'est avec un sieur Delmas de Lalinde que Louis Peyrille découvrit la grotte de La Roche de Lalinde vers 1927 (Delluc, 1994 et 1995).

3. Outre F. Delmas, F. Daleau a acheté en 1882 et 1883 à divers cultivateurs, ainsi qu'à Mme Jacotet, marchande d'antiquités (Bergerac), "qui a habitué les naturels à ramasser ces instruments de l'âge de la pierre", à Antoine Pestre, charron (Couze-Lanquais) et au sieur Chaumont (Lanquais), qui fait aussi le commerce des pierres (Daleau, 1882-1883). Curieusement son fournisseur F. Delmas, qualifié d'"antiquaire bergeracois" (Peyrony, 1938), interviendra dans la découverte de La Micoque (Les Eyzies). Voici comment. Le propriétaire trouve des silex en labourant en 1895. Il les montre à Pierre Fournier (de Laugerie-Haute) qui en recueille et qui présente sa récolte au Dr Emile Rivière et à F. Delmas. Ce dernier prévient le notaire préhistorien G. Chauvet (de Ruffec), qui débarque aussitôt et fait une belle moisson qu'il publiera avec E. Rivière en 1896. D'autres lui succéderont, dont D. Peyrony en 1895 et O. Hauser à partir de 1906.

4. Nous avons précédemment signalé, après en avoir parlé avec Alain Roussot, que la collection bordelaise du Solutréen de ce site, conservée au musée d'Aquitaine à Bordeaux (Smith, 1966), semblait provenir des travaux d'A. Coste en 1882. Elle aurait pu, avançons-nous à la suite de Ph. E. L. Smith, être acquise par François Daleau au cours ou à la suite de ses excursions en Bergeracois de 1882 et 1883, mais ses carnets ne le confirmaient pas. De la même excavation d'A. Coste provient, sans nul doute, la riche collection du musée du Périgord décrite dans le catalogue de M. Féaux en 1905. On va voir que A. Coste a traité directement avec ces deux musées. Mais, en 1882 et 1883, un collectionneur, comme F. Daleau, ne manquait pas d'autres propositions de vente.

découvert par l'abbé M.-A. Landesque⁵, est lui aussi en partie détruit par les collectionneurs. L. Tabanou, instituteur à Monsac, creuse à La Gravette en 1888 et 1889 ; il a laissé un rapport de fouilles non dénué d'intérêt, où il décrit bien les pointes de La Gravette (Delluc, 1983). Le produit des diverses fouilles de La Gravette partira pour les musées de Bordeaux, de Périgueux et dans des collections américaines (Lacorre, 1960, p. 7).

Deux prêtres semblent un peu moins intéressés par le commerce. L'abbé Michel-Antoine Landesque (1838-1905), prêtre agenais, exerce son ministère à Devillac en Lot-et-Garonne puis à Lavalade, près de Monpazier. A côté de travaux géologiques, il conduit des fouilles en Sarladais mais aussi dans la vallée de la Couze, notamment à Combe-Capelle (Peyrony, 1943) et aux Jean-Blancs (Delage, 1939 et manuscrit A. Coste, 1882). Il disserte sur la préhistoire de Dordogne au Congrès scientifique de France tenu à Périgueux en 1876. De 1884 à 1889, il récolte d'importantes collections dans le canton de Monpazier. Ses collections ont été dispersées par le négoce notamment aux Etats-Unis (Peyrony, 1949, p. 67 ; *B.S.H.A.P.*, 1939, p. 388-396).

L'abbé H. Chastaing, né à Belvès (1860-1944), curé de Bourniquel, avait un long passé de ramasseur de silex, "durant sa jeunesse apostolique", tout d'abord à Belvès⁶ où il est vicaire et à La Gravette (c'est lui qui avait découvert le site en 1880 en allant visiter son confrère de Bayac). Il a fouillé aux Jean-Blancs en 1912 avec l'abbé Jean Bouyssonie (Sonneville-Bordes, 1960, p. 309). Ses collections, classées par J. Bouyssonie et réparties dans sept grandes caisses, partirent en 1927, sur la suggestion de l'abbé H. Breuil, enrichir le musée missionnaire du palais du Latran. Le desservant de Bourniquel fut honoré par le pape Pie XI du titre romain de camérier du pape et de *Monsignore* (*B.S.H.A.P.*, 1945, p. 80-85 ; Delluc, 1997)⁷.

De 1864 à 1876, l'Agenais Stanislas Dombrowski prospecte et fouille de nombreux gisements du canton d'Eymet (dont le dolmen d'Eymet) et les pièces qu'il collecte vont au musée d'Agen dont il est conservateur (Peyrony, 1949, p. 63). André Tamarelle, ancien conducteur des ponts et chaussées, prospecte le canton de Bergerac et crée le musée de cette ville (Peyrony, 1949, p. 6).

Le Pr Léo Testut, né à Saint-Avit-Sénieur (1849-1925), a été un des plus grands anatomistes français (*B.S.H.A.P.*, 1925, p. 170-191). On lui doit aussi de monumentales publications sur la bastide de Beaumont. Ses

5. Aidé par l'horloger Coste, il y fit quelques recherches. Deux fouilleurs de Bordeaux prirent sa suite (Mensignac et Chabannes, 1888). Otto Hauser interviendra seulement en 1909.

6. Le canton de Belvès a été anciennement prospecté surtout, observe D. Peyrony, par Barrière, pharmacien du bourg : "sa collection, où figurent de nombreuses pièces fausses ou douteuses, est au musée de Montpellier" (Peyrony, 1949, p. 83).

7. A titre indicatif, les abbés Landesque et Chastaing desservaient chacun un village (Devillac et Bourniquel) ne comptant, à l'époque, guère plus de 250 habitants. Leur ministère laissait donc à ces dignes ecclésiastiques beaucoup de temps libre...

publications de préhistorien comprennent, outre une étude sur quelques dolmens et un inventaire des polissoirs périgordins, la fouille de la station magdalénienne de Saint-Sulpice⁸, près de la Gare-de-Couze, (Testut, 1885), et surtout la minutieuse description du squelette de Chancelade découvert en 1888 (Testut, 1889). Il a publié en 1882 une carte des gisements préhistoriques du département. Bienfaiteur de la Société historique et archéologique du Périgord, il lui a légué notamment son dolmen de Blanc à Nojals-et-Clottes.

Un peu plus tard commenceront, en Bergeracois, les premières fouilles ayant laissé des traces écrites. Elles sont encore bien imparfaites : les Bracquemont père et fils et le capitaine Masson, puis Maurice Féaux exhument la belle industrie du Soucy (Lalinde) (1881-1884), Otto Hauser le squelette d'*Homo sapiens sapiens* du Roc-de-Combe-Capelle (Saint-Avit-Sénieur) (1909)⁹, et Jean Bouyssonnie les plaquettes gravées de Limeuil (1909-1914).

II. Les Jean-Blancs ou Champs-Blancs¹⁰

Le site des Jean-Blancs (à la limite de Bourniquel et de Bayac) est situé en rive droite de la vallée de la Couze, à environ 1,5 km en amont de la Gravette, à quelque 7 km de son confluent avec la Dordogne. Au pied des rochers du Campanien 3 C6c (*alias* Maestrichtien C9) (cartes géologiques Bergerac, 1965 et Belvès, 1983), c'est un site en terrasse, orienté au midi, formé de deux abris contigus séparés par un pilier rocheux, avec un vaste dépôt de pente. Il a été occupé de façon durable au milieu du Paléolithique supérieur, du Solutréen moyen au début du Magdalénien. Il a été classé parmi les monuments historiques le 11 mars 1944 seulement (*B.S.H.A.P.*, 1944, p. 79) et appartient à la Réunion des musées nationaux (Cleyet-Merle, 1992).

8. Il s'agit de la prairie de la Gare-de-Couze, en avant de la grotte dite de la Tronce. M. Douliot (1872), L. Testut (1884) et D. Peyrony (1912) y ont fouillé dans ce que P. Fitte pensait avoir été un habitat de plein air (Sonneville-Bordes, 1960, p. 450-451).

9. Quelques lignes d'une carte postale inédite de l'abbé H. Chastaing donne le ton. Il écrit à son ami Edmond Lespinas, avocat et ancien magistrat de Périgueux, vice président de la Société historique et archéologique du Périgord : "Hauser opère fermement au Roc de Combe Capelle, mais il ne trouve presque plus rien, la fouille de Villeréal ayant à peu près mis à sac la station. J'ai reçu ordre de Paris d'acheter les stations connues de la Couze. C'est en bonne voie" (18 mars 1909) (document dû à l'obligeance de Pierre Pommarède). J. Villeréal, maire de Montferland-du-Périgord avait fouillé en ce lieu en 1907 (Delluc, 2000).

10. Ce toponyme connaît de multiples orthographes. *Jean-Blancs* et *Champs-Blancs* correspondent à peu près à celles adoptées anciennement par la carte de Belleyme, par le chanoine Brugière et plus récemment par l'I.N.S.E.E. (Belleyme, vers 1800, et I.N.S.E.E., vers 1954), ainsi que par Denis Peyrony, qui pensait que le nom original était peut-être *Champs-Blancs* (Peyrony, 1913). Plus récemment, la carte géologique au 1/50 000 (Belvès, 831, 1983) et des publications optent pour l'appellation *Jamblancs*, toponyme inconnu jusque là, nous semble-t-il. Peut-être s'agit-il du mot *Jean-Blancs* prononcé à la Périgordine.

D'innombrables fouilleurs

On savait, par la tradition orale, qu'il avait fait l'objet de nombreux travaux plus ou moins destructeurs à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle (en particulier par Albert Coste, Michel Hardy, mais aussi H. Chastaing et Jean Bouyssonie)¹¹, connus essentiellement par les objets conservés au musée du Périgord à Périgueux et au musée d'Aquitaine à Bordeaux¹². "La majeure partie de ces recherches a été faites sans méthodes. Le côté scientifique paraît avoir été complètement sacrifié, note D. Peyrony en 1934. Si bien qu'on n'a jamais été fixé sur la composition de ces gisements. On les disait solutréens parce que les feuilles de laurier et les pointes à cran avaient surtout été remarquées et recueillies ; mais un grand nombre de pièces secondaires et toute la faune avaient été abandonnées dans les déblais où, pendant longtemps, on pouvait faire une abondante récolte" (Peyrony, 1934, p. 180). En 1912 puis en 1931, Denis et Elie Peyrony y menèrent des recherches systématiques sur quelques mètres carrés autour du pilier rocheux central qui sépare une longue terrasse de 35 m, à l'est, et, à l'ouest, un petit abri, dont la voûte est en partie effondrée. Ils précisaient un niveau solutréen et deux niveaux magdaléniens (Peyrony, 1934). D. de Sonnevile avait montré que les diagrammes cumulatifs du Solutréen provenant des fouilles Peyrony de l'est et de l'ouest du site, étaient "au moins d'allure générale comparable" (Sonneville-Bordes, 1960, p. 312, fig. 160).

Plusieurs œuvres d'art sur blocs ont été découvertes, mais une seule est bien localisée stratigraphiquement : une pierre à grain très fin gravée d'un avant-train de bouquetin (19 x 14 cm) a été recueillie par ces fouilleurs dans la partie supérieure de la couche solutréenne. Les traits de gravure de cette pierre, qui est conservée aux Eyzies, ont été malheureusement soulignés au crayon graphité noir, rendant difficile une relecture réellement objective du tracé. Une lampe en calcaire avec une cuvette, façonnée par piquetage, et un appendice de préhension, ainsi que deux gros blocs calcaires (70 x 34 cm et 45 x 48 cm) ornés chacun d'un bison mâle profondément gravé (et même en bas-relief pour l'un d'eux), ont été découverts par D. et E. Peyrony dans les déblais des fouilles antérieures et ils les attribuent au niveau supérieur de Magdalénien III (Peyrony, 1934).

11. L'abbé Chastaing citait aussi l'abbé M.-A. Landesque, l'instituteur L. Tabanou et le Pr L. Testut (Peyrony, 1912 et 1934).

12. Une coupe inédite de Jean Bouyssonie, levée en 1912, a été publiée un demi-siècle plus tard par D. de Sonnevile-Bordes (Sonneville-Bordes, 1960). Elle montre trois couches solutréennes (une de Solutréen moyen et de deux de Solutréen supérieur), séparées par des éboulis stériles et surmontées par des éboulis avec présence de Magdalénien (Sonneville-Bordes, 1960). Ces travaux de 1912 avaient été effectués, à l'est de la tranchée orientale de D. Peyrony, sous les auspices du jeune Institut de Paléontologie humaine ; leur produit est conservé à l'I.P.H. (Smith, 1966).

Dès 1913, Franck Delage se désolait : “On ne saurait trop regretter que la fouille n’ait pas été méthodique ! En 1912, MM J. Bouyssonnie et Chastaing ont exploré scientifiquement les rares vestiges subsistants”, au niveau de la terrasse est (Delage, 1913). En 1960, D. de Sonnevill-Bordes pouvait écrire avec tristesse : “Une simple visite permet de se faire une idée de l’étendue des ravages opérés pour le seul bénéfice des collectionneurs sans profit pour la science. Les seules observations scientifiques auxquelles a donné lieu ce gisement sont celles qui ont été publiées par D. et E. Peyrony [...], ainsi que celles faites par J. Bouyssonnie, qui fouilla en 1912 avec l’abbé Chastaing”. Le gisement “reste très mal connu” (Sonneville-Bordes, 1960).

Recherches récentes

De 1985 à 1988, le nouveau conservateur du musée des Eyzies, Jean-Jacques Cleyet-Merle, reprend les travaux et tente d’y voir plus clair en nettoyant la grande tranchée de fouilles, le long du dépôt de pente, et en fouillant quelques lambeaux de remplissage préservés dans l’abri ouest et sur la terrasse (Cleyet-Merle, 1989 et 1992). Cette nouvelle fouille des Jean-Blancs, après notamment D. et E. Peyrony, J. Bouyssonnie, F. Lacorre (tranchée dans le dépôt de pente après la dernière guerre), et succédant à Henri Delporte (1981), permet de fournir un plan précis indiquant l’emplacement des fouilles anciennes (Cleyet-Merle, 1992, fig. 2, p. 225) et de mieux connaître le rare Magdalénien ancien de la vallée de la Couze (Cleyet-Merle, 1989 et 1992) (Delluc, 2000). Ces travaux récents sortent du domaine de la présente note.

Le produit des fouilles Peyrony et des fouilles récentes est conservé au musée de Préhistoire des Eyzies.

III. Le récit du pillage

Mais, de très loin, les travaux les plus fructueux ont été effectués par Albert Coste en 1882. Il n’est pas habituel que l’auteur de l’excavation sauvage d’un site préhistorique ait rédigé le récit de ses exploits et que ce texte ait été conservé. C’est pourtant le cas ici. Les pages manuscrites qui suivent ont été retrouvées dans le fonds Testut de la Société historique et archéologique du Périgord. Sans doute le Pr Léo Testut avait-il demandé à l’horloger Albert Coste, d’Issigeac, d’établir ce compte-rendu. Le voici donc¹³.

13. Le texte d’Albert Coste est ici exactement reproduit, y compris les fautes d’orthographe. Mais quelques virgules et points ont été ajoutés, par nos soins, pour faciliter la lecture.

Une découverte fortuite

“On m’a engagé plusieurs fois à ne pas laisser ignorer plus longtemps une Station Préhistorique que j’ai découverte et fouillée à peu près complètement.

C’est un abri sous roche situé à 4 kilomètres de Beaumont du Périgord sur la rive droite de la Couze.

En janvier dernier [1882], je descendais la route qui conduit à Couze, lorsqu’arrivé au lieu-dit aux Champs-Blancs, en face le bourg de Bane [lire Bannes], je fus frappé de l’aspect et de l’orientation d’énormes rochers en surplomb¹⁴. Je laissais les rênes de ma jument à l’un de mes enfants et je gravis le pan incliné fort rapide qui me séparait de ces rochers. J’inspectais le sol et bientôt je découvris à la surface des éclats de silex noirs qui me donnèrent beaucoup d’espérance.

Avec mon couteau je pratiquais des fouilles légères et bientôt surgirent des os et des dents qui me révélèrent une véritable station.

J’y restais plus d’une heure. Je me retirai enfin emportant un poinçon et 2 sifflets complets et une flèche translucide lancéolée. Je ferais observer que l’excavation ne dépassait [pas] 15 centimètres ½ environ.

J’étais enchanté, je me promis bien d’y revenir.

Quoique séparé de la station par une vingtaine de kilomètres, j’y suis revenu souvent accompagné de mes deux enfants, tous munis de petits instruments fort commode que j’avais fait construire. Le chantier s’agrandissait vite et, après de rudes journées, du moins pour un horloger, je rentrais satisfait.

Sur ces entrefaites, je fus honoré chez moi de la visite de Monsieur le Curé de Devillac¹⁵ Landesque, membre de la Société d’Archéologie. Nous passâmes 3 ou 4 jours ensemble. Je lui fis part de mes trouvailles, mais sans lui faire connaître la station. Il insista au nom de la Science et le lendemain je l’y conduisit. C’était le 8 mars [1882]. Depuis j’ai pris des manœuvres pour mon compte. Il en pris aussi, et les fouilles ont marché plus rapidement.

Monsieur Landesque y a été 6 fois, le 8, le 9 et 15 mars, le 4 avril, le 4 et 11 mai [1882].

Pour moi, j’y suis allé, jusqu’à aujourd’hui 19 mai, 19 fois et 4 personnes chaque fois...

14. Une photographie de D. Peyrony témoigne de cet aspect (Peyrony, 1934). Depuis, la végétation a poussé, masquant presque complètement le site.

15. L’abbé Michel-Antoine Landesque, né à Castillonès en 1838, exerça son ministère d’abord en Lot-et-Garonne, notamment à Devillac (à 6 ou 7 km de Biron), puis en Dordogne (à Lavalade, canton de Monpazier, de 1885 à 1889), avant de réintégrer le diocèse d’Agen où il mourut en 1905 (Delage, 1939). Il était surtout géologue. Ses publications (*ibid.*), quelques notes (B.S.H.A.P., 1885, p. 398 et 1939, p. 388), ses indications de vente et la tradition orale indiquent qu’il a fouillé, notamment, à La Gravette, La Souquette, Laugerie Basse et aux Jean-Blancs.

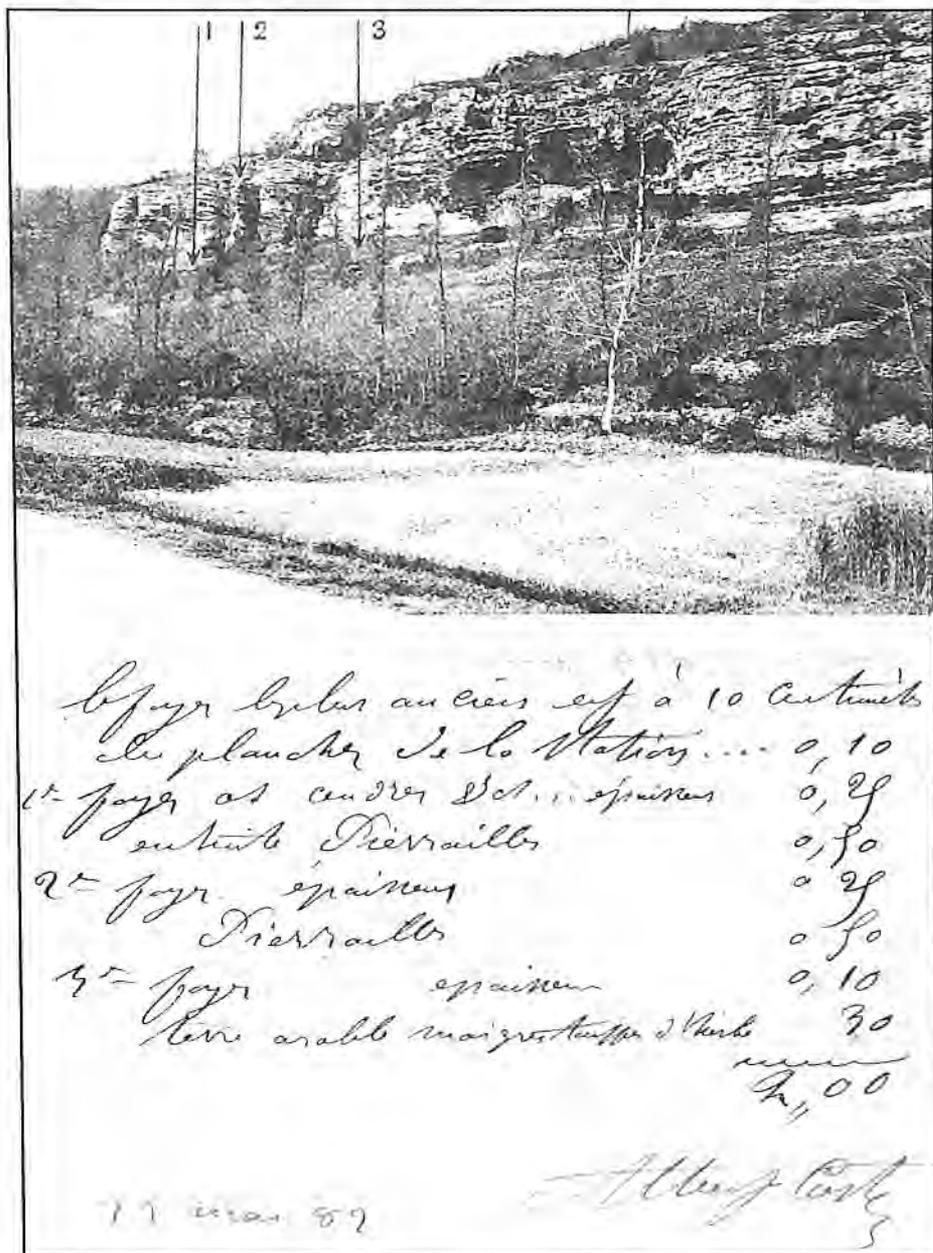


Planche 1 : *En haut*, le site des Jean-Blancs, en rive droite de la Couze, vu de la route D 660 (d'après D. et E. Peyrony, 1934). En 1, abri ouest ; en 2, pilier rocheux ; en 3, terrasse est. *En bas*, texte d'Albert Coste (stratigraphie, date du 22 mai 1882 et signature) (archives S.H.A.P.).

Monsieur le Curé Landesque m'a dit à la dernière entrevue que nous avons eue à la station qu'il avait publié à Paris quelque chose sur cette station... J'aurais été bien aise, s'il ne l'a pas fait, qu'il m'eût attribué, concernant cette découverte, la part qu'il sait me revenir et à laquelle bien certainement, son caractère élevé m'étant connu, il ne se refuserait pas.

Aujourd'hui les gisements sont à peu près épuisés. La surface fouillée et contenant [les] silex a une longueur de 30 mètres sur une largeur de 3... La profondeur la plus grande a 2 mètres 80. La profondeur varie beaucoup : les blocailles [*sic*] s'étant détachées inégalement [mot rayé : irrégulièrement] ont élevés le sol bien plus à droite qu'à gauche de la station fouillée.

On n'y ramasse plus maintenant que quelques rares grattoirs dans des excavations profondes dont d'énormes blocs forment la voûte.

Trois "foyers"

J'y ai constaté 3 foyers¹⁶ [contenant] charbons, cendres et os calcinés :

- Le foyer le plus ancien est à 10 centimètres du plancher de la station...	0,10
- 1 ^{er} foyer os cendres <i>etc</i> ... épaisseur	0,25
- ensuite Pierrailles	0,50
- 2 ^e foyer épaisseur	0,25
- Pierrailles	0,50
- 3 ^e foyer épaisseur	0,10
- Terre arable, maigres touffes d'herbe	<u>0,30</u>
	2,00 ¹⁷

Dans le foyer le plus bas, j'y ai recueillis une quinzaine environ de lances entières de toutes grandeurs et une 40 aine de fracturées, d'admirables flèches soit pédonculées soit lancéolées translucides de grandeurs fort diverses, de très beaux raclours, des blocs de verre très blancs et d'autres teintes comme de l'ambre et qu'on pourrait prendre comme tels si ce n'était leur dureté. Mon enfant a ramassé là, presque comme en paquet, 8 superbes flèches pédonculées, admirablement ciselées du pédoncule à la pointe. Il y en avait de lancéolées dont la longueur est telle que je les nommerais volontiers pointes de javelots.

Dans le 2^e foyer : flèches, grattoirs, lissoirs, os avec encoche par groupe et une sphère parfaitement ronde (diamètre : 23 centimètres ½ et

16. C'est-à-dire trois niveaux identifiables.

17. Ces trois "foyers" semblent bien correspondre aux trois niveaux définis par D. et E. Peyrony (A de Solutréen supérieur, B de Magdalénien I et D de Magdalénien III) (Peyrony, 1943).

poids : 600 grammes). Elle est recouverte d'une couche de calcaire qui se laisse facilement traverser par une fine pointe d'acier trempé à laquelle on imprimerait avec les doigts un mouvement circulaire de va et vient. Mais, arrivée à une profondeur de 2 à 3 millimètres, la pointe s'arrête brusquement, le corps se trouvant trop dur. Est-ce un silex ? Quel était son usage ? Aucune trace indicatrice à la surface.

Dans ce foyer j'ai trouvé également un superbe médaillon (?) perforé en hématite parfaitement appointé. On voit tout autour les traces de l'instrument qui l'appointait et on peut juger que le tranchant en était ébréché, les tranchants en silex s'égrisant facilement comme le ferait un instrument d'acier trempé trop dur. Ce médaillon ou amulette porte à son trou une trace évidente d'usure produite par le fil ? qui le tenait en suspension.

J'y ai recueilli encore de beaux perçoirs, silex, poinçon, os et aiguilles fracturées.

Dans le 3^e [foyer], qui se trouvait, presque à la surface, des dents perforées ornées d'entailles, des dents encochées sans être perforées, des coquilles, des os divers ornés et, entr'autres, un morceau de lissoir sur lequel était gravé la moitié d'un animal quelconque ; l'autre moitié du lissoir n'a pu être retrouvée jusqu'ici.

C'est à ce niveau encore que mon enfant a ramassé, sous une longue bloccaille [*sic*], un magnifique couteau ondulé en parfait état (longueur : 16 centimètres ½).

Il est à remarquer que j'ai ramassé dans cette station des types du Moustier.

Les dents de rennes, de cheval, de bœuf dominant.

Je bornerai là ce que j'avais à dire de cette station. Je laisse à plus expert le soin de dire plus et mieux.

22 mai 1882 Albert Coste"

IV. La collection des Jean-Blancs au musée du Périgord

Albert Coste va rapidement proposer les produits de sa fouille à deux musées, au moins : Périgueux et surtout Bordeaux.

De très belles pièces

Les pièces lithiques et de matière osseuse sont entrées au musée de Périgueux avant le 6 juillet 1882. Le Dr E. Galy, "directeur des musées", préside, ce jour-là, la réunion de la Société historique et archéologique du

Périgord et présente l'achat de la collection Albert Coste d'Issigeac : 1 700 objets (silex et os), pour la plupart "recueillis par ce zélé et intelligent explorateur dans la station découverte par lui à Jean-Blanc [*sic*]". On insiste sur la beauté de la taille et du matériau, "en calcédoine rose ou laiteuse, mais, de plus, diaphane et arrivant parfois à la transparence du cristal". On annonce que Michel Hardy prépare un travail d'ensemble sur le Solutréen du Périgord (*B.S.H.A.P.*, 1882, p. 9 et 313-314)¹⁸.

Avec minutie mais avec un vocabulaire parfois difficile à faire cadrer avec la typologie actuelle, Maurice Féaux dressera bientôt l'inventaire manuscrit de cette collection, ultérieurement imprimé et édité (Féaux, 1903-1934, 1905). Les objets des "Jean-Blanc" sont classés, en plusieurs lots, sous les numéros 516-770, 913-988, 1714, 1727-1778, 1901, 2407-2409, 2872, 4159-4185, 4329 et 4601-4645.

Maurice Féaux fait ses comptes

Le total est de 401 objets, tous classés comme "solutréens" ou "solutréo-magdaléniens", se décomposant schématiquement comme suit :

- 365 outils de silex dont 68 feuilles de laurier et 53 pointes à cran plus ou moins accentué, avec quelques pièces remarquables comme une feuille de laurier de 263 mm de long (n° 730) et une autre de 219 mm (n° 522). Parfois la matière première est signalée : la feuille de laurier n° 523 est en silex calcédonieux veiné de rose ; quatre autres pièces sont en cristal de roche. Les feuilles de laurier sont étroites pour une part et plus larges pour d'autres : la pièce n° 529, particulièrement large, est décrite comme du type "feuille de châtaignier". Une très belle "pointe de lance" (n° 2872), trouvée à la surface de la couche solutréenne, pourrait être plus récente, de type néolithique, selon M. Féaux.
- 78 outils en os et bois de renne façonné, dont 24 pointes de sagaie, 13 baguettes, 12 poinçons, 2 phalanges percées en "sifflet" et 1 bâton percé.
- 18 dents percées (cheval, renard, bœuf et renne) et une coquille de cyprée percée (n° 1906).

En outre, rédigeant en 1883 une "étude sur les armes de jet préhistoriques en Périgord", Maurice Féaux tient à y faire figurer six objets (2 feuilles de laurier et 4 pointes à cran plus ou moins accentué), provenant des Jean-Blancs, "importante station solutréenne [...] découverte et fouillée par M. Coste, d'Issigeac" (Féaux, 1883, p. 148, note 2 et fig. 3 bis, 7 bis, 8 bis, 9 bis, 10 bis et 11 bis de la pl. 1 h.-t.).

18. Nous n'avons pas retrouvé de traces de la réalisation de ce projet.

V. La collection des Jean-Blancs au musée d'Aquitaine

De belles séries d'industries lithiques et osseuses des Jean-Blancs sont conservées au musée d'Aquitaine à Bordeaux¹⁹. Lorsque l'un de nous (A.R.) a eu la charge des collections préhistoriques du musée en 1962, celles-ci, en vrac, dans de vétustes tiroirs, étaient accompagnées d'étiquettes volantes. Certaines sont probablement de la main de Denise de Sonnevill-Bordes et datent de l'époque où, vers 1960, avec François Bordes, elle fit un rapide survol des collections du musée ; ces étiquettes portent le nom du site et une indication d'époque (Solutréen inférieur, Solutréen supérieur, Magdalénien). Plus anciennes, au crayon, une étiquette "Jean-Blancs. Vieux Magdalénien" pourrait être d'André Cheynier qui a "reclassé" certaines collections en 1957. D'autres étiquettes sont plus soigneusement calligraphiées, peut-être pour accompagner des objets en vitrine, et mentionnent, outre le nom du site et l'indication d'époque, "collection Daleau"²⁰.

Exit François Daleau

C'est ainsi que, fort de cette indication, en 1966 Philip Smith a attribué à l'archéologue bourgeois les séries des Jean-Blancs du musée d'Aquitaine et les quatre planches d'industries lithiques, illustrant son ouvrage, totalisant 41 pièces, admirablement dessinées par Pierre Laurent (Smith, 1966). C'est également à François Daleau que l'un de nous (A.R.) attribua en 1973 quelques feuilles de laurier présentées à Bordeaux (puis à Dijon) dans l'exposition "Préhistoire en Aquitaine" (Roussot, 1973).

Par ailleurs, dans un inventaire des mandibules humaines du Magdalénien français, Jean-Marc Bouvier inventorie, de l'ex-collection Daleau du musée d'Aquitaine, une "hémi-mandibule en très bon état", dont la "découverte n'a jamais été signalée" (Bouvier, 1971), mais cette pièce n'existe pas dans la collection des Jean-Blancs, ou, du moins, elle était absente lorsque nous avons classé les collections à partir de 1962. Mais, parmi les objets de provenance inconnue, une hémi-mandibule pourrait s'identifier à celle décrite par J.-M. Bouvier, et qui aurait été déclassée ; il nous paraît peu vraisemblable qu'elle provienne des Jean-Blancs car aucun document ne la signale.

19. Le chapitre consacré à la collection des Jean-Blancs au musée d'Aquitaine (origine et décompte), ainsi que les notes correspondantes, ont été rédigés par Alain Roussot.

20. François Daleau avait légué ses collections et sa bibliothèque à la ville de Bordeaux. Peu après son décès le 16 novembre 1927, la collection fut transférée de Bourg-sur-Gironde à Bordeaux dans un dépôt extérieur au musée, avant de pérégriner d'un local à l'autre pour aboutir en 1952 dans les caves, puis les combles du futur musée archéologique, créé en 1960, qui devint musée d'Aquitaine en 1963 (A.R.).

En réalité, rien ne permet d'attribuer à François Daleau l'origine de cette collection ; tout au contraire, comme le prouve le dépouillement des inventaires anciens, des dossiers de lettres et des *Excursions*, carnets manuscrits rédigés au jour le jour par F. Daleau. Dans ces derniers aucune mention n'est faite à des fouilles aux Jean-Blancs, aucun achat de collections de ce site lors de ses déplacements en Bergeracois, et le *Catalogue* de ses collections, qu'il tenait méticuleusement, ne signale aucun document de cette provenance. *Exit* donc François Daleau.

En revanche, divers documents anciens conservés au musée d'Aquitaine et aux archives municipales de Bordeaux nous permettent d'attribuer ces collections à Albert Coste à qui furent achetés, de 1882 à 1890, plusieurs lots provenant des Jean-Blancs, de la Gravette et de divers sites de surface régionaux, notamment des environs d'Issigeac²¹. En témoignent des lettres de Coste à Camille de Mensignac, alors conservateur du Musée préhistorique de Bordeaux²², une lettre de ce dernier au maire, des factures d'A. Coste, et les registres d'inventaire du musée à l'époque. Aucune autre série des Jean-Blancs, d'autre origine, n'est mentionnée dans ces inventaires.

Fin 1882 fut acquise d'A. Coste une série de 2 727 pièces, payables en deux versements de 300 et 400 francs, fin novembre 1882 et fin janvier 1883 (sans doute pour étaler le paiement sur deux années budgétaires), pièces provenant des Jean-Blancs, de la Gravette et de divers sites de surface (inventaire numéros 20848 à 23574).

Le 19 janvier 1884, dans son rapport trimestriel au maire, C. de Mensignac signale l'achat récent d'une "... magnifique collection préhistorique. Cette acquisition, faite au prix de 1 200 francs, se compose de 9 000 pièces environ provenant de la vallée de la Couze et des environs d'Issigeac", et le conservateur de préciser qu'une "magnifique série solutréenne, acquise dernièrement, provient de la même station que celle achetée en 1882". Inventoriée le 5 janvier et le 1^{er} mai 1884 sous les numéros 23776 à 24028 et 24047 à 24130, cette série se compose d'une "grande quantité de silex de l'abri sous-roches des Champs-Blancs et de la Gravette" pour la première mention, et de "sept cent quarante pièces environ" pour la seconde. Malheureusement, les inventaires ne portent pas le détail de la collection, avec les origines précises de chaque pièce, et

21. Une publication récente (Delluc, 2000, p. 15, note 4) avait émis l'hypothèse que la série des Jean-Blancs attribuée par Ph. Smith à la collection Daleau aurait pu provenir de fouilles d'A. Coste dont Daleau aurait acquis une partie, bien qu'il n'en fasse pas mention dans ses carnets d'*Excursions*. Nous allons voir que si le premier point est confirmé, le second est erroné (A.R.).

22. Le 11 mars 1871 fut créé un Musée préhistorique et ethnographique regroupant des collections du Musée lapidaire (ex-musée d'Antiques) et du musée d'Armes et d'Objets anciens. Camille Bontemps de Mensignac en fut nommé conservateur de 1882 à 1922.



P.S.C. L'emploi de l'obsidienne
 a une distinction
 pour des fonctions de débris de la pratique
 Vieux d'un aspect de H. Coste, et
 considérable et belle, mais on en a
 pas remarqué un bien, excepté s'il
 le trouvait associé à une pratique
 de même origine, l'admirable le m
 de Jean-Breuil; etc. voir de 2 pages.
 A et B. - Dans le 2, il y a 3 foyers:
 B' le haut: neopréhistorique ancien.
 B'' = A: de la culture doléenne préhistorique.
 B''' = Famille Jean-Breuil! - niveau de
 niveau de culture néolithique récent.
 All' pour le sud, mais F. Breuil.

Planche 2 : En haut, objets solutréens des Jean-Blancs exhumés par A. Coste et vendus par lui à Bordeaux (musée d'Aquitaine, cliché A. Rousset). En bas, lettre de Henri Breuil (29 janvier 1940), relative aux Jean-Blancs (cliché A. Rousset).

celles-ci ne sont pas marquées du numéro d'inventaire. Si l'on s'en tient aux numéros d'inventaire, nous sommes loin des 9 000 pièces annoncées dans le rapport au maire, mais le même numéro pouvait correspondre à des ensembles.

Un autre achat fut effectué en 1885, mais nous en ignorons le prix. Inventorié globalement le 5 janvier sous les numéros 24245 à 24650, il correspond à "une grande quantité de silex des abris sous-roches des Champs Blancs et de la Gravette ... et une quantité de silex des plateaux..."

Le 15 mars 1888, sous les numéros 26087 à 26586, sont inventoriés "cinq cents pièces de l'époque solutréenne provenant de l'abri sous-roches des Champs Blancs (dit Jean Blanc)... achat fait au prix de 250 francs".

Enfin, en date du 28 novembre 1890, les numéros 28941 à 29047 correspondent à "107 pièces ... provenant de l'abri sous-roches des Champs-Blancs" et les numéros 29048 à 29092 à 44 pièces de surface, "le tout pour le prix de 165 fr".

Par la suite, ces divers lots ont été regroupés en une seule collection, pour les Jean-Blancs comme pour la Gravette, alors que les pièces de surface ont été mêlées à d'autres collections par ensembles typologiques : bifaces, haches taillées, haches polies, *etc.* Depuis, nous nous sommes efforcés de les reclasser par site dans la mesure du possible.

L'abbé Breuil intervient

Evidemment, l'imprécision des inventaires ne permet pas de savoir combien de pièces lithiques et osseuses proviennent exactement des Jean-Blancs dans ces divers achats. Il est par ailleurs probable que la collection a subi une forte "érosion" depuis le XIX^e siècle, comme nous avons pu le constater pour d'autres séries du fonds ancien, notamment pour la collection Daleau qui nous en a transmis un inventaire détaillé. Il n'en demeure pas moins que ce qui reste actuellement au musée d'Aquitaine se compose de très bons éléments, notamment les pièces caractéristiques du Solutréen : pointes à face plane, feuilles de laurier et de saule, pointes à cran. Et, dans une lettre du 29 janvier 1940 adressée à Denis Peyrony, l'abbé Henri Breuil²³ signale "venant d'un achat à M. Coste", concernant la Gravette, "de même origine, l'admirable série des Jean-Blancs ; elle vient de deux points : A et B [?].

23. L'abbé Breuil séjourna à Bordeaux de décembre 1939 à février 1940 pour y donner ses cours du Collège de France dont la chaire avait été décentralisée à la suite de la déclaration de guerre. A cette occasion, H. Breuil fut aussi missionné par le ministère pour reclasser les collections préhistoriques alors regroupées au muséum d'Histoire naturelle de cette ville. Il connaissait le site des Jean-Blancs pour s'y être rendu à plusieurs reprises, notamment le 14 octobre 1933, en septembre 1934 (avec le congrès de la Société préhistorique française), au tout début d'avril 1937 et le 26 décembre 1939 (Breuil, 1960).

Dans le 2^e, il y a 3 foyers :

- . B' en haut : Magdalénien supérieur
- . B'' = A : du beau Solutréen supérieur
- . B''' : Feuilles planes ! - niveau que ni vous ni Lacorre n'avait mentionné. Assez pauvre, mais typique."

Cette subdivision en trois "foyers" ou couches archéologiques avait été établie par Coste lui-même, comme l'indique sa lettre du fonds Testut. Au musée, nous avons retrouvé cette subdivision ternaire, mais il était indiqué sur une étiquette que le premier foyer appartenait au Magdalénien inférieur (ou ancien, ou vieux Magdalénien), où il y a des raclettes, alors qu'A. Coste y a recueilli des feuilles de laurier et des pointes à cran... Le deuxième foyer est daté du Solutréen supérieur et le troisième du Solutréen inférieur. Est-ce H. Breuil qui a apporté ces précisions ? En revanche tout le matériel osseux, de bonne qualité, fut regroupé en un seul lot.

Plus de 2 000 pièces

Au total, aujourd'hui, un peu moins de 2 300 pièces composent la collection des Jean-Blancs actuellement au musée d'Aquitaine, soit : 1 900 objets lithiques, 260 façonnés en os ou bois de renne (sagaies, aiguilles, poinçons, etc.), 56 dents à racine usée, percée, percée et encochée, 42 restes fauniques et 12 coquillages. Dans l'industrie lithique, il y a 7 pointes à face plane, 143 feuilles de laurier (entières ou fragments), 11 feuilles de saule, 124 pointes à cran, 28 outils sur lames à retouche solutréenne (grattoirs, burins, etc.) et 20 lamelles à dos à retouche solutréenne. Du Magdalénien ancien sont reconnaissables 19 raclettes et 3 sagaies. On notera aussi, dans cette collection, la présence de 2 bifaces et de plusieurs racloirs, présence moustérienne signalée en son temps par A. Coste.

Tels sont les éléments qui permettent d'attribuer l'origine de la collection des Jean-Blancs du musée d'Aquitaine exclusivement à Albert Coste et non à François Daleau ou par son intermédiaire. C'est à Coste que Franck Delage impute la découverte du site (Delage, 1913), alors que Denis Peyrony signale seulement qu'il "a été exploité par les horlogers Coste père et fils..." Il signale aussi que "deux séries très importantes sont exposées aux musées de Bordeaux et du Périgord" (Peyrony, 1934).

Si, comme il l'indique, A. Coste a découvert le gisement en janvier 1882, il s'est vite empressé de négocier ses récoltes, en novembre 1882 à Bordeaux mais dès le mois de mai à Périgueux (*B.S.H.A.P.*, comptes rendus des séances du 4 mai et du 6 juillet 1882). Plus de 2 300 francs²⁴ ont été

24. Soit environ 45 000 francs actuels.

déboursés par la ville de Bordeaux, mais la collection des Jean-Blancs, celle de la Gravette et une autre de Combe-Capelle sont d'un intérêt majeur dans le fonds ancien du musée.

VI. Conclusion

Si les belles feuilles de laurier s'envolent parfois, les écrits restent. Assez miraculeusement, le manuscrit, confié par Albert Coste au Pr Léo Testut et recueilli dans les archives de la Société historique et archéologique du Périgord, permet de connaître la plus importante et la plus fructueuse excavation pratiquée dans le gisement des Jean-Blancs ou Champs-Blancs. Effectuée par l'horloger Coste, assisté de ses enfants et de ses manœuvres, elle a duré une vingtaine de jours.

Ces pages éclairent d'un jour nouveau les belles collections vendues par A. Coste et conservées au musée du Périgord et au musée d'Aquitaine.

En outre, ce précieux texte met l'accent sur l'intervention conjointe de l'abbé M.-A. Landesque, co-exploitant du site, avec ses ouvriers, durant une semaine. On ne sait où le produit de ses fouilles se trouve aujourd'hui²⁵. Il y aurait pourtant là une belle exploration à entreprendre...

L'archéologie est une discipline cumulative. Les éléments s'additionnent et, peu à peu, on commence à avoir des informations sur les travaux anciens en Bergeracois.

B. D.²⁶ et G. D.²⁷ et A. R.²⁸

Bibliographie et sources

ARCHIVES DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PERIGORD (fonds L. Testut) : manuscrit d'Albert Coste, 6 pages (19 x 22 cm).

ARCHIVES DU MUSEE D'AQUITAINE A BORDEAUX.

ARCHIVES DU MUSEE DU PERIGORD A PERIGUEUX.

ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX.

BELLEyme, Carte de Belleyme, n° 29 : indication du lieu-dit Jeanblanc (toponyme non repris par Alexis de Gourgues dans son *Dictionnaire topographique* de 1873).

BINANT P., 1997 : *La Préhistoire en Bergeracois, les périodes paléolithiques*, librairie La Brèche, Bergerac.

25. Peut-être est-il dans la collection Sturge du British Museum, étudiée par R. Smith en 1937 et signalée par Ph. E. L. Smith (Smith, 1960, p. 210 et p. 436).

26. U.M.R. 6569 du C.N.R.S., Muséum national d'Histoire naturelle, abri Pataud, Les Eyzies.

27. U.M.R. 6569 du C.N.R.S., Muséum national d'Histoire naturelle, abri Pataud, Les Eyzies.

28. Conservateur en chef honoraire du patrimoine, 24620 Le Moustier.

- BOUVIER J.-M., 1971 : *Les Mandibules humaines du Magdalénien français*, thèse de 3^e cycle, Université de Paris VII, 322 p., 85 fig., reprographiée.
- B.S.H.A.P., *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1882 : annonce de l'entrée au musée du Périgord de 1 700 objets de la collection A. Coste par le Dr E. Galy le 4 mai et le 6 juillet 1882, p. 9 et 313-314 ; classement parmi les monuments historiques, 1944, p. 79 ; communication de D. Peyrony, 2 février 1933, p. 68.
- BREUIL H., 1960 : Ma vie en Périgord, 1897-1959, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 87, p. 114-131.
- CLEYET-MERLE J.-J., 1987 : Bayac, Bourniquel, Les Jean-Blancs ou Champs-Blancs, *Gallia-Informations*, 1987-1988, 1, p. 83-84.
- CLEYET-MERLE J.-J., 1989 : Nouvelles données sur le Magdalénien de la vallée de la Couze, *Paléo*, n° 1, p. 107-116.
- CLEYET-MERLE J.-J., 1992 : Le Magdalénien dans la vallée de la Couze et ses origines d'après les fouilles des Jamblancs, *Le peuplement magdalénien*, actes du colloque de Chancelade 10-15 octobre 1988, éditions C.T.H.S., Paris, p. 223-234. Pré-actes du colloque publiés en 1988 : résumé de deux pages, p. 23-24. Sous le titre de "La Fin du Paléolithique supérieur dans la vallée de la Couze et les origines du Magdalénien d'après la fouille des Jamblancs".
- COFFYN A., 1992 : L'Archéologie en Bergeracois à la fin du XIX^e siècle, in : *Bergerac et le Bergeracois*, actes du Congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bergerac, 1990, p. 97-105.
- DALEAU F., 1882 : Quelques stations préhistoriques des environs de Bergerac (Dordogne), *Association française pour l'avancement des sciences, congrès de La Rochelle 1882*, p. 583-588.
- DALEAU F., 1882 et 1883 : *Carnets manuscrits d'Excursion*, février 1882 et mai 1883, et *Catalogue*, musée d'Aquitaine, Bordeaux.
- DELAGÉ F., 1913 : Inventaire des grottes et abris préhistoriques de la Dordogne, *Congrès préhistorique de France*, Angoulême, 1912, p. 372-386.
- DELAGÉ F., 1939 : L'abbé Landesque, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 66, p. 388-396.
- DELLUC B. et G., 1983 : La Gravette à Bayac, Rapport de fouilles de L. Tabanou (1888-1889), *Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies*, n° 32, p. 65-73.
- DELLUC B. et G., 1984 : Les Jean-Blancs, in : *Art et civilisations des chasseurs de la préhistoire (34 000 - 8 000 ans av. J.-C.)*, Laboratoire de préhistoire du musée de l'Homme et musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, Paris, p. 239-241.
- DELLUC B. et G., 1989 : L'âge du Renne, du Mammouth... de Lartet et Christy, in : *Le Temps de la Préhistoire*, tome 1, Société préhistorique française et *Archeologia*, p. 16-17.
- DELLUC B. et G., 1991 : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e suppl. à *Gallia Préhistoire*, éditions du C.N.R.S.
- DELLUC B. et G., 1992 : L'Art préhistorique de la vallée de la Dordogne et de ses petits affluents, in : *Bergerac et le Bergeracois*, actes du XLII^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, p. 25-44.
- DELLUC B. et G., 1994 : Inventaire iconographique des figures féminines schématisées du Périgord, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 121, p. 131-137, 2 pl.
- DELLUC B. et G., 1995 : Les figures féminines schématisées du Périgord, *L'Anthropologie*, 99, n° 2/3, p. 236-257, 7 fig., 2 tabl.
- DELLUC B. et G., 1997 : Quelques vestiges gravés de la grotte du Serpent à Saint-Avit-Sénieur, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 124, p. 591-599 (en complément : notes sur Mgr H. Chastaing).
- DELLUC B. et G., 2000 : Art et civilisations des grands chasseurs du Bergeracois, in : *Bergerac et le Bergeracois*, Pilote 24, Périgueux, p. 11-51.
- DRUCKER D., BOCHERENS H., CLEYET-MERLE J.-J., MADELAINE S., MARIOTTI A., 2000 : Implications paléoenvironnementales de l'étude isotopique (¹³C, ¹⁵N) de la faune des grands mammifères des Jamblancs (Dordogne, France), *Paléo*, n° 12, p. 127-140.

FEAUX M., 1883 : Etude sur les armes de jet en Périgord, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 10, p. 137-154 et 247-260.

FEAUX M., 1903-1934 : *Registre des entrées*, manuscrit du musée du Périgord à Périgueux.

FEAUX M., 1905 : *Musée du Périgord, Catalogue de la série A : Collections préhistoriques*, impr. Joucla, Périgueux.

I.N.S.E.E. (Institut national de la Statistique et des Etudes économiques), vers 1954 : *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits habités de la Dordogne*, Direction régionale de l'INSEE, Limoges : Les Jeanblancs (2 maisons et 4 habitants), tome 1, page 130, et tome 2, page 292.

LANDESQUE M.-A., 1887 : Fouilles à Combe Capelle à partir d'août 1885, *Bulletin de la Société géologique de France*, 15 (excursion de la société en Dordogne) (cité par Delage, 1939).

MENSIGNAC C. de et CHABANNES, 1888 : Station chelléo-moustérienne de Combe-Capelle. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest* (référence citée in : Peyrony, 1943).

MORTILLET G. et A., 1910 : *La Préhistoire. Origine et antiquité de l'Homme*, Schleicher Frères, Paris.

PEYRONY D., 1912 : Nouvelles fouilles aux Champs-Blancs ou Jean-Blancs, *Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, Nîmes, 1912, p. 523-527.

PEYRONY D., 1923 : *Eléments de Préhistoire*, (bison gravé des Champs-Blancs, p. 86 fig. 44).

PEYRONY D., 1931 : Sur deux pierres présumées gravées des Jean-Blancs, ramassées le 14 novembre, *Journal manuscrit* (page 130), note communiquée par Jean Guichard, conservateur du Musée national de Préhistoire des Eyzies.

PEYRONY D., 1932 : *Les Gisements préhistoriques de Bourdeilles*, Archives de l'Institut de Paléontologie humaine, mémoire 10, Masson, Paris (avant-train gravé de bouquetin du solutréen supérieur des Jean-Blancs : description et figure, pages 65-66, fig. 50).

PEYRONY D., 1933 : Compte rendu oral de sa fouille aux Jean-Blancs, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 60, p. 68.

PEYRONY D. et E., 1934 : La station préhistorique des Jean-Blancs, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 61, p. 179-202.

PEYRONY D., 1943 : Combe-Capelle, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 40, p. 243-257.

PEYRONY D., 1949 : *Le Périgord préhistorique*, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux.

ROUSSOT A., 1973 : *Préhistoire en Aquitaine. Catalogue*, Bordeaux, musée d'Aquitaine.

SMITH Ph. E. L., 1966 : *Le Solutréen en France*, publication de l'Institut de Préhistoire de l'université de Bordeaux (mémoire n° 2), imprimerie Delmas, Bordeaux.

SONNEVILLE-BORDES D., 1960 : *Le Paléolithique supérieur en Périgord*, Delmas, Bordeaux.

TABORIN Y., 1991 : La parure des Magdaléniens anciens et des Solutréens des Jamblancs, *Paléo*, n° 3, p. 101-108.

TESTUT L., 1885 : Nouvelles fouilles exécutées dans la station magdalénienne de Saint-Sulpice, canton de Lalinde (Dordogne), extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 6 p.

TESTUT L., 1889 : *Recherches anthropologiques sur le squelette quaternaire de Chancelade*, imprimerie Pitrat aîné, Lyon.

Avec les auteurs de la Société : de l'écriture au livre

par Marie-Pierre MAZEAU-JANOT

En 1897, notre Compagnie a publié la *Bibliographie générale du Périgord*¹, de A. de Roumejoux (président), Ph. de Bosredon (vice-président), F. Villepelet (archiviste départemental, secrétaire général). Ce volumineux ouvrage a pour objet de cataloguer : les écrits de tout genre composés par un auteur périgordin ; les écrits imprimés en Périgord ; les écrits se rapportant au Périgord. Ce travail fondamental que les chercheurs, les auteurs et les passionnés ont consulté depuis sa parution pour étayer leurs travaux, pour enrichir leurs écrits ou pour satisfaire leur curiosité, reste aujourd'hui encore un outil de consultation référent.

Depuis 1902, la rédaction de ce livre, en plusieurs tomes, est interrompue.

C'est au cours de la séance du jeudi 3 mars 1927², présidée par le marquis de Fayolle, que G. Lavergne insiste sur l'importance d'un nouveau recensement bibliographique. Il publie une plaquette en 1947³.

En 2001, notre compagnie est très honorée de compter parmi ses membres de nombreux érudits qui par leurs ouvrages de tous genres enrichissent le patrimoine culturel du Périgord.

1. Tome premier, Périgueux, Imprimerie de la Dordogne, 1897.

2. *B SHAP*, tome LIV, 1927, pp. 64-65.

3. *Manuel des études périgourdines*, Valence, Imprimeries réunies, 1947.

Dès le mois d'avril nous faisons parvenir un courrier aux quatre-vingt-un membres auteurs que nous avons recensés. Nous nous réjouissons d'avoir eu trente réponses.

Ainsi s'est édifié ce document. C'est tout un pan de l'histoire de notre département qui modestement contribue à enrichir les données bibliographiques allant de 1975 à 2001.

La communication culturelle est destinée à être favorisée et enrichie grâce aux publications... Les écrits en sont la mémoire.

• **AUBARBIER (Jean-Luc)**

Nouveau Guide du Périgord-Quercy. 1987, éd. Ouest France.

Présentation alphabétique des communes et sites touristiques du Périgord et du Quercy, regroupés autour de 173 points principaux, accompagnés de milliers de renseignements et anecdotes et illustrés de 150 photos couleur.

Les bastides du Périgord. 1989, éd. Ouest France.

Une visite quasi exhaustive des bastides du Périgord, précédée d'une introduction historique et illustrée de 50 photos couleurs et carte.

Aimer la préhistoire en Périgord. 1989, éd. Ouest France.

Première version, moins détaillée de l'ouvrage édité en 2001. Traduit en anglais, allemand et espagnol.

Aimer Sarlat. 1990, éd. Ouest France.

Une histoire de Sarlat suivie d'une visite détaillée rue par rue, illustrée de 200 photos couleurs. Traduit en anglais et en allemand.

Le festival du théâtre de Sarlat. 1991, éd. par le comité du festival à l'occasion du 40^e anniversaire du festival de Théâtre.

Aimer le Pays Cathare. 1992, éd. Ouest France.

Première version, moins détaillée, de l'ouvrage édité en 2001. Traduit en anglais, allemand et espagnol.

Périgord Noir. 1993, éd. Artifact.

A l'intérieur de l'album de photos de Francis Annet, une brève histoire du Périgord sous forme poétique.

Les sites préhistoriques du Périgord. 1996, (5^e édition) éd. Ouest France.

Une visite géographique des principaux sites préhistoriques du Périgord, étudiés vallée par vallée (Vézère, Beune, Dordogne, Couze, Isle, Dronne), précédée d'une introduction descriptive de la préhistoire. Illustré de 50 photos couleurs et carte. Traduit en anglais, allemand, hollandais, italien et espagnol.

Les châteaux du Périgord. 1996, (3^e édition) éd. Ouest France.

Présentation historique et architecturale d'une cinquantaine de châteaux ouverts à la visite en Périgord, illustrée de 60 photos

couleurs et carte, précédée d'une introduction historique. Traduit en anglais.

Chemins de la préhistoire en Périgord. 1997, éd. Ouest France.

Une présentation détaillée de la préhistoire en Périgord, étudiant 341 sites, illustrée de 200 photos couleurs et de 10 cartes. Une invitation à découvrir la préhistoire sur une aire géographique cohérente qui dépasse les frontières du Périgord moderne. Traduit en anglais et en allemand.

Sarlat. 1998, éd. Ouest France.

Une visite historique de la capitale du Périgord Noir, avec plan et renseignements pratiques, illustrée de 60 photos couleurs.

Le Pays Cathare. 2001, éd. Ouest France.

Le catharisme ne se résume pas au seul pays toulousain, ce "christianisme" différent se retrouve implanté dans les vingt départements du sud de la France étudiés dans ce livre qui met en évidence l'importance du catharisme périgordin. L'ouvrage situe le contexte historique et religieux. 6 cartes et 200 photos couleurs illustrent ce livre également édité par le Grand Livre du Mois.

Sarlat, histoire et légendes. 2001, éd. Alan Sutton.

Récit chronologique de l'histoire de Sarlat, dans sa vérité historique comme dans ses traditions, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours.

• AUDRERIE (Dominique)

Vieilles demeures en Périgord. 1988-1999, huit volumes, éd. PLB, Le Bugue.

Ouvrages collectifs sous la direction de Dominique Audrerie.

Visiter Hautefort. 1989, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Périgueux, sa cathédrale Saint-Front. 1990, imprimerie Maugein, Tulle.

Visiter Ribérac. 1990, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Visiter Brantôme. 1991, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Vieilles églises en Périgord. 1991-1994, cinq volumes, éd. PLB, Le Bugue.

Visiter le Périgord. 1993, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Sites naturels en Périgord. 1993, éd. Fanlac, Périgueux.

Présentations de vingt-quatre sites naturels du Périgord, textes et photos.

Visiter Saint-Front. 1995, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Connaître les châteaux du Périgord. 1997, éd. Sud-Ouest, Bordeaux.

Visiter Bourdeilles. 1997, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Visiter Puyguilhem. 1999, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Le Périgord des maisons fortes (en collaboration). 1999, Pilote 24 éd., Périgueux.

Le Périgord des chartreuses (en collaboration). 2000, Pilote 24 éd., Périgueux.

Connaître le Périgord, 2001, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

• **BENEJEAM-LERE (Mireille)**

Sarlat, la cathédrale. 1999, éd. Le Festin, Bordeaux.

Présentation des vestiges de l'abbaye romane de Sarlat située dans son contexte historique et de sa transformation en cathédrale au XIV^e siècle qui ne fut achevée qu'à la fin du XVII^e siècle.

Jean-Maurice Lefort et Bernard Podevin présentent le mobilier liturgique et l'orgue.

• **BERNIER (Francis)**

Bergerac et le pays bergeracois (en collaboration), tome I. 2000, Pilote 24 éd., Périgueux.

"La poudrerie à Bergerac des origines à 1919".

Avec l'apparition d'une poudrerie en 1915 mobilisant 25 000 ouvriers venus de toutes les parties de notre empire colonial, c'est la modernité qui a fait irruption dans notre cité jusque là rurale. Les espérances nées de cette proximité ont rapidement fait place à la méfiance, puis à une déstabilisation économique et sociale aboutissant aux premières grèves révolutionnaires en 1919. La radicalisation politique permet l'émergence d'un homme nouveau, Paul Loubradou, fondateur du premier syndicat ouvrier à la poudrerie. Il sera élu député communiste en 1936. La ville avait connu son dernier siècle par les croquants.

"L'espace bergeracois raconté à un voyageur en l'an 2000".

Le problème central du pays bergeracois est son relatif dépeuplement de population jeune. Va-t-il devenir une "réserve de retraités ?". C'est pourquoi un géographe bergeracois s'adresse à un voyageur pour le décider à s'installer dans son pays. Cela se passe sur le marché où les légumes sont remplacés par des arguments statistiques et des descriptions poétiques de paysages. Il s'agit de convaincre mais surtout de séduire. Le mot chinois qui désigne le pays veut dire fleur. Dans ce dialogue, le pays bergeracois devient une fleur que l'on comprend mieux mais aussi que l'on respire à pleins poumons.

• **BERTHIER (Marcel)**

Histoire de Trémolat d'un 18 juin à l'autre : 1815-1940. 1994-96, éd. Les amis de Saint-Nicolas de Trémolat.

En introduction : histoire jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, liste des prévôts, des maires, des curés, *etc.*

De la Révolution à la Monarchie bourgeoise, le temps des enquêtes sous Louis-Philippe, de l'armée à la terre (Aubé de Bracquemont), la III^e République.

Saint Cybard, moine et reclus au VI^e siècle. 1996, éd. Le Roc de Bourzac.

Vie de saint Cybard selon la tradition. Les sources, les problèmes et les controverses, culte et iconographie, l'abbaye Saint-Cybard d'Angoulême.

• **BIRET (Maurice)**

Quatre paroisses : une commune Saint-Michel-Lécluse-et-Léparon, terre de frontières, à compte d'auteur.

Cette monographie communale a pour modeste ambition de ponctuer mille ans de la vie de Saint-Michel-Lécluse-et-Léparon. A cheval sur le Périgord et l'Angoumois, les quatre paroisses qui la composent touchaient à la Saintonge et au Bordelais. Cette terre de frontières est à l'orée du vaste massif forestier de la Double et se partageait entre deux châtellenies. La ligne de séparation des langues d'oïl et d'oc la traverse. Pendant les deux guerres de Cent Ans et les guerres de Religion elle fut divisée entre partis adverses...

L'auteur est né à Vaudu. Pour ses enfants et petits-enfants il raconte l'histoire de son pays natal. Après plusieurs années de recherches, il a rassemblé quantité de petits détails qui permettent de mieux comprendre et mieux aimer ce pays de Double.

• **CARCENAC (Michel)**

Le Périgord d'Antoine Carcenac. 1995, éd. Fanlac, Périgueux.

Le but principal fut la conservation et la publication de photos prises par Antoine Carcenac entre 1900 et 1920. Il en a été sélectionné 200 pour être imprimées, accompagnées d'un commentaire. Travail de policier pour retrouver les dates, les lieux, les personnages. Plusieurs de ces clichés avaient fait l'objet d'une édition en cartes postales, ce qui a bien aidé à la datation.

Les combats d'un Ingénu. Récits d'un temps troublé. 1997 - nouvelle édition mai 2001, éd. du Hérisson.

Livre de la mémoire d'un jeune qui a vécu l'occupation, la résistance et le maquis. Témoignages personnel, familial et de résistants périgourdins. Les lecteurs se retrouvent dans ce livre, s'identifient à l'un des héros. Pour expliquer pourquoi j'étais

résistant, je remonte à mon grand-père Zéphyrin et aux lettres où il raconte les batailles des Mobiles de la Dordogne et en particulier la bataille de Couloumiers. Cet ouvrage a inspiré une pièce de théâtre.

Les chemins de Jean Bouloc. 1999, éd. du Hérisson.

Sous forme romancée, donc vivante, il est raconté les derniers jours de la guerre de Cent Ans en Sarladais. Guidé par la thèse de Jean Lartigaut, et les études de Françoise Auricoste, je fais une évocation de ce qu'a dû être la migration des Rouergats (les Ségalis) au sud de Belvès. Les recherches généalogiques ont démontré que les Carcenac venaient du village de Carcenac près de Rodez. Le curé d'Aiguepares s'appelait Marvejouls.

Le Roman du Suaire. 2001, éd. du Hérisson.

En ce début de guerre de Cent Ans, le jeune Géraud fuit la peste et se réfugie à l'abbaye de Cadouin où se trouve le Saint Suaire. Quand les Anglais projettent de s'en emparer, Géraud et deux autres moines l'emportent à Toulouse. Plus tard, Géraud nous emmène à Paris où délire Charles VI le Bien-Aimé. La paix revenue, par quels chemins le Suaire retourne-t-il à Cadouin ? Bouloc s'en mêlera-t-il ? Aventures passionnantes que ces pérégrinations du Suaire à travers Périgord et Languedoc.

• **CLERGERIE (François de la)**

Trélassac, son histoire et son passé retrouvés par la radiesthésie, à compte d'auteur.

Découvertes par la radiesthésie de l'ancienne église et des tombes situées autour, découvertes des souterrains du château de Sept Fonds et des monastères, hommes et femmes qui se sont succédés autour, autres châteaux dont celui de Caussade, fermes fortifiées de Puyconteau et de Meyrat, sites celtes sur cette commune.

• **DELLUC (Brigitte et Gilles)**

La Grotte ornée de Villars (Dordogne). 1974, éd. du C.N.R.S., Paris.

Disponible dans *Gallia Préhistoire* tome 17 ou sous forme d'un ouvrage indépendant (tiré à part). Etude méthodique de la grotte ornée (historique, plans, relevés analytiques et synthétiques de tous les dessins, synthèses)

Les Manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies. 1978, éd. du C.N.R.S., Paris.

Disponible dans *Gallia Préhistoire* tome 21 ou sous forme d'un ouvrage indépendant (tiré à part). Etude méthodique de tous les gisements aurignaciens des environs des Eyzies ayant livré des

blocs ornés (historique, plans, relevés analytiques et synthétiques de tous les dessins, synthèses) : Blanchard, Castanet, Cellier, La Ferrassie, Belcayre, Le Poisson, Laussel.

Les Chasseurs de la Préhistoire. 1979, Hachette (collection "En savoir plus" n° 14).

Préface d'André Leroi-Gourhan, éditions françaises (1979, 1982, 1985 et 1988 ; épuisé en 1995) ; une édition en espagnol (*Los Casadores de la Prehistoria*, éd. Everest, Madrid, 1981), suisse en français (Edito-Service, Genève, 1979), anglaise (*Prehistoric Hunters*, Hart-Davis, 1982) et italienne (*Cacciatori preistorici*, Principato éd., 1982).

Publication documentée tous publics.

La Grotte ornée de Comarque (Dordogne). 1981, éd. du C.N.R.S., Paris.

Disponible dans *Gallia Préhistoire* tome 24 ou sous forme d'un ouvrage indépendant (tiré à part). Etude méthodique de la grotte ornée et sur la fouille effectuée dans la salle d'entrée (historique, plans, datations C14, palynologie, détermination de faune, relevés analytiques et synthétiques de tous les dessins, synthèses).

Les Grottes ornées de Domme (La Martine, le Pigeonnier et Le Mammoth). 1983, éd. du C.N.R.S., Paris.

Disponible dans *Gallia Préhistoire* tome 26 ou sous forme d'un ouvrage indépendant (tiré à part). Etude méthodique des trois grottes ornées (historiques, plans, relevés analytiques et synthétiques de tous les dessins, synthèses).

Connaître Lascaux. 1989, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Avec des éditions en anglais, allemand, italien et espagnol. Illustrations de Ray Delvert. Nombreuses rééditions. L'art et l'archéologie de Lascaux présentés avec une abondante illustration et situés dans le contexte magdalénien de l'époque.

La Falaise de l'abri Pataud aux Eyzies, plaquette extraite de *Vieilles demeures en Périgord*, 2. 1989, éd. P.L.B., Le Bugue.

Petite synthèse sur ce site fondamental.

Cadouin. Une aventure cistercienne en Périgord, avec Lagrange J. et Secret J. (avec la collaboration de M. Berthier, A.-C. de Veer et G. Ponceau). 1990, éd. P.L.B. Editeur, Le Bugue.

Ouvrage de synthèse sur l'histoire et l'archéologie de Cadouin. Etudes techniques du Saint Suaire.

Connaître la Préhistoire en Périgord. 1990, éd. Sud Ouest en collaboration avec Alain Roussot et Julia Roussot-Larroque

Editions en anglais et allemand : 1992 : *Discovering Périgord Prehistory, Vor-und Frühgeschichte des Perigord*, Réédition en

langues française et anglaise, revue et corrigée, en 2001. Toute la préhistoire et la protohistoire du Périgord présentée par des spécialistes, avec une abondante illustration de grande qualité.

L'Art pariétal archaïque en Aquitaine. 1991, éd. du C.N.R.S., Paris, XXVIII^e suppl. à *Gallia Préhistoire*, préface d'André Leroi-Gourhan.

Etude méthodique de tous les grottes et abris ayant livré des vestiges d'art pariétal de l'époque archaïque (Aurignacien et Gravettien) avec un chapitre sur les sites majeurs de l'art solutréen en Aquitaine.

Visiter l'abbaye de Cadouin. 1992, éd. Sud Ouest (nouvelle édition actualisée en 2000).

Synthèse à l'intention du visiteur sur l'abbaye, la vie des moines et la relique du Saint Suaire.

Préhistoire de l'Art occidental de André Leroi-Gourhan. 1995, éd. Mazenod-Citadelles, Paris.

Troisième édition de cet ouvrage fondamental pour la connaissance de l'art paléolithique, paru pour la première fois en 1965 et réédité en 1970 : textes et illustrations mis à jour et augmentés par Brigitte et Gilles Delluc.

La Nutrition préhistorique avec la collaboration de M. Roques. 1995, Pilote 24 éd., Périgueux. Préface de Henry de Lumley.

Ouvrage de référence sur un sujet jusque là non abordé dans la littérature par les médecins et les préhistoriens.

Les Gravures de la grotte ornée de Bara Bahau. 1997, éd. du C.N.R.S., Paris.

Disponible dans *Gallia Préhistoire*, tome 39 ou sous forme d'un ouvrage indépendant (tiré à part). Historique, plans, relevés analytiques et synthétiques de tous les dessins, synthèses.

Visiter l'abri Pataud. 1998, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Présentation méthodique et très illustrée du plus grand gisement du début du Paléolithique supérieur ouvert au public

Léo Drouyn en Dordogne, 1845-1851, dessins, gravures, plans et textes. 2001, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux. Préface de Pierre Pommarède.

Le travail à la chambre claire de ce dessinateur et graveur, durant plusieurs étés, concerne la plupart des grands monuments de Dordogne.

Ouvrages dirigés par Brigitte et Gilles Delluc

Sarlat et le Périgord. 1987, actes du congrès de Sarlat de la Fédération historique du Sud-Ouest, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux (avec D. Audrerie).

Ensemble de communications inédites sur le sujet.

Le Périgord révolutionnaire. 1989, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux (avec D. Audrerie).

Ensemble d'articles inédits sur le sujet.

La Sculpture rupestre en France (de la Préhistoire à nos jours), actes du colloque de Brantôme 1988, n° spécial du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.*

Ouvrage de référence, à l'échelle nationale, sur ce sujet jusqu'ici non abordé d'une manière spécifique.

Le Livre du Jubilé de Lascaux 1940-1990. 1990, Société historique et archéologique du Périgord, supplément au tome 117 du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.*

Nombreux documents pour la plupart inédits sur cette découverte et ses suites.

Bergerac et le Bergeracois. 1992, actes du congrès de Bordeaux de la Fédération historique du Sud-Ouest, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux (avec D. Audrerie).

Ensemble de communications inédites sur le sujet.

Le Périgord préhistorique. 1993, Reflets du Périgord, numéro hors série.

Cet ouvrage regroupe de très grands noms de la préhistoire française sur le sujet.

Participation à des ouvrages collectifs (un ou plusieurs chapitres rédigés par les auteurs)

Cluzeaux et souterrains du Périgord, 1, avec S. Avrilleau. 1975, Archéologie 24, Périgueux.

Lascaux inconnu, Arl. Leroi-Gourhan, J. Allain et al. 1979, XII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S., Paris.

L'Art des Cavernes, Atlas des grottes ornées paléolithiques françaises. 1984, Ministère de la Culture, Paris.

Art et Civilisations des chasseurs de la Préhistoire, 34 000 - 8 000 ans av. J.-C., sous la dir. de H. de Lumley. 1984, Laboratoire de Préhistoire du Musée de l'Homme, Paris.

Lascaux, un nouveau regard, M. Ruspoli. 1986, Bordas, Paris.

Le Temps de la Préhistoire. 1989, Société préhistorique française et Archéologia, Paris et Dijon.

L'Art pariétal paléolithique (actes du colloque international de Périgueux 1984). 1989, Ministère de la Culture, Paris.

L'Art des objets au Paléolithique (actes des colloques de la Direction du Patrimoine, Foix-Le Mas d'Azil 1987). 1990, Ministère de la Culture, Paris.

Dossiers Histoire et Archéologie, éditions Faton, Dijon : 1984 (n° 87, Art préhistorique), 1985 (n° 90, La Main), 1990 (n° 152, Lascaux, repris en 1992), 1998 (Cîteaux).

Bergerac et le Bergeracois (Actes du XLII^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest organisé à Bergerac en avril 1990, par la Société historique et archéologique du Périgord.). 1992, S.H.A.P., Périgueux.

Le Grand atlas de l'art I. 1993, *Encyclopaedia Universalis*, Paris
Nontron et le pays Nontronnais. 1997, Pilote 24 éd., Périgueux.

Dictionnaire de la Préhistoire. 1999, *Encyclopaedia Universalis* Albin Michel, Paris (reprise, non actualisée, de notices de 1993 *Le Grand atlas de l'art I*, *Encyclopaedia Universalis*, Paris).

Bergerac et le pays Bergeracois. 2000, Pilote 24 éd., Périgueux

• **DOUSSEAU (Jean-Michel)**

Brantôme. 1986, chez l'auteur.

Biographie succincte de Pierre de Bourdeilles, abbé de Brantôme, illustrée par des photos de l'auteur.

• **DUBUISSON (Paul)**

Brantôme. 1995, 2^e éd., éd. Ouest-France (édition anglaise).

Un rapide survol de l'histoire de Brantôme, insistant sur les époques anciennes.

Brantôme en Périgord. Ce que l'on peut dire du petit saint Sicaire et de saint Antime... 1998.

Un résumé des relations et faits se rapportant aux "Sicaire" et à l'un des saints Innocents massacré par Hérode à Bethléem (de saint Mathieu et les sites des apôtres à Flavius Josèphe et *Gallia Christiana*). Et ce que l'on peut dire sur saint Antime à partir des rares témoignages que nous en possédons.

Brantôme en Périgord. Le plus vieux clocher de France... 2000.

Un essai à partir de l'origine des cloches (et campanes) et des clochers (et campaniles ou tours à cloches) ainsi que de nombreux arguments de la structure de ce clocher, sur la confirmation de la tradition de son origine carolingienne.

• **FAURE (Marie-Ginette)**

A l'ombre et à la lumière du clocher de Négrondes, à compte d'auteur.

Monographie ayant pour objectif de montrer suivant les différentes périodes (de la préhistoire à nos jours) qu'une petite commune a toujours un patrimoine culturel.

Quiconque pleinement conscient de sa parole, de ses faits et gestes peut être chercheur et mettre en relief ce qui fait l'histoire de son petit pays liée à la grande histoire de l'humanité.

Une voie romaine, une étape sur les chemins des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, une léproserie, une archéologie souterraine, des bories, une statue du XVIII^e siècle : Notre Dame de la Purification, les tour de Sauzet, une chapelle dédiée à saint Louis, des fontaines, des lavoirs, des fours à chaux, des pèlerinages, un instituteur Jean Deltheil (1864) viticulteur, trufficulteur, un curé l'abbé Farnier né à Négrondes en 1873 souvent cité, émaillent le parcours entre ombre et lumière.

Dix neuf chapitres peuvent être lus selon la motivation de chacun.

• **FAYOLLE (Gérard)**

La vie quotidienne en Périgord au temps de Jacquou le Croquant.
Hachette.

Dans l'esprit de la collection "La vie quotidienne", l'auteur dresse un tableau d'ensemble du Périgord au temps de la Restauration : un pays isolé, dont les notables se trouvent désorientés après la tourmente.

La vie rurale domine tout, et les premiers signes de progrès tardent à apparaître. Mais la vie culturelle s'épanouit dans les gentilhommières avec Maine de Biran tandis que Jasmin accomplit en Périgord un voyage triomphal et que Bugeaud fonde les comices agricoles.

Histoire du Périgord, "De la préhistoire à la Révolution", tome I.
Fanlac.

Dans un rapide survol de cette longue histoire, apparaissent les lignes de force d'une évolution comparable à celle de beaucoup de provinces : la romanisation, les barbares, la féodalité et la mainmise du pouvoir royal. Certains traits de cette histoire soulignent notre différence : importance de la préhistoire, pays-frontière au temps des guerres franco-anglaise, révoltes paysannes, mais aussi richesse du patrimoine rural et des villes, culture occitane.

Histoire du Périgord, "De la Révolution à la Libération", tome II.
Fanlac.

Le Périgord vit au rythme de la nation. Devenu département de la Dordogne, il conserve ainsi son unité qui repose sur la forte identité des pays qui le composent, pays de tradition rurale entrant lentement dans le monde contemporain. Les terroirs agricoles étudiés par André de Fayolle puis chantés par Eugène Le Roy

voient leur exode s'aggraver au XX^e siècle alors qu'arrivent le chemin de fer, les préhistoriens et les premiers touristes.

La Félibrée : une fête différente. Comité de la Félibrée du Bugue.

Pour accompagner le reportage photographique de la Félibrée de 1989, l'auteur présente en une centaine de pages un tableau du pays du Bugue, des communes rurales et leur patrimoine. Il raconte le déroulement de la fête, depuis ses préparatifs, jusqu'à la grande journée de la culture occitane dont il recherche la signification à notre époque.

La vie quotidienne des élus locaux sous la V^e République. Hachette.

Les élus locaux de 1958 à 1989 (date de parution de l'ouvrage) ont connu de véritables métamorphoses. Les évolutions économiques en ont fait des gestionnaires et des financiers. La décentralisation a accru leurs compétences. On leur demande d'intervenir dans tous les domaines (parfois à leurs risques et périls !). A travers la vie des élus, un tableau de la France sous la V^e République.

La Révolution en Périgord. Editions Horvath.

A l'occasion du bicentenaire de la Révolution, l'éditeur en publie un récit par département. En Périgord se déroulent des scènes que l'on retrouve dans presque toutes les provinces. "La Dordogne n'est ni la Vendée, ni le faubourg Saint-Antoine". Mais les événements et les personnalités du Périgord donnent sa spécificité à cette Révolution au village.

Cinquante ans de batailles politiques en Dordogne 1945-1995. Fanlac.

Les événements des cinquante dernières années défilent, rythmés par les échéances électorales, où apparaissent les profils et les carrières des chefs de files, mais aussi les évolutions d'un département qui passe de la ruralité et d'une société de pénurie aux trente glorieuses puis à la crise.

La vallée de la Vézère. La Lauze.

L'auteur accompagne les illustrations de José Correa de commentaires historiques très libres dont l'ambition est d'éveiller la curiosité. L'ouvrage est aussi un plaidoyer pour un patrimoine exceptionnel et pour la mise en place d'une politique de la préhistoire.

La vallée de la Dordogne. La Lauze.

Cette région est visitée par le peintre José Correa et la visite est commentée à sa façon par Gérard Fayolle, de Fénelon jusqu'à Limeuil et de Commarque à Villefranche-du-Périgord. La diversité des sites ne nuit pas à l'unité profonde du Périgord Noir qui forme un véritable pays, fortement identifié.

Eloge de la ruralité. 2001, Editions Sud Ouest.

Le monde rural que l'on croyait presque disparu se retrouve au cœur des débats du troisième millénaire : qualité de l'eau, des aliments, avenir des paysages ou des espèces. Les paysans et tous les ruraux se trouvent amenés à étudier et à défendre l'environnement, mais aussi le patrimoine et les cultures régionales contre les risques d'uniformisation. De nouvelles libertés pour les pays, les communes et les régions permettront peut-être à la civilisation des villages de faire face à la mondialisation.

• **HERGUIDO (Annie)**

Savignac-les-Églises, les chemins de l'histoire. 1998, éd. Le Roc de Bourzac.

Monographie construite sur la métaphore des chemins qui sont devenus l'emblème du village, attire ainsi de nombreux randonneurs.

L'ouvrage se divise en trois chemins : le premier va de la préhistoire à la Révolution, il est sinueux et possède de nombreuses zones d'ombre surtout du départ ; le second plus éclairé est un parcours dans la ville avec visite guidée des principaux monuments ou édifices particuliers. Le troisième nous permet de pénétrer à l'intérieur de la mairie et d'assister aux conseils municipaux qui furent les plus importants entre 1838 et 1938.

• **GRILLON (Louis)**

L'abbaye de Boschaud (en collaboration avec M. Legendre et J. Secret). Imprimerie de Périgueux, Périgueux.

L'abbaye conserve des ruines imposantes mais son histoire peu connue s'éclaire par quelques documents qui jalonnent sa vie.

Saint-Jean-de-Côle (en collaboration avec G. Lavergne, J. Secret). Imprimerie de Périgueux, Périgueux.

Tourtoirac (en collaboration avec G. Lavergne, J. Secret). Imprimerie de Périgueux, Périgueux.

Une des plus anciennes abbayes bénédictines du Périgord fondée puis refondée par les vicomtes de Limoges est pourvue de prieurés et d'églises.

Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade. 2000, Périgueux.

Grâce aux nombreux extraits tirés du cartulaire original, à présent disparu, par les érudits du XVII^e et XVIII^e siècle, sont ainsi connus près de cinq cents documents concernant l'abbaye et ses prieurés.

Le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Dalon. 2001.

Les actes analysés dans ce recueil présenté pour le DESS d'histoire médiévale permettent de compléter l'histoire d'une région à cheval sur les départements actuels de Dordogne et de Corrèze et bien au-delà puisque l'abbaye possédait des granges jusque dans le Lot et la Charente-Maritime.

• **HIGOUNET-NADAL (Arlette)**

Périgueux au XIV^e et XV^e siècles. Étude de démographie historique. 1978, éd. Fédération historique du Sud-Ouest. Épuisé. Prix d'Aumale de l'Institut de France.

Une étude de la topographie ancienne de la ville et de ses faubourgs introduit et donne le cadre de l'étude démographique. La population est étudiée dans son évolution numérique, dans ses origines, dans ses comportements et dans les mouvements migratoires qu'elle a vécus.

Histoire du Périgord. 1983, éd. Privat, collection Pays et villes de France. Couronné par l'Académie française.

Ouvrage collectif sous la direction de A. Higounet-Nadal. Retraces l'histoire du Périgord de la préhistoire à 1980 en tenant compte des derniers travaux de recherche sur la région.

Grand Cartulaire de La Sauve Majeure, publié par Charles Higounet et Arlette Higounet-Nadal, avec la collaboration de Nicole de Pena. 1996, éd. Fédération historique du Sud-Ouest. Premier prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Institut de France, 1997.

Ce recueil de textes accompagnés d'analyses en français concerne la constitution et l'inventaire du temporel de l'abbaye. La publication du manuscrit est complétée par de copieux index (220 pages). Les prieurés du Périgord y ont naturellement leur place.

• **LACHAISE (Bernard)**

Yvon Delbos. Biographie 1885-1956. 1993, éd. Fanlac, Périgueux.

Biographie d'une des grandes personnalités politiques de la Dordogne au XX^e siècle (parlementaire de 1924 à 1956, au Palais Bourbon et au conseil de la République) et d'une des figures nationales du parti radical sous les III^e et IV^e Républiques qui fut plusieurs fois ministre, notamment de l'Instruction publique (en 1925) et de l'Éducation nationale (en 1939 et en 1948) et des Affaires étrangères (en 1936).

Le gaullisme au temps du RPF dans le Sud-Ouest. 1997, Fédération historique du Sud-ouest, Talence.

Histoire dans une vaste région, le Sud-Ouest, composé de onze départements des Charentes aux Pyrénées en passant par la Dordogne, le Lot et le Gers, du premier mouvement politique gaulliste, fondé et présidé par le général de Gaulle entre 1947 et 1955. Le gaullisme connu ici quelques grands succès (en Gironde avec J. Chaban-Delmas bien sûr mais aussi dans les Charentes et dans les Basses-Pyrénées) mais attira moins dans l'Aquitaine intérieure.

Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la III^e République, en collaboration avec Sylvie Guillaume. 1999, Presses Universitaires de Bordeaux, Talence.

Ce dictionnaire dresse des notices biographiques de 337 parlementaires de l'Aquitaine (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées) élus entre 1871 et 1939. Chaque biographie, bien que succincte, a été élaborée à partir de sources de première main et prend en compte les apports les plus récents de la recherche. A travers ce dictionnaire, c'est toute l'histoire politique de l'Aquitaine sous la III^e République qui apparaît en filigrane.

Histoire du Périgord, (ouvrage collectif). 2000, éd. Fanlac, Périgueux.

Il s'agit, en peu de pages, de dire ce que furent les grands traits du passé du Périgord, de Lascaux à Lascaux II, de la préhistoire à nos jours en intégrant toujours l'histoire locale dans l'histoire nationale, en soignant l'iconographie et les textes présentés afin qu'ils résument au mieux les réalités, les spécificités et la richesse du département de la Dordogne.

• **LAFONT (Christophe)**

Henri IV et Geoffroy de Vivans.

Ce fut à l'ombre de la puissante forteresse de Castelnaud, dans le manoir de Vivans, le 18 novembre 1543, une heure après minuit, dans la fraîcheur de la brume de la nuit que Louise Cazenac de la Beauze mit au monde Geoffroy de Vivans. Elevé dans la foi protestante, à peine âgé de 24 ans, il s'était trouvé sur le chemin d'Henri de Navarre en train d'aller gagner son trône et avait suivi sa fortune jusqu'à son dernier souffle. Avec l'aide de Geoffroy, le futur Henri IV "Roi sans couronne, sans femme et sans argent" a dû conquérir son royaume l'épée en main. Pour son souverain, Geoffroy a pris presque toutes les villes du Périgord, Agenais, Quercy et Limousin.

• **LAGRANGE (Jacques)**

La vie en Périgord sous Louis Napoléon III. 1992, Pilote 24 éd., Périgueux.

La vie quotidienne des habitants du Périgord, durant le règne de Louis Napoléon. Le système impérial en province, le Périgord en mouvement, les figures illustres, le droit au travail, les idées. la pensée...

Yves Guéna face et profils. 1994, Pilote 24 éd., Périgueux.

Après avoir rejoint de Gaulle à Londres, dès le 18 juin 1940, alors qu'il n'avait pas 18 ans, Yves Guéna sera major de la première promotion de l'ENA, ambassadeur sous la V^e République, puis cinq fois ministre du Général et de Georges Pompidou, secrétaire général du parti gaulliste. Maire de Périgueux pendant plus de vingt cinq ans, il demeure l'un des derniers hussards du RPR. Il est devenu président du Conseil constitutionnel à la suite du retrait de Roland Dumas.

1944 en Dordogne. 1996, Pilote 24 éd., Périgueux.

Comment vivaient les gens des villes ou des campagnes entre les contraintes imposées par le régime de Vichy et ses bandes de collaborationnistes, les assauts infligés par les SS et la Gestapo dans un pays de résistants ? Que furent exactement les jugements prononcés à la Libération, et par quelles cours ?

Nontron et le pays Nontronnais, tome I. 1996, Pilote 24 éd., Périgueux.

Ouvrage collectif sous la direction de Jacques Lagrange. Cette puissante place, agrippée aux dernières roches cristallines descendues du Massif Central avant de retrouver les dépôts calcaires océaniques, est une cité bimillénaire, lieu de passage obligé entre le Limousin, l'Angoumois et le Périgord. Ce Périgord vert, selon l'expression de Jules Verne, est aussi riche en châteaux et vieilles demeures, éclatants, discrets, humbles, opulents. Les coauteurs sont archéologues, historiens, sociologues, économistes, et tous merveilleux conteurs du passé de leur pays.

Nontron et le pays nontronnais, tome II. 1997, Pilote 24 éd., Périgueux.

Ouvrage collectif sous la direction de Jacques Lagrange. Suite de la promenade en Périgord vert, décrite avec fougue et talent dans le tome I par les mêmes coauteurs.

Fils de Cro Magnon, tome I. 1997, Pilote 24 éd., Périgueux.

Attal, le meilleur pour traquer un bouquetin et Ridal, la jeune fille d'une tribu voisine qu'il convoite, s'appêtent à allumer un nouveau feu. A l'écart des leurs, ils entraînent le lecteur dans la saga d'une famille à travers les âges, des premiers chasseurs cueilleurs de la préhistoire aux inventeurs de l'électronique moderne. Une intéressante promenade de deux cents siècles en Aquitaine, comme au Nouveau Monde.

Robert Lacoste, du Périgord et de l'Algérie. 1998, Pilote 24 éd., Périgueux.

Leader de la CGT, compagnon de Jean Moulin, ministre de l'Économie du général de Gaulle en 1945, il devient ministre résident en Algérie, en 1956-1958, à la demande successive de Guy Mollet, Bourghès-Maunoury et Félix Gaillard. Un personnage franc et massif, qui pourtant est mal entré dans l'histoire. Son nom est toujours associé à la sale guerre, à ses drames et ses conséquences douloureuses.

Du crime d'Escoire au Salaire de la peur, 2^e édition. 1999, Pilote 24 éd., Périgueux.

Un triple crime est commis en 1941 au château d'Escoire en Périgord. Tout est en place pour accuser le fils de la famille. Pourtant, le fils Girard va connaître un non-lieu lors d'un procès d'assises en 1943. Il devient alors Georges Arnaud, le célèbre auteur du *Salaire de la peur*. Une affaire d'État ? L'énigme n'est pas encore résolue.

Le Périgord à table, avec la collaboration de Marie-Pierre Mazeau-Thomas. 1999, Pilote 24 éd., Périgueux.

Le pays de Montaigne est une terre de tradition. Le rôle de la table est à ranger au titre des objets sacrés. Plus de cent recettes faciles et traditionnelles de ce pays du bien manger.

Le Périgord raconté aux enfants. 2000, Pilote 24 éd., Périgueux.

Vingt merveilleux dessins originaux, illustrent chacun une période des siècles passés. Sur la page opposée à l'illustration, un texte concis synthétise l'événement, le rend accessible aux enfants. Cet album va vite s'imposer comme un outil pédagogique nécessaire aux éducateurs qui souhaitent faire partager aux jeunes leur passion du Périgord.

Bergerac et le pays bergeracois, tome I. 2000, Pilote 24 éd., Périgueux.

Ouvrage collectif sous la direction de Jacques Lagrange. Une bonne dizaine d'érudits, chercheurs, enseignants, historiens et économistes, se sont regroupés pour exprimer leur ardente communion avec le Bergeracois. Les textes offerts dans cette étude sont inédits, parfois insolites et veulent faire honneur à la ville de Bergerac.

Les Rues-Neuves de Périgueux. 2001, Pilote 24 éd., Périgueux.

Les vingt-trois photographies inédites prises entre 1954 et 1957 reflètent l'ancien habitat médiéval et les scènes de vie de ses habitants. Les illustrations légendées rappellent avec nostalgie l'histoire d'une époque.

• LAJUGIE (Joseph)

Vingt-cinq ans d'évolution économique et sociale en Aquitaine (1950-1975) (en collaboration et direction de). 1977, éd. Bière, collection de l'IERSO, Bordeaux.

La structuration de l'espace régional : l'évolution démographique, l'urbanisation, l'émergence d'une région "Aquitaine". La redistribution sectorielle des activités : les mutations de l'agriculture, les transformations industrielles, l'explosion touristique. Le désenclavement de la région : transports et communications, le commerce extérieur. L'évolution des conditions de vie : l'emploi, revenus et niveau de vie. L'élaboration d'une politique régionale.

• LARIVIERE (René)

Terrasson à travers les archives de sa paroisse (1650-1690).

Peu de documents d'archives avant la fin du XVII^e siècle. L'histoire ne nous a conservé les registres paroissiaux qu'à partir de 1650.

L'église et l'abbaye de Saint-Sour à Terrasson. 1994, Pilote 24 éd., Périgueux.

Etudes : du site primitif, de l'époque romane, de l'époque ogivale, le XV^e et le XVI^e siècle, les abbés de Montmège, le XIX^e siècle et la restitution de l'abbé Pergot.

De Terrasson. 1999, Pilote 24 éd., Périgueux.

Etudes : de l'ostau dau Diable (la Maison du Diable), de 1690 à 1715, la fin du règne de Louis XIV (dans l'esprit des travaux de P. Goubert sur l'époque), le conseiller au parlement Gabriel Bouquier (l'autre), de Terrasson à Brive en 1826, le masque de la mort et l'homicide de 1685.

• LECLERCQ (Jean-Marie)

Bergerac et le pays bergeracois (en collaboration) tome I. 2000, Pilote 24 éd., Périgueux.

"La Paix de Bergerac - 1577".

Sur un mur de la vieille ville de Bergerac, nous pouvons lire l'inscription célébrant La Paix en cette ville en 1577, promulguée par un édit du roi Henri III à Poitiers. Les pages 69-85 de ce livre apportent un éclairage sur cette paix, avant, pendant et après.

• LE NAIL (François)

Les clochers-murs en Périgord. 1993, éd. PLB, Le Bugue.

Etude très précise des 268 clochers-murs des églises du Périgord, non réalisée jusqu'à ce jour de façon exhaustive. Cet ouvrage traite

de ce sujet original d'architecture avec rigueur et la description des nombreux types de clochers-murs est rendue plus parlante par les croquis que l'auteur en a faits. Glossaire et bibliographie complètent utilement cet inventaire de tant d'édifices religieux de notre département.

Rastignac. 1998, Pilote 24 éd., Périgueux.

Partant du principe que "la vie d'une demeure est passionnante dans la mesure où elle est la vie même d'une grande famille", l'auteur s'est attaché à retracer l'histoire et l'ascension sociale, du X^e au XIX^e siècle, de la lignée Chapt, venue d'une noble famille limousine fonder à La Bachellerie la maison Chapt de Rastignac. Grâce à des stratégies matrimoniales et à sa fidélité indéfectible au trône, celle-ci a acquis à partir du XVII^e siècle une grande puissance dont témoigne, aujourd'hui encore, la très belle architecture palladienne - comparée à celle de la fameuse Maison Blanche de Washington - élevée par le marquis de Rastignac de 1811 à 1833. Ce château insolite en Périgord, fut, hélas, incendié par les Allemands en mars 1944, très probablement pour masquer le vol de trente-trois tableaux d'un prix inestimable qui y avaient été mis à l'abri par leurs propriétaires parisiens. Ses murs ont résisté et ce splendide édifice continue à intriguer et à fasciner tous ceux qui le découvrent. Grâce à de nombreuses anecdotes, une documentation inédite, considérable, un ton et un style agréables, François Le Nail fait revivre le passé de cette puissante famille, les heures sombres ou joyeuses qu'elle a connues tout au long de l'histoire mouvementée de notre Périgord.

La Longue histoire de Saint-Rabier. 2000, à compte d'auteur.

Cette monographie réalisée avec la collaboration de Jeannette Capitaine a été récompensée, dans le cadre du concours du Clocher d'Or, par l'obtention du prix Marcel Secondat.

Avec un grand souci d'exactitude, François Le Nail évoque le passé de cette attachante commune du pays d'Ans, passé lointain dont témoignent le gisement préhistorique du Peyrat qui a livré de très intéressants vestiges de l'occupation de l'homme à l'époque magdalénienne, puis azilienne ; et plus proche de nous, l'occupation romaine, la fondation d'un prieuré dépendant de la grande abbaye Saint-Sour de Terrasson par un de ses premiers abbés, Adhémar, seigneur de Saint-Rabier, les misères et les souffrances d'une campagne du Périgord causées par les guerres, les famines, les épidémies... L'auteur relate des faits historiques inédits ou peu connus, conte des anecdotes savoureuses, fait revivre des familles, des demeures et célèbre un terroir dans lequel

il fait bon vivre ; un village qui, entre parenthèses, est demeuré le plus agricole de la région.

• **LESFARGUES (Bernard)**

Brageirac e autres luòcs. 1993, librairie La Brèche, Bergerac.

Langue et littérature, in Dordogne Périgord, chapitre 3, collectif en collaboration avec Jean Roux. 1993, éd. Christine Bonneton.

Pentecôte, textes choisis et présentés par Yves Rouquette. 1999, Les Amis de la poésie, Bergerac.

Le Pays de Villamblard. 2001, Taillefer, Villamblard.

Proses accompagnant des photos de Gilles Bruneton.

Mussidan à travers la littérature. 2001, Cercle culturel de l'amicale laïque, Mussidan.

• **MARCOULY (Jeanne-Luce)**

La longue marche des Gôors, tome I. 1975, réédition en 1998, Imprimerie Moderne, Périgueux.

L'action se passe au Paléolithique. La tribu des Gôors, avec ses hommes, tous chasseurs et pêcheurs, ses femmes vaillantes et fécondes qui font la cuisine, allaitent leurs nourrissons, assurent la survie de la tribu. On pleure, on chante, on travaille, on fait la fête, c'est un roman de la vie. C'est une tribu nomade qui se déplace à travers un vaste territoire. Partie de Stonehenge, en Angleterre, après bien des péripéties, elle arrivera en Dordogne, à Pierre Levada, commune de Paussac-Saint-Vivien, puis aux Eyzies "dans des lieux de rêve" avec une rivière et de très nombreux abris sous roche. Treize passionnants chapitres.

La paisible tribu des Vics, tome II. 1976, réédition en 1998, Imprimerie Moderne, Périgueux.

Se passe au Néolithique. C'est une tribu sédentaire qui organise et approfondit les découvertes. C'est une tribu organisée qui vit par familles, une dizaine. La plus importante, celle du chef Ritama, de sa femme Raïssa, leurs enfants. On trouve le sorcier Umzi, le berger, les artisans du bois, les tailleurs de pierre, les potiers, l'architecte, les chasseurs et les pêcheurs, les cuisiniers. On construit une cité lacustre. On découvre la culture des céréales... on approche de l'Antiquité.

Le challenge de Bruno (en collaboration avec Denise Pommier). 1995, Imprimerie Moderne, Périgueux.

Cette émouvante biographie retrace la vie brève d'un grand sportif périgourdin, Bruno Lalot (1953-1992). La réalisation d'une scrupuleuse documentation, la rencontre avec des témoins qui l'ont

connu et aimé donnent à ces pages un climat de vérité et d'émotion.

Le Monastère de la Visitation à Périgueux (1641-1983). 2000, Pilote 24 éd., Périgueux.

Le 21 mars 1641, les premières visitandines arrivent ; les filles spirituelles de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal ouvrent leur livre d'histoire périgourdine. A partir de cette date, leur existence se confond avec celle de la ville et de tout un quartier : celui des Arènes, de la Cité de Vésone, puis de la place Francheville à proximité de l'actuel lycée Bertran-de-Born. Par son récit minutieux, l'historienne invite le lecteur à suivre les pas des religieuses prises dans la tourmente révolutionnaire, qui renaîtront de leurs cendres grâce à leur foi inébranlable, à leur intelligence, à leur cœur généreux.

• **PENAUD (Guy)**

Périgueux à la Belle Epoque (en collaboration avec Jacqueline Penaud). 1975, éd. Sodim, Bruxelles (Belgique).

De petites notices accompagnent une centaine de cartes postales de Périgueux qui nous permettent de découvrir la vie dans la capitale du Périgord au début du XX^e siècle. La vie était alors animée, avec des marchés fournis, des militaires défilant dans la ville ou la vie grouillante des Rues-Neuves.

Bergerac en cartes postales anciennes (en collaboration avec Jacqueline Penaud). 1976, éd. Bibliothèque Européenne, Zaltbommel (Pays-Bas).

A chacune de la centaine de cartes postales présentées est joint un commentaire explicatif. Il est ainsi permis de découvrir la vie bergeracoise à la Belle Epoque. Visites présidentielles, culture de la vigne, marchés ou représentations théâtrales rythmaient alors la vie des Bergeracois.

Histoire de Périgueux, préface d'Yves Guéna. 1983, éd. Fanlac, Périgueux.

L'histoire de la capitale du Périgord, chef-lieu du département de la Dordogne, est racontée chronologiquement, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours. De très nombreuses illustrations ou plans rehaussent l'attrait de cet ouvrage.

Histoire de la Résistance en Périgord, préface de Bernard Bioulac. 1985, éd. Fanlac, Périgueux.

Cet ouvrage fondamental est aujourd'hui épuisé malgré trois éditions successives. Il raconte chronologiquement, non seulement l'histoire de la Résistance dans le département de la Dordogne de

1939 à 1945, mais également la vie quotidienne ou la répression allemande. Tout ce qui s'est passé en Périgord est abordé, les faits héroïques comme les drames les plus affreux. De nombreuses illustrations accompagnent ce livre.

André Malraux et la Résistance, préface de Jacques Chaban-Delmas. 1986, éd. Fanlac, Périgueux.

Quelle fut la vie de l'écrivain André Malraux du jour de la déclaration de la guerre, en 1939, à la victoire finale, en 1945 ? Tel est le sujet de cet ouvrage, dont une grande partie de l'action se déroule en Périgord, où "le colonel Berger" rejoignit la Résistance et séjourna dans plus d'un château. Fait prisonnier à Gramat, dans le Lot, il se retrouva à la tête de la brigade Alsace-Lorraine, après avoir été libéré de la prison Saint-Michel de Toulouse.

Histoire de la Franc-Maçonnerie en Périgord. 1989, éd. Fanlac, Périgueux.

La franc-maçonnerie est apparue en Périgord en 1765 et reste encore vivace de nos jours. L'auteur raconte l'histoire des Loges maçonniques du département et la vie des francs-maçons les plus célèbres comme Eugène Le Roy, Antoine de Tounens, Maine de Biran ou Antoine Gadaud. Il parle également de l'influence de la franc-maçonnerie sur la vie politique du département. De nombreuses illustrations complètent cet ouvrage, qui comporte la liste de tous les ateliers éteints ou encore en activité.

Chroniques secrètes de la Résistance dans le Sud-Ouest. 1993, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Cet ouvrage raconte les épisodes les plus importants et les plus secrets de l'histoire de la Résistance dans le sud-ouest de la France et donc du Périgord. On découvrira la fameuse affaire Grandclément, les actions des agents anglais parachutés dans le sud-ouest de 1942 à 1944 et le rôle des résistants périgourdiens dans la Libération du Sud-Ouest et de sa capitale, Bordeaux.

Dictionnaire des châteaux en Périgord. 1996, éd. Sud Ouest, Bordeaux.

Ce ne sont pas mille châteaux, mais plus de quatre mille maisons fortes, châteaux, tours, chartreuses, manoirs, mottes féodales, etc. qui sont répertoriés dans ce précieux dictionnaire. Chaque notice est suivie de références bibliographiques. A la fin de l'ouvrage les châteaux cités sont répertoriés par communes.

Dictionnaire biographique du Périgord, préface de Bernard Cazeau. 1999, éd. Fanlac, Périgueux.

Dans ce volumineux et indispensable dictionnaire sont répertoriés tous ceux et toutes celles originaires ou non de cette région, qui ont

fait l'histoire du Périgord, des origines à nos jours. Plus de 8 000 personnages sont mentionnés, qu'ils soient artistes, militaires, ecclésiastiques, savants, romanciers, nobles, élus ou responsables administratifs. Chaque notice est suivie de précieux renseignements bibliographiques.

Les milliards du train de Neuvic. 2001, éd. Fanlac, Périgueux.

En juillet 1944, des résistants périgordins attaquèrent le train Périgueux-Bordeaux en gare de Neuvic. Ce train transportait une somme de 2 280 000 000 F de la Banque de France. L'auteur raconte, grâce à de nombreux témoignages et la consultation d'archives inédites, comment s'est préparée cette opération, comment elle s'est déroulée et comment furent finalement répartis les fonds dérobés de ce qui reste l'un des plus grands vols à main armée de tous les temps.

Le château de Chabans, préface de Marie-Joëlle Crichton-Watt. 2001, éd. La Lauze.

L'histoire du château de Chabans de Saint-Léon-sur-Vézère est racontée avec des temps forts marqués par la Résistance ou la présence de Clément Dulac. Une liste de seigneurs ou propriétaires depuis le début du XV^e siècle à nos jours ainsi qu'une autre des artisans ayant fait renaître cette belle demeure sont jointes à l'ouvrage. De nombreux dessins originaux de José Correa rehaussent l'intérêt de cette plaquette.

Les troubadours périgordins, préface de Gérard Fayolle. 2001, éd. La Lauze.

L'histoire de la langue d'Oc, des troubadours et de l'époque à laquelle ils vécurent, sont suivis par la présentation de tous les troubadours périgordins, des plus célèbres aux inconnus. Leur vie est racontée, pour certains longuement, lorsqu'il a été possible de recueillir de nombreux renseignements sur leur existence, pour d'autres plus brièvement, quand ils n'ont laissé que peu de traces. L'ouvrage est illustré par Pajot.

• **POMMAREDE (Pierre)**

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord. 1976, éd. Fanlac, Périgueux. Préface de Jacques Chastenat, de l'Académie française.

L'ouvrage retrace les préliminaires de la Séparation en dressant une recension des idées politiques des chrétiens du Périgord et évoque les fermetures des établissements congréganistes. Un long chapitre étudie le déroulement des inventaires, des délits de messe et les tentatives culturelles. Il s'achève par l'expulsion des séminaires de Périgueux et Bergerac.

Le Périgord oublié. 1977, éd. Fanlac, Périgueux. Préface de Jean Secret.

Périgueux oublié. 1980, éd. Fanlac, Périgueux. Préface de Robert Bellorgey, préfet de la Dordogne.

Bourdeilles et Brantôme oubliés. 1980, éd. Fanlac, Périgueux.

Bergerac oublié. 1982, éd. Fanlac, Périgueux.

Sarlat oublié. 1982, éd. Fanlac, Périgueux. Avec la participation de Zette Guinaudeau-Franc.

Nontron oublié. 1982, éd. Fanlac, Périgueux.

Cinq ouvrages à partir de cartes postales et de photographies anciennes, commentées par un texte historique.

Tocane oublié (1345-1852). 1987, éd. Fanlac, Périgueux. Préface du doyen Lajugie.

Monographie d'une commune du Ribéracois.

Charles-Marie de Féletz, un immortel oublié. 1995, Pilote 24 éd., Périgueux. Préface de Maurice Druon, de l'Académie française. Ouvrage couronné par l'Académie française.

Histoire du descendant d'une vieille famille périgourdine, prêtre déporté sur les pontons de Rochefort, journaliste, critique du *Journal des Débats*.

Saint-Apre oublié. 1996, éd. Fanlac, Périgueux. Préface de Michel Debet.

Monographie d'une ancienne commune, fusionnée en 1852 avec Tocane.

La saga de saint Front. 1997, éd. Pilote 24 éd., Périgueux. Préface de Robert Amiet.

D'après les documents les plus récents, l'histoire du culte de l'évangéliste du Périgord du VII^e siècle à nos jours, en France, en Italie et en Espagne.

• RATEAU (Michel A.)

Dictionnaire de références biographiques des militaires périgourdiens. Soldats, bas-officiers et officiers, du début du XVII^e siècle à 1792, tome II, vol. I. 1998, chez l'auteur. Préface du général Michel Roquejoffre (CR).

Dictionnaire de références biographiques des militaires périgourdiens. Soldats, bas-officiers et officiers, du début du XVII^e siècle à 1792, tome II, vol. II. 2000, chez l'auteur. Préface du général Michel Roquejoffre (CR).

Ces deux dictionnaires, dont l'essentiel des textes est basé sur des documents d'archives, ne reprennent pas, en général, ce qui a déjà été publié, sauf lorsque cela améliore la compréhension de la

biographie proposée. Nombre de données émanent également d'archives privées.

Jean de La Lynde et Lalinde, essai d'histoire et de généalogie (en collaboration avec Christian Bourrier). 1994, chez l'auteur.

Les noms de famille du Sud-Ouest. Histoires et anecdotes. 2000, éd. Archives et Culture, Paris.

L'ouvrage se présente sous la forme d'un dictionnaire illustré de cartes de localisation des patronymes étudiés. L'auteur a traité des patronymes exclusivement périgourdiens, sélectionnés par l'éditeur.

Bergerac et le pays bergeracois (en collaboration), tome I. 2000, Pilote 24 éd., Périgueux.

Auteur d'un chapitre titré "Anciens métiers de rivière. Le temps de la pêche, du sable et de la grave. Documents et témoignages, à Mauzac-sur-Dordogne".

• SAVIGNAC (Jean-Charles)

Truffe et trufficulture, avec Jean-Marc Olivier et Pierre Sourzat. 1997, éd. Fanlac, Périgueux.

La truffe et les truffes : histoire, géographie, botanique ; la trufficulture : principes et application ; les espoirs de la recherche, la gastronomie et l'organisation professionnelle.

• TESTUT (Michel)

Des plaisirs et des jours en Périgord. éd. Fanlac, Périgueux.

Ni essai historique ou ethnologique, ni promenade journalistique, ni guide touristique, encore moins apologie nostalgique du "bon vieux temps", même si parfois, la mémoire et l'imaginaire jouent à cache-cache entre les lignes, ce recueil de textes est d'abord un regard buissonnier sur le Périgord profond d'aujourd'hui. Un regard intime et poétique sur la nature, le patrimoine, la gastronomie, les gens, la vie quotidienne, un ton, quelque part, entre Jean Giono et Philippe Delerm, un style dont l'originalité rend hommage au Périgord. Voici un petit livre si vaste qu'il est plein de collines, de chemins, de villages hauts perchés, de petits cimetières délicieux, de vieilles auberges aux manières de relais de poste, du parfum des cèpes et de l'odeur du pain qui cuit la nuit, de celle des alambics l'hiver, de l'ivresse des matins de printemps et de l'émotion des jours d'élection au village, de la lumière dorée du Périgord qui exerce depuis le fond des âges des fascinations et des influences singulières.

Périgueux à fleur d'âme, avec la collaboration de José Correa, éd. La Lauze.

Ce beau livre est sans doute la promenade littéraire la plus tendre, la plus intime, la plus insolite que l'on vous ait jamais proposée de faire à Périgueux. Ce livre est un livre de confidences faites au hasard d'une rue, à propos d'un quartier, d'une maison, d'un personnage illustre. Ce sont les pulsions de la sensualité des lieux qui l'habitent, les fulgurances des sensations et des sentiments dépeints au fil d'un pinceau subjugué, du bout d'une plume inspirée. L'ouvrage déploie une fabuleuse galerie de portraits, toujours tendres, parfois malicieux, de tous ceux qui illustrèrent Périgueux : Montaigne, Léon Bloy, Emile Goudeau, Rachilde, Sem, André Maurois, Maurice Albe, Pierre Fanlac, Jean Secret, François Augiéras et d'autres encore là, aux côtés de "grands commis" tels que Pierre Magne et les soldats de légende Bugeaud et Daumesnil. Voici le livre de deux flâneurs éblouis, Michel Testut, le détrousseur de mots, et José Correa l'illustrateur aux pinceaux de vent qui nous offrent le plus extraordinaire des cadeaux : nous faire effleurer du bout du cœur l'âme de Périgueux.

M.-P. M.-J.

La grotte ornée de Cussac*

par Norbert AUJOULAT¹
Jean-Michel GENESTE²
Christian ARCHAMBEAU³
Marc DELLUC

Origine de la découverte

Le samedi 30 septembre 2000, au cours d'une prospection spéléologique menée sur la commune du Buisson-de-Cadouin, Marc Delluc, membre du Spéléo-Club de Périgueux, devait reconnaître l'entrée d'une cavité au développement limité à une douzaine de mètres seulement. Après avoir franchi une première chatière, qui marquait jusqu'à ce jour le terme de ce conduit, puis un passage très bas - d'une dizaine de mètres de long -, sa progression fut temporairement arrêtée par un éboulis de blocs et de plaquettes calcaires qui obstruait le conduit. Un violent courant d'air soufflant à travers les interstices l'incita à persévérer dans sa progression, indice présageant d'un élargissement important du conduit. Son opiniâtreté porta ses fruits car la réduction partielle de l'obstacle lui autorisa l'accès à

* Communication faite à la séance du mercredi 1^{er} août 2001 de notre Société.
1. Département d'art pariétal, Centre national de préhistoire, ministère de la Culture. UMR 5808 du C.N.R.S.
2. Service régional d'Archéologie d'Aquitaine, ministère de la Culture.
3. Direction régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, ministère de la Culture.

une très grande galerie qu'il parcourut sur une centaine de mètres. Au cours de cette incursion, il devait reconnaître les premières gravures pariétales de ce sanctuaire.

Il poursuivit l'exploration le samedi suivant, 7 octobre, en compagnie de Fabrice Massoulier et de Hervé Durif. Six cents mètres de galerie furent ainsi reconnus, mais, devant la multiplication des indices attestant d'une présence humaine passée, ils interrompirent leur progression afin de ne point dégrader les sols, en partie argileux.

Le lendemain, dimanche 8 octobre, Norbert Aujoulat et Christian Archambeau procédèrent à une expertise à la fois du fonds graphique et des restes humains jonchant le sol, officialisant ainsi cette découverte.

La direction régionale des Affaires Culturelles et le service régional de l'Archéologie engagèrent alors une procédure de classement de l'entrée de la cavité qui prit effet le 23 novembre 2000 avec l'accord des propriétaires concernés.

Pour d'impérieuses nécessités de sécurité, d'importants travaux de purge de la zone d'entrée, d'évacuation des déblais, de protection et de consolidation furent réalisés entre janvier et mai 2001, sous la direction d'Alain Rieu, conservateur régional des Monuments Historiques et de Dany Barraud, conservateur régional de l'Archéologie. A partir de cette date, les travaux d'exploration, de topographie et les visites complémentaires d'experts⁴ purent reprendre.

L'entrée de la cavité fut reconnue, semble-t-il, dès la fin de la première moitié du XX^e siècle, consécutivement aux recherches menées par Denis Peyrony⁵, originaire de la commune de Cussac, puis quelques années plus tard, par Elie Peyrony.

On note aussi le passage de plusieurs spéléologues au cours de ces trente dernières années, que le premier obstacle et l'absence de courant d'air firent renoncer dans leur entreprise d'explorer plus loin cette amorce de cavité.

4. Au cours de la première semaine du mois de juillet 2001, le service régional d'Archéologie d'Aquitaine, sous la direction de Dany Barraud, a réuni, *in situ*, plusieurs spécialistes afin d'évaluer l'intérêt archéologique de ce sanctuaire et faire des propositions sur les aménagements ultérieurs et les activités de recherches futures. Se sont joints à cette proposition :

Michel Barbaza, professeur de préhistoire à l'Université de Toulouse-Le-Mirail,

Gerard Bosinski, professeur à l'Université de Cologne,

Jean Clottes, conservateur général honoraire du patrimoine,

Javier Forcia, professeur de préhistoire à l'Université d'Oviedo,

Jacques Jaubert, conservateur en chef du patrimoine, SRA Midi-Pyrénées,

Michel Lorblanchet, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S.,

Jean-Philippe Rigaud, directeur de l'Institut de Préhistoire et de Géologie du Quaternaire, directeur du Centre national de préhistoire,

Georges Sauvet, professeur à l'Université de Paris.

5. Peyrony (D.), "Notes sur quelques petits gisements préhistoriques", *B SHAP*, t. LXXVII, 1950, 2^e livraison, p. 55-57.



Fig. 1. Vue générale de la partie concrétionnée de la branche droite du réseau, à proximité immédiate du couloir d'entrée.

Localisation

La rive droite du Bélingou, un des affluents méridionaux de la Dordogne, est soulignée d'une petite corniche dans la partie moyenne de son cours. Cette formation précède une cascade sur travertin, exsurgence de la partie active du réseau dont la galerie ornée forme le segment fossile.

Sur plusieurs dizaines de mètres, c'est-à-dire de l'entrée de la cavité à l'abri formé au pied de la barre rocheuse, 30 m en aval du porche, le sol fut en grande partie défoncé, consécutivement, sans doute, à des travaux d'extraction de produits de fertilisation des sols. Plus tard, un chemin devait relier ces deux formations géologiques.

La totalité du réseau est creusée dans l'horizon supérieur du Campanien, et plus précisément dans la formation de Journiac et celle de Couzé, horizons codés respectivement c5JoG et c5Cz sur la carte géologique au 1/50000^e du BRGM⁶.

La grotte

La zone vestibulaire, large en moyenne de 3 m, pour une hauteur de 1 à 2 m, se limite à un développement d'une douzaine de mètres. Passé ce segment, un épisode plus contraignant marque son extrémité distale. Un passage très bas, long de 10 m, environ, conduit au pied d'un cône d'éboulis, supprimé depuis, sous lequel il fallait initialement se glisser⁷ sur 4 m. Au-delà de ce seul obstacle sérieux du réseau, s'ouvre une grande galerie (fig. 1), de 10 à 15 m de large et haute d'une douzaine de mètres en moyenne, scindée en deux branches, l'une, à droite, orientée à 130°, de direction armoricaine, l'autre, s'ouvrant à gauche, à 330°-350°, sub-parallèle à la direction Nord. On retrouve ici les deux orientations majeures du domaine souterrain de la région sud-est du Périgord.

A la jonction de ces deux axes, l'entrée actuelle s'apparente d'avantage à un regard latéral de l'unique galerie, qu'à l'exurgence fossile principale.

Le développement reste sub-horizontale, sur les 1200 m actuellement topographiés. Le parcours n'offre aucune difficulté majeure. Les seuls obstacles rencontrés proviennent des blocs d'effondrement, souvent de dimensions très importantes, qu'il faut contourner ou franchir par le sommet.

L'étage inférieur est visible à plusieurs reprises, à la faveur d'étroits regards s'ouvrant dans le sol argileux. Cette partie active de la grotte reste, pour l'instant, impénétrable.

La section transversale de la galerie accuse un découpage de la paroi selon trois registres à texture et inclinaison différentes. La strate inférieure, verticale, montre une interface très fracturée à modelé assez accidenté. Le niveau médian, souvent en encorbellement, diffère par une surface sans relief

6. Karnay G., Aujoulat N., Konik S. *et al.*, "Notice explicative de la feuille Le Bugue", Carte géologique de la France à 1/50000, Editions du BRGM, 86 p., 1999.

7. Sans trop respirer ou toucher les parois.

accentué et une qualité du support propice à toutes les formes d'expression graphique. Le toit, enfin, s'identifie à un large chenal de voûte qui recoupe à plusieurs reprises l'axe de déambulation.

La majorité des représentations figurent sur les surfaces appartenant au segment médian. Sa particularité tient à un ensemble de facteurs d'ordres structural, colorimétrique et mécanique. Un grain très fin, une couleur ocrée, une induration optimale autorisant à la fois une excellente conservation des contours incisés et un geste non contraint, sont autant de critères qui participent à l'excellence de l'œuvre. La friabilité de ce support, sur 1 à 2 mm de profondeur, devait contribuer à recevoir de nombreux tracés digités.

Un concrétionnement important (stalagmites, draperies, planchers de calcite...) recouvre en partie les sols et les parois. L'absence de bris récents de ces formations témoigne d'une non-fréquentation de la cavité au cours de ces derniers siècles. Le sol argileux est, par endroit, recouvert d'un plancher stalagmitique.

Par mesure conservatoire, le parcours souterrain emprunté à chaque intervention est réduit à une largeur moyenne de 40 cm ; un double ruban continu en marque les limites latérales.

Intérêt archéologique

Denis Peyrony devait glaner quelques objets lithiques au pied et en contrebas de l'abri situé en aval. De cette collecte, plusieurs indices lui permirent d'identifier des cultures s'échelonnant de la fin du Magdalénien au Mésolithique.

Quelques années plus tard, l'entrée de la cavité fut fouillée sur une dizaine de mètres par Elie Peyrony, mais les données résultant de cette investigation ne nous sont pas parvenues.

Au-delà de l'obstacle qui était resté jusqu'à ce jour infranchissable, les indices d'anthropisation du milieu souterrain se multiplient tout en se diversifiant, avec cependant des caractères dus à la spécificité générée par le contexte endokarstique.

A l'image de la plupart des grottes ornées paléolithiques, les objets lithiques ou osseux restent en nombre très limité. Au cours des premiers contacts avec ce milieu, nous n'avons remarqué que quelques rares éléments mobiliers. Cependant, quelques lames furent retrouvées, sans sédimentation oblitérante. Une partie des sols, toutefois, fut temporairement exondée sur plusieurs dizaines de mètres, phénomène ayant eu pour conséquence de recouvrir de limons les secteurs proches du ruisseau souterrain. Le décollement de certaines plaques d'argile en voie de dessiccation montre que cet apport alluvial recouvrit à plusieurs reprises des éléments du mobilier paléolithique.



Fig. 2. Troisième thème le plus représenté, le Mammouth.



Fig. 3. Les bisons et les chevaux dominent largement, autant par le nombre d'individus recensés, que par les dimensions des figures.

Le fonds iconographie inventorié au cours d'une première série d'observations atteste de l'existence de plus d'une centaine de figures complètes ou partielles. Elles appartiennent toutes au bestiaire traditionnel du monde paléolithique, à savoir : mammouths (fig. 2), rhinocéros, bouquetins, et en nombre plus important bisons et chevaux (fig. 3).

L'ensemble des figures de ce site tire son originalité de la présence de représentations animales rarement exprimées dans ce contexte, notamment des oiseaux, certainement des oies, mais aussi des figures étranges, aux mufles allongés, la gueule ouverte dont l'identification précise reste du domaine des hypothèses.

Des silhouettes féminines (fig. 4) et des représentations sexuelles complètent l'iconographie du site. Leur présence est capitale dans les tentatives de comparaison avec d'autres sites de la région.



Fig. 4. Les contours des représentations féminines, quatre au total, évoquent avec une rare précision ceux dessinés sur les parois du sanctuaire de Pech-Merle.

Toujours très proches des entités figuratives animales ou humaines, mais placées souvent à la périphérie des panneaux, on enregistre la présence de nombreux tracés digités, le support tendre à grain fin devait autoriser cette forme d'expression. Ils se différencient des figures gravées avec un outil par le caractère aléatoire des formes obtenues sans possibilité d'une quelconque interprétation.

Toutes les figures relèvent de la gravure (fig. 5), tant sur les parois que sur l'argile des sols. L'impact visuel produit par le gigantisme des figures confère à ces témoignages pariétaux un profil monumental. La plus imposante de ces figures, un bison du Grand Panneau, ne mesure pas moins de 4 m de long. Ce sont les gravures préhistoriques les plus impressionnantes de l'art pariétal européen. En outre, le tracé des contours animaliers bénéficie des propriétés particulières du support. Cussac est encore un exemple de l'adaptation optimale des techniques graphiques en fonction des qualités mécaniques et optiques de la roche encaissante. L'induration du support reste satisfaisante pour une excellente conservation de l'œuvre et cependant suffisamment tendre pour que, à l'aide d'un outil lithique ou osseux, ou même d'un bois dur, la trace laissée soit large et profonde, contrastant avec le fond, autant par les variations chromatiques générées par l'enlèvement du calcaire de couleur ocre, que par la largeur du trait.



Fig. 5. Avec un développement horizontal d'une quinzaine de mètres, ce panneau, regroupant plus d'une vingtaine de très grandes figures, apparaît comme une des œuvres majeures de l'art pariétal paléolithique, toutes formes d'expressions graphiques confondues.

Nous n'avons retrouvé que quelques rares motifs géométriques, ou signes, un clayonnage, dans la branche de gauche, entre la seconde concentration de gravures et le Grand Panneau, et une suite d'entités pisciformes alignées sur une longueur de 60 cm, gravées dans la galerie de droite, à proximité immédiate des deux représentations féminines.

Quelques tracés au doigt et ponctuations, de couleur rouge, rompent cette unité. Nous n'avons retrouvé qu'une seule concentration d'impacts de pigments, localisée dans la branche de droite et limitée en surface à moins de 1 m². A la base du champ, sept tirets sont alignés sur une même ligne et deux essuyages de doigts dans la partie supérieure du tableau résument cette forme d'expression graphique, ensemble auquel il faut ajouter quelques rares ponctuations dispersées dans l'ensemble du sanctuaire. Cette carence semble quelque peu étrange en regard au nombre très élevé de gîtes à matière colorante susceptibles, chacun, de fournir une quantité très importante de pigments de couleurs très variées, et ce, dans un périmètre, autour de la grotte, limité à quelques kilomètres seulement.



Fig. 6. Plusieurs vestiges humains jonchent le sol et plus particulièrement les fonds de bauges à ours.

Une autre forme de témoignage relatif à l'anthropisation de ce milieu est effective par la présence de vestiges osseux humains répartis essentiellement dans la branche de gauche et localisés dans plusieurs dépressions au sol, certainement des bauges à ours, distantes les unes des autres de quelques mètres. L'une conserve la quasi-totalité d'un squelette (fig. 6), avec plusieurs éléments osseux en connexion anatomique, ce qui suggère un dépôt primaire. Cet ensemble regroupe cinq individus, quatre adultes et un adolescent. Des prélèvements d'échantillons d'os ont été effectués par Henri Duday⁸ et Dominique Gambier⁹, à la fois pour datation et pour entreprendre des recherches paléogénétiques.

8. Laboratoire d'Anthropologie, Université de Bordeaux I. C.N.R.S.

9. Laboratoire d'Anthropologie, Université de Bordeaux I. C.N.R.S.

Mêlées aux graphismes pariétaux, mais toujours en position sous-jacente, c'est-à-dire d'époque antérieure, de très nombreuses griffades d'ours se reconnaissent. On leur associe les bauges creusées dans l'argile.

Conclusions provisoires

Hormis l'aspect esthétique, qui, certainement, suscitera le développement d'applications médiatiques susceptibles de mettre à la portée du grand public ces témoignages, l'intérêt de ce site est avant tout archéologique.

Le caractère archaïque des figures et plusieurs indices relatifs aux conventions graphiques, notamment certaines extrémités de pattes tracées en "X", des attaches de membres juxtaposées (absence de perspective), des encornures traduites frontalement pour un corps de profil, sont autant d'éléments qui laissent à penser à une mise en place de ces motifs au cours d'une période ancienne du Paléolithique supérieur.

Une première analyse graphique montre qu'il existe de nombreuses analogies avec l'art pariétal du Quercy, en particulier celui de la grotte de Pech-Merle. Elles se traduisent à la fois dans les thèmes évoqués, dans la traduction de l'anatomie animale mais aussi et surtout humaine, et dans les associations de figures.

Ceci montre que nous sommes en présence d'un art qui, non seulement possède ses propres caractéristiques, mais partage aussi certaines données avec des entités pariétales d'autres cavités dont la répartition s'étend sur un territoire localisé dans une zone interfluviale située entre Lot et Dordogne. Entre ces deux rivières, en effet, s'est constitué un ensemble de sites ornés remarquables par la cohérence de ses thèmes et associations de figures. Ces analogies graphiques devaient nous permettre de préciser la période de mise en place de ce fonds situé autour de 25 000 ans.

Des liens certains, mais plus ténus, peuvent aussi être établis avec l'art pariétal de la grotte de Gargas, dans les Hautes-Pyrénées, site localisé sur la rive droite de la Garonne. Cependant, les éléments autorisant un tel rapprochement restent essentiellement graphiques et limités aux seules figures animales, l'absence de représentations féminines confère à ce site une dépendance moins importante par rapport aux exemples septentrionaux de ce territoire.

La rivière Dordogne s'apparente à une réelle limite à l'extension de l'art quercynois, du moins au cours de cette période ancienne, alors que les matières premières, le silex en particulier, n'ont rencontré aucun obstacle dans sa diffusion entre le Fumélois et la Vézère.

N.A., J.-M.G., C.A., M.D.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE

Un double centenaire : Les Combarelles et Font de Gaume (1901-2001)

par Brigitte et Gilles DELLUC

Le Bulletin de la Société historique et archéologique ne peut laisser s'écouler l'année 2001 sans rappeler le centenaire de deux importantes découvertes préhistoriques : les gravures des Combarelles et les peintures de Font de Gaume aux Eyzies-de-Tayac.

C'est un hommage que l'on doit au Dr Louis Capitan, médecin des hôpitaux de Paris, et à ses deux collaborateurs, l'abbé Henri Breuil et l'instituteur Denis Peyrony.

Mais laissons la parole à Henri Breuil, qui rédigea pour notre compagnie ses éphémérides périgordins en 1960.

“Le 8 septembre, Capitan, Peyrony et moi-même décidâmes d'aller à pied à Sireuil, voir la petite carrière d'où un ouvrier avait accidentellement récolté la statuette de femme en calcite ambrée ; nous prîmes, aux Combarelles, le gendre de Berniche [le propriétaire], Pomarel, ancien ouvrier de Rivière, et c'est au retour de cette excursion qu'il nous montra [à la lueur d'une simple bougie] les gravures qu'il avait reconnues comme analogues à celle de La Mouthe.

Le 20 septembre, je revenais du Berry aux Eyzies, rappelé par Capitan, pour voir les figures peintes que D. Peyrony avaient découvertes entre-temps à Font de Gaume ; je pris des unes et des autres les premiers décalques, et Capitan me chargea de continuer ce travail pour arriver à des publications ultérieures. Cette date du 8-20 septembre allait aiguiller ma vie définitivement” (Breuil, 1960)¹.

L’abbé avait écrit le 8 septembre 1960, de sa résidence de L’Isle-Adam à une de ses parentes, Mme G. de Roffignac à Périgueux : “Le 8 septembre [1901] est pour moi une date importante de ma vie, car c’est le jour où j’ai, avec le Dr Capitan et Peyrony, découvert les gravures de la caverne des Combarelles, aux Eyzies, dont les relevés et ceux des peintures de Font de Gaume ont décidé vraiment de l’orientation de ma vie de savant. J’en rends chaque été à la messe grâce à Dieu” (document communiqué par le père Pierre Pommarède).

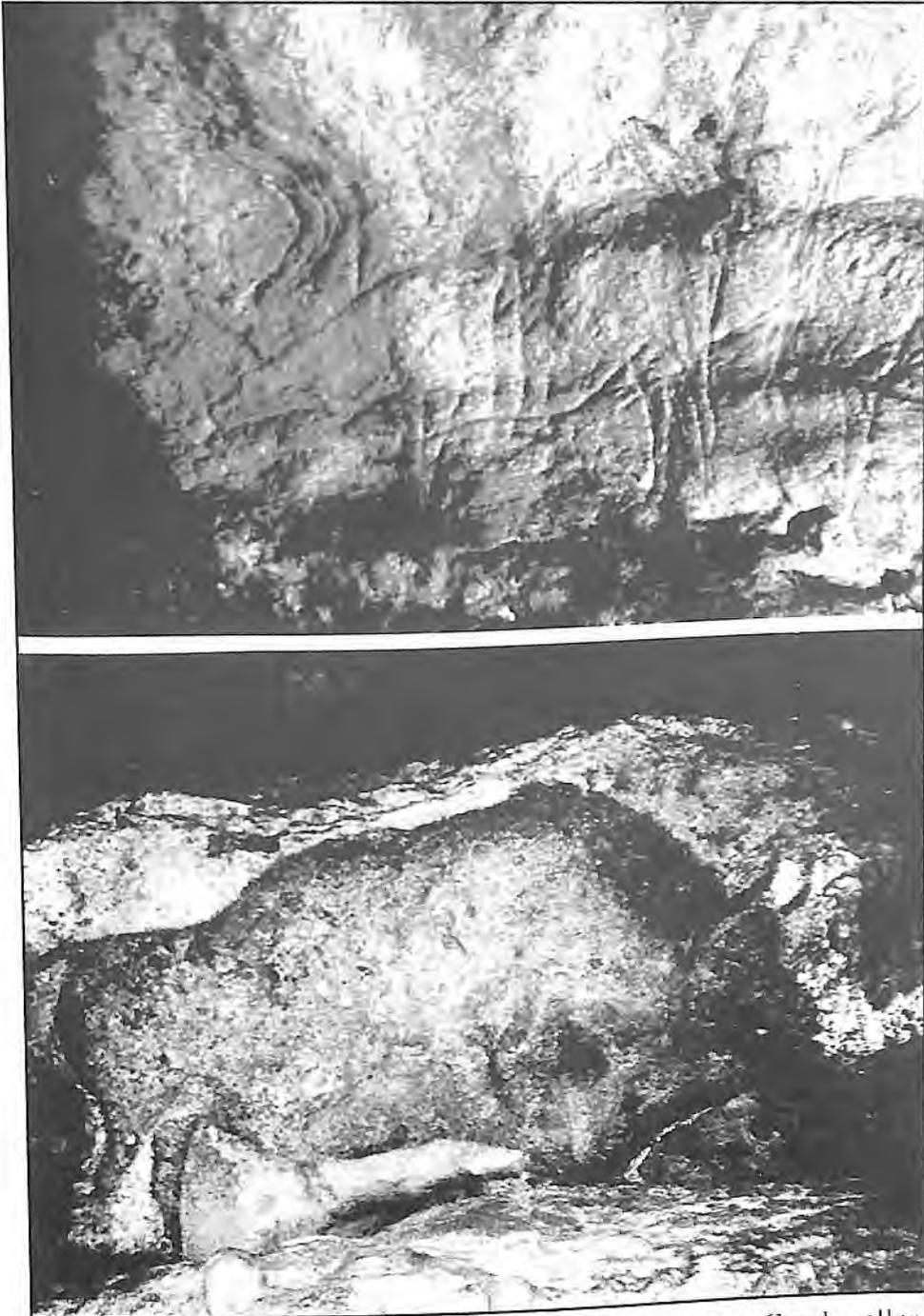
Ces découvertes furent annoncées dans la presse, notamment dans *Le Temps* du 18 septembre, *La Petite Gironde* du 25 septembre. Le rapport Capitan-Breuil à l’Ecole d’Anthropologie fut publié dans *L’Avenir du Périgord* du 1^{er} novembre. Gérard de Fayolle, Edmond Lespinas et Anatole de Roumejoux se rendirent sur place le 4 octobre et un compte rendu de l’excursion parut dans notre *Bulletin (B.S.H.A.P., séances des 3 octobre et 7 novembre 1901)* et Gérard de Fayolle concluait : “On connaît plusieurs autres grottes à figures d’animaux ; sans doute leur nombre s’accroîtra encore quand on y regardera de près”.

A peu de temps de là, les communications des inventeurs firent l’objet de longs commentaires à notre séance du 6 mars 1902. On apprenait, à celle du 3 avril, que le Dr Louis Capitan avait acquis les Combarelles le 31 janvier, tandis que Font de Gaume avait été donnée à l’Etat le 14 février.

Nous laissons au lecteur le soin de mesurer le chemin parcouru, après ces deux découvertes fondamentales, durant tout le XX^e siècle, et, notamment, grâce aux spéléologues depuis 1945.

B. et G. D.

1. Les dates concernant Font de Gaume varient : dans la monographie consacrée à la caverne, la découverte de D. Peyrony est fixée au 12 septembre et la venue de H. Breuil et L. Capitan à “trois jours après”. Cela est plus plausible, compte tenu de l’article du *Temps* du 18 septembre 1901.



Les découvertes de septembre 1901. *En haut* : grotte des Combarelles, renne gravé. *En bas* : grotte de Font de Gaume, bison peint polychrome.

Thèmes de nos prochaines livraisons :

- Sur les routes, pèlerins et voyageurs
- Figures du XIX^e siècle
- Procès et affaires
- Moines et abbayes

Ne tardez pas à nous expédier vos articles !

Les textes (avec disquette si possible, et illustrations) sont à adresser à :

M. le Directeur des publications
Société historique et archéologique du Périgord
18, rue du Plantier
24000 Périgueux

NOTES DE LECTURE

Michel Carcenac, *Le roman du suaire*, Belvès, éd. Le Hérisson, mai 2001, 248 p., 150 x 210.

Infatigable Carcenac ! Le bourdon de pèlerin à la main, il parcourt les chemins de son pays pour y glaner les contes et légendes qu'il va mixer à l'histoire - la vraie - et en tirer un nouveau roman. En s'inspirant de la trame historique du suaire de Cadouin, l'auteur est certain de ne pas manquer de matière tant les péripéties suivies par ce "morceau de tissu" sont fortes en émotion depuis bientôt mille ans. Michel Carcenac nous entraîne à la suite des moines venant de soustraire "la sainte relique du Christ" à la barbe des soldats anglais ; puis, à Paris où la cour espère en une providence profitable au roi Charles un peu dément. Mais les travaux scientifiques et historiques de nos collègues L. Grillon, B. et G. Delluc, parus dans notre *Bulletin*, nous ont déjà tout révélé : ce suaire n'est qu'une vulgaire étoffe de calife. Dommage ! il faisait des miracles...

La rédaction

Michel Figeac : *La douceur des Lumières*, Bordeaux, éd. Mollat, avril 2001, 312 pages, 170 x 230.

Qui n'a rêvé à un moment ou à un autre de vivre à une époque différente, celle où l'on portait épée, celle où les dames se paraient de robes couvertes de fines dentelles et aux couleurs vives, celle où... mais c'est là l'image donnée par le cinéma, dont on sait que la réalité n'est qu'un lointain souci.

Michel Figeac, dont on connaît les travaux d'érudition sur la noblesse bordelaise, s'attache ici à faire revivre la noblesse régionale à la fin du règne de Louis XIV. Cette noblesse était à la fois diverse et très attachée à sa terre, à travers ses multiples demeures.

Comme l'indique Jean-Pierre Poussou, dans sa préface, l'auteur nous donne "des pages tout à fait passionnantes sur la 'métamorphose des lieux', 'la douceur de vivre au siècle des Lumières', mais aussi sur les comportements culturels, le tout reposant sur une grande finesse d'analyse et aussi sur des commentaires méthodologiques qui ne sont jamais superflus".

L'auteur aborde successivement les lieux, des châteaux des hobereaux aux maisons de rapport, puis les mutations dans l'art de bâtir et enfin les décors de la vie comme révélateur de cette diversité nobiliaire, dont il y aurait encore tant à dire. A l'exemple de ceux qui, par *Le Périgord des chartreuses*, ont démontré ce nouvel art de vivre de la noblesse régionale à partir du XVII^e siècle, une étude fort divertissante, exhaustive et inédite nous est offerte. En décrivant aussi bien la vie de château que les métamorphoses du cadre urbain, ce professeur d'histoire moderne à l'université de Bordeaux dresse un panorama complet des mœurs pratiquées aussi bien par les parlementaires bordelais, les grands seigneurs du Périgord et les gentilshommes landais. En annexes, les tableaux sur la répartition de la noblesse, les inventaires des mobiliers, les bois utilisés pour les meubles, les décors, les tissus, la vaisselle, les couleurs les plus prisées attisent la curiosité d'un lecteur qui ne manque pas d'être pris par l'originalité de telles recherches.

La folie des chartreuses est donc évoquée, et les travaux de découvreur de notre ami J.-M. Bélingard, s'ils sont utilisés à juste titre, sont bien discrètement signalés. Il n'en reste pas moins un livre passionnant, qui fera référence.

La parution de cette intéressante étude sur l'art de vivre en Guyenne nous rappelle le plaisir pris à la lecture du livre de Mark Girouard : *La vie dans les châteaux français* (Paris, éd. Scala, 2001). L'auteur, d'origine anglaise, est connu pour ses travaux sur l'architecture, en particulier *Life in the English Country House*, qui, sur le même thème a précédé celui-ci. C'est une invitation à découvrir ce que fut, à travers les siècles, l'existence quotidienne de la noblesse française dans les châteaux, hôtels particuliers et gentilhommières. Avec beaucoup de sensibilité, l'auteur fait revivre nos vieilles demeures, avec toutes leurs beautés passées, mais aussi leur relatif inconfort. Il évoque aussi l'apparition des premiers théâtres domestiques, l'évolution incertaine des sanitaires et l'embellissement des abords.

Dans le même genre, deux autres livres sont aussi à noter : *La vie des châteaux*, de Eric Mension-Rigau (Paris, éd. Perrin, 1999), où l'auteur se livre à une véritable enquête auprès des propriétaires sur la manière dont les châteaux sont aujourd'hui habités et, le cas échéant, ouverts à la visite ; *La vie de château*, de Christiane de Nicolay-Mazery et Jean-Bernard Naudin (Paris, éd. du Chêne, rééd. 2000), album magnifique montrant des scènes de vie dans quelques-unes des plus belles demeures françaises.

Dominique Audrierie

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIETE

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège : 14 novembre 2001 et 9 janvier 2002. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par la presse locale.

- Notre prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le mercredi 2 janvier 2002. Elle comportera le rapport moral et le rapport financier pour l'année 2001. Conformément aux statuts, si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale sera reportée automatiquement au mercredi 6 février 2002.

COURIER DES LECTEURS

M. Xavier Arsène-Henry (120, avenue Félix Faure, 75015 Paris) nous apporte des précisions sur le gisement de La Peyzie et les deux bâtons percés sensés en provenir, à la suite d'une information du P. Pommarède parue dans notre *Bulletin* (*B.S.H.A.P.*, 2001, p. 239, 6^e paragraphe) :

- M. Xavier Arsène-Henry n'est pas le propriétaire du gisement magdalénien de la Peyzie, commune de Lisle, où le Dr Jude exécuta des fouilles aux environs de 1937. Les propriétaires en sont ses parents, la famille Du Buit.

- Luc Arsène-Henry (aujourd'hui décédé), frère de M. Xavier Arsène-Henry, âgé à l'époque de 15 ans, passionné de préhistoire, participa à différentes fouilles du Dr Jude.

- La famille de Luc Arsène-Henry possède encore les deux bâtons percés magdaléniens, l'un décoré de deux chevaux et l'autre de deux fleurs. Pour M. Xavier Arsène-Henry, ces deux objets ne proviennent pas de La Peyzie, mais il ne connaît pas le lieu de leur découverte.

DEMANDE DES MEMBRES

- M. Didier Dubeau (8, rue Paul Bertin, 92000 Nanterre ; tél. 01.42.04.56.89 ; douzillac@wanadoo.fr), en tant que conseiller historique du Musée Français de la Photographie, recherche tout matériel et documents ayant un rapport avec la photographie.

- M. Marcel Berthier (Le Gardoy, 24510 Trémolat), recherche la filiation entre Charles-Guillaume d'Alesmes, prévôt de Trémolat (1711-1738), et sa petite-nièce, la marquise d'Alesmes, née Anne de Mondénard de Roquelaure. Quelles sont les relations entre cette Anne et une autre marquise d'Alesmes, née Thérèse de Mondénard de Roquelaure ?

- Mme d'Hautefort de Chezelles (31 ter, avenue de Brimont, 78400 Chatou), dans le cadre d'une étude sur la famille d'Hautefort, recherche un éventuel portrait d'Emmanuel Dieudonné, marquis d'Hautefort (+ 1777) et, plus généralement, tous les portraits qui subsistent des membres de cette famille, en vue de les photographier.

CORRESPONDANCE "PETITES NOUVELLES"

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des "Petites Nouvelles", écrire directement à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 16-18, rue du Plantier, 24000 Périgueux, ou utiliser son courriel : bgdelluc@aol.com.

Tenir compte d'un délai incompressible de deux mois minimum.

BRIGITTE ET GILLES DELLUC

Léo Drouyn en Dordogne

1845-1851

dessins, gravures, plans et textes



*Disponible en librairie ou au siège de la Société
350 F (+ 30 F de port)*

Edition de la Société historique et archéologique du Périgord
16/18, rue du Plantier 24000 – Périgueux
tél et fax : 05.53.06.95.88

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2001

● Compte rendu de la séance du 2 mai 2001	387
du 6 juin 2001	391
du 3 juillet 2001	396

Thème : Scripta manent

● Editorial.....	401
● L'inscription grecque de Vésone (Paola Grandinetti)	403
● <i>Versus epigraphicus medii aevi</i> . L'épithaphe de Grimoard à Léguaillac-de-l'Audé	411
● Etude démographique de Bergerac 1775-1780, 1 ^{ère} partie : analyse des mariages (Sandrine Doucet)	429
● Essai de typologie des graffiti anciens, signes et autres marques gravées du Périgord (Serge Avrilleau)	459
● La compagnie des notaires royaux à Périgueux de 1778 à 1791 (+ Emile Brethé)	491
● De l'affaire de l'abbé de Barmond et du chevalier de Bonne Savardin et de la personnalité de Louis de Foucauld, marquis de Lardimalie, député de la noblesse du Périgord aux Etats généraux de 1789 (Régis de Foucauld).....	521
● Le gisement préhistorique des Jean-Blancs (communes de Bourniquel et Bayac). Récit d'un pillage en 1882 (Brigitte Delluc, Gilles Delluc, Alain Roussot)	529
● Dans notre iconothèque : Un double centenaire : Les Combarelles et Font de Gaumes (1901-2001) (Brigitte et Gilles Delluc)	551
● Notes de lecture : Michel Carcenac : <i>Le roman du suaire</i> ; Michel Figeac : <i>La douceur des Lumières</i>	555
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc).....	557

Le présent bulletin a été tiré à 1 400 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission
de lecture et de Sophie Bridoux.

Photo de couverture : Extrait du registre des notaires royaux de Périgueux, 1778-1791 (coll. S.H.A.P.).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.